TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE — Nº 10976 · DERNIÈRE ÉDITION · JEUDI 15 MAI 1980

Le néo-franquisme en Espagne

L'autorité du gouvernement se dégrade rapidement

LIRE PAGE 7

Fondateur : Hubert Beuve-Méry · Directeur : Jacques Fauvet

2,20 F

Algérie, 1,30 DA ; Maroc, 2 dir. ; Tunisie, 2 m. ; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 17 f. ; Canada, $ 1,10 ; Côte-d'Ivoire, 255 F CFA ; Danemark, 4,75 kr. ; Espagne, 50 pes. ; Grande-Bretagne, 35 p. ; Grèce, 35 dr. ; Iran, 125 ris. ; Italie, 600 L ; Liban, 300 p. ; Luxembourg, 17 fr. ; Norvège, 4 kr. ; Pays-Bas, 1,50 fl. ; Portugal, 30 esc. ; Sénégal, 225 F CFA ; Suède, 3,75 kr. ; Suisse, 1,20 fr. ; U.S.A., 85 cts ; Yougoslavie, 27 din.

Tarif des abonnements page 32

5, RUE DES ITALIENS 75427 PARIS CEDEX 09 C.C.P. 4207-23 PARIS Télex Paris nº 650572 Tél. : 246-72-23

Les alliances devant la tension Est-Ouest

La prudence de l'Europe

Oui mais... Les diplomates ne manquent pas de ces formules, que M. Giscard d'Estaing ramassa *jadis dans* un raccourci célèbre, pour dissimuler leurs contradictions. En ces temps de crise, les Européens en ont besoin : comment aller aux Jeux de Moscou tout en n'y allant pas ? Comment bouter les Soviétiques hors d'Afghanistan sans risquer une épreuve de force ? Comment doser en Iran patience et fermeté ?

Passons pour *les* Jeux de Moscou, qui ne laisseront pas éternellement le gouvernement français jouer les Ponce Pilate. Leur caractère spectaculaire mobilise les passions en masquant que l'essentiel n'est pas là. L'essentiel, c'est la crise afghane, dont les ministres des affaires étrangères et de la défense des pays intégrés à l'OTAN (sans la France) s'emploient à tirer les conséquences militaires. Mais, là aussi, ce qui déterminera l'avenir n'est pas ce qu'on discutera à Bruxelles. L'avenir dépend de la capacité des Afghans à résister aux Soviétiques et de la volonté des *Occidentaux de leur en fournir* les moyens. Mieux vaudra que l'OTAN n'en dise rien.

Reste l'affaire des otages, qui complique, en l'aggravant, la tension en Asie centrale et met les Européens au pied du mur. Le 13 janvier, au Conseil de sécurité, Paris et Londres, avec la bénédiction des Neuf, approuvaient le programme américain de sanctions contre Téhéran. Le 22 avril, après un rappel à l'ordre de M. Carter, les Neuf arrêtaient quelques mesures anodines et décidaient de prendre le 17 mai de véritables sanctions « en l'absence *d'ici là de tout progrès décisif* menant à la libération des otages ». Ils vont se retrouver à cette date à Naples sans qu'aucun progrès soit intervenu, bien au contraire. Encore que M. Carter ait exprimé sa confiance en leur *détermination*, il n'est nullement évident qu'ils s'apprêtent à prendre des sanctions drastiques. Certes, les législations nécessaires à un embargo ont *été votées, mais* certains n'ont pas encore mis à exécution les décisions d'avril. Les Italiens n'ont pas rétabli de sanctions envers l'Iran ; les Japonais (associés à la politique européenne) rechignent à les imposer aux hommes *d'affaires*. La réduction du personnel des ambassades n'a eu pratiquement aucune incidence.

Pour une fois, les Neuf, Britanniques compris, qui passent pour les proches de Washington, sont sur la même longueur d'onde : tous estiment qu'il faut « faire quelque chose », d'une part pour faire sentir aux Iraniens ce qu'a d'inadmissible la détention d'otages et, d'autre part, pour persuader les Américains de n'entreprendre aucune nouvelle action militaire. Lord Carrington, secrétaire au Foreign Office, s'est montré pressant sur ce point lors de son voyage à Washington. Mais ils savent aussi qu'il n'existe à Téhéran aucune *autorité responsable*, et ils sont convaincus que des sanctions rigoureuses susciteraient en Iran une « union sacrée » contre l'Occident qui *jetterait le* pays dans les bras des Soviétiques.

Les Européens pensent donc que la sagesse serait pour *le* moment d'attendre que la situation se décante tout en maintenant une certaine pression sur Téhéran. A Naples, ils confirmeront leur décision de ne plus passer de contrats commerciaux avec Téhéran *et devront* — ce sera plus délicat — préciser leurs positions sur l'exécution des contrats en cours.

L'excuse de cette carence réside bien entendu dans l'incohérence de Washington. Mais, précisément, les Neuf ne devraient-ils pas saisir cette occasion pour affirmer une politique qui leur soit propre et *exprimer* sans complexe ce qui, en l'occurrence, leur paraît néfaste et ce qu'ils jugent nécessaire ?

• Les États-Unis demandent à l'OTAN un effort accru de défense
• M. Leonid Brejnev participe à la réunion du pacte de Varsovie
• Washington se dit « extrêmement déçu » de la décision des sportifs français de se rendre à Moscou

Les ministres des affaires étrangères des pays appartenant à l'organisation militaire intégrée de l'alliance atlantique (les quinze pays membres, moins la France et la Grèce) ont rejoint, ce mercredi 14 mai à Bruxelles, leurs collègues de la défense pour une session extraordinaire visant, dans l'esprit des Américains, à montrer la cohésion de l'alliance et à amener les gouvernements européens à accentuer leur effort de défense.

Il a été annoncé, en marge de la session atlantique de Bruxelles, que les Etats-Unis ont commencé à retirer mille ogives nucléaires tactiques de leur arsenal en Europe, qui en compte environ sept mille. La décision de ce retrait avait été prise depuis longtemps et annoncée notamment dans le communiqué de la session ministérielle de l'OTAN en décembre dernier, mais on note que le début de sa mise en application coïncide avec le retrait d'un nouveau contingent soviétique de R.D.A.

Les pays membres du pacte de Varsovie ont, de leur côté, ouvert, ce mercredi, dans la capitale polonaise, en présence de M. Brejnev, une réunion au sommet qui coïncide avec le vingt-cinquième anniversaire de leur organisation. De là, M. Gromyko se rendra à Vienne pour les cérémonies anniversaires du traité d'Etat autrichien. Il aura à cette occasion son premier entretien avec M. Muskie.

La décision prise mardi 13 mai par le Comité national olympique et sportif français, à la quasi-unanimité, de participer aux Jeux de Moscou, a provoqué une réaction immédiate du porte-parole du département d'Etat, indiquant que le gouvernement américain est « extrêmement déçu ». *A Moscou, la satisfaction est évidente.*

Le gouvernement français, pour sa part, n'avait pas réagi officiellement avant le conseil des ministres de mercredi matin. Il pourrait attendre, pour se prononcer sur le caractère réellement « olympique » des Jeux de Moscou, la décision — déterminante à cet égard — du comité olympique d'Allemagne fédérale, qui se réunit jeudi (lire page 16 l'article d'Alain Giraudo). *Le porte-parole de l'Elysée s'est borné à déclarer que la décision du C.N.O.S.F. était* « conforme au processus engagé ». *M. Soisson n'a fait aucune déclaration.*

Enfin, la politique à l'égard de l'Iran a été longuement évoquée, mercredi à Bruxelles, par MM. Muskie et Brown. Les Etats-Unis redoutent à l'évidence que les Neuf cherchent à se dérober et, en fait, à n'appliquer que très partiellement des sanctions économiques à l'encontre de Téhéran. Ils doivent arrêter leur position le 17 mai à Naples.

De notre correspondant

Bruxelles. — Après que les Soviétiques, en envahissant l'Afghanistan ont démontré leur volonté d'utiliser leur puissance militaire, constamment accrue, pour atteindre leurs objectifs géopolitiques, les Etats-Unis souhaitaient que l'alliance atlantique apparaisse comme unie et décidée à faire front. Pour Washington, cette manifestation de cohésion, qui permet de réaffirmer à peu de frais le *leadership* américain — exercice toujours fructueux en période électorale — s'imposait d'autant plus que, depuis le début de l'année, plusieurs fausses notes ont troublé l'harmonie du camp occidental : réactions mitigées après la décision de M. Carter de boycotter les Jeux de Moscou, gêne évidente après la tentative manquée de libération des otages de Téhéran. « *Ce que nous voulons, c'est adresser aux Soviétiques un signal leur faisant comprendre la détermination de l'alliance* », indique-t-on du côté américain.

Pour que l'importance du message soit perçue, les Etats-Unis ont demandé que les ministres des affaires étrangères participent à la session de printemps du comité des plans de défense, laquelle rassemble les ministres de la défense des pays de l'alliance, moins la France et la Grèce.

PHILIPPE LEMAITRE.

(Lire la suite page 3.)

AU JOUR LE JOUR

Participation

Si le mouvement olympique français a décidé, à la majorité, de participer aux Jeux de Moscou, c'est d'abord, nous dit son président, « pour défendre les athlètes », *ce qui est une façon comme une autre de choisir entre la morale internationale et le moral des sportifs.*

L'essentiel, notamment pour les organisateurs des J.O., demeure donc plus que jamais de participer. Et si nos champions ont néanmoins quelque chance de faire de bons résultats face à l'équipe olympique afghane, disons qu'il s'agira là d'une façon comme une autre de ne pas mêler le sport et la politique.

BERNARD CHAPUIS.

Les violences à Paris

• 4 gendarmes blessés par un commando corse
• Malaise dans les universités après la mort d'un manifestant

Un jeune homme tué au centre universitaire Jussieu, quatre gendarmes mobiles blessés par balles, alors qu'ils étaient en faction devant l'ambassade d'Iran : en moins de vingt-quatre heures, Paris a connu, mardi après-midi 13 mai et à l'aube de ce mercredi, deux séries d'actions violentes.

Si, dans le premier cas, l'hypothèse d'un accident dû à la panique provoquée par l'intervention des policiers peut être retenue, il n'en va évidemment pas de même du mitraillage, à l'arme automatique, dont ont été victimes les quatre gendarmes. Cet attentat a été revendiqué, peu après avoir été commis, par un individu disant s'exprimer au nom du Front de libération nationale de la Corse, en réplique à l'arrêt rendu mardi par la Cour de sûreté contre sept nationalistes.

La tension restait vive, ce mercredi matin, au centre universitaire Jussieu. La police y était intervenue mardi après-midi, après qu'une barricade eut été élevée et un autobus incendié. Un jeune homme de trente ans, qui n'était pas étudiant, est mort en sautant sur un toit qui s'est effondré.

Ce mercredi 14 mai, le centre Censier (Paris-III) a été fermé pour une durée indéterminée.

(Lire nos informations pages 12 et 15.)

L'engrenage

Où mènera l'entrecroisement de tant de violences si elles doivent s'amplifier ?

Jussieu, son mort, ses incidents quotidiens depuis quelques jours, son aura devenue tristement banale de véhicules incendiés et de barricades avortées, évoque une nouvelle fois avec force la violence aveugle et souvent insensée d'autonomes. Tragédies et déprédations stupides sont faciles à condamner sans appel. Même si la compréhension de quelques jeunes desperados fait parfois défaut.

Il est une autre violence. Aveugle comme la première, elle porte l'empreinte ou l'apparence de la politique. Dans sa variante corse, elle vient de franchir un seuil terrible avec le mitraillage de plusieurs gendarmes mobiles, quelques heures après le verdict sévère de la Cour de sûreté de l'Etat contre les auteurs d'une « nuit bleue ». Précise, à la différence de la première, plus radicale encore, insouciante des biens et, on le voit aujourd'hui, des personnes, cette violence-là a aussi de quoi inquiéter. Dans ce cas encore, il n'est pas sûr que le cumul des incompréhensions et des politiques de mépris n'ait pas mis en route la mécanique infernale.

Face à ces violences, il en est une troisième, celle de l'Etat. Elle vise, à l'origine, à réprimer les premières, à empêcher leur renouvellement, à protéger la grande masse des citoyens. Mais y parvient-elle toujours ? Plus encore, est-elle toujours dosée autant qu'elle pourrait l'être, qu'il s'agisse des violences littérales des forces de l'ordre en certaines circonstances ou de la violence en partie symbolique de la justice.

Plus grave, la violence verbale d'une partie du personnel politique que dictent l'opportunisme strict ou les horizons électoraux n'est-elle pas superflue, malvenue et dangereuse ? Les ministres des universités et de l'intérieur, notamment, n'en pourraient-ils pas être un peu plus avares ? Le suggérer n'est pas donner des leçons pour le plaisir. C'est simplement constater que les autres violences peuvent s'en nourrir.

L'importance des manifestations du 13 mai pourrait ouvrir une nouvelle phase de l'action revendicative

***Les salariés ont largement répondu**, dans* la plupart des régions de France, aux consignes de grève et de manifestations lancées par la C.G.T., la C.F.D.T. et la FEN pour la défense de la Sécurité sociale, le 13 mai.

L'impact de cette journée pourrait ouvrir une nouvelle phase d'action. C'est ce qu'affirme M. Georges Séguy, secrétaire général de la C.G.T., qui a proposé un rendez-vous la semaine prochaine à la C.F.D.T. et à la FEN, démarche qu'avait faite également la C.F.D.T. auprès de ses deux partenaires. Au cas où la rencontre n'aboutirait pas, « nous sommes prêts à assurer nous-mêmes les responsabilités *correspondant* à la volonté de lutte des travailleurs », a affirmé M. Séguy (Lire nos informations page 36).

La C.F.D.T. a fait savoir, mercredi 14 mai, qu'elle serait reçue le 28 mai par le président de la République.

Les difficultés de la Sécurité sociale sont pour une large part dues à la crise économique, qui dure maintenant depuis sept ans. Quelles en sont les causes et comment y remédier ? *C'est à ces questions que s'efforce de* répondre l'étude de *Gilbert* Mathieu dont nous commençons la publication.

La crise, an VII

I. — Du jamais vu

par GILBERT MATHIEU

Comme les nuages avant l'orage, les signes inquiétants se multipliaient depuis des mois. Aux Etats-Unis, où les experts voyaient effectivement arriver la « récession », redoutée par eux depuis l'été 1979. En Europe, où les spécialistes avaient cessé, ces derniers mois, de se montrer optimistes : passé le redoux de l'automne, chacun retrouvait, dans les statistiques ou les comptes nationaux les frémissements du mauvais temps, différé de quelques trimestres en raison d'anticipations inflationnistes.

En France, M. Barre, optimiste pendant une saison, reprenait son antienne familière sur les lendemains qui déchantent. En Allemagne fédérale, l'inflation importée inquiétait autant que le déficit des paiements et la baisse du deutschemark (d'ailleurs liés). Au Japon même, les indices se faisaient moins bons. Les Britanniques — déjà habitués à la dépression — voyaient les choses empirer sous la conduite de Mme Thatcher.

Chacun en Occident, sentait plus ou moins confusément que le plus dur restait à venir. Le voici.

Les derniers relevés statistiques et les pronostics les plus récents montrent que 1980, an VII de la crise économique en cours, verra très probablement la production stagner dans les pays de l'O.C.D.E. (Organisation de coopération et de développement économiques), le chômage battre ses records, l'inflation dépasser en *moyenne 10 %* (avec des pointes à 20 % ici et là), le déséquilibre des paiements s'aggraver, le désordre monétaire *empirer*.

Le tout dans un pessimisme ambiant, qui tranche avec le climat de 1974-1975, années du début de la *crise*. A cette époque, beaucoup pensaient qu'il s'agissait d'un mauvais moment à passer, mais qu'au-delà l'expansion reprendrait, « comme d'habitude ». Aujourd'hui, bien peu de spécialistes osent prévoir une année 1981 favorable ; au fil des mois, les Cassandre assombrissent leurs pronostics, sur les Etats-Unis en particulier.

(Lire la suite page 38.)

AU FESTIVAL DE CANNES UN FILM DE TARKOVSKI

Lire pages 18 et 19 les comptes-rendus de Jean de Baroncelli, Claire Devarrieux et Jacques Siclier.

LE TÉMOIGNAGE DE FILIP MULLER

Nommer l'innommable

La foule hagarde et titubante des détenus hésitait à obéir aux SS qui répétaient : « Vite, vite ! Déshabillez-vous et allez à la salle de douche ! » Les coups commençaient à pleuvoir. C'est alors qu'une très belle jeune femme se livra à un étonnant manège : face aux soldats, elle faisait un numéro de strip-tease provocant jusqu'à la caricature. Les hommes la regardaient, médusés. *Souriant d'un air complice*, elle avait relevé sa jupe pour retirer ses bas. Et soudain, comme l'éclair, du talon aiguille d'une de ses chaussures, *elle frappa* violemment le SS le plus proche en pleine figure. Il se courba en deux sous la douleur. Alors, elle se jeta sur lui, s'empara de son pistolet et commença à tirer sur les SS.

C'est l'une des scènes qu'on peut *lire dans un témoignage hallucinant* qui nous fait plonger, pour trois années, au plus noir de l'« anus du monde », comme le docteur Thilo, médecin SS, nommait l'innommable, les camps d'Auschwitz et de Birkenau avec leurs complexes indissociables, chambres à gaz et fours crématoires.

On sait que l'existence même des chambres à gaz des camps de concentration a été contestée. Ce document vient donc à son heure pour s'ajouter au terrible dossier rassemblé sur le sujet. Il est précieux dans la mesure où ce sont ici les détails qui nous importent le plus. Car la mort massive, massivement distribuée et reçue, est, hélas, chose banale dans notre belle et belliqueuse humanité. Mais la mort à Auschwitz ne peut rester dans le flou. On ne meurt pas à Auschwitz *comme ailleurs*. Nous voulons tout savoir sur la distribution des bâtiments, l'agencement des chambres à gaz, les transports par route et voie ferrée, les chantiers de récupération des cheveux et des prothèses dentaires, les indications inscrites en plusieurs langues sur les murs.

Tout cela, Filip Müller nous l'apprend avec un luxe de précisions encore inconnu.

MICHEL TOURNIER.

(Lire la suite page 32.)

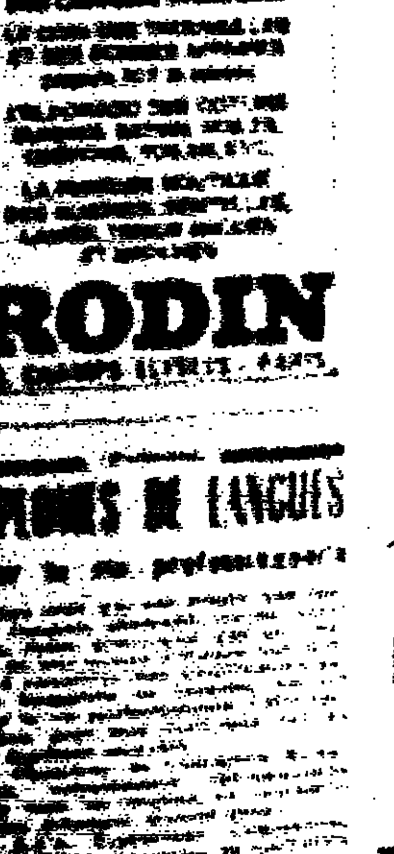

Le Monde

idées

BERBÉRITÉ ET DÉMOCRATIE

Quelle signification faut-il donner aux récents troubles de Tizi-Ouzou ? Jordi Carrieras, qui a enseigné en Kabylie, analyse les causes du malaise qui relève moins du régionalisme que de la démocratie. Kabyle, agrégé d'arabe, M'Barek Redjala procède à une émouvante introspection de son pays, tandis que l'écrivain Nabile Farès s'interroge sur l'avenir. L'étudiant Assafar H'ddou tire un signal d'alarme en affirmant que les Berbères, majoritaires au Maroc, ne sont pas mieux lotis que leurs « frères d'Algérie ».

Un sentiment d'exclusion

par JORDI CARRIERAS (*)

SI Boumediène se plaisait à rappeler que le peuple algérien était un peuple rebelle, les événements de ces derniers jours constituent un sévère rappel à l'ordre pour ses successeurs. Il faut dire que cet argument oubliait une vérité élémentaire : le gouvernement algérien, « *montreur de conduites au tiers-monde, fer de lance des non-alignés* », reconnaissait la lutte des classes sur le plan international mais la niait à l'intérieur, affirmant que l' « *unanimillitarisme* » imposé par la guerre coloniale serait désormais le commun dénominateur des Algériens. L'Algérie présentait ainsi le parfait exemple d'Etats pouvant se prétendre progressistes sans avoir à prendre le soin d'être démocrates.

Dès 1962, la falsification linguistique fut la base de l'extériorité de l'Etat par rapport à la société. Le français (langue des technocrates) et l'arabe classique (langue des clercs qui est à l'arabe dialectal ce que l'ancien français est au français parlé d'aujourd'hui) se pratiquait dans les salons des wilayas ou des ministères. Dans la rue, à la djemaa ou en famille, le berbère et l'arabe dialectal servaient, selon la région, à la communication quotidienne entre hommes et femmes, parents et enfants (1). Politiquement, cette oppocition fut le point de départ d'un sentiment d'exclusion : comment faire valoir ses droits dans un système à parti unique quand en plus on ne parle pas la langue du pouvoir ? Il devenait dès lors de plus en plus évident que, faute d'avoir donné à la nation les moyens d'écrire sa propre histoire, la classe politique proposait — pour donner le change — une référence par laquelle l'identité algérienne ne pouvait se définir que négativement : la culture véhiculée par l'arabe classique était algérienne parce qu'elle s'opposait à celle de l'ancienne colonie. Les choses auraient pu continuer longtemps ainsi, d'autant qu'un régime fort et suffisamment volontariste dans ses discours pour récupérer les tensions sociales semblait maîtriser la situation.

Le choc du développement

Pourquoi, encore une fois, l'explosion aux effets durables est-elle partie de Grande Kabylie ? L'explication ne peut se limiter au légendaire caractère rebelle du Kabyle, ni au jacobinisme forcené par lequel le pouvoir central multiplia plus qu'ailleurs provocations et maladresses dont la moindre ne fut pas de nommer un wali (2) particulièrement obtus... à la sensibilité régionale. Si, en interdisant le droit d'affirmer que l'on est Kabyle et Algérien, le pouvoir renforça le sentiment de l'identité culturelle, les raisons de l'explosion sont aussi à rechercher dans le « *choc opératoire* » que Tizi-Ouzou subit au nom du développement. La ville est passée de quinze mille habitants en 1954 à plus de quarante mille aujourd'hui : à partir de 1970 les besoins de l'industrialisation nationale l'ont vouée à devenir une capitale régionale, relais administratif et économique du pouvoir central. De la sorte, l'apparition de ses nouvelles fonctions officialisa un espace régional et la conscience d'appartenir à une région possédant un fonds culturel commun, véhiculé par le berbère. En même temps, Tizi-Ouzou devenait la capitale culturelle de la Kabylie, c'est-à-dire le lieu où, dans les faits, l'identité berbère pouvait trouver son expression moderne. Le développement de l'important secteur scolaire puis d'une université, dès septembre 1977, y contribua : à partir de cette date la ville devait regrouper une grande part de la jeunesse régionale qui commença à se demander avec de plus en plus d'insistance par où passe la frontière entre légitimité et illégitimité, du droit à l'autodétermination sociale et notamment pourquoi le pouvoir politique soutient la lutte pour l'indépendance des minorités étrangères (les Sahraouis, par exemple) et bâillonné l'expression des minorités nationales. En même temps, l'expansion de la ville ne se fit pas sans heurts. Petits commerçants et artisans du centre-ville étaient expropriés du jour au lendemain sans ne jamais savoir quand et où l'administration consentirait à les laisser réexercer leur ancienne activité. Les familles s'entassaient dans d'étroits logements (trois habitants par pièce en moyenne dans les quartiers populaires) pendant que non loin de là une main-d'œuvre à bon marché, venue de la montagne, édifiait logements ou hôtels qui ne lui seraient jamais destinés.

L'austérité sélective et l'autoritarisme venaient renforcer l'hostilité à un pouvoir déjà extérieur culturellement. C'est ce que firent apparaître les premières discussions autour de la Charte nationale en 1976. La revendication du droit de cité pour la culture berbère s'inscrivait dans la logique des revendications de tous les Algériens pour plus de démocratie. En cela l'explosion de Tizi-Ouzou ne doit pas être interprétée comme un phénomène strictement régionaliste. La région est loin d'avoir été lésée par les différents plans de développement et il est bien connu que les principaux postes techniques des ministères sont tenus par des Kabyles. Si ces « élites » parlent le berbère lorsqu'elles retournent au village, elles ne rejettent cependant pas les méthodes autoritaires lorsqu'elles gèrent les affaires à Alger. La clairvoyance n'est donc pas d'opposer — d'un côté ou d'un autre — les berbérophones aux arabophones, mais de reconnaître le droit à la démocratie et à l'indépendance sociale, comme le prolongement logique de l'indépendance politique pour laquelle les Algériens se sont battus pendant huit ans.

(*) Enseignant.

(1) Le recensement de 1966 comptait 5 % de lettrés en arabe et 18 % d'Algériens ayant le berbère pour langue maternelle.

(2) M. Kharroubi, actuel ministre des enseignements primaire et secondaire.

Réparer et prévenir

par MBAREK REDJALA (*)

LES jeunes Algériens de Tizi-Ouzou, qui clamaient fort leur algérianité et demandaient à être écoutés, ne peuvent pas être au service de l'étranger et ne prennent leurs ordres ni à Paris ni au Caire. A ma connaissance, ils n'ont jamais dit ou écrit : « *Le monde occidental (ou un autre monde) a confiance en l'Algérie, nous ne devons pas le décevoir.* » Par contre, ils n'ont cessé et ne cessent de répéter : « *L'Algérie nous fait confiance, il est de notre devoir de ne pas la décevoir.* » Et ces jeunes, pour ne pas décevoir le peuple algérien, pour ne pas se décevoir eux-mêmes aussi, veulent commencer par le commencement : la revendication de deux outils linguistiques nationaux et populaires sans la promotion desquels il n'est point d'avenir pour l'Algérie.

Le problème linguistique et culturel — car il ne s'agit que de cela, — ressenti chaque jour davantage depuis l'indépendance de notre pays, posé d'abord par un petit nombre d'étudiants et d'enseignants, ensuite par les berbérophones, enfin par la nation, est complexe et plonge ses racines dans le subconscient de chacun d'entre nous. Occulté depuis toujours dans sa réalité, spontanément refoulé par lâcheté, nous éprouvons aujourd'hui le plus grand mal à en supporter l'émergence pourtant provoquée par une situation historique objective de l'Algérie, une Algérie nouvelle qui exige de ses enfants, non qu'ils se conduisent de telle ou telle manière pour satisfaire aux espérances de tel ou tel monde, fût-il ami, mais qu'ils soient capables d'assumer pleinement la réalité algérienne d'aujourd'hui pour se donner quelque chance de construire l'avenir de notre pays sur des bases nouvelles et révolutionnaires.

Il n'est point nécessaire d'être grand observateur pour s'apercevoir que l'Algérie a subi de grands bouleversements depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Il faut que nous en tenions compte si nous ne voulons pas mourir, si nous voulons assurer à nos enfants un avenir digne de ceux qui se sont sacrifiés pour que nous vivions. Il n'y a pas si longtemps, nous trouvant dans une autre situation historique non moins objective, nous réclamions tous, et en même temps, une seule nation, une seule religion, une seule langue. Et nous étions sincères. Dans notre dénuement total, confrontés à des problèmes gigantesques qui nous effrayaient et nous jetaient parfois dans la désespérance, nous y voyions un refuge contre les forces du dehors. Quelques-uns d'entre nous savaient déjà, cependant, que ces trois revendications *face à l'autre*, qui était exclu de notre *nous*, ne se maintiendraient pas au même niveau une fois l'indépendance acquise. Notre lâcheté seule, que condamne aujourd'hui notre jeunesse, et avec raison, nous a conduits à fermer les yeux, à laisser les choses se dégrader, à continuer à vivre mentalement comme autrefois, comme si rien ne s'était produit chez nous depuis le Moyen Age.

Tout un chacun sait que le sentiment national, diffus il n'y a pas si longtemps, nié en bloc par des Algériens tentés par l'aventure de l'assimilation, est si profondément enraciné dans le cœur et l'esprit des Algériennes et Algériens que rien ne pourra l'ébranler, pas même les discours de ceux qui montrent du doigt la vitalité salutaire de notre jeunesse. En effet, il faudrait se comporter en irresponsables pour accuser cette jeunesse de vouloir saper l'unité de la nation, alors qu'elle est l'indispensable ciment. Et cette unité serait vigoureusement défendue par tous les Algériens si elle venait à être menacée.

Qu'il soit donc définitivement bien entendu que, sur ce point capital, les Algériennes et Algériens sont nationalistes et profondément attachés à leur patrie. J'irai même plus loin : celles et ceux d'entre eux qui, pour des raisons qu'il ne m'appartient pas de juger, ont choisi d'autres nationalités souffrent cruellement de se sentir amputés d'une partie essentielle de leur être.

Une volonté saine et clairvoyante

Les Algériennes et Algériens sont musulmans dans leur écrasante majorité. Peu pratiquants dans leur jeunesse, ils le sont modérément à un âge avancé. Bref, ils sont loin d'être des fanatiques. Il est bien vrai que leur foi était plus sincère et plus profonde avant et pendant la guerre de libération, la religion ayant été spontanément sentie alors, et avec raison, d'abord comme un facteur de résistance, ensuite comme un instrument de combat. A partir de 1962, l'islam allait reprendre sa place naturelle d'instrument essentiellement spirituel. Mais imprudemment, hélas ! on en fit la religion de l'Etat, d'un Etat qui se voulait et se veut encore... laïque. Pour écarter toute interprétation fâcheuse, je dois signaler que ce choix n'avait pas été dicté par une quelconque intolérance à l'égard du judaïsme et du christianisme. Je pense que nos dirigeants d'alors avaient seulement voulu honorer une sorte de contrat moral, croyant fermement qu'il n'apportait rien de nouveau. D'autant que l'écrit dans leur structure mentale — les Ecritures mises à part — avait infiniment moins de valeur que dans la structure mentale d'un Occidental. Mais nos hommes d'Etat en tirèrent immédiatement la conséquence la plus logique, mais aussi la plus dramatique.

En effet, il est bien connu que le livre sacré des musulmans, le Coran, a été, linguistiquement parlant, le point de départ de la langue arabe dite classique. Dès lors, bien que cette langue ne soit parlée par aucun Algérien, on en fit notre langue nationale. Les maux que nous vivons actuellement proviennent de cette vision à la fois manichéenne et abstraite des choses. Dans ce problème, le plus difficile à résoudre, le président Chadly se conduit en continuateur fidèle des présidents Ben Bella et Boumediène. Ses propos ne m'ont pas surpris outre mesure. Il se déclare « *consterné que l'on pose aujourd'hui le problème en ces termes, après vingt ans d'indépendance* ». Il y voit même une honte. Et je suis entièrement d'accord avec lui, mais pour des raisons opposées. Oui, en effet, c'est une honte que l'on ait poussé notre jeunesse à revendiquer bruyamment, et dans la rue, ce que nous aurions dû lui apporter sur les bancs de l'école. Le chef de l'Etat oublie que ces Algériennes et Algériens sont âgés de quinze à vingt-cinq ans. Enfants donc de l'après-guerre, ils ont tous fait l'expérience de l'arabe classique, y compris ceux qui s'y sont consacrés entièrement et qui ont fait parler d'eux il n'y a pas si longtemps, et en termes qui ont été naturellement désapprouvés. Ils se considèrent tous, monsieur le président, comme des sacrifiés. C'est pourquoi, ayant une conscience aiguë de leur devoir, ils ne veulent pas qu'il en soit de même de leur descendance. Leur volonté, saine et clairvoyante, n'est pas de plaire ou de déplaire, mais de construire l'Algérie avec des mains et des cerveaux algériens. Et le peuple algérien est en train de les comprendre.

Aujourd'hui, alors que tout peut être encore sauvé, je demande au président de la République de faire passer les intérêts de la nation avant ceux d'un mythe.

(*) Agrégé d'arabe classique chargé de mission au C.N.R.S.

L'injuste et l'irrépressible

par NABILE FARES (*)

.. atri mashi davel » (1).

COMPRENDRE ce qui a lieu en Algérie actuellement implique que l'on réfléchisse sur la destinée et l'histoire de ce pays, non pas simplement en tant que ces « événements » récents intéressent — curieux terme d' « événements », issu d'une qualification désuète dont usent ceux-là mêmes qui en accusent les (comment dire ?) ... autres, et les « coloniaux » — une partie d'un pays, mais bien l'ensemble des coordonnées qui président, et ont toujours présidé, à l'administration, l'histoire, la culture, l'économie, les politiques de ce pays.

Comment désigner alors ce qui — sans nul doute — et à travers encore bien des heurts et des indispositions sera l'enjeu de cette « nouvelle » histoire que vit l'Algérie ?

Avec tous les risques que cela comporte, en assurant :

1) que la destinée collective passe par la prise en compte et en charge de tous les éléments linguistiques, culturels, historiques, qui composent et constituent la peau neuve de ce pays ;

2) que cette destinée collective — d'autres diront, plus étroitement, « nationale » — est inscrite dans cette présence irrécusable des Berbères et des Arabes parlant et non muets qui œuvrent et ont toujours œuvré pour la réalité de ce pays ;

3) que cette destinée collective est de part en part traversée par les possibilités de parler non pas une, deux ou des langues communes, mais des langages qui nous soient communs, qui nous écrivent et qui nous disent contre ce qui de nous est vécu comme injuste et répressif ;

4) que la politique algérienne — en un sens où le terme de politique dépasse tous les pièges de « remaniement » ministériel ou gouvernemental — devra désormais savoir qu'elle est placée entre ce qui détermine l'enjeu même des libertés : son caractère de justice et d'égalité, ou — il ne tient qu'à elle, maintenant — de répression.

A ces conditions, sans aucun alibi de colonialisme passé ou à venir, l'Algérie sera notre pays libre et indépendant.

(*) Ecrivain algérien d'origine kabyle immigré en France.

(1) Un « dit » kabyle : « *Une étoile n'est pas un mot.* »

Au Maroc aussi et surtout

par ASSAFAR H'DDOU (*)

LA question berbère ne concerne pas seulement l'Algérie, où les Berbères militent actuellement contre la répression culturelle et la privation de leurs droits linguistiques, mais aussi et surtout le Maroc, dont la majorité de la population est Berbère et est privée de ces mêmes droits, qui sont des droits naturels.

Nous connaissons ici, au Maroc, une situation analogue à celle de nos frères ouvriers, paysans et étudiants algériens qui défendent le droit à l'existence de la culture berbère et la reconnaissance de leur langue à égalité absolue avec la langue dite « officielle ». Au Maroc, en effet, des millions de paysans et d'ouvriers sont accablés à tous les niveaux parce que privés de leurs droits linguistiques et culturels.

La langue berbère n'est même pas enseignée dans les universités marocaines (1) alors que des langues étrangères comme l'hébreu et le persan ont ce privilège. En outre, les *mass media* ne lui accordent aucun intérêt et la télévision diffuse ses informations en français, en anglais, en espagnol et en arabe alors que la majorité des Berbères ne comprennent aucune de ces langues.

Fait paradoxal : les régimes marocain et algérien s'opposent catégoriquement à tous les niveaux mais ils convergent en ce qui concerne la répression des droits linguistiques et culturels des Berbères. La question est différente quand il s'agit des forces de l'opposition, notamment de celles qui sont à tendance socialiste comme l'Union socialiste des forces populaires et le P.P.S. (communiste) : ils « communiquent » avec les masses sans aucun respect pour leur langue et leur culture, et le Mouvement populaire joue un rôle illusoire à l'égard de ces mêmes masses.

Nous ne trouvons que deux raisons à de tels comportements :

1) La crainte éprouvée par toutes les classes privilégiées de voir leurs intérêts menacés par un épanouissement des masses sur le double plan linguistique et culturel. Un tel épanouissement permettrait, en effet, aux ouvriers et aux paysans de prendre conscience de leurs propres intérêts, qui sont incompatibles avec ceux des autres catégories de la population, y compris les forces socialistes à caractère bourgeois, que leurs membres militent dans les partis sociaux-démocrates ou fassent partie de la bourgeoisie d'Etat.

2) Le chauvinisme arabe : s'ajoutant au facteur précédent, les tendances nationales arabes au nord de l'Afrique — au niveau du pouvoir ou ailleurs — ont tendance à considérer que toute manifestation d'identité en dehors de la langue et de la culture arabes est à rejeter. C'est pourquoi les Berbères marocains — jeunes, ouvriers, paysans — soutiennent les aspirations de leurs frères berbères d'Algérie.

(*) Etudiant marocain.

(1) N.D.L.R. — Le 27 mars, dans un éditorial du *Matin du Sahara*, intitulé « Défense et illustration de la culture berbère », Moulay Ahmed Alaoui, ministre du tourisme, saluait la naissance de la *Revue marocaine d'histoire et de civilisation*, qui porte aussi le titre berbère d'*Amazigh*. Elle a été lancée par M. Mahjoud Aherdane, président du Mouvement populaire (parti politique de tendance berbère) et ministre d'Etat. Une autre revue de linguistique et de sémiotique *Traces*, semestrielle, dirigée par Abdallah Bounfour, paraît à Rabat depuis l'an dernier. Enfin, le Parlement a discuté, en 1979, de la création d'un Institut de culture berbère, mais, nous signale notre correspondant, aucune décision n'a encore été prise à ce sujet.

CORRESPONDANCE

UN PHÉNOMÈNE DE SOCIÉTÉ

Les événements de Tizi-Ouzou nous ont valu une abondante correspondance de lecteurs berbères dont beaucoup demandent à conserver l'anonymat. Il s'agit d'un phénomène de société qui ne peut être ignoré. Plusieurs lettres répondent à celle de M. Mohamed Chouicha (le Monde *daté 27-28 avril) qui estimait à six au moins les dialectes berbères et se demandait lequel était le bon. Nous avons retenu un texte, signé Mas Tifra, qui les résume le mieux.* Beaucoup de temps s'est écoulé depuis l'apparition de ces Imazighen, hommes libres, qui peuplaient la Berbérie (Afrique du Nord actuelle). Cette population a été refoulée et compartimentée au gré des envahisseurs qui se sont succédé.

Les Kabyles, les Chaouis, les Touareg, pour ne citer que ceux-là, forment un ensemble ethnique et linguistique identique qu'il faut perpétuer. En réalité, le nom qu'ils portent désigne la région qu'ils habitent. Quant à qualifier les parlers de ces régions de « dialecte », cela n'a aucun sens fondé.

Les arabophones nous désignent péjorativement par les vocables : kbaïle (kabyles), chaouia, etc. Le mot kabyle n'a rien à voir avec le terme « soumis à Dieu », comme le croient nos détracteurs, mais veut dire tout simplement « habitant de la cité ». Il vient de l'arabe « qabilat » (cité), nom que les Arabes ont donné aux villages... kabyles. Le vocable exact est : Izenaguen en berbère, ou sanhadja en arabe (et français). Quant à la langue berbère et à son système d'écriture dit tifinar (ou tifinagh), ils sont partout les mêmes des îles Canaries à l'oasis de Siwa, à quelques exceptions près au niveau prononciation.

Réunissez un Kabyle, un Chaoui, un Targui, un Aïfain, un Chleuh, un Zenati, etc., sur la place d'Alger et vous verrez qu'ils se comprendront et se reconnaîtront comme frères.

Un groupe d'étudiants algériens de Nanterre et Paris-I signalent qu'en plus de Tizi-Ouzou, des manifestations ont eu lieu à travers le pays, notamment à Batna, Oran, Bel-Abbès, Tiaret, certaines de ces villes n'étant pas situées dans des régions berbérophones. Rejetant la thèse du complot, ils concluent : Comme dit un proverbe algérien : « *On ne cache pas le soleil avec un tamis* »...

La solution réside en fait dans la recherche d'une véritable algérianité où seront pris en considération les droits des arabophones et des berbérophones. Le danger vient actuellement du fait de l'exclusivité de l'arabe classique considéré comme unique langue : or, la réalité algérienne est autre, et il faut composer avec cette réalité. Aucun peuple au monde n'acceptera de mourir même avec une douce anesthésie.

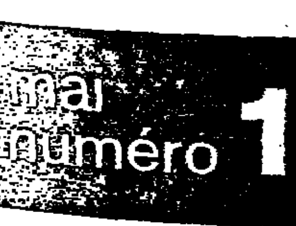

Le Monde

étranger

LE RENFORCEMENT DES BLOCS

Le sommet du pacte de Varsovie préparera les entretiens de M. Gromyko à Vienne

La réunion au sommet du comité politique consultatif du traité de Varsovie s'est ouverte dans la capitale polonaise ce mercredi *14 mai*, en présence des chefs de parti, des ministres des affaires étrangères et de la défense des sept pays membres : U.R.S.S., Pologne, R.D.A., Tchécoslovaquie, Hongrie, Roumanie et Bulgarie. La délégation soviétique, dont font partie MM. Kossyguine et Tchernienko, membres du Politburo, est conduite par M. Brejnev, qui séjourne pour la première fois à Varsovie depuis décembre 1975. Elle ne comprend pas le maréchal Oustinov, ministre de la défense, remplacé par son premier adjoint, le maréchal Ogarkov. Convoquée le jour du vingt-cinquième anniversaire de la signature du traité et tenue dans un strict huis clos au siège du gouvernement polonais, la réunion doit s'achever jeudi par la publication d'un communiqué.

De Varsovie, M. Gromyko se rendra à Vienne, où il arrivera vendredi matin, pour participer à la deuxième journée des cérémonies du vingt-cinquième anniversaire du traité d'Etat autrichien. Après un déjeuner offert par le président de la République autrichienne en l'honneur des ministres des affaires étrangères des quatre puissances signataires du traité (Etats-Unis, U.R.S.S., France et Royaume-Uni), de ceux des pays limitrophes et des personnalités invitées à cette occasion — dont M. Waldheim, secrétaire général de l'ONU, — M. Gromyko s'entretiendra dans l'après-midi au palais de la Hofburg avec le secrétaire d'Etat américain, M. Muskie. Le ministre soviétique rencontrera également ses homologues britannique et ouest-allemand. M. François-Poncet s'entretiendra, pour sa part, avec M. Muskie ainsi qu'avec ses collègues yougoslave et autrichien. Des difficultés d'emploi du temps, indique-t-on, l'empêcheront de rencontrer séparément M. Gromyko, qu'il vient de toute manière de recevoir à Paris.

Les habits neufs de la paix

De notre correspondant en Europe centrale

Vienne. — La paix, « *tâche principale de notre temps* ». La paix, qu'il faut défendre contre la politique « *insensée* » des Etats-Unis. La paix, menacée par l'implantation des nouvelles fusées de l'OTAN en Europe. La paix, que le monde n'aurait jamais recouvrée en 1945 sans l'aide « *décisive* » de l'U.R.S.S. La paix, dont le maintien repose sur « *une seule raison : l'existence du traité de Varsovie et de ses forces armées guidées par l'invincible armée soviétique* ». La paix, donc — thème dominant de la presse des pays communistes depuis la réunion des P.C. européens à Paris, — a pris, ces derniers jours, à l'Est, allure d'offensive. Rien n'a été négligé : il ne manque même plus, depuis lundi, ni l'annonce du retrait d'un nouveau contingent soviétique de R.D.A. ni la dénonciation à Berlin-Est des desseins belliqueux de l'OTAN par la dernière de ses secrétaires transfuges.

Le communiqué qui sera publié jeudi 15 mai dans la capitale polonaise à l'issue des travaux du comité politique consultatif du pacte de Varsovie affirmera avant tout la volonté de l'U.R.S.S. et de ses alliés de préserver la détente. Sans exclure la fermeté de ton ni le renforcement du potentiel militaire du camp socialiste, l'accent devrait être mis sur trois points : la nécessité de ratifier les accords SALT 2 et de réunir la conférence de Madrid ; la convocation d'une conférence sur la détente militaire et le désarmement en Europe (1) ; enfin le rappel, probablement assorti de nouvelles propositions, des offres de négociation faites le 7 octobre à Berlin-Est par M. Brejnev.

Le décor sera ainsi planté pour la rencontre de Vienne, vendredi après-midi, entre M. Gromyko et le secrétaire d'Etat américain. M. Muskie, il ne s'en cache pas, n'a rien de particulier à dire à son interlocuteur, si ce n'est que *Washington n'accepte pas le fait* accompli afghan. M. Gromyko, lui, aura en main une pleine sacoche de dossiers à négocier, neufs ou anciens. Loin de Kaboul, il lui sera aisé d'être l'homme de la raison contre celui de l'obstination. M. Muskie arrivera de Bruxelles, où l'on aura parlé riposte. M. Gromyko de Varsovie, où l'on aura parlé lutte pour la détente. Le premier viendra de quitter des alliés bien hésitants, le second des fidèles unanimes.

L'un parlera au nom d'un président qui ne sait plus quelle politique mener. L'autre représentera une équipe sûre d'elle. Une puissance qui entend bien arriver à normaliser ses relations avec l'Ouest après son avancée vers les mers chaudes ; un pouvoir conscient de ce que « *l'équilibre militaro-stratégique actuel permet aux pays socialistes de peser, par leur politique étrangère, sur la solution des problèmes internationaux (...)* (2) ». Bref, M. Muskie devra, de ce coup d'essai, faire un coup de maître pour éviter d'ajouter les entretiens de vendredi à la liste des maladresses américaines.

Mais l'offensive de paix du pacte de Varsovie ne vise pas que le bref rendez-vous de Vienne. Préparée dès la mi-janvier par de nombreuses rencontres entre les dirigeants du camp socialiste (notamment par les visites du maréchal Koulikov en Europe centrale et de M. Gromyko à Bucarest), elle tend à deux buts. *D'une part, obtenir la suspension* du déploiement des fusées Pershing décidé en décembre par l'OTAN à la suite de la mise en place des SS-20 soviétiques. De l'autre, accentuer les divergences entre l'Europe et les Etats-Unis.

Le fait que la réticence exprimée par La Haye et Bruxelles en décembre n'ait fait que se renforcer depuis ainsi que la récente suggestion ouest-allemande de bloquer pour un temps l'implantation des nouvelles fusées eurostratégiques confèrent un certain réalisme au premier objectif. Quant au second, c'est sur des faits qu'il s'appuie :

L'irritation, d'abord, de Paris et de Bonn devant les flottements de la Maison Blanche, leurs inquiétudes devant les risques économiques et politiques d'une dégradation de la détente, et leur volonté de ne rien modifier à leurs relations bilatérales avec Moscou.

La tentation ensuite, qu'à M. Schmidt de jouer dans la crise actuelle un rôle à la mesure de la puissance de son pays. Entre la solidarité atlantique et l'intérêt national, en effet, la balance n'est plus tout à fait *égale à Bonn. Les prochains* voyages du chancelier en R.D.A. et à Moscou sont là pour le dire, comme l'importance qu'ont eue durant les obsèques de Tito (et en l'absence de MM. Carter et Giscard d'Estaing) ses entretiens politiques, notamment avec M. Honecker.

Le rôle de l'Internationale socialiste

Un autre facteur est la fonction médiatrice qu'entend jouer l'Internationale socialiste entre Moscou et Washington. Reçu en octobre par M. Brejnev, loué à la réunion parisienne des P.C. par M. Ponomarev, son groupe de travail sur le désarmement a vu son action déboucher la semaine dernière sur l'envoi en mission de M. Palme à Moscou. L'Internationale socialiste n'est pas l'Europe, mais son influence y est certaine, en Allemagne fédérale au premier chef.

Dernier avantage : l'offensive de paix permet à Moscou de calmer les appréhensions de ceux de ses alliés, Pologne et Hongrie notamment qu'avaient inquiétés les suites possibles de l'invasion de l'Afghanistan. Rassurés de constater qu'ils n'en ont pas subi de conséquences fâcheuses pour leur économie, ils jugent plus profitable de prôner le maintien de la détente en Europe que de croiser le fer pour les « *idéaux de la révolution d'avril* » à Kaboul. Même M. Ceausescu, qui a tenu à rappeler son indépendance en recevant à Bucarest MM Hua Guofeng et Kim Il-sung, le président nord-coréen, quelques heures avant la réunion de Varsovie, et qui avait boudé la réunion de Paris, ne devrait pas trouver cette fois-ci matière aux mêmes éclats qu'en novembre 1978 à Moscou.

« *L'Union soviétique*, déclarait vendredi dans son discours de Philadelphie M. Carter, *ne réussira pas à diviser l'alliance atlantique ou à nous faire croire que l'Europe pourrait être un îlot de détente pendant que l'agression se poursuit ailleurs.* » Tel n'est visiblement pas l'avis de Moscou.

BERNARD GUETTA.

(1) Cette ancienne proposition du pacte de Varsovie avait été relancée par M. Gierek, en février, devant le congrès du parti polonais.

(2) La citation est extraite d'un article récemment paru à Prague du général Dzur, ministre tchécoslovaque de la défense.

● *Un nouveau départ de troupes soviétiques* stationnées en R.D.A. a eu lieu le mardi 13 mai et un autre détachement doit quitter le pays le 15 mai. Cinq retraits ont déjà été effectués (*le Monde* du 28 février) depuis l'annonce par M. Brejnev, en octobre 1979, que l'U.R.S.S. était disposée à retirer jusqu'à vingt mille hommes et mille blindés, au titre d' « *une contribution unilatérale à la détente* ». On ignore l'importance réelle des effectifs ayant jusqu'à présent quitté la R.D.A. — *(A.F.P.)*

Les Etats-Unis demandent à l'OTAN un effort accru de défense

(Suite de la première page.)

Certains pays membres, tels la Belgique ou l'Italie, auraient préféré que, pour cette consultation politique extraordinaire, on réunisse le conseil des ministres de l'Atlantique Nord, ce qui aurait *permi d'associer* les Français au débat. Les Américains, insistant sur le caractère militaire, quasi opérationnel, de l'exercice qu'ils avaient en tête, ont refusé une telle procédure.

Les Etats-Unis ont proposé à leurs partenaires une série de mesures visant à renforcer l'efficacité de la puissance défensive de l'alliance, et à mieux l'adapter à la situation créée par l'intrusion massive des Soviétiques à quelques centaines de kilomètres du Golfe. L'invasion de l'Afghanistan, s'ajoutant à l'insécurité en Iran, a conduit les Américains à renforcer leur présence dans l'océan Indien, et, pour ce faire, à prélever des unités, en particulier navales, dans d'autres zones. En outre, en cas de tension accrue dans cette même région, des réserves stationnées aux *Etats-Unis* pourraient devoir y être acheminées, allégeant d'autant la couverture américaine de l'Europe. D'où l'idée d'accélérer la mise en œuvre du programme de défense à long terme approuvé par l'alliance au sommet atlantique de Londres en 1977, et de revoir certaines priorités définies dans ce programme en fonction de la situation actuelle.

Pour mener à bien cet effort, les Etats-Unis demandent trois choses à leurs alliés : 1) Approuver dès cette session une série de mesures à court terme (phase 1), dont la mise en œuvre commencerait immédiatement et devrait être achevée d'ici un an ; 2) Approuver dans leurs grandes lignes d'autres mesures à plus long terme (phase 2) pour lesquelles les décisions définitives *seraient* prises lors de la session du conseil atlantique de décembre 1980 ; 3) Réaffirmer, avec si possible plus de détermination que jusqu'à présent, l'engagement ancien d'accroître les budgets de la défense en termes réels d'au moins 3 % par an.

La France félicitée

Certaines des mesures de la phase 1 seront sans doute énumérées dans le communiqué publié à l'issue de la session. Du côté américain, on cite comme *exemple l'accroissement* des stocks de munitions et d'équipements en Europe, considérés apparemment comme insuffisants ; l'amélioration des infrastructures, l'acquisition d'équipements pour la défense contre les armes chimiques, enfin, sur un autre plan, l'accélération de l'assistance militaire à la Turquie et au Portugal.

Parmi les mesures à mettre au point d'ici à la session de décembre figurent l'accroissement des réserves opérationnelles des forces européennes (afin de pallier un éventuel déploiement hors du théâtre européen des réserves américaines), ainsi qu'une amélioration de la capacité de transport de troupes entre les deux rives de l'Atlantique. Les Etats-Unis voudraient, qu'à l'instar de ce qu'ils ont eux-mêmes commencé à faire, les gouvernements européens arrêtent les dispositions administratives et techniques nécessaires afin qu'en cas de tension internationale aiguë, les avions gros porteurs des compagnies aériennes européennes puissent être utilisés pour acheminer les renforts américains vers le Vieux Continent. Un tel programme implique notamment que ces avions fassent l'objet de certains aménagements pratiques, lesquels, bien sûr, seraient à la charge des gouvernements. L'amélioration de la défense *contre les armes chimiques* est également citée parmi ces actions. Les dirigeants militaires de l'OTAN sont, à l'évidence, préoccupés par l'arsenal important d'armes chimiques dont s'est dotée, selon eux, l'Union soviétique.

Comment financer cette adaptation du programme à long terme défini en 1977 ? « *Il ne devrait pas y avoir de problème majeur*, expliquent en substance les Américains, *si les partenaires de l'Alliance appliquent effectivement leur engagement d'accroître leur budget de défense de 3 % par an.* » Les Américains, se référant aux discussions tenues au niveau des ambassadeurs avant la session, jugent « encourageante » la disposition des alliés à approuver l'actualisation du programme de défense, mais ils se disent préoccupés par le caractère financièrement peu précis des engagements de certains partenaires. L'attitude du Danemark et de la Belgique est particulièrement critiquée. M. Desmarets, ministre belge de la défense, admet qu'en termes réels, le budget de la défense de son pays pour 1980, loin de croître de 3 % comme prévu, est en diminution d'environ 2 % par rapport à 1979. « *Tous les pays de l'Alliance sont touchés par la crise économique. Nous constatons que ce sont souvent les pays les plus riches qui éprouvent le plus de difficultés à tenir l'engagement des 3 %* », ont commenté les Américains.

En fait, les Belges et les Danois ne sont pas les seuls défaillants. Si les Italiens et les Canadiens ont promis, lundi, d'atteindre les 3 %, les Néerlandais se sont seu*lement engagés à ne pas réduire* leur budget de la défense. Quant à M. Appel, le ministre allemand, il a évoqué l'accroissement de 3 % comme un objectif et non comme une obligation.

Cet aspect des choses donne l'occasion aux Américains de se féliciter, de manière appuyée, de l'attitude française. « *La France est un des pays de l'Alliance qui prend le plus au sérieux ses responsabilités militaires. Pour nous, qu'elle agisse à l'intérieur ou à l'extérieur de l'organisation militaire intégrée n'a rien d'essentiel. Le plus important est que son effort dépasse substantiellement les 3 %* », expliquent-ils. Ils se sont aussi félicité de la présence militaire française dans l'océan Indien.

PHILIPPE LEMAITRE.

M. RENÉ DOISE, AMBASSADEUR AUPRÈS DU CONSEIL DE L'EUROPE

Le *Journal officiel* du jeudi 15 mai annoncera la nomination de M. René Doise au poste d'ambassadeur auprès du Conseil de l'Europe, en remplacement de M. Jean Cazeneuve.

[*Né le 11 décembre 1919 à Mar*[illegible]*le*, M. Doise, ancien élève de l'Ecole nationale de la France d'outre-mer, a servi jusqu'en 1957 au ministère de la France d'outre-mer avant d'être en poste à New-York, d'abord à la délégation française au conseil de tutelle, ensuite à la mission permanente auprès de l'ONU (1957-1964). Depuis 1965, M. Doise était affecté au service information *et presse de l'administration centrale*, dont il était adjoint au chef de service depuis 1973.]

● *Le gouvernement de Bonn* a décidé d'apporter à la Turquie une « *aide militaire d'urgence* » de 150 millions de marks en 1980, annonce-t-on de source diplomatique à Bruxelles. Cette aide, qui sera *fournie* en liquide *et non* en équipements, sera portée à 180 millions de marks en 1981. — *(A.F.P.)*

A TRAVERS LE MONDE

Tchad

● UN PLAN POUR TROUVER « *des solutions susceptibles de ramener la paix au Tchad* » a été élaboré par des responsables tchadiens, réfugiés à Kousseri, petite ville du Nord-Cameroun située en face de N'Djamena. Ce plan, rendu public lundi 12 mai, est le premier du genre pour tenter de mettre un terme à la guerre *civile qui sévit* depuis près de deux mois, a été adressé à tous les chefs des différentes tendances. Les responsables de ce plan, sous la conduite de M. Abdoulaye Lamana, ancien ministre *de l'économie*, suggèrent de « *convoquer d'urgence à N'Djamena* » sous l'égide de l'Organisation de l'unité africaine (O.U.A.) une « *conférence de réconciliation nationale* ».

Union soviétique

● L'ECRIVAIN VASSILI AKSIONOV A PARIS FIN JUIN. — Il a obtenu le droit de quitter l'U.R.S.S. et d'y rentrer « *s'il se conduit bien* ». Après une visite à son éditeur, il gagnera Los Angeles. De même, Vladimir Voinovitch (auteur du *Brave soldat Tchonkine*) pourra se rendre à l'automne en R.F.A. à l'Académie bavaroise des beaux-arts. En revanche, Lev Kopelev (*A conserver pour l'éternité*) n'a pas encore reçu de réponse à sa demande de se rendre en R.F.A. et en a appelé à M. Brejnev. — *(U.P.I.)*

Zimbabwe

● LE GOUVERNEMENT DU ZIMBABWE envisage de négocier une révision de la *Constitution afin de supprimer* les vingt sièges réservés aux Blancs au Parlement, a déclaré M. Simbi Mubako, ministre de la justice, dans un entretien publié mardi 13 mai par le *Herald* de Harare (ex-Salisbury). Aux termes de l'accord signé à Londres en décembre, vingt sièges sur cent sont attribués aux Blancs et la Constitution prévoit que cette disposition ne peut être modifiée que par un vote unanime du Parlement. — *(Reuter.)*

Maroc aussi et surtout

AMÉRIQUES

États-Unis

MM. CARTER ET REAGAN REMPORTENT LES « PRIMAIRES » DU MARYLAND ET DU NEBRASKA

(De notre correspondante.)

New-York. — MM. Carter et Reagan poursuivent leur marche à la nomination de leur parti respectif : ils ont remporté mardi 13 mai les « primaires » dans le Maryland et le Nebraska.

La victoire de M. Carter était prévue dans le Nebraska, mais M. Kennedy était censé devoir remporter le Maryland, proche de ses fiefs traditionnels. Le sénateur avait d'ailleurs gagné, de peu, il est vrai, les « primaires » du district de Columbia, le 6 mai.

Dans le Nebraska, M. Carter avait dénoncé à la télévision les projets économiques et sociaux de M. Kennedy, en particulier son plan de santé, ruineux pour le pays, selon lui. Dans le Maryland, où M. Reagan avait été battu en 1976, M. Bush a fait un score honorable, mais il est nettement distancé par l'ancien gouverneur de Californie qui ne s'était pas donné la peine de faire campagne.

M. Kennedy mène déjà une campagne active en Californie où il met, une fois de plus, M. Carter au défi d'accepter un débat public contre lui. M. Reagan est, pour sa part, si sûr de sa nomination comme candidat républicain qu'il laisse courir des bruits sur le choix de son vice-président. Les noms les plus cités sont ceux du sénateur Howard Baker, du Tennessee, ancien candidat présidentiel, du représentant Jack Kemp, de New-York, et de M. Bush.

Il reste une inconnue : le *« facteur Anderson »*, comme on dit ici. Personne ne pense que le nouveau candidat indépendant ait des chances sérieuses à l'élection, mais sa candidature prendra sans doute des voix dans les deux grands partis.

Le manque d'enthousiasme de l'opinion se reflétait lundi dans deux éditoriaux : le *Baltimore Sun* conseillait à ses lecteurs du Maryland de voter pour M. Carter *« qui a été trop souvent hésitant, mal informé et dépourvu de vision philosophique »*, tandis que le *Lincoln Star* du Nebraska annonçait qu'il soutenait *« l'aimable, ignorant, plat et vieillissant M. Reagan »*. — N. B.

Guatemala

L'extrême droite multiplie les assassinats d'universitaires, d'avocats et de paysans

Des hommes masqués non identifiés ont assassiné, le lundi 12 mai, un prêtre belge, le Père Walter Woordeckers, quarante-trois ans, alors qu'il se rendait de sa cure au bureau de poste, à Santa-Lucia-Cotzumalguapa, à 90 kilomètres de Guatemala, a déclaré la police. Ce prêtre avait été nommé dans cette paroisse il y a quatre ans. Le meurtre n'a pas été revendiqué. Le 4 mai, un autre prêtre, le Père Conrado de la Cruz avait été enlevé dans la même paroisse.

D'autre part, sept cadavres ont été découverts dans les rues de la capitale, a annoncé la police ce 14 mai. Parmi eux, se trouvent les corps de quatre personnes qui ont, semble-t-il, été pendus, puis abandonnés dans une voiture. Selon la police, les Escadrons de la mort, groupe guatemaltèque d'extrême droite, pourraient être responsables de ces assassinats.

Enfin, la Commission internationale des juristes a dénoncé, le lundi 12 mai à Genève, les récents assassinats de trois éminents avocats guatemaltèques, MM. Ruben Ixcamparic, Jorge Jimenez Caja et Rolando Melgar, exécutés respectivement les 24 janvier, 5 mars et 17 mars, par des groupes clandestins d'extrême droite. M. Melgar était également un universitaire réputé.

Vingt pour un...

De notre envoyé spécial

Guatemala. — Les orateurs qui s'avancent, à tour de rôle, dans la lumière des projecteurs, pour s'adresser au millier d'étudiants rassemblés devant le rectorat de l'université San-Carlos ont le visage couvert d'une cagoule, noire, blanche ou rouge. On songe à quelque sinistre cérémonie médiévale. Mais, ici, ce ne sont pas les inquisiteurs qui sont à la tribune ! Ces hommes dissimulent leurs traits de peur, une fois sortis du « territoire libre » de l'université, d'être abattus comme des lapins...

En quatre mois, dix-neuf enseignants et étudiants ont été assassinés dans la capitale par des « commandos d'inconnus en civil et fortement armés », selon la terminologie en usage. C'est pour protester contre cette tuerie que l'Association des étudiants (A.E.U.) a convoqué ce soir ses sympathisants sur le campus.

Après l'assassinat, le 22 mars, d'un colonel à la retraite expert en contre-insurrection, un communiqué de l'Armée secrète anticommuniste — ESA, l'un des groupes d'extrême droite qui opèrent impunément dans le pays — annonçait que vingt « rouges » seraient tués en représailles. Le même jour, trois étudiants étaient mitraillés. Le lendemain, c'était le tour d'Hugo Rolando Melgar, conseiller juridique du recteur. Le 26 mars, Alfonso Figueroa, directeur de l'Institut de recherches économiques et sociales de l'USAC, était assassiné. Les crimes se sont succédé : presque un par jour ! Parmi les victimes : Johny Dahinten, professeur de droit ; Horacio Florès, conseiller à la planification universitaire ; Marco-Antonio Urizar, ancien président de l'association des étudiants en lettres.

La violence politique n'est pas nouvelle au Guatemala. On avance couramment le chiffre de trente mille victimes pour le dernier quart de siècle depuis qu'un coup d'Etat contre-révolutionnaire appuyé par les Etats-Unis a renversé en 1954 le gouvernement progressiste du colonel Arbenz. Les années 60 ont été marquées par la montée et la répression d'un puissant mouvement de guérilla et ont été particulièrement sanglantes. En 1979, mille trois cent soixante et onze personnes, si l'on en croit la sinistre comptabilité tenue par la presse, ont été assassinées. Ces chiffres ne tiennent pas compte des disparus.

Certaines ont été tuées par l'un des groupes d'extrême gauche : Armée de la guerilla des pauvres (E.G.P.), Forces armées rebelles (FAR) ou Organisation du peuple en armes (ORPA). Mais la majorité des victimes sont tombées sous les balles des groupes clandestins d'extrême droite : la Main blanche, Œil pour œil, l'ESA et autres Escadrons de la mort, dont les liens avec les autorités sont démentis de façon rarement convaincante. Il s'agit, pour la plupart, de dirigeants politiques, comme le social-démocrate Manuel Colom, ancien maire de la capitale, assassiné en mars 1979, de responsables syndicaux, de militants d'organisations paysannes. L'extrême droite pratique une « répression sélective », s'attaquant aux personnalités capables de prendre la tête d'une opposition sérieuse. Aussi l'université est-elle particulièrement visée.

« Tenir à tout prix »

Au Guatemala on n'utilise pas en vain les grands mots. En particulier, on réserve celui de « massacre » aux circonstances exceptionnelles, par exemple une centaine de paysans tués par l'armée en mai 1978, à Panzos, dans l'est du pays ; trente-neuf personnes brûlées vives dans l'assaut donné à l'ambassade d'Espagne le 31 janvier dernier. Mais l'actuelle vague d'assassinats qui fauche les universitaires ne ressemble en rien, disent les observateurs, à ce que l'on a connu.

Plusieurs victimes passaient pour être proches du Parti guatémaltèque du travail (P.G.T., procommuniste). Aucune d'elles, pourtant, n'avait, que l'on sache, été mêlée à quelque forme d'action violente que ce soit. Tous, au contraire, se réclamaient de l'opposition légale.

Cette « série » de crimes a évidemment mis l'université en grand émoi. Les drapeaux sont en berne. Des arrêts de travail ont lieu dans les facultés. Les membres du rectorat s'abstiennent, jusqu'à nouvel ordre, de donner leurs rendez-vous à l'université, de peur d'être « cueillis » à la sortie par un commando de tueurs. Un certain nombre d'enseignants ont jugé plus prudent de quitter le pays pendant quelque temps. Que faire ?

« Tenir à tout prix » est apparemment le mot d'ordre. L'autonomie universitaire est sacrée. Et les forces de l'ordre s'abstiennent en principe de franchir la « clôture » du campus. L'université est le foyer, intellectuel et matériel, de l'opposition au régime.

« Mais que signifie cette notion de territoire libre, se demandent certains observateurs, *lorsque les tueurs sont en embuscade à la sortie ? Ne serait-il pas plus politique de remettre l'université et ses quarante mille étudiants au gouvernement en lui disant : « Maintenant, débrouillez-vous ! » Au moins, cela ferait du bruit sur le plan international. »* Ce point de vue est considéré comme défaitiste par le noyau des étudiants révolutionnaires puisqu'il n'est pas question de remettre à la droite une Université où les tendances progressistes l'emportent. C'est aussi l'avis d'une éminente personnalité du rectorat. *« Que le gouvernement ferme l'université s'il le veut*, nous déclare-t-elle. *Mais notre conseil ne prendra certainement pas une telle initiative : elle ferait trop plaisir à nos ennemis. »*

JEAN-PIERRE CLERC.

L'incident qui oppose les Bahamas à Cuba pourrait être porté devant les Nations unies

Le ministre cubain des affaires étrangères, M. Malmierca, a adressé, mardi 13 mai, un message au gouvernement bahaméen, reproduisant l'éditorial publié le même jour par le journal *Granma*, qui constitue *« la position officielle du gouvernement cubain »* sur l'incident qui, samedi, a opposé un patrouilleur bahaméen à plusieurs Mig cubains (*le Monde* du 13 mai).

Dans son message, publié par le gouvernement de Nassau, M. Malmierca indique que *« la C.I.A. est derrière cette affaire »*. M. Malmierca a fait savoir que la rencontre prévue pour mardi à Nassau entre les autorités bahaméennes et une délégation cubaine avait été annulée, parce que *« la délégation avait besoin de plus de temps pour étudier les informations qu'elle avait obtenues et se préparer à la prochaine rencontre »*. Le gouvernement bahaméen sera informé *« dans le courant de la semaine »* d'une date pour un nouvel entretien.

Le ministre des affaires extérieures des Bahamas, M. Adderley, a pour sa part nié que le gouvernement bahaméen soit impliqué dans des activités américaines de renseignement. *« Nous ne laisserons pas les Cubains croire qu'ils peuvent nous utiliser comme un pion dans leurs affaires internationales »*, a-t-il ajouté.

D'autre part, le gouvernement des Bahamas s'est réservé le droit de porter devant le Conseil de sécurité des Nations unies l'incident survenu samedi et qui a coûté la vie à quatre marins bahaméens.

Enfin, deux Mig cubains ont piqué lundi sur un navire garde-côte de la marine américaine qui participait à la recherche des quatre marins disparus. Leurs évolutions ont également mis en danger un hélicoptère de la même unité, ce qui a provoqué une note de protestation écrite du gouvernement américain aux représentants des intérêts cubains aux Etats-Unis. — *(A.F.P., Reuter, A.P.)*

El Salvador

Le porte-parole des officiers réformistes est écarté du commandement de l'armée

San-Salvador *(A.F.P.)*. — Les officiers des trois armes ont désigné, le lundi 12 mai, le colonel Abdul Gutierrez, un officier conservateur, membre de la junte, comme commandant en chef des forces armées salvadoriennes, en remplacement du colonel Adolfo Majano, l'autre membre militaire de la junte.

On ignore si le colonel Majna, considéré comme le porte-parole des jeunes officiers réformistes, continue de siéger à la junte.

L'élimination du colonel Majano fait suite à un épisode tumultueux, dont le principal protagoniste est le commandant en retraite Roberto d'Abuisson.

Le commandant d'Abuisson, ancien responsable des services secrets, qui dirige une formation de droite, avait accusé le colonel Majano de communiquer des renseignements aux guérilleros d'extrême gauche en lutte contre le pouvoir. Il avait lancé un appel aux militaires, afin qu'ils obligent le colonel Majano à démissionner de la junte. A la suite de cet appel, il avait été arrêté. Mais le colonel Majano n'aurait pas consulté les autres membres de la junte juste avant de prendre cette décision, qui avait motivé le soulèvement de huit des quatorze garnisons du pays.

Le commandant d'Abuisson a été remis en liberté le mardi 13 mai, ainsi que douze officiers et quatre civils également arrêtés le 7 mai pour tentative de coup d'Etat. Cette décision du juge d'instruction pourrait avoir de graves conséquences : la démocratie chrétienne, qui partage le pouvoir avec les militaires au Salvador, a en effet annoncé qu'elle se retirerait du gouvernement si le procès du commandant d'Abuisson n'était pas équitable.

Cependant, les *marines* qui gardent la résidence de l'ambassadeur des Etats-Unis à San-Salvador ont dispersé, le 12 mai, à l'aide de grenades lacrymogènes, une manifestation de la droite salvadorienne. Les protestataires prétendaient empêcher tout déplacement des diplomates jusqu'à la libération du commandant d'Abuisson.

Brésil

L'ANCIEN GOUVERNEUR BRIZOLA SE VOIT REFUSER LE DROIT DE RECONSTITUER LE PARTI TRAVAILLISTE

De notre correspondant

Rio-de-Janeiro. — L'ancien gouverneur du Rio-Grande-do-Sul, M. Leonel Brizola, ne pourra pas former son P.T.B. (parti travailliste brésilien). Le tribunal supérieur électoral ayant décidé, le lundi 12 mai, d'attribuer le sigle travailliste à un petit groupe rival dirigé par Mme Yvette Vargas, petite-nièce de l'ancien président Vargas. Celle-ci prétend, elle aussi, reconstituer l'ancien P.T.B., qui fut dissous, avec les autres formations par le régime militaire en 1964.

M. Brizola et ses compagnons attribuent la décision de la justice aux pressions du gouvernement. Autrefois liée aux secteurs les plus conservateurs du travaillisme, Mme Vargas ne jouit plus d'aucune représentativité : des quatre cent vingt députés de la chambre fédérale, un seul s'est rallié à son groupe. Mais Mme Vargas est très liée au général Golbery, chef du cabinet civil de la présidence et éminence grise du régime.

L'octroi du sigle P.T.B. à Mme Vargas paraît lié au problème électoral de Sao-Paulo, capital pour le gouvernement. Si le président Figueiredo maintient sa promesse de rétablir en 1982 les élections directes pour les gouverneurs d'Etat, le candidat probable du principal parti d'opposition, le P.M.D.B. (Parti du mouvement démocratique brésilien), le sénateur Franco Montoro a *toutes* les chances de l'emporter. Le parti du gouvernement, le P.D.B. (Parti démocratique brésilien) ne possède dans cet Etat qu'un faible potentiel électoral. Attribuant le sigle P.T.B. à un groupe qui lui est proche, le régime pourra ainsi lancer indirectement une seconde candidature contre le sénateur Montoro. Ce pourrait être celle de M. Delfim Netto ou, plus probablement, de l'ancien président Janio Quadros. Mme Vargas a déjà exprimé son appui à ces deux dernières personnalités. — Th. M.

ASIE

Corée du Sud

L'agitation étudiante s'intensifie

De notre correspondant

Tokyo. — L'agitation étudiante s'est intensifiée ces derniers jours en Corée du Sud, et les accrochages avec les forces de l'ordre, avec jets de pierres et de grenades *lacrymogènes, se multiplient.* Depuis une dizaine de jours, les étudiants manifestent pour demander la levée de la loi martiale et la démission *du gouvernement.*

Jusqu'à présent, les étudiants étaient cependant restés à l'intérieur des universités. Mais, depuis la fin de la semaine dernière, ils ont tendance à se répandre dans les *rues.*

Dans la soirée de mardi 13 mai, deux mille à trois mille manifestants se sont regroupés au centre de Séoul. Le défilé a été dispersé par la police ; quarante manifestants ont été arrêtés. C'est la première fois depuis la mort du président Park qu'a lieu un tel incident dans le centre-ville. Selon les rumeurs, une manifestation de grande ampleur est prévue pour le jeudi 15 mai, date limite de l'ultimatum lancé par les étudiants aux autorités pour mettre en œuvre des réformes.

Le déploiement des forces militaires à l'origine des incidents

A l'université de Séoul, se sont notamment rassemblés mardi près de dix mille étudiants venant d'autres campus : ils ont décidé d'organiser des actions dans la capitale pendant trois jours. Des *incidents ont* également eu *lieu* en province, à Taegu notamment.

Apparemment la nouvelle flambée de colère des étudiants a pour origine un soudain déploiement de forces militaires à Séoul dans *la nuit de lundi à mardi* : pendant quelques heures, après le couvre-feu, une dizaine de blindés ont pris position autour des principaux bâtiments de la ville ainsi que de ceux des journaux et de la télévision. Opération de routine, *comme il y en a chaque* mois ? Acte d'intimidation destiné aux étudiants ? Répétition générale ?

Il est impossible pour l'instant d'expliquer de manière satisfaisante cette mystérieuse manœuvre.

A l'exception des abords des universités, la situation dans Séoul, toutefois, reste calme et tout paraît normal, nous a dit mercredi par téléphone un résident. Un certain *malaise ne s'en* fait pas moins sentir. La tension sur les campus, les grèves qui se déroulent dans certaines usines, *la mise en cause de l'équipe du* président Choi non seulement par les étudiants, mais aussi par des personnalités de l'opposition, comme M. Kim Dae-jung, qui réclament la démission du premier ministre M. Shin et du *général Chon Too-hwan, actuel*lement l'homme fort du pays, en sont les principaux éléments.

Prudente expectative des Américains

Les Américains restent pour *l'instant dans une prudente ex*pectative. La presse japonaise n'en relève pas moins les propos tenus par M. Carter lors de son entretien, début mai, avec le premier ministre nippon M. Ohira : le président américain aurait *alors souligné à propos de la* Corée le risque que fait peser sur un pays l'accumulation des pouvoirs dans la main d'un seul homme, faisant apparemment référence au général Chon.

Cette situation alimente les rumeurs dans un pays qui est à la veille de l'anniversaire de la prise de pouvoir par le général *Park le 16 mai 1961. En outre, le* président Choi est absent de Séoul : il se trouve au Proche-Orient où il cherche à assurer la stabilité des approvisionnements en pétrole de son pays et aussi, sans doute, à régler une affaire *de corruption* à laquelle est mêlé le groupe coréen Hyundai : selon le *Asian Wall Street Journal*, le principal entrepreneur de travaux publics coréen est l'objet d'une enquête des autorités saoudiennes. Le chef du bureau de représentation de Hyundai à Ryad purge actuellement une peine de deux ans de prison pour avoir tenté d'acheter des fonctionnaires du ministère de la défense. Plus grave : Hyundai risque de se voir interdire de travailler en Arabie Saoudite pendant deux ans. Mesure qui, compte tenu des contrats en cours (1,8 milliard *de dollars), serait durement* ressentie à Séoul, la Corée comptant beaucoup sur les rentrées en devises obtenues grâce à ses contrats de construction au Proche-Orient pour régler sa facture pétrolière. Le pays dépend *actuellement* à plus de 60 % du pétrole pour ses besoins en énergie. Afin d'améliorer la position de la Corée dans le monde arabe, M. Choi a annoncé mardi à Ryad que son gouvernement reconnaissait l'O.L.P. comme seul représentant légitime du peuple palestinien.

PHILIPPE PONS.

Afghanistan

Quatre-vingt seize étudiants seraient traduits devant « des tribunaux révolutionnaires »

Radio-Kaboul a annoncé, le 13 mai, que sur six cent vingt étudiants arrêtés à l'issue des récentes émeutes, trois cent vingt-quatre seraient remis en liberté et quatre-vingt-seize traduits devant des « *tribunaux révolutionnaires* ». La radio n'a pas fait mention du sort des *autres.*

Depuis ces incidents, les Afghans *observent en grand nombre le deuil* traditionnel islamique de quarante jours dans leurs foyers et dans les mosquées. Des *mouvements de pro*testation contre la répression des collégiens et étudiants semblent se poursuivre en province, notamment dans celle de Parwan, Kunduz. A Sarchesma et à Apagham, à quelques dizaines de kilomètres de Kaboul, des groupes de manifestants, dont des femmes, auraient envahi des camps militaires. Des incidents auraient eu lieu à Mazar-I-Sharif, au nord du pays. Des affrontements se seraient, d'autre part, produits, selon l'Alliance islamique pour la libération de l'Afghanistan, à Bablo, dans la province du Kunar, le 7 mai. Le mouvement de résistance fait état de pertes parmi les soldats afghans et soviétiques.

Aux Etats-Unis, le vice-président Mondale a déclaré, le 13 mai, que *l'U.R.S.S. construisait un nouvel et* important aérodrome au sud-ouest de l'Afghanistan, d'où elle *« pourrait contrôler la région vitale et stratégique du Golfe ».*

M. Deng Xiaoping, vice-premier ministre chinois, a, d'autre part, déclaré dans une interview à Télé-Luxembourg que la crise iranienne ne devait pas cacher la menace plus grave que représente l'intervention soviétique en Afghanistan. *« Nous pourrions demander à l'U.R.S.S. de retirer ses forces graduellement, mais un retrait dans un délai de trois ou cinq ans n'aurait aucun sens. Il faut qu'il ait lieu très vite, disons dans six mois ou un an »,* a-t-il ajouté.

L'Inde ne pense pas qu'un retrait des troupes soviétiques sera obtenu par une politique de pressions (boycottage des J.O., embargos, etc.). *« Nous pensons exactement le contraire »*, a déclaré d'autre part un haut fonctionnaire du ministère indien des affaires étrangères.

Enfin, à Tokyo, le gouvernement japonais a officiellement demandé le 11 mai à son ambassadeur à Kaboul de ne pas rejoindre son poste. Il avait été rappelé à la mi-mars. — *(A.F., UPI, Reuter, A.F.P.)*

Un appel de résistants

« NOTRE PEUPLE VA MOURIR »

Diverses personnalités (1) ont rendu public un appel de représentants de la résistance intérieure afghane, dont nous donnons le texte ci-dessous :

« Notre peuple va mourir. Le napalm, les gaz, les bombes, les hélicoptères qui crachent mitraille et roquettes, les tanks qui éventrent nos maisons, les enfants, les femmes, les hommes d'Afghanistan viennent de les découvrir.

» La torture, le viol de nos femmes, les noyades de masse, des villageois enterrés vivants, les enfants massacrés sous les yeux de leurs parents, le peuple d'Afghanistan vient de les découvrir. 1 700 000 des nôtres, en deux ans, sont morts. 1 million de réfugiés, après avoir perdu famille, maison, dignité, se rongent d'impuissance.

» Car face à une formidable machine à écraser nous n'avons que nos mains nues. Face à une superpuissance décidée à anéantir notre culture et notre cohésion, nous n'avons que notre mort à opposer. Chaque jour qui passe se traduit par des milliers d'habitants tués, torturés, chassés de leur pays.

» M. Rahim, instituteur, Haji Ghafoor, mécanicien, docteur Morad, archéologue, M. Alam, cultivateur, docteur Alam, médecin, Jamal Maftoon, étudiant, Gulrahim, employé, Sultan Jan, artisan, Haji Torgul, commerçant, sénateur Mir Armad, Qazi Satar Mohammadi, magistrat et 15 millions d'Afghans, égaux et unis devant l'effroyable épreuve, en appellent au peuple de France ainsi qu'à tous les habitants des pays libres.

» Aidez l'Afghanistan ! »

D'autre part, plusieurs personnalités (MM. Mike Barry, ethnologue, André Glucksmann, Jacques Julliard, Emmanuel Le Roy Ladurie, Victor Fainberg, représentant des syndicats libres d'U.R.S.S., Léonide Pliouchtch, Duvauchelle, Mme Hélène Parmelin, des représentants du comité pour le boycottage des Olympiades de Moscou et du SGEN-C.F.D.T.) participeront le mercredi 14 mai à la Mutualité, à Paris, à une Rencontre-Débat protestation sur le thème *« le boycottage des Jeux olympiques est l'affaire de tous ».*

(1) Raymond Aron, Vladimir Boukovski, Henri Cartan, Jean-Marie Domenach, Pierre Emmanuel, Victor Fainberg, André Glucksmann, Natalya Gorbanevskaya, Alexandre Guinzbourg, Marek Halter, Eugène Ionesco, Nina et Jean Kehayan, Edouard Kouznetsov, Louis Leprince-Ringuet, Bernard-Henri Lévy, André Lvov, Vladimir Maximov, prof. Milliez, Leonid Pliouchtch, Alain Ravennes, Paul-Emile Victor.

★ Amis de l'Afghanistan, B. P. 295, 75886 Paris-Cedex 18.

Népal

L'INSTAURATION D'UN RÉGIME PLURIPARTITE EST REPOUSSÉE

Katmandou *(A.F.P.).* — Une majorité de Népalais s'est prononcée le 2 mai par référendum contre l'adoption d'un système de représentation pluripartite (*le Monde* du 3 mai). Le président de la commission électorale a indiqué, le 14 mai, que 2 433 453 électeurs (soit 54,97 %) avaient demandé le maintien de l'actuel mode de représentation, et 2 007 965 (45,21 %) l'instauration d'un régime pluripartite. Selon *le système en vigueur*, le roi Birendra est assisté d'une assemblée de notables, en partie désignés par le souverain et en partie élus au suffrage indirect restreint par les assemblées de villages.

IL FAUT FACILITER LA CRÉATION D'UN ÉTAT INDÉPENDANT AU CAMBODGE estime un responsable de la diplomatie indienne

New-Delhi. — Le Vietnam ne devrait pas être isolé, car cela risquerait de le rendre encore *plus dépendant de l'Union soviétique*, a déclaré récemment à Singapour M. Eric Gonsalves, haut responsable indien des affaires étrangères. *« J ne pense pas que frapper d'ostracisme le Vietnam ou isoler le Cambodge constituent des réponses valables. Il faut au contraire améliorer la viabilité du Cambodge et faciliter la création d'un Etat indépendant et souverain qui puisse assumer seul son destin. »*

L'Inde aurait, d'autre part, décidé de ne pas participer à la conférence qui se réunira à la fin du mois à Genève pour étudier l'augmentation de l'aide au Cambodge. Cette conférence avait été décidée par le Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC) à l'initiative de pays de l'ASEAN et malgré l'opposition des pays du groupe soviétique ; quatre pays s'étaient abstenus, dont l'Inde, qui estimait que cette conférence pouvait apparaître comme une initiative dirigée contre Phnom-Penh. New-Delhi, qui a déjà fourni 1 000 tonnes de riz et de produits médicaux au Cambodge, n'entend pas moins poursuivre son aide humanitaire à ce pays. — A. F.

PROCHE-ORIENT

Egypte

LE NOUVEAU GOUVERNEMENT A POUR MISSION DE MENER A BIEN L'« ÉPOPÉE DE LA RECONSTRUCTION »

(De notre correspondant.)

Le Caire. — M. Moustapha Khalil, président du conseil égyptien depuis octobre 1978, ayant le lundi 12 mai présenté la démission de son gouvernement à M. Sadate, afin de permettre à celui-ci d'inaugurer une *« nouvelle étape »* de sa politique, déjà baptisée l'*« épopée de la reconstruction »*, un nouveau cabinet prête serment le jeudi 15 mai.

Selon le général d'aviation Hosni Moubarak, cinquante et un ans, vice-président de la République depuis 1975 et qui ces *temps-ci joue un rôle grandissant* auprès du raïs, la nouvelle équipe ministérielle, qui ne comptera que sept *« nouveaux noms »* sur vingt-six sera caractérisée par la présence de six vice-présidents du conseil dont l'un, M. Fouad *Mohieddine, aura le pas sur les* autres.

Figure jusque là assez pâle du serail politique, M. Mohieddine, né en 1926, est docteur en médecine. Député à l'époque nassérienne, il a notamment été sous le second raïs gouverneur d'Alexandrie, ministre de la santé, etc. Depuis 1979, il présidait la commission parlementaire des affaires étrangères.

Le général Kamal Hassan Ali, ministre de la défense et de la *production militaire devient vice*-président du conseil chargé des *« affaires de souveraineté »* : diplomatie, armées, information. Il sera flanqué pour ces trois secteurs respectifs de M. Boutros Boutros-Ghali, ministre d'Etat depuis *1977 et responsable connais*sant le mieux, avec le raïs, le dossier proche-oriental, du général Ahmed Badaoui, jusqu'à présent chef d'état-major, et de M. Mansour Hassan, ministre d'Etat à la culture et à l'information dans le cabinet sortant.

Les autres vice-présidents, tous déjà membres du gouvernement Khalil, seront le général Nabaoui Ismail (intérieur et services publics), qui, précédemment ministre de l'intérieur, était donné partant depuis qu'il n'avait pu empêcher les extrémistes islamiques de s'en prendre aux coptes, M. Ezzedine Hillal (pétrole et production), M. Abdelrazzak Abdel Meguid (économie et Plan) et enfin M. Fikri Makram Ebeid (relations avec le Parlement)

En l'absence de chef du gouvernement en titre, tout indique que le raïs, comme au moment de la guerre d'octobre 1973, et pour marquer aujourd'hui sa « rentrée » sur la scène intérieure — il a promis récemment de ne plus consacrer *« que 5 % de son temps »* à la politique extérieure — présidera lui-même le cabinet.

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

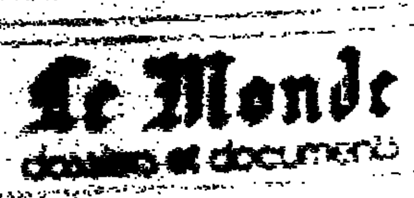

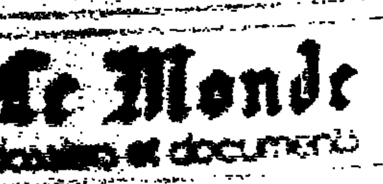

PROCHE-ORIENT

A SON RETOUR DE JÉRUSALEM

M. Charretier souligne « la volonté d'entente et de dialogue » du gouvernement israélien

M. Charretier, ministre du commerce et de l'artisanat, a déclaré que la visite qu'il a effectuée du 10 au 12 mai à Jérusalem (*le Monde* du 13 mai) « *ne devrait avoir que des effets positifs* » sur les relations franco-israéliennes.

M. Charretier, qui n'était chargé « *d'aucune mission diplomatique* », a expliqué son optimisme par « *l'accueil chaleureux et amical* » qui lui a été réservé, en particulier par M. Begin, avec lequel il a eu lundi 12 mai un entretien « *franc et approfondi* » de trois quarts d'heure. « *C'est*, a-t-il estimé, *le signe d'une volonté d'entente et d'un désir de prolonger le dialogue quelles que soient les vicissitudes.* »

Devant M. Begin, puis lors d'une rencontre avec le chef de l'opposition travailliste, M. Pérès, le ministre a « *explicité* » la position du gouvernement français dans le conflit israélo-arabe, sévèrement critiquée en Israël, surtout après la reconnaissance du droit des Palestiniens à l'autodétermination. Il a déclaré qu'il avait été impressionné par le souci de ses interlocuteurs « *d'être entendus et compris* » sans qu'ils aient pour autant formulé « *une demande de révision de la politique française* ».

Cette visite, « *illustration de l'amitié et de la solidarité de la France* » — soulignées dans un message verbal de M. Giscard d'Estaing — a été l'occasion pour M. Charretier de s'entretenir avec son homologue israélien, M. Patt, ministre du commerce et du tourisme, d'un renforcement de la coopération entre leurs départements principalement dans le domaine de l'artisanat.

M. Charretier s'était rendu en Israël pour remettre une bourse de la Fondation de la vocation de M. Bleustein-Blanchet à une jeune artiste israélienne qui reconstitue des bijoux anciens à partir de recherches archéologiques.

● *M. Guy de Rothschild*, président du Fonds social juif unifié, interrogé par l'Agence télégraphique juive, a démenti l'information d'origine israélienne (*le Monde* daté 13-14 mai) selon laquelle le rappel de M. Avi Primor, délégué en France du Mouvement sioniste mondial, aurait été demandé par les dirigeants de la communauté juive française. « *Je conteste*, a précisé M. Guy de Rothschild, *qu'il y ait une divergence d'opinion fondamentale entre l'Organisation sioniste mondiale ou l'Agence juive et la communauté juive de France. Nous voulons la même chose et de la même façon (...). Il faut rappeler que le Fonds social juif unifié a participé à cette manifestation.* » [« Douze heures pour Israël. »]

Une lettre de M. Léon Poliakov

La page « Idées », « Etre juif », parue dans le Monde *du 7 mai, nous a valu de très nombreuses réactions. Nous donnerons la semaine prochaine, dans une nouvelle page sur ce thème, des extraits des lettres reçues, en nous efforçant de laisser s'exprimer le maximum de points de vue. Sans plus attendre, nous publions ci-dessous la correspondance que M. Léon Poliakov nous a adressée à propos de l'allusion de M. Snoussi à l'attentat de la rue Médicis.*

Décidément, l'histoire dite « révisionniste » de la condition des juifs, que le regretté Pierre Viansson-Ponté (*le Mensonge...*) et plusieurs autres collaborateurs de votre journal ont tenu à dénoncer, élargit son domaine, et accélère ses cadences. N'affirme-t-on pas dans votre page « Idées » (7 mai 1980), sous le titre : « Double nationalité, double allégeance », que le sanglant attentat de la rue Médicis, en mars 1979, a été encouragé, et peut-être même organisé, par les sionistes ? Et, puisque l'auteur de cet article, M. L. Snoussi, professeur d'histoire, assure que les juifs de France prétendent à une double allégeance depuis le premier congrès sioniste de 1897, je le renvoie au propre journal de Théodore Herzl, dans lequel on lit, à la date du 30 septembre 1898 : « *On ne peut tirer aucun parti des juifs français. A la vérité, ils ne sont plus juifs...* » Cette constatation était donc faite par le fondateur du sionisme politique en pleine affaire Dreyfus. Encore qu'il y eût à l'époque un juif sioniste en France, mais un seul et unique : le grand poète André Spire.

Libye

Des comités populaires prennent le contrôle de plusieurs ambassades en Europe

Des « comités populaires » agissant sur les instructions du gouvernement de Tripoli ont pris depuis le lundi 12 mai le contrôle des ambassades libyennes en Turquie, en R.D.A., en Suisse, en Tchécoslovaquie, en Autriche, en Pologne, en Belgique, en Yougoslavie et aux îles Maurice. C'est le 2 septembre 1979 que le colonel Kadhafi avait demandé aux étudiants et aux autres ressortissants libyens à l'étranger d'occuper les ambassades de leur pays et de les transformer en « bureaux populaires » chargés d'élire des « comités populaires » pour diriger les affaires des chancelleries. Huit ambassades, dont celles de Washington, Bonn, Madrid, Rome, Londres et Paris avaient été immédiatement occupées.

Parallèlement commençait une série d'assassinats d'opposants libyens vivant notamment à Rome, à Bonn et à Londres, que le colonel Kadhafi a semblé cautionner puisque, le 27 avril, il adressait un « *ultimatum à tous les opposants à l'étranger* » leur demandant de « *rentrer immédiatement en Jamahirya sous peine de liquidation* ». En écho, plusieurs « comités populaires » dans des capitales européennes affirmaient leur volonté de poursuivre « *les ennemis de la révolution partout où ils se trouvent* ». C'est ainsi que, mardi 13 mai, les « comités révolutionnaires » libyens en France ont fait savoir qu'ils étaient déterminés à « *liquider la droite libyenne qui, de l'étranger, complote contre le peuple* ».

Lundi, le gouvernement britannique a décidé d'expulser quatre membres de la mission diplomatique libyenne. Le ministre d'Etat au Foreign Office, M. Hurd, a indiqué qu'ils étaient impliqués dans des activités « *incompatibles avec leurs fonctions* », mais en soulignant qu'il n'existait aucune preuve qu'ils avaient participé aux récents assassinats. Cette affaire a fait l'objet d'une négociation entre le gouvernement britannique et Tripoli, nous signale notre correspondant à Londres, Henri Pierre. Ainsi, un affrontement a été évité, à la satisfaction du gouvernement de Londres, soucieux de protéger les intérêts économiques britanniques (les exportations vers la Libye représentent 300 millions de livres par an, et six mille ressortissants du Royaume-Uni travaillent en Libye). Sir Anthony Ackland, ministre adjoint au Foreign Office envoyé à Tripoli il y a deux semaines, a obtenu l'accord du commandant Jalloud, premier adjoint du colonel Kadhafi, pour résoudre à l'amiable un problème délicat. En effet, les membres du Bureau du peuple libyen, qui, en septembre dernier, s'étaient substitués à l'ambassade de la République de Libye n'étant pas accrédités, n'avaient pas le statut diplomatique. Aucun ne pouvait donc être déclaré *persona non grata*, ce qui aurait permis leur renvoi immédiat.

D'autre part, les autorités de Tripoli ont expulsé pour « *espionnage* » et « *relations avec des organisations terroristes* » vingt-cinq ressortissants américains, enseignants et techniciens du pétrole. Deux autres Américains auraient été incarcérés dans une prison réservée aux détenus politiques. Ces mesures font suite à l'expulsion des Etats-Unis de quatre membres de la mission diplomatique libyenne à Washington.

Arrestation d'un Français par la D.S.T.

Un écrivain français, M. Roger Delpey, âgé de cinquante-quatre ans, a été arrêté, samedi 10 mai, à Paris, par les enquêteurs de la Direction de la surveillance du territoire (D.S.T.), alors qu'il sortait du bureau populaire libyen (ambassade). Le procureur général de la Cour de sûreté de l'Etat, compétente en la matière, indique, dans un communiqué, que M. Delpey entretenait des « *rapports suivis* » avec un pays étranger — la Libye, déclare-t-on de bonne source — et cherchait à mettre en œuvre des « *plans d'action* » visant à compromettre la politique française dans ses rapports avec les pays africains. Le communiqué précise d'autre part que les documents saisis sur M. Delpey et à son domicile « *ont permis de découvrir que l'intéressé entretenait des rapports avec les services officiels de ce pays étranger, auquel il avait présenté des demandes de fonds* ».

Pour l'instant, M. Delpey est toujours placé en garde à vue. On indique de bonne source que son dossier est « *sérieux et délicat* ».

M. Delpey est un ancien militaire du corps expéditionnaire français en Indochine des années 50. A son retour, il avait publié un livre sur ses combats intitulé *Soldats de la boue*. M. Delpey a écrit d'autres ouvrages, notamment sur Dien-Bien-Phu et la mort d'Adolf Hitler.

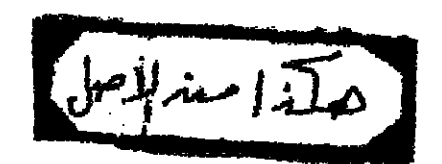

EUROPE

Espagne

FACE A LA REMONTÉE DU NÉO-FRANQUISME

L'autorité du gouvernement Suarez se dégrade rapidement

De notre correspondant

Madrid. — La situation politique se dégrade en Espagne. Les faits s'accumulent qui montrent que la police et la magistrature n'ont guère changé depuis le franquisme. L'extrême droite multiplie les attentats. L'ETA continue son œuvre de sape au Pays basque. La presse la plus bienveillante à l'égard de M. Suarez critique son *« incompétence »* et commence à lui chercher un remplaçant. Les journaux de gauche s'inquiètent du sort de la démocratie.

La semaine dernière, le directeur du quotidien indépendant *El Pais*, M. Juan Luis Cebrian, était condamné à trois mois de prison pour un éditorial publié il y a deux ans qui critiquait plusieurs décisions judiciaires portant atteinte à la liberté d'expression (*le Monde* daté 13-14 mai). Cette fois, le journal révèle que les services secrets avaient monté une véritable machination contre lui en essayant de le présenter comme *« un agent de l'Union soviétique »*.

Dans son éditorial du mardi 13 mai, *El Pais* affirme que la machination concernait plusieurs directeurs de publication. Les services secrets, dit-il, s'étaient efforcés de démontrer que ceux-ci recevaient de l'argent de Moscou par l'intermédiaire de la compagnie soviétique Aeroflot en échange de la publication de certaines informations ou commentaires. Selon le journal, des dossiers avaient été présentés à la présidence du gouvernement, mais ils étaient constitués de chèques et de lettres falsifiés. Les intéressés ont été informés officiellement des accusations portées contre eux. M. Cebrian, *indique* le quotidien, a pu donner la preuve qu'il ne possédait pas de compte bancaire au Luxembourg comme les services secrets l'affirmaient en se servant de documents truqués destinés à le faire passer par un agent du K.G.B.

Autre *élément de l'actualité* : le coup porté à l'autorité gouvernementale par une sentence rendue la semaine dernière en faveur de deux officiers impliqués dans l'opération Galaxia. Les juges militaires ont condamné à la peine minimale — six à sept mois de prison — les auteurs d'un complot visant à attaquer la présidence du gouvernement et à prendre M. Suarez et ses ministres en otages. Les deux inculpés s'attendaient, certes, à l'indulgence de leurs pairs, mais ils n'en espéraient pas tant. L'un d'entre eux, le capitaine Saenz de Ynestrillas, a même sablé le champagne à l'annonce du verdict. Non seulement il garde tous ses droits, comme coïnculpé, mais il est prévu qu'il accédera au grade de commandant.

Or M. Suarez et ses collaborateurs avaient donné le maximum de publicité à cette affaire quand elle avait éclaté, en novembre 1978. Celle-ci avait mis en branle ses services, failli compromettre un voyage du roi et semé l'inquiétude dans l'opposition. L'an dernier, c'est le vice-président chargé de la défense et de la sécurité, le lieutenant-général Gutierrez Mellado, qui avait essuyé un désaveu du même genre. Insulté publiquement par un général de la garde civile, il n'avait pas obtenu réparation des juges militaires, qui avaient tout simplement relaxé le responsable d'un tel affront.

« Décidément, il vaut mieux conspirer contre la démocratie que se battre pour elle », disent certains des officiers qui avaient constitué sous le franquisme l'Union militaire démocratique (U.M.D.). Huit membres de cette organisation avaient été emprisonnés et expulsés de l'armée il y a plusieurs années pour s'être prononcés contre la dictature. Ils n'ont toujours pas été réintégrés. L'U.M.D. a publié un communiqué comparant cette situation discriminatoire à l'indulgence dont ont bénéficié les conspirateurs de l'opération Galaxia.

La duchesse de Franco acquittée

Clémence pour les uns et sévérité insolite pour les autres. En vertu d'un code qui n'a pas encore été réformé, ce sont également les juges militaires qui, en 1978, avaient condamné à deux ans de prison ferme les acteurs de la troupe de théâtre Els Joglars pour avoir monté une parodie d'un conseil de guerre et à un an de la même peine un acteur d'une compagnie basque qui s'était essuyé avec le drapeau national à l'issue d'une représentation. Un capitaine connu pour ses opinions démocratiques purge actuellement six mois dans une prison militaire pour s'être laissé photographier, à l'occasion d'une interview, devant une affiche du parti socialiste populaire, formation qui a fusionné avec le parti socialiste de M. Gonzalez.

Au moment où était annoncée la sentence contre M. Cebrian, un tribunal annulait une condamnation pour contrebande édictée contre la duchesse de Franco, fille de l'ancien chef de l'Etat, accusée d'avoir tenté de passer en Suisse une trentaine de médailles offertes à son père et considérées comme patrimoine de l'Etat (*le Monde* du 12 mai). En revanche, les magistrats font preuve d'une rigueur exceptionnelle à l'égard de journalistes jugés coupables d'« irrespect » envers les autorités. La presse affirme qu'environ quatre cents poursuites judiciaires ont été engagées pour des « délits » de ce genre.

Pendant ce temps, les organisations d'extrême droite s'enhardissent chaque jour davantage. Elles ont commis plusieurs agressions ces dernières semaines dans la capitale : un manifestant du 1er mai est mort d'un coup de couteau, un jeune homme a été tué d'une balle pendant l'attaque d'un café qui a fait de nombreux blessés, les étudiants de la faculté de droit ont été assaillis à coups de chaînes et de barres de fer.

Au Pays basque, le contre-terrorisme continue de répliquer de manière sauvage aux assassinats de l'ETA. *Le Bataillon* basco-espagnol, organisation fasciste clandestine, a revendiqué le meurtre, samedi dernier, d'une jeune fille (*le Monde* daté 13-14 mai). D'autre part, un Bataillon catalan-espagnol a envoyé des menaces à une soixantaine de militants indépendantistes de Catalogne. Les lettres de menaces contiennent des précisions qui, selon les intéressés, ne peuvent venir que de la police.

Ce que veut l'extrême droite, c'est donner l'impression que la guerre civile est en train de renaître dans le pays, écrit, en substance, l'éditorialiste du journal catholique *Ya*, M. Luis Apostua. Les partis de gauche semblent convaincus que les attentats fascistes répondent à un plan concerté visant à miner le régime démocratique de plus en plus affaibli. Aussi ont-ils écouté avec étonnement les explications, au congrès des députés, du nouveau ministre de l'intérieur, M. Juan José Roson. Selon lui, les attentats commis récemment à Madrid étaient des *« attentats émotionnels »* et le fruit de la *« passion politique »* et ne résultaient pas d'un plan préalable. M. Roson a même écarté la responsabilité des partis néo-fascistes Fuerza Nueva et Phalange espagnole, bien que nombre des agresseurs arrêtés ces derniers temps aient reconnu militer dans de telles organisations.

Le gouvernement donne l'impression de rester impuissant devant la montée de la violence. Il ne semble pas contrôler l'activité de certains services de renseignements militaires soupçonnés d'appuyer le terrorisme d'extrême droite et d'espionner pour leur propre compte de nombreuses personnalités, y compris des chefs de l'armée. Il est accusé de n'avoir pas tenté de démocratiser la magistrature, qui reste fascinée par le franquisme. Comme il lui est reproché, d'autre part, de n'avoir pas de politique régionale et d'être coupé du pays. Il apparaît de plus en plus ballotté par les événements, donc d'une inquiétante fragilité.

CHARLES VANHECKE.

Italie

Le chef-adjoint du service chargé de la lutte contre le terrorisme a été arrêté pour violation du secret judiciaire

De notre correspondant

Rome. — *Le préfet* Silvano Russomano, chef adjoint du Service pour les informations et la sécurité démocratique (SISDE) a été arrêté, mardi 13 mai, pour violation du secret judiciaire. On l'accuse d'avoir remis à un journaliste du *Messagero*, M. Fabio Isman — *lui-même détenu depuis une semaine*, — le texte de l'interrogatoire du terroriste « repenti » Fabrizio Peci.

Le dirigeant des services secrets sera jugé en fin de semaine. Il risque une peine pouvant aller jusqu'à trois ans de prison. Même si sa culpabilité n'est pas établie, on le remplacera certainement à ce poste très délicat.

L'importance de l'affaire n'échappe à personne. Créé en octobre 1977 et entré en fonctions en mai 1978, le SISDE devait effacer le scandale de l'ex-SID, dont certains responsables étaient accusés d'avoir favorisé des attentats d'extrême droite. En fait, on a scindé les services secrets en deux : si le SISDE s'occupe de la sécurité intérieure, c'est-à-dire de la lutte contre le terrorisme, un autre organisme, le SISMI (Service d'informations et de sécurité militaire), est chargé du contre-espionnage.

M. Russomano a fait toute sa carrière dans ce milieu. Agé de cinquante-six ans, polyglotte, il compte de bons amis parmi ses homologues étrangers, notamment en R.F.A. (il s'était d'ailleurs enrôlé dans la *Wehrmacht en* 1943). Son nom fut cité dans la presse il y a une dizaine d'années, après l'attentat de la Piazza Fontana. On l'accusait alors de n'avoir pas remis à la magistrature deux pièces à conviction.

Depuis l'affaire Moro, le ministre de l'intérieur peut *prendre* connaissance des actes de l'instruction. Il les communique naturellement aux diverses polices. Le chef adjoint du SISDE était donc en possession d'un exemplaire du procès-verbal de la *« confession »* de Fabrizio Peci. L'aurait-il donné au journaliste du *Messagero* par simple amitié ? Son arrestation témoigne, en tout cas, d'un agacement croissant de la magistrature italienne devant le secret de Polichinelle qu'est devenu l'interrogatoire des inculpés.

ROBERT SOLÉ.

République fédérale d'Allemagne

La paix en Europe est au centre de la controverse entre les sociaux-démocrates et l'opposition

De notre correspondant

Bonn. — *« Croyez-vous, oui ou non, qu'une guerre aura lieu durant les années 80 ? »* A cette question d'un journaliste, M. Strauss répond sans la moindre hésitation : *« Non...! »* Et il ajoute : *« ... Si nous arrivons au pouvoir. »* Le ton est toutefois suffisamment empreint d'humour pour que personne n'imagine sérieusement que l'élection du candidat de l'opposition à la tête du gouvernement soit la condition absolue au maintien de la paix. Il n'en est pas moins probable qu'au cours des prochains mois la confrontation entre MM. Schmidt et Strauss portera essentiellement sur leur aptitude respective à préserver la paix en Europe.

Après le triomphe électoral des sociaux-démocrates en Rhénanie-du-Nord-Westphalie (*le Monde des 13-14 mai*), M. Strauss a, dès le soir du dimanche 11 mai, souhaité que la C.D.U. passe enfin à l'offensive contre M. Schmidt. On a reproché aux chrétiens-démocrates de Düsseldorf d'avoir axé leur campagne sur les problèmes du Land, alors que le S.P.D. mettait au premier plan les questions internationales. Le débat du 13 mai au Bundestag a ensuite donné lieu à un *affrontement* tumultueux, touchant à la fois la sécurité intérieure et extérieure de la R.F.A.

Ce débat portait sur une proposition de loi de la C.D.U. visant à renforcer les pouvoirs de la police contre les manifestations violentes. Le projet, repoussé, prévoyait notamment l'interdiction, pour les manifestants, de porter des masques et des casques. Le sujet était brûlant, après les *heurts* de la *semaine* dernière à Brême : plusieurs milliers de manifestants ont troublé une cérémonie militaire.

Cette affaire, qui a choqué un grand nombre de citoyens, a fourni aux représentants de la C.D.U.-C.S.U. l'occasion de dénoncer une alliance entre les révolutionnaires de toutes tendances et certains éléments sociaux-démocrates.

Les porte-parole du parti social-démocrate ont soutenu que le mérite d'avoir réduit à quelque 0,3 % des suffrages l'électorat des groupements *révolutionnaires dans les* élections revenait à leur parti. Abordant les problèmes internationaux, M. Schmidt, sans mettre en cause l'attachement des chrétiens-démocrates à la détente et à la paix, a exprimé des doutes quant à leur *« capacité »* de comprendre les *préoccupations* de l'adversaire et de parvenir à un compromis.

A ce réquisitoire, le président de la C.D.U., M. Kohl, a eu beau jeu d'opposer la dégradation de la situation internationale. M. Strauss, qui présentait, le *13 mai, à la presse*, le *programme* électoral de l'alliance chrétienne-démocrate, a dénoncé l'attitude du chef du gouvernement. Il a reproché au chancelier d'avoir comparé la situation de l'Europe à celle de 1914. Cette analogie n'a, selon lui, d'autre but que de présenter M. Schmidt comme le seul homme capable de désamorcer une crise conduisant les Etats-Unis et l'Union soviétique à une confrontation. Pour M. Strauss, la situation est plus proche de celle de 1938, lorsque l'Occident méconnaissait le péril hitlérien.

JEAN WETZ.

Suède

Le conflit de la marine marchande et une grève des dockers paralysent les ports

De notre correspondant

Stockholm. — Après la signature des accords paritaires, le 11 mai, l'activité, qui *avait été paralysée* par des grèves et des lock-out pendant dix jours, a repris en Suède dans la plupart des secteurs de l'industrie privée. Cependant, le conflit de la marine marchande n'est pas réglé, et la Fédération des gens de mer a refusé de retirer le préavis de grève et de boycottage de six armements suédois à partir du 16 mai. De plus, une grève des dockers paralyse les ports.

Le différend dans la marine marchande porte sur la question des pavillons de complaisance. Selon le syndicat, les navires suédois qui opèrent à partir de ports nationaux doivent, quel que soit leur pavillon, engager des marins suédois.

La confédération du patronat SAF, estimant que les accords signés le 11 mai avec la centrale ouvrière L.O. devaient mettre fin à tous les conflits, a décidé, mardi 13 mai, d'interrompre jusqu'à nouvel ordre les négociations sur les modalités d'application des conventions collectives au niveau des fédérations.

D'autre part, deux mille cinq cents dockers, membres de la Fédération des travailleurs des ports, qui n'est plus affiliée depuis 1972 à la Confédération générale du travail, poursuivent la grève déclenchée le 12 mai, qui paralyse le chargement et le déchargement de marchandises dans une trentaine de ports. Les dockers réclament une augmentation de 30 % de leur salaire horaire et le droit de négocier avec les employeurs. Ceux-ci n'ont accepté jusqu'à présent en effet, que de discuter avec la Fédération des transports, membre de L.O.

Les négociations sur le renouvellement des salaires de plus de cinq cent mille « cols blancs » du secteur privé doivent s'ouvrir cette semaine, mais on pense qu'elles devraient aboutir rapidement.

ALAIN DEBOVE.

EUROPE

Union soviétique

Selon un « tribunal » siégeant à Amsterdam

LA CONDAMNATION DE M. CHTCHARANSKI EST INJUSTE ET ILLÉGALE

(De notre correspondant.)

Amsterdam. — *« Anatoli Chtcharanski a été persécuté et condamné pour avoir tenté d'exercer son droit à l'émigration et à la libre parole. Lors de son procès, aucune preuve n'a été fournie qu'il avait commis des actes justifiant une condamnation et un verdict extrêmement dur. »*

Telle est l'une des conclusions du « tribunal Chtcharanski », qui s'est tenu le lundi 12 et mardi 13 mai à Amsterdam avec la participation d'un grand nombre de personnalités politiques et judiciaires qui ont eu soin de ne pas « donner dans l'antisoviétisme », comme l'avaient demandé les organisateurs néerlandais, afin de pouvoir continuer un dialogue avec les dirigeants du Kremlin.

C'est dans ce but qu'un Comité international Anatoli Chtcharanski a été créé à Amsterdam, avec comme dirigeants Mᵉ Robert Badinter et M. Young, ancien ambassadeur des Etats-Unis auprès de l'ONU, qui tenteront d'entrer en contact avec les dirigeants soviétiques sur les affaires concernant les droits de l'homme. Les participants au tribunal, dont deux Français, MM. Michel Rocard et André Lwoff, n'ont pas voulu froisser davantage les autorités soviétiques qui, par le biais de dépêches de l'agence Novosti, avaient qualifié la conférence d' *« immixtion flagrante dans les affaires intérieures de l'Union soviétique et un spectacle dans les pires traditions de la guerre froide »*.

Le communiqué final stipule que *« chaque pays devrait avoir la liberté de choisir son propre système politique et social et de protéger les intérêts qu'il juge vitaux pour sa sécurité nationale »*, pour affirmer aussitôt *« qu'il est des questions des droits de l'homme sur lesquels la communauté mondiale a l'obligation morale de s'exprimer »*.

A Amsterdam, les participants se sont efforcés de prouver que c'était en contradiction avec les lois soviétiques et avec les traités internationaux ratifiés par Moscou que M. Chtcharanski a été condamné en 1978 à trois ans de prison et dix ans de camp de travail à régime sévère pour haute trahison et espionnage au profit de la C.I.A. Dans un message adressé à ce « tribunal », Chtcharanski adjure les participants *« de ne jamais cesser de venir en aide à ceux qui ont payé cher leur aspiration à la liberté »*.

RENÉ TER STEEGE.

Turquie

DEUX CENT SOIXANTE-SIX PEINES DE MORT SONT REQUISES CONTRE LES AUTEURS DE L'ÉMEUTE DE KAHRAMANMARAS.

Ankara *(A.F.P.)*. — La peine de mort a été requise mardi 13 mai contre deux cent soixante-six accusés au procès des auteurs de l'émeute de Kahramanmaras, qui se déroule devant le tribunal de l'état de siège à Adana dans le sud de la Turquie. Ces incidents avaient fait plus d'une centaine de morts, le 24 décembre 1978, parmi la population alaouite, traditionnellement progressiste, qui avait été attaquée par des éléments sunnites de droite.

Les procureurs militaires ont demandé, en outre, la condamnation de trois cent soixante-six personnes à des peines allant de six à vingt-quatre ans d'emprisonnement, l'acquittement de quatre-vingt-six prévenus, et la mise en liberté de quatre-vingt-six autres, passibles de peines mineures.

Le tribunal a décidé de relâcher trente et une personnes avant d'ajourner les débats au 2 juin, afin de permettre aux avocats de préparer leurs plaidoyers.

● *Trois attentats* commis mardi 13 mai par des extrémistes à Istanbul ont fait quatre morts et un blessé grièvement atteint, a annoncé la police. L'incident le plus grave s'est produit dans un appartement du quartier de Mecidiyekov, où cinq hommes se faisant passer pour des policiers ont fait irruption et mitraillé les occupants. — *(Reuter.)*

AFRIQUE

Ouganda

APRÈS L'ÉVICTION DU PRÉSIDENT BINAISA

L'armée s'installe progressivement au pouvoir

De notre envoyé spécial

Kampala. — Les nouveaux maîtres de l'Ouganda ont abattu leurs cartes. Après trois jours d'atermoiements, ils ont mis un terme à la vacance du pouvoir en officialisant le coup d'Etat feutré entrepris samedi, avec l'occupation des studios de la radio par des unités militaires fidèles au chef d'état-major de l'armée, le brigadier David Oyide Ojok (*le Monde* daté 13-14 mai). Dans un communiqué, la commission militaire du Front de libération nationale de l'Ouganda (F.N.L.O.) a annoncé des décisions qui sonnent provisoirement le glas du régime civil : destitution du président Binaisa, dissolution du gouvernement, création d'une commission présidentielle, élargissement de la commission militaire aux principaux chefs de l'armée.

M. Binaisa est *« relevé de ses fonctions de chef de l'Etat et de président du F.N.L.O. » « L'autorité exécutive »* est confiée à une *« commission présidentielle »* qui comprendra trois personnes au moins et quatre au plus. Un conseil des ministres sera désigné par la commission militaire et formellement nommé par la commission présidentielle. Cette commission militaire — qui est à l'origine du coup d'Etat — comprendra désormais — outre les membres qui en font partie depuis la conférence tenue à Moshi en mars 1979 — tous les chefs de bataillon de l'armée, soit une douzaine d'officiers. Elle aura pour mission de *« garantir la sécurité »* et de poursuivre la préparation des élections législatives et présidentielles *« à la date prévue »*. Mais, et c'est un point essentiel, *« tous les partis politiques seront autorisés à participer à ce double scrutin »*. Il y a dix jours, M. Binaisa, interdisant les partis en tant que tels, avait précisé que les candidats aux élections devraient se présenter sous la bannière du F.L.N.O. L'Ouganda revient donc officiellement au multipartisme.

La structure pyramidale assez complexe échafaudée par les putschistes — commission présidentielle, commission militaire, conseil des ministres — et ses incertitudes — le pays sera-t-il dirigé par une troïka ou un quadrumvirat ? ne peuvent dissimuler que ce coup d'Etat a été déclenché par l'armée, largement fidèle au brigadier général Ojok, et que celui-ci en recueille le principal bénéfice. Que l'armée n'ait pas pris formellement le pouvoir en constituant, selon le schéma classique africain, un quelconque *« comité de salut public »* ne l'empêchera pas de le détenir. Elle choisira en fait les nouveaux ministres.

Les auteurs du coup d'Etat justifient leur initiative en dressant un réquisitoire contre le président Binaisa. Aucun reproche ne lui est épargné : autoritarisme, dénigrement des troupes ougandaises et tanzaniennes, diffusion de fausses nouvelles contre ses adversaires, tribalisme, détournement de l'aide étrangère, complaisances envers les anciens partisans d'Idi Amin Dada, et surtout corruption.

« Binaisa a limogé le chef d'état-major sans la moindre consultation préalable », indique le communiqué. Il a décidé son envoi comme ambassadeur en Algérie alors que ni les affaires étrangères ni le gouvernement algérien n'étaient informés...

Les accusations de corruption sont fondées. Nombre de ministres du gouvernement Binaisa ont eu pour souci primordial de s'enrichir au plus vite tant leur propre position leur paraissait précaire. Les représentants des compagnies étrangères installées en Ouganda confirment que ministres et hauts fonctionnaires prélèvent fréquemment une commission de 10 % sur toutes les opérations commerciales.

L'attitude tanzanienne

Le communiqué de la commission ne mentionne pas le rôle du conseil national consultatif (N.C.C.), organisme comprenant une centaine de membres et faisant office de Parlement jusqu'aux élections. Faut-il en conclure que cette assemblée, où M. Binaisa dispose de solides partisans, disparaîtra prématurément ? Les nouveaux dirigeants pourraient bien choisir, en effet, de légiférer par décrets. Faute d'avoir atteint son quorum lors de la dernière séance, le N.C.C. a été mis en congé pour deux semaines. Comment vont réagir les personnalités civiles influentes du régime — tels MM. Yoweri Museweni, ministre de la coopération régionale, et Edward Rugumayo, président du N.C.C., connus pour leur méfiance, voire leur hostilité envers l'ancien président Milton Obote ? MM. Museweni et Rugumayo se trouvent actuellement en Tanzanie. Leur sera-t-il proposé de participer au nouveau gouvernement ? Si oui, accepteront-ils cette offre ?

Autant d'inconnues qui sont liées à l'attitude du président tanzanien, M. Nyerere. Celui-ci considère-t-il que son homologue ougandais a perdu la partie, ou bien tentera-t-il une ultime médiation entre M. Binaisa et l'armée ? On le voit d'autant moins heurter de front les militaires ougandais que les dix mille soldats tanzaniens stationnés dans le pays doivent s'en retirer en septembre, et surtout que la crise en cours fait le jeu, en fin de compte, de son vieil ami, M. Obote. Les plus chauds partisans de l'ancien président se retrouveront demain selon toute vraisemblance à la tête du pays ; il s'agit notamment des généraux Oyite Ojok et Tito Okello, et M. Paolo Muwanga, écarté en mars du ministère de l'intérieur et dont sonne aujourd'hui l'heure de la revanche.

Il y a trois jours, M. Obote soulignait qu'il *« n'accepterait aucun poste ni du F.N.L.O. ni de la commission militaire »* mais qu'il *« préférerait s'adresser au peuple »*. Maintenant que les partis sont réautorisés, l'ancien président pourra, après son retour au pays, le 27 mai, entreprendre une campagne électorale à la tête de son propre mouvement, le Congrès du peuple ougandais. Comment ne pas songer que les nouveaux hommes forts du pays sont en train de lui *« chauffer sa place »* ?

A Kampala, l'homme de la rue ne semble guère concerné par ces soubresauts. Certains assurent que devant la perspective du maintien de l'armée au pouvoir, ils choisiraient l'exil. Mais la majorité attend des dirigeants, quels qu'ils soient, une relance générale de l'économie, et surtout une réduction du prix des bananes plantain avec lesquelles on confectionne le matoké, nourriture de base, ainsi qu'une amélioration du réseau des transports publics.

Chacune des sept collines de Kampala, dit-on dans la capitale, bruisse de ses propres rumeurs. La ville s'est animée pendant quelques heures, mardi 13 mai, avant de sombrer à nouveau dans un silence léthargique. Les patrouilles de militaires s'étaient évanouies. Pas un uniforme en vue dans les grandes artères du centre. Seuls quelques soldats montaient la garde autour de la poste et de la radio. Les ministères n'avaient pas ouvert leurs portes. Dans les environs de Kampala régnait le plus grand calme.

Sur la piste de l'aéroport, stationnait le Jet présidentiel. *« Nous voulons voir le président »*, lance-t-on à tout hasard à l'un des soldats tanzaniens en faction devant State House, la résidence où le chef de l'Etat ougandais, M. Binaisa garde le silence depuis samedi. Il s'approche et répond poliment : *« Il faut passer par l'autre entrée. »* Pas la moindre nervosité dans ses gestes, tout juste dans son regard une lueur vaguement incrédule...

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

Mauritanie

L'ÉVOLUTION DU CONFLIT SAHARIEN

Nouakchott demande le retrait des troupes françaises

De notre correspondant

Dakar. — Après la liquidation de l'opération « Tacaud » au Tchad, dont quelques éléments pourraient rester sur la rive camerounaise du Chari pour assurer momentanément la protection des deux hôpitaux militaires soignant les blessés des deux camps rivaux, c'est l'opération « Lamantin » (1), en Mauritanie, qui va être, à son tour, démantelée. Cette dernière avait été organisée, elle aussi, à la demande des autorités locales, qui estimaient menacée l'intégrité de leur territoire. Elle a connu trois grandes phases :

Tout d'abord, à la fin de l'année 1977, le président Mokhtar Ould Daddah, qui, quelques années plus tôt, avait dénoncé unilatéralement les accords de défense conclus au lendemain de l'indépendance, avait fait appel, à nouveau, à l'aide militaire de la France pour faire face aux raids du Front Polisario. Un petit détachement aérien avait été installé à Ouakam, près de Dakar, au Sénégal, et huit avions d'attaque Jaguar, assistés notamment de deux avions ravitailleurs C-135 et d'un Breguet-Atlantic chargé de l'observation au sol, avaient entrepris de surveiller quotidiennement le territoire mauritanien à partir de cette base arrière, stoppant net à plusieurs reprises les colonnes sahraouies descendues de Tindouf.

Aussitôt après le renversement de M. Ould Daddah, le 10 juillet 1978, le Polisario ayant décrété un cessez-le-feu unilatéral, qui ne devait plus être remis en question, ces sorties quotidiennes perdirent leur raison d'être, mais tous les Jaguar ne quittèrent pas Dakar en prévision d'un rebondissement du conflit.

En décembre 1979, l'opération « Lamantin » fut réactivée sous une autre forme, à la demande du lieutenant-colonel Khouna Ould Haidalla, devenu chef de l'Etat. Le Maroc ayant occupé la partie du Sahara occidental évacuée par Nouackchott, une compagnie tournante d'environ deux cents hommes du 2ᵉ régiment d'infanterie de marine était expédiée à Nouadhibou. Officiellement, il s'agissait de protéger la colonie française installée dans la capitale économique mauritanienne, dont le port sert de débouché au fer de Zouérate. En fait, la France s'interposait en écran entre son ancienne colonie et les forces qui auraient pu chercher à l'entraîner à nouveau dans le conflit en utilisant ce secteur stratégique.

C'est le départ de cette compagnie tournante qui vient d'être demandé. Il est prévu pour le 25 mai. Une soixantaine d'assistants techniques militaires français, chargés notamment de tâches de formation et ne relevant pas de « Lamantin », resteront toutefois en Mauritanie.

Aucune raison n'a encore été donnée pour expliquer ce retournement de situation, tant à Nouakchott qu'à Paris. Officieusement, on explique à Dakar le changement d'attitude des Mauritaniens par un refus de Paris de leur consentir des crédits importants sollicités de façon pressante. Le fait que la Mauritanie n'ait été représentée que par son ambassadeur à Paris au sommet franco-africain de Nice refléterait cette bouderie.

Quatre Jaguar et un C-135 seraient maintenus à Dakar, pour tenir compte des inquiétudes que les Sénégalais continuent à nourrir au sujet du conflit saharien et de ses répercussions possibles sur leur frontière nord.

PIERRE BIARNÈS.

(1) Depuis quelques années, les opérations militaires françaises outre-mer portent des noms de code de poissons ou de mammifères marins tropicaux.

Maroc

Le roi annonce d'importantes réformes constitutionnelles qui seront soumises à référendum

De notre correspondant

Rabat. — Le roi Hassan II a adressé, mardi 13 mai, un discours à la nation, dans lequel il a officiellement annoncé et justifié d'importantes modifications de la Constitution de 1972 (art. 21). Elles concernent l'âge de la majorité du roi et surtout la composition du conseil de régence appelé à le conseiller tant qu'il n'a pas atteint cet âge. Ces modifications devraient être approuvées par référendum le 23 mai (*le Monde* du 9 mai). En revanche, le roi n'a fait qu'une allusion à d'autres modifications de la Constitution concernant la prolongation du mandat de député de quatre à six ans, qui seront soumises le 30 mai à un deuxième référendum.

Les élections législatives prévues pour 1981 seraient ainsi reportées en 1983, pour les faire coïncider avec les élections communales. D'autres mesures concernent le mandat du président du Parlement (Chambre des représentants), porté de un à trois ans, et la durée du mandat de la Chambre constitutionnelle près la Cour suprême, portée de quatre à six ans.

Il y a deux semaines, le roi avait fait part de ces changements aux chefs des différents partis. Selon les informations qui avaient filtré, à la suite de ces rencontres, on avait cru à Rabat qu'il n'y aurait qu'un seul référendum pour les différentes réformes. Apparemment, le souverain a voulu dissocier clairement les deux projets en faisant de la réforme du conseil de régence la question fondamentale puisque c'est sur elle que le peuple est appelé à se prononcer en premier lieu.

L'« efficacité du Conseil de régence »

Le roi, d'après cette réforme, sera mineur jusqu'à seize ans et non plus dix-huit, comme le voulait la Constitution de 1972 (1). Le conseil de régence doit fonctionner comme un organe consultatif jusqu'à ce que le roi atteigne l'âge de vingt ans et non plus vingt-deux ans, comme prévu auparavant. Enfin, la présidence de ce conseil est attribuée au premier président de la Cour suprême et non plus au prince Moulay Abdallah, frère du roi.

Dans son discours, Hassan II a invoqué pour justifier ces réformes, la nécessité d'ôter au conseil de régence *« tout caractère personnel »* pour lui garantir *« l'objectivité »* et *« l'efficacité »* (le roi a fait allusion au fait que la santé du prince Moulay Abdallah avait été atteinte et qu'il avait subi deux interventions chirurgicales), et permettre d'élargir la démocratie en soulignant les liens entre la monarchie et la communauté nationale. Le roi a conclu en affirmant qu'il voulait par son propos *« couper court à tout commentaire erroné et à toute fausse interprétation »*.

ROLAND DELCOUR.

(1) Le prince héritier Sidi Mohamed a eu seize ans le 21 août.

Algérie

UN MILLIER D'ÉTUDIANTS ALGÉROIS ONT MANIFESTÉ CONTRE LA « RÉPRESSION DE LA CULTURE BERBÈRE »

Alger (A.P., Reuter). — Un millier d'étudiants ont organisé, lundi 12 mai, un bruyant « sit-in » à l'université d'Alger pour protester contre ce qu'ils estiment être une « répression de la culture berbère ». Scandant des slogans en français tels que « A bas la répression », « Liberté de parole » et « Démocratie », les manifestants ont demandé la libération de dizaines de personnes qui auraient été arrêtées à la suite des violentes manifestations, le mois dernier, à Alger et en Kabylie.

D'après une affiche de l'U.N.J.A. (Union nationale de la jeunesse algérienne) placardée dans la faculté, le gouvernement aurait promis la réouverture prochaine de l'université de Tizi-Ouzou et la libération des détenus, à l'exception de ceux « ayant des liens avec l'étranger ». Semblant douter de ces engagements, les participants au meeting, réunis en début d'après-midi, ont décidé la poursuite de l'action et l'envoi d'une délégation à la présidence de la République.

D'après les témoignages des étudiants, plusieurs centaines de personnes ont été arrêtées à Tizi-Ouzou dans la nuit du 20 avril dernier, pendant l'évacuation de l'hôpital et de l'université en grève, puis les jours suivants lors des émeutes qui ont secoué la Kabylie. La police aurait également procédé à des arrestations à Alger, à l'intérieur même de l'université.

Deux appels au président Chadli Bendjedid

A la suite des événements de Tizi-Ouzou, le Club des droits socialistes de l'homme (190, avenue Jean-Jaurès, 75019 Paris) a adressé au président Chadli Bendjedid un télégramme déclarant notamment : *« Etant de ceux qui admirent les réalisations que, sous l'impulsion de ses présidents successifs, le F.L.N. a données à l'Algérie depuis son indépendance, nous nous permettons d'intervenir auprès de vous afin de vous demander clémence et compréhension pour la fraction berbérophone de votre noble peuple qui revendique le droit à l'expression dans sa langue d'origine.*

» Nous, qui revendiquons, au nom de l'idéal socialiste, le même droit pour les Français qui possèdent une autre langue maternelle, comme le corse, le breton, le basque, etc., sommes persuadés que vous agirez en ce sens, car la différence culturelle, loin d'être incompatible avec l'unité de la nation est, au contraire, facteur d'enrichissement de cette nation. »

D'autre part, de nombreuses personnalités ont lancé au chef de l'Etat algérien, ainsi qu'au premier ministre et au ministre de la justice, un appel dans lequel ils *« expriment leur inquiétude devant le maintien en détention de nombreux jeunes universitaires, médecins, travailleurs et artistes, en liaison avec les événements d'Alger et de Tizi-Ouzou »* et ils *« s'interrogent sur la signification de la campagne de presse tendant à présenter un mouvement de revendication culturelle très large et pacifique comme l'émanation d'un complot international »*. Ils déclarent en conclusion : *« Les signataires, dont l'attachement à l'indépendance de l'Algérie ne saurait être mis en cause, demandent aux autorités algériennes de libérer toutes les personnes encore détenues et de cesser les poursuites engagées. »*

Ont notamment signé ce texte : Mᵉ Aurenche, Pierre Bourdieu, François Chatelet, Jean Chesneaux, Hélène Cixous, Mᵉ Nicole Dreyfus, René Dumont, Michel Etcheverry, René Gallissot, Alain Geismar, Daniel Jacobi (de la Ligue française des droits de l'homme), Alfred Kastler, Yves Lacoste, Henri Lefebvre, général de Bollardière, Vincent Monteil, Maurice Nadeau, pasteur Robibois, Maxime Rodinson, Delphine Seyrig, Alain Touraine, Jean-Pierre Vigier, Pierre Vidal-Naquet, Haroun Tazieff.

(Lire page 2 « Berbérité et démocratie ».)

Le Monde

politique

LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

La prévention des difficultés des entreprises : le commissaire aux comptes pourra saisir le tribunal de commerce

Sans enthousiasme, l'Assemblée nationale a adopté, mercredi matin 14 mai, les dispositions essentielles du projet de loi relatif à la prévention des difficultés des entreprises, qu'elle avait rejetées jeudi 24 avril. En dépit du parti-pris et des atermoiements des députés de la majorité les plus attachés aux prérogatives des chefs d'entreprise, le gouvernement a fait adopter — à la faveur d'une seconde délibération et d'un scrutin public — la procédure d'alerte en cas de dégradation de la situation financière de l'entreprise, justifiera l'intervention d'un *commissaire aux comptes*.

A cet effet, une liste limitative de « clignotants » a été déterminée. Ces mesures, acquises grâce à la discipline majoritaire, bien que modestes, n'en constituent pas moins un accroissement des pouvoirs des commissaires aux comptes. Reprenant une proposition du groupe socialiste, le gouvernement a obtenu de l'Assemblée l'institution d'une procédure d'alerte externe à l'entreprise qui, en cas d'inobservation des dispositions prévues par le système d'alerte interne, permettra aux commissaires aux comptes d'avertir le président du tribunal de commerce des « défaillances » de gestion qu'ils auront constatées.

***M. Mourot, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la justice, se montra surpris du tollé que provoqua cette dernière* procédure, compte tenu de la concertation entre la majorité et le gouvernement qui a été engagée depuis le 24 avril. Nul doute, en effet, que la procédure d'alerte externe risque de ne pas satisfaire pleinement les organisations patronales...**

Il reste que l'on peut s'interroger sur la portée de ce texte, notamment parce que la fixation du seuil des entreprises au sein desquelles la nomination d'un commissaire aux comptes sera obligatoire a été confiée au seul pouvoir réglementaire. A cet égard, les méandres que suivent en général les décrets d'application d'une loi, peuvent légitimement, nourrir une certaine inquiétude.

LAURENT ZECCHINI.

Dans la discussion des articles, l'Assemblée adopte un amendement du rapporteur de la commission des lois, M. MILLON (U.D.F.), stipulant que les gérants des S.A.R.L. qui feraient sciemment obstacle aux vérifications ou contrôles des commissaires aux comptes ou experts nommés pourront être punis d'un emprisonnement d'un an à cinq ans et d'une amende de 2 000 à 100 000 F ou de l'une de ces deux peines seulement. Elle adopte ensuite plusieurs amendements précisant diverses sanctions pénales. Il est notamment indiqué que les personnes contre lesquelles a été prononcé la faillite personnelle se verront interdire l'exercice de professions commerciales.

● **Information comptable et reconstitution de fonds propres.**

L'Assemblée décide de modifier le montant minimum de capital social exigé pour constituer une société anonyme (S.A.) et une S.A.R.L. (société à responsabilité limitée). Pour les S.A., ce montant est porté de 500 000 F à 1 500 000 F au moins si la société fait publiquement appel à l'épargne, et de 100 000 F à 140 000 F au moins, dans le cas contraire. Pour les S.A.R.L., il est porté de 20 000 F à 30 000 F. Elle précise que les S.A. et les S.A.R.L. devront se conformer à ces dispositions dans un délai de deux ans à compter de la promulgation de la loi.

● **Intervention du commissaire aux comptes dans la procédure d'alerte.**

Au cours d'une seconde délibération, demandée par le gouvernement, l'Assemblée examine l'article 9, précédemment repoussé, qui concerne la liste des « clignotants » qui, dans le cadre de la procédure d'alerte interne instituée par le projet, peuvent conduire à l'intervention d'un commissaire aux comptes. Elle adopte, par 357 voix contre 14 sur 385 votants et 371 suffrages exprimés, un amendement du gouvernement stipulant que le commissaire aux comptes *« demande par écrit des explications au président du conseil d'administration ou au directoire, qui est tenu de répondre »*, lorsqu'il relève, au cours de sa mission, les faits suivants :

1) Le report renouvelé d'échéances ; la notification de protêts (le non-paiement de factures signifiées par huissiers) ; le non-paiement de cotisations fiscales, parafiscales ou sociales ; le retard dans le paiement des salaires ; le non-respect des dates légales de tenue des assemblées générales ; le refus d'approbation des comptes par *l'assemblée générale* ; les pertes entrainant une diminution de l'actif net ; la non-reconstitution du capital social ; le licenciement pour cause économique d'un ou plusieurs salariés, ainsi que toute variation d'effectif ; la défaillance judiciairement constatée *d'un débiteur de l'entreprise* ; la prise de gage par les créanciers de l'entreprise ; la cession d'actif mobilier ; la cession de participation financière. C'est là le premier stade de la procédure d'alerte. Les autres stades sont les suivants :

2) *Le commissaire aux comptes* peut poser par écrit au président du conseil d'administration ou au directoire des questions *sur* tout autre fait qu'il a pu relever à l'occasion de sa mission et qui lui parait de nature à compromettre la continuité de l'exploitation ;

3) Au vu de la réponse, ou à défaut de réponse, le commissaire aux comptes peut inviter le président ou le directoire à faire délibérer le conseil d'administration ou le conseil de surveillance sur les faits relevés. Le commissaire aux comptes est convoqué à *cette* séance ;

4) En cas d'inobservation de ces dispositions ou si, en dépit des décisions prises, il constate que la continuité de l'exploitation demeure compromise, le commissaire aux comptes établit un rapport spécial qui est présenté à la prochaine assemblée générale ;

5) Il peut en avertir le président du tribunal de commerce (procédure d'alerte externe). Le conseil d'administration ou de surveillance est avisé de cette information.

Sur proposition de M. LAURIOL (R.P.R., Yvelines), il est précisé que la responsabilité des commissaires aux comptes ne peut être engagée par les informations ou divulgations de faits auxquels ils procèdent en exécution de leur mission.

● **Intervention des actionnaires.**

L'Assemblée adopte un amendement du gouvernement aux termes duquel un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent, deux fois par an, poser par écrit au président du conseil d'administration ou au directoire des questions sur un ou plusieurs faits prévus par la procédure d'alerte. Le commissaire aux comptes en est informé et les réponses lui sont communiquées. A défaut de réponse ou s'ils estiment que les réponses obtenues ne sont pas suffisantes, ils peuvent saisir le conseil d'administration ou de surveillance qui doit en délibérer à sa prochaine séance. Le commissaire aux comptes est convoqué à la séance du conseil.

● **Intervention du comité d'entreprise.**

L'Assemblée adopte un amendement du gouvernement, modifié par le rapporteur, stipulant que le comité d'entreprise peut, deux fois par an, à la majorité de ses membres, saisir le conseil d'administration ou le conseil de surveillance d'un ou plusieurs faits prévus par la procédure d'alerte. La délibération du comité d'entreprise est inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil d'administration ou du conseil de surveillance, à condition que ce conseil ait pu être saisi au moins quinze jours à l'avance.

L'ensemble du projet est ensuite adopté, l'opposition ne prenant pas part au vote. La séance est levée, mercredi 14 mai, à 0 h. 55. — L. Z.

● *Les représentants à l'UNAF* : L'Assemblée nationale a repoussé, mardi 13 mai, en première lecture, une proposition de loi de M. BRIANE (U.D.F.-Aveyron), tendant à modifier l'article 8 du Code de la famille et de l'aide sociale relatif aux conseils d'administration des unions d'associations familiales. Ce texte visait à supprimer une disposition qui prévoit que les membres des conseils d'administration des Unions départementales d'associations familiales (UDAF) et de l'Union nationale des associations familiales (UNAF) doivent être *« en majorité des pères ou des mères de famille ayant au moins trois enfants dont un mineur »*.

Cette proposition a été repoussée par la majorité après que plusieurs députés eurent indiqué que les familles de trois enfants peuvent d'ores et déjà être représentées à l'UNAF et que ce texte est en contradiction avec la politique que le gouvernement entend mener en faveur des familles de trois enfants.

AU SÉNAT

Nouveau « débat fleuve » sur la loi d'orientation agricole

Le Sénat a commencé mardi 13 mai, et poursuivi jusqu'à une heure avancée de la nuit, la discussion en seconde lecture du projet de loi d'orientation agricole auquel il avait consacré un premier examen en session extraordinaire aux mois de février et mars derniers. En trois semaines, les sénateurs avaient alors examiné sept cent cinquante amendements. Plus de deux cent cinquante ont été déposés pour cette seconde lecture qui demandera plusieurs jours de débats et nécessitera ensuite la réunion d'une commission mixte paritaire.

Les divergences principales qui subsistent entre les deux chambres du Parlement sont au nombre de six, a indiqué le rapporteur M. SORDEL (R.I., Côte-d'Or). Elles concernent les pouvoirs du Conseil supérieur d'orientation de l'économie agricole, le statut des épouses d'agriculteur, la révision des prix en cas de préemption par les SAFER, le contrôle des structures lors des successions, les conditions d'installation de plein droit des pluri-actifs, et la liberté de discussion des baux de carrière.

M. RUDLOFF (Un. centr., Bas-Rhin), exprimant l'avis de la commission des lois, souligne l'importance que sa commission attache au statut des conjoints (elle repousse les dispositions prévues par M. Foyer) ainsi qu'à la compétence des SAFER.

Dans la discussion générale, on entend aussi M. CLUZEL (Un. centr., Allier) qui s'inquiète particulièrement de l'avenir des éleveurs et réclame, notamment, l'arrêt de toute importation de viande bovine. M. LOUVOT (R.I., Haute-Saône) estime que la politique agricole commune reste la dernière chance de l'Europe. M. PONCELET (R.P.R., Vosges) met en garde le ministre contre la révolte des agriculteurs que provoquerait, *selon lui*, un nouveau retard dans la fixation des prix. MM. TAJAN (gauche dém., Tarn-et-Garonne) et HAMI MAN (R.P.R., Bas-Rhin) se font à leur tour les porte-parole du mécontentement des agriculteurs et des éleveurs.

M. MÉHAIGNERIE, ministre de l'agriculture, *évoque notamment la « réalité difficile »* des excédents laitiers, et estime que nos exportations agricoles atteindront probablement 15 milliards cette année. Une hausse excessive du prix de la viande bovine, *indique-t-il aussi, ferait* fuir le consommateur vers les autres viandes.

Les sénateurs repoussent ensuite, par 192 voix contre 23 (P.C.), une question préalable défendue par M. MINETTI (Bouches-du-Rhône) et visant, affirme ce dernier, à contraindre le gouvernement à fixer immédiatement les prix agricoles. En fait, répliquent MM. DAILLY (Gauche dém., Seine-et-Marne), JAGER (Un centr., Moselle) et CHAUTY (R.P.R., Loire-Atlantique), le vote de cette question préalable n'équivaudrait qu'au rejet d'un texte auquel les commissions sénatoriales ont longuement travaillé pour l'améliorer.

A l'article premier bis, le Sénat a notamment adopté un amendement du rapporteur M. SORDEL, précisant que *la pluri-activité* doit être facilitée dans les zones déshéritées.

Un amendement dû à l'initiative de M. PONCELET, complété par M. JANETTI au nom du groupe socialiste, est voté. Il invite le gouvernement *« à obtenir de la Commission économique européenne la prise en compte des objectifs de la présente loi (...) notamment lors de la fixation des prix agricoles »*, et lui prescrit de soumettre au Parlement un rapport détaillé après chaque négociation européenne concernant les prix agricoles.

Les sénateurs ont écarté, avec l'approbation du ministre M. MÉHAIGNERIE, les dispositions de l'article 13 votées par l'Assemblée nationale sur proposition de M. Foyer. Ils sont revenus, à quelques virgules près, à leur texte initial, refusant l'institution d'un statut matrimonial spécifique pour les agriculteurs. Le partage, à égalité, des responsabilités de l'exploitation entre l'épouse de l'agriculteur et ce dernier sera inscrit dans le code rural, mais ne constituera pas ce *« régime matrimonial corporatiste »* inscrit au code civil et dénoncé par les rapporteurs du Sénat. — A. G.

DANS LES CABINETS MINISTÉRIELS

● *Au cabinet du premier ministre*, M. Jean Penard, inspecteur général de l'éducation nationale, est nommé conseiller technique en remplacement de M. Martial Lapicida.

Le père et la mère bénéficieront des mêmes facilités d'accès aux universités

Mardi 13 mai, sous la présidence de M. VILLA (P.C.), l'Assemblée nationale examine le projet de loi étendant aux femmes qui se sont consacrées à l'éducation de leurs enfants des facilités d'accès aux universités ouvertes par la loi d'orientation de l'enseignement supérieur du *12 novembre 1968*.

M. GISSINGER (R.P.R.), rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, rappelle que la loi de 1968 prévoyait l'accès aux universités aux candidats non bacheliers déjà engagés dans la vie professionnelle. Il note que le texte en discussion renvoie à un décret en Conseil d'Etat les conditions d'application de la loi, et s'en étonne. Un tel décret, explique-t-il, était déjà prévu en 1971 pour déterminer les facilités d'accès à l'université des personnes exerçant une activité professionnelle *et il n'a toujours pas été publié*, neuf ans plus tard. Il souligne, d'autre part, qu'outre les mères de famille le projet intéresse *« toute femme qui assume de façon effective et permanente la charge d'au moins un enfant, et notamment les mères célibataires, les femmes veuves ou divorcées et toute autre femme, ascendante ou non qui, pour une raison ou pour une autre, n'exercerait pas d'activité professionnelle mais aurait la charge éducative d'un enfant. »*

Mme PELLETIER, ministre de la famille et de la condition féminine, souhaite que le texte n'apparaisse pas comme *« une faveur ou un passe-droit accordé aux femmes qui restent à leur foyer pour élever leurs enfants »* et assure qu'il correspond *« à une mesure à la fois de justice et de liberté »*. Elle affirme, d'autre part, en ce qui concerne la non-publication du décret de 1971, que *« la volonté politique n'a rien à faire en l'occurrence »*, la plupart des universités, explique-t-elle, usant de leur statut d'autonomie, ont mis en application les dispositions du projet. Enfin, à propos *de l'obligation faite aux candidats* à l'université engagés dans la vie professionnelle d'avoir exercé pendant trois ans au moins une activité salariée ou une profession indépendante (loi d'orientation de 1968), Mme Pelletier précise que, pour les femmes intéressées par le texte, la condition de délai signifie qu'il s'agit de *« trois années consacrées à l'éducation des enfants et non de trois années après la fin de la période d'éducation »*.

Dans la discussion générale MM. MEXANDEAU (P.S., Calvados), LE PENSEC (P.S., Finistère), Mmes CONSTANS (P.C., Haute-Vienne), AVICE (P.S., Paris) dénoncent la portée limitée du projet, mettent en doute la *« sincérité »* du gouvernement et soulignent sa *« démagogie »*. Approuvant ce texte, ils indiquent que le gouvernement prend depuis plusieurs années toute une série de mesures qui vont à l'encontre d'une politique d'ouverture de l'université. A cet égard, M. Mexandeau note que *« les bulldozers sont aux portes de l'université de Vincennes »*.

Dans la discussion des articles, l'Assemblée adopte plusieurs amendements du rapporteur instituant les dispositions suivantes : les facilités d'accès prévues par le texte sont étendues à toutes les personnes des deux sexes chargées de famille, qu'elles soient célibataires, veuves ou divorcées ; la notion de personne *« élevant ou ayant élevé un ou plusieurs enfants »* est substituée à celle de femmes *« qui se sont consacrées à l'éducation d'un ou plusieurs enfants à la charge de leur foyer »*.

A l'issue d'un long débat et d'une suspension de séance demandée par le groupe R.P.R., l'Assemblée repousse, par 245 voix contre 223, un amendement du rapporteur, M. Gissinger (R.P.R.), qui prévoyait de faire bénéficier les handicapés des dispositions du texte.

Contre l'avis du gouvernement et l'opposition s'abstenant, l'Assemblée adopte un amendement de M. Debré stipulant : *« Les mères de famille d'au moins trois enfants peuvent se présenter à tout concours de l'Etat, des départements, des villes et communes, des établissements nationaux, départementaux et communaux, de toutes collectivités publiques et des établissements en dépendant, de toutes sociétés nationale ou d'économie mixte, sans condition de diplôme »*. L'ensemble du texte est ensuite adopté, à l'unanimité.

POLITIQUE

DANS LA SEINE-SAINT-DENIS

Le budget de Villemomble est voté non sans mal

Entre la ville bourgeoise du Raincy et les communes de Gagny et Rosny-sous-Bois, communistes, l'expérience socialiste à Villemomble (Seine-Saint-Denis) se révèle une entreprise pour le moins délicate. En 1977, Villemomble, un peu moins de trente mille habitants, jusqu'alors acquise à la majorité, se prononce pour les socialistes. Ces derniers se retrouvent majoritaires d'une voix au sein d'un conseil de vingt-sept élus. Ils sont quatorze contre treize représentants de la liste majorité présidentielle. Dans ce conseil, où la moindre remarque de l'un ou de l'autre devient une affaire d'Etat, les choses vont tant bien que mal, et trois années se passent. Jusqu'au 28 mars 1980, jour où le budget n'est pas voté ; les socialistes sont mis en minorité par 14 voix contre 13. Un mois plus tard, le 28 avril, le maire socialiste, M. Jean-Paul Maitrias, et son équipe représentent en seconde lecture le budget primitif. Il est de nouveau repoussé d'une voix.

Entre ces deux séances, des réunions de travail se sont tenues. Aucun amendement, aucune critique sérieuse ou proposition constructive, n'est avancée par les élus de la majorité, auxquels se sont joints deux conseillers municipaux ex-socialistes. Ces derniers, qui ont quitté le P.S. il y a deux ans, entendent, par leur refus de voter le budget, obtenir gain de cause sur deux points : la mise en place de structures démocratiques d'information et de concertation — notamment pour l'élaboration du budget, — et un engagement politique sur l'union de la gauche.

Il est clair, avait dit le maire, à l'issue de la seconde lecture, que la politique politicienne a prévalu. Le représentant de la majorité, M. Wolf Deckert, estimait, de son côté : *« Les leviers de commande sont aux mains des élus socialistes qui ne désirent pas associer les autres membres du conseil à la gestion municipale, alors qu'ils ne représentent que la moitié des Villemomblois. »*

Pour M. Maitrias, ce qui est en cause c'est le développement de l'information dans la démocratie locale. Or, pensait-il, l'issue de la crise devait passer inéluctablement par une information plus grande, domaine dans lequel les choses ne sont pas allées très vite, reconnaît-il.

Finalement, les tractations menées par le plus jeune maire du département ont abouti : le budget, examiné pour la troisième fois, a été adopté, lundi 12 mai, par 15 voix contre 12.

KIM LAROUSS.

● *M. Gérard Longuet*, député U.D.F. de la Meuse, a été élu rapporteur de la commission spéciale chargée d'examiner la résolution tendant à traduire M. Michel Poniatowski en Haute-Cour pour son comportement dans l'affaire de Broglie. L'opposition a demandé, en vain, à M. Longuet de se récuser en raison de ses liens avec M. Poniatowski. La majorité a refusé d'ouvrir à la presse les travaux de la commission.

UN JOURNAL HUMORISTIQUE

« L'Humanité » du 14 mai consacre, sous le surtitre « Anticommunisme » et sous le titre « Le Monde » : une institution de la déformation », un long commentaire anonyme à l'article de Patrick Jarreau : « M. Marchais entend acquérir une stature d'homme d'Etat » (« le Monde » daté 13-14 mai).

On y lit notamment : « Le conformisme giscardien fait des ravages au « Monde ». Et cela pour avoir *écrit*, s'agissant du tournant pris par le P.C.F. depuis mars 1978, que « beaucoup de militants ont du mal à s'y reconnaître et certains électeurs semblent s'y perdre ».

Il y a plus drôle encore : « La passion giscardienne de MM. Fauvet et Jarreau les aveugle », écrit le quotidien du P.C.F., à propos de la politique africaine du président de la République !

Ou encore, toujours à propos de l'Afrique (et du voyage de M. Georges Marchais) : « On ne supporte pas de voir piétiner impunément les plates-bandes de M. Giscard d'Estaing quand on se nomme Jacques Fauvet ou Patrick Jarreau. »

« L'Humanité » indique que, contrairement à ce que nous avions écrit, « une invitation officielle à se rendre en Angola a bien été transmise à Georges Marchais ».

Notre information était, en *effet*, dépassée. Sollicités, comme nous l'avions mentionné, de recevoir le secrétaire général du P.C.F. au cours de la tournée que celui-ci prévoyait de faire en Afrique au début de l'année, les responsables angolais avaient laissé passer du temps avant de répondre, finalement, que la date proposée ne leur convenait pas. Après la visite de M. Marchais à Madagascar, au Mozambique et au Congo, du 3 mars au 6 avril, les responsables angolais ont proposé au P.C.F trois dates possibles pour une visite de M. Marchais dans leur pays. « L'Humanité » ne précise pas si le secrétaire général du P.C.F. a l'intention d'accepter cette invitation.

Une lettre du maire de Fontenay-sous-Bois...

A la suite des incidents qui ont marqué le second tour de l'élection cantonale de Vincennes-Fontenay-Nord (Val-de-Marne), dimanche 27 avril et de la polémique entre P.C. et U.D.F. qui s'ensuivit, M. Louis Bayeurte, maire communiste de Fontenay-sous-Bois, conseiller général, nous a adressé une lettre dont nous publions ci-dessous les principaux extraits :

Je suis obligé de constater que nous nous trouvons devant la même opération anticommuniste que nous avons connue récemment contre Georges Marchais, avec les mêmes pratiques de l'usage de faux et d'affabulations aberrantes pour tenter de troubler l'opinion, de jeter le discrédit sur Fontenay-sous-Bois, son maire, ses élus, sa municipalité d'union démocratique. Par là même, vous apportez de l'eau au moulin du pouvoir et de ses représentants dans le Val-de-Marne, qui, c'est bien compréhensible, ont le plus grand mal à *se sortir* d'une affaire où le scandale une fois de plus les atteint, d'une affaire de fraude qui met en lumière leur vrai visage et l'utilisation des grands moyens d'Etat, y compris les moyens les plus sordides, pour bafouer le suffrage universel.

En clair, je suis obligé de constater que vous vous obstinez à refuser d'exprimer les faits qui se sont déroulés, c'est-à-dire la vérité.

Oui, les faits sont têtus, et c'est pourquoi j'ai demandé la démission du préfet du Val-de-Marne et que je viens de déposer plainte contre lui auprès du procureur de la République, sur la base de ses interventions directes durant toute la campagne électorale pour fausser le déroulement du scrutin.

J'ai cité l'exemple de ces cent soixante pensionnaires de la maison de retraite déclarés incapables majeurs et à qui ont a ôté le droit de vote. L'exemple des dates de l'élection communiquées officiellement à la mairie de Fontenay le 18 mars, alors que le maire giscardien de Vincennes les communiquait dans son bulletin municipal officiel le 1er mars, prouvant par là même que celles-ci avaient été déterminées en accord complet avec le candidat giscardien et mettant en cause le principe d'égalité des candidats et des électeurs devant le suffrage universel, et de neutralité de l'administration de tutelle chargée d'organiser les opérations électorales.

Il y a encore cette désignation des présidents de bureaux de vote, alors que les élus communistes et socialistes concernés n'ont jamais été atteints par aucune plainte et ont toujours assuré leur fonction avec dignité, mais qui avait pour but indiscutable aujourd'hui de contrôler certains bureaux pour des manipulations.

Que dire des efforts qu'il a fallu faire pour obtenir, dans la dernière semaine du premier tour de *scrutin*, qu'un *minimum* de moyens soient mis en place pour que soient délivrées les procurations aux électeurs qui le désiraient, alors qu'à Vincennes toutes les facilités étaient remplies. Le but étant de décourager l'électeur à Fontenay-sous-Bois et d'organiser l'abstention, et d'obtenir l'effet inverse à Vincennes où l'électorat de droite est majoritaire.

Vous passez tout cela sous silence, y compris, pour une bonne part, les actes de fraudes caractérisées qui ont été enregistrés au premier tour et notamment au second tour, et contre lesquels les représentants de la candidate de l'union de la gauche, comme moi-même, ont porté plainte. Des actes de fraude dans les bureaux où *siégeaient* des présidents nommés, bureaux dans lesquels se trouvaient quelques fines fleurs parmi les responsables giscardiens du Val-de-Marne : MM. Bouchet, conseiller général giscardien de Saint-Maur, ancien O.A.S., Cambon, maire adjoint de Saint-Maurice, président du P.R. du Val-de-Marne, Blondin, conseiller municipal de Saint-Mandé, entre autres, surpris en flagrant délit de fraude par de nombreux témoins, qui ont été emmenés au commissariat dans un car de police, et que j'ai accompagné en présence de M. Germa, président du conseil général du Val-de-Marne (P.C.).

Tous ces incidents, dirigés partout par des hommes de main au style fascisant et décidé à utiliser tout l'arsenal de provocations dont ces gens-là sont capables de sinistre mémoire, ont été enregistrés par des témoins dignes de foi.

Voilà toute l'affaire pour l'essentiel des faits. Il y aurait sans doute encore beaucoup à dire sur cette *agression* brutale contre le suffrage universel et nos libertés démocratiques de la part des représentants du pouvoir.

Maire de Fontenay-sous-Bois, je suis décidé à mener l'action jusqu'au bout pour que triomphent la justice et la démocratie. C'est la raison pour laquelle j'ai décidé de créer un comité de salubrité publique et de défense du suffrage universel ouvert à tous mes concitoyens.

Je ne vous conteste pas le droit de donner votre opinion sur tel ou tel événement, au contraire, ce droit je le respecte comme je respecte la loi, mais vous me permettrez de vous faire connaître ma réprobation et j'ajoute encore une fois mon indignation en vous voyant reprendre en fait à votre compte la thèse des fraudeurs giscardiens contre les Fontenaysiens.

...et une du maire de Vincennes

Nous avons également reçu de M. Jean Clouet, U.D.F.-P.R., maire de Vincennes, la lettre suivante :

Permettez-moi de m'étonner que, alors que vos colonnes sont quotidiennement ouvertes au maire, communiste, de Fontenay-sous-Bois, vous n'ayez pas jugé utile, voire courtois, de faire la moindre allusion, encore moins de citer le communiqué que vous a transmis le maire, majoritaire, de Vincennes.

Témoin et acteur au même titre que M. Bayeurte des événements regrettables et choquants qui ont marqué le deuxième tour de l'élection cantonale partielle de Vincennes-Fontenay (Nord), je voudrais à nouveau vous faire part de mon opinion en espérant que vous voudrez bien, cette fois-ci, y porter attention.

Je suis confondu et scandalisé de l'audace et du cynisme avec lesquels ceux-là mêmes qui ont organisé la violence et la fraude s'en prétendent à grands cris les victimes.

Ceux qui ont vocation à demander et, j'espère, à obtenir réparation de la part de la justice sont tous ceux, et notamment MM. Bouchet et Vincens (1) qui, résistant pendant des heures aux insultes et aux provocations, ont permis que la volonté des électeurs du canton soit enfin respectée.

Lorsque vous écrivez « une campagne commence à se développer dans le Val-de-Marne demandant la démission du préfet », ou bien vous avez oublié un adjectif et vous auriez dû imprimer « une campagne communiste » ou bien vous êtes victime de l'intox du parti.

Si quelqu'un devait démissionner, c'est bien plutôt M. Bayeurte lui-même pour avoir gravement manqué et à plusieurs reprises aux devoirs de sa charge : pour avoir par exemple fouillé, alors qu'il était maintenu par deux énergumènes, M. Cambon, maire-adjoint de Saint-Maurice, lui avoir déchiré et vidé toutes ses poches (il n'a retrouvé son carnet de chèques qu'au commissariat de police) ; pour avoir dans ce même commissariat grossièrement diffamé les représentants de la majorité qui y avaient trouvé protection (« ils sont bons pour le fourgon ! ») ; pour avoir usurpé sur le territoire de la commune de Vincennes les pouvoirs du président du bureau centralisateur, désigné par moi, en proclamant de faux résultats...

(1) Conseillers généraux U.D.F.

GAULLISME ET R.P.R.

Une lettre de M. Grandval

M. Gilbert Grandval, président de l'Union gaulliste pour la démocratie (1), nous écrit :

Voici quarante ans qu'une grande voix nous a enseigné la noblesse du refus... et aussi ses périls.

Voici vingt et un ans, à l'époque où déjà l'U.N.R. m'invitait à la rejoindre, la même voix m'incita à participer à la fondation de l'Union démocratique du travail. Il ne fallait pas qu'un monolithe s'attribue le droit exclusif de parler au nom du gaullisme. Nous étions seuls et pas nombreux face au mastodonte mais, conformément au souhait du fondateur de la Ve République, libres.

Il y a donc vingt et un ans qu'avec des compagnons de l'U.D.T., de l'Union travailliste, et maintenant de l'Union gaulliste pour la démocratie, nous nous battons pour que survive le gaullisme, le vrai, pas le pourvoyeur de postes et de prébendes, celui de la vérité et de la dignité.

De Gaulle ne s'y trompa point, et fit de moi, durant quatre années, son ministre du travail.

D'aucuns ont suivi d'autres chemins. Certains n'attendant même pas le 27 avril 1969 pour « mettre le vieux dans le placard », mais l'y poussant, comme l'avait fait Georges Pompidou de la participation. Certains s'empressant par la suite de trahir Chaban, ou l'ayant soutenu, et l'union de la gauche semblant prospérer, la rejoignant par le canal des séparatistes ou de leurs alliés pour ne pas risquer de voir leurs carrières interrompues. Et ce sont tous ces gaullistes, sincères et désintéressés qui viennent, les uns après les autres, de rejoindre le R.P.R. Qu'y font, dès lors, tous nos compagnons de jadis ? Tous ceux venus de l'U.N.R., de l'U.D.R., de l'U.J.P., et tous les autres, les jeunes, pour qui de Gaulle n'est pas une enseigne mais le plus pur et le plus grand des symboles.

Pour nous c'est à nouveau, en dépit de multiples sollicitations, le refus. Le refus de rejoindre ce magma, ce mélange confus du *meilleur* et du pire. Nous sommes seuls, confrontés au péril de la complicité du silence ; mais nous avons préservé notre indépendance et notre liberté d'expression au service exclusif du gaullisme. Notre refus est notre noblesse.

(1) 12, rue Vignon, 75009 Paris.

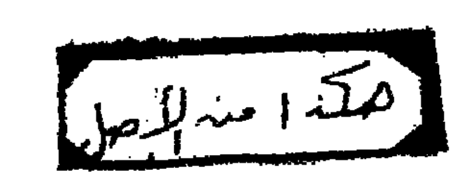

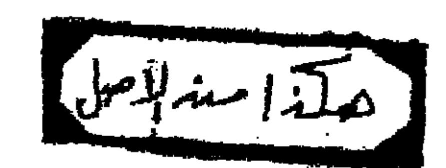

POLITIQUE

Le R.P.R. s'inquiète de l'« indécision » de la politique étrangère du chef de l'État

M. Jacques Chirac, hôte ce mercredi 14 mai de l'émission « Face au public » de France-Inter, ne devrait pas révéler ses intentions quant à son éventuelle candidature à l'élection présidentielle de 1981. Il devrait, en revanche, s'efforcer de souligner l'originalité des propositions du R.P.R. en prélude à la campagne d'explication et *du bilan du septennat* que les gaullistes comptent développer à travers le pays au cours des prochains mois.

Après avoir réclamé à maintes reprises, depuis longtemps, une nouvelle politique économique et sociale, le R.P.R. demande désormais au gouvernement, c'est-à-dire en fait au chef de l'État, de pratiquer une *« nouvelle politique »* étrangère qui *« prenne l'exacte mesure des métamorphoses du monde »*. Réunis mardi 13 mai sous la présidence de M. Chirac, le conseil politique et le bureau du groupe parlementaire R.P.R. ont à la fois souligné les dangers que court la paix du monde et accentué les critiques qu'ils adressent en ce domaine à M. Giscard d'Estaing. Selon la synthèse des délibérations établie par M. Bernard Pons, l'*« attitude qui consiste à faire passer notre indécision pour du sang-froid n'en est pas une »*.

Le secrétaire général a ajouté : *« La France ne doit pas chercher son inspiration à Washington ni céder aux intimidations de Moscou. »* Pour *« garder les mains libres »*, elle doit donc, selon lui, *« refuser la tentation du neutralisme voilé, qui ne peut mener qu'à la subordination »*. C'est pour cela que les gaullistes dénoncent tout à la fois *« les volte-face d'une politique américaine dont la cohérence n'est pas évidente »* et l'*« étalage délibéré de la force auquel se livre Moscou »*.

Selon eux, le gouvernement ne met pas le pays *« en présence des réalités »* et *« ne lui dit pas la vérité »*. En somme, dans ce domaine comme dans les autres, *« on administre des tranquillisants comme si l'important n'était pas de faire face aux problèmes mais plutôt de faire taire ceux qui les soulèvent »*.

Les gaullistes regrettent enfin que l'*« autorité morale »* de la Fra: :e face *« à la bêtise, à la violence et à l'oppression »* ne se manifeste pas pour dénoncer *« la politique des apparences »*, les *« fausses solidarités »* et les *« conférences truquées »*.

En ce qui concerne l'Europe, le R.P.R. a rappelé qu'il demande des *« dispositions nationales de sauvegarde »* pour le revenu des agriculteurs et qu'il s'oppose à toute renégociation de la participation britannique au Marché commun.

Cette attitude plus ferme du mouvement gaulliste à l'égard de la politique extérieure constitue une synthèse des opinions exprimées dont certaines souhaitaient une plus grande rigueur encore à l'égard de Moscou et d'autres une plus nette solidarité avec les États-Unis. Les dirigeants R.P.R. ont surtout voulu rappeler que seule leur instance statutaire pouvait exprimer leurs prises de position et que, en l'occurrence, M. Couve de Murville n'était pas habilité à parler au nom du mouvement ou du groupe (*le Monde* du 8 mai).

L'U.D.F. : des déclarations injustifiées et intempestives.

U.D.F. 1, lettre d'information de l'Union pour la démocratie française, publie mercredi 14 mai un éditorial intitulé « Un jeu dommageable » et dans lequel on lit notamment :

« A quoi jouent les responsables du R.P.R. ? (...) La politique étrangère (de la France) *est comprise et approuvée par les Français. Nos partenaires du R.P.R. ne l'avaient jamais, jusqu'à présent, remise en cause. (...) Ce mardi, les instances du R.P.R. — sans qu'aucun fait nouveau ne l'explique — semblent avoir changé d'idée.*

» Voilà la France accusée de neutralisme voilé, incapable d'apporter un message au monde, coupable de fausse solidarité... « Il n'est pire sourd que celui qui » ne veut pas entendre », dit le *proverbe. Il ne servirait donc à rien de réexpliquer ici ce que nos partenaires n'ont pas voulu entendre de bouches plus avisées et de tribunes plus autorisées.*

» Marquons tout de même notre surprise devant une volte-face aussi subite et une analyse aussi excessive des positions et des initiatives de la France ces derniers mois. (...)

» Il est dommage que certains croient bon de déformer et de critiquer (cette politique étrangère) *sans rien proposer d'autre que des coups de poing sur la table. Il est dommage aussi que l'action internationale de la France, dans la situation actuelle, soit freinée par des déclarations injustifiées et intempestives, un peu trop parfumées d'arrière-pensées électorales. »*

LE CONSEIL NATIONAL DU P.R.

Le candidat Rocard est le frère jumeau du candidat Mitterrand, *déclare M. Blanc*

Devant le conseil national du parti républicain, qui a siégé mardi 13 mai à Paris, M. Jacques Blanc s'en est pris en termes très vifs au parti communiste et au parti socialiste. Le secrétaire général du P.R. a consacré une part importante de ses critiques à M. Michel Rocard, et il s'est attaché à démontrer que celui-ci n'incarne pas un socialisme différent de celui de M. Mitterrand : « Ne croyez pas qu'il pourrait exister un socialisme plus souple et plus efficace », *a-t-il dit.*

En adoptant cette attitude et en faisant de M. Rocard une cible préférentielle, M. Blanc donne à penser que les responsables de la majorité — en particulier du côté de l'U.D.F. — prennent en considération l'attrait que pourrait exercer la candidature du député des Yvelines sur une partie de leur électorat.

M. Jacques Blanc a notamment déclaré : *« Nous devons dénoncer les mensonges de ceux qui jouent contre la France. Dénonçons la mystification de M. Georges Marchais et du parti communiste, dénonçons l'illusion de l'union de la gauche, dénonçons la prestidigitation des deux magiciens du parti socialiste, MM. François Mitterrand et Michel Rocard. »*

A propos du parti socialiste, le secrétaire général du P.R. a ajouté : *« Il n'est un secret pour personne que M. Michel Rocard, l'échéance présidentielle aidant, tente de se démarquer de M. François Mitterrand. C'est son droit. Que l'ex-Savonarole du P.S.U. supporte mal ce pontificat, quoi de plus naturel ? Ce qui l'est déjà moins, c'est que M. Michel Rocard se livre à toute une série d'acrobaties verbales — histoire d'accréditer auprès de l'opinion l'idée que sa ligne politique est différente de celle de M. François Mitterrand.*

» M. Michel Rocard tente tout bonnement de suggérer à sa clientèle qu'il pourrait exister un socialisme plus souple et plus efficace que celui qui est contenu dans la « fresque » — le mot est de lui — du projet socialiste. Pour être habile, la contrevérité n'en est pas moins flagrante. L'objectivité historique contraint à ne pas oublier ce triple fait : M. Michel Rocard a soutenu, en 1975, au congrès de Pau, et en 1977, au congrès de Nantes, les mêmes motions que M. François Mitterrand, et il a approuvé, en janvier 1980, le projet socialiste. »

M. Blanc a conclu sur ce point : *« Ce n'est bien qu'un nouveau tour de passe-passe. Au-delà des apparences, le candidat Rocard est — politiquement — le frère jumeau du candidat Mitterrand. MM. Mitterrand-Rocard, même traquenard. Tout le reste n'est qu'illusion et truquage. »*

La L.C.R. et le P.C.F.

« DES AFFIRMATIONS TOUT A FAIT GRATUITES » déclarent les animateurs de « Luttes et Débats »

Les animateurs de la revue d'oppositionnels du P.C.F. *Luttes et Débats* avaient été accusés (*le Monde* daté 11-12 mai) par une militante communiste dans une autre revue critique, *Positions*, d'appartenir à la Ligue communiste révolutionnaire (L.C.R., trotskiste). Ils ont déclaré lundi 12 mai qu'il s'agit là d'*« affirmations tout à fait gratuites »*. Ils ajoutent :

« Jusqu'à présent, les pratiques staliniennes faisaient que toute opposition était caractérisée comme un complot extérieur, depuis la « clique titiste » jusqu'aux trotskistes. La bureaucratie a toujours été incapable, et pour cause, de comprendre ces oppositions comme le fruit de la crise du parti. On ne peut que regretter de voir les camarades « critiques » de Positions *reprendre à leur compte ce type de méthodes, qui ont fait tant de mal au parti. Eux-mêmes risquent un jour d'être accusés de travailler au P.S., et nous nous opposerons alors à cet amalgame. Loin de favoriser le débat politique au sein du P.C., les accusations de* Positions *ne peuvent apparaître que comme un encouragement pour la direction du parti à remplacer le débat politique par des mesures répressives. (...) Forts du soutien de plusieurs centaines de militants du parti abonnés à notre revue, nous continuerons notre combat pour un parti débarrassé du stalinisme et prêt à mener la lutte sans exclusive, tant avec le parti socialiste qu'avec toutes les organisations d'extrême gauche. »*

● *M. François Mitterrand*, qui était, mardi 13 mai, l'invité de la presse anglo-américaine à *Paris*, n'a rien dit de ses intentions concernant l'élection présidentielle, mais a précisé :

« En 1988, j'aurai soixante et onze ans. Rappelez-vous, le général de Gaulle avait soixante-quinze ans au moment de son élection en 1965. »

M. Mitterrand entend préserver son organisation *« des excès du centralisme et de ceux de l'éparpillement »*. « *Il faut éviter*, a-t-il déclaré, *que les humeurs ou les ambitions ne prennent le pas sur l'intérêt général.* »

ÉDUCATION

AU COURS D'UNE INTERVENTION DE LA POLICE AU CENTRE JUSSIEU A PARIS

Un jeune manifestant trouve la mort

« Vous voulez la fermeté, vous l'aurez. » M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, s'en prenait en ces termes, mardi 13 mai, en fin de matinée, à l'« agitationnite » étudiante. Aurait-il été aussitôt entendu ? A Paris, à 17 h. 30, le même jour, un homme trouvait la mort à la suite d'une charge des forces de police sur l'esplanade du centre universitaire Jussieu (Paris-VI et Paris-VII).

Un peu avant 16 heures, devant l'université, à hauteur du 43, rue Linné, un autobus de la R.A.T.P. était mis en travers de la chaussée et incendié par une dizaine de manifestants. Deux cents personnes assistaient assises et tranquilles au spectacle. Répétition d'un scénario courant au centre Jussieu depuis le vendredi 9 mai (*le Monde* daté 11-12 mai) : dans cette faculté qui n'est pas en grève, une minorité d'étudiants tente, vaille que vaille, par tous les moyens, dans un climat d'indifférence et de désespoir, de maintenir la mobilisation en faveur des étudiants étrangers.

Peu après, la police intervenait dans l'établissement, pénétrant à l'intérieur du centre universitaire de trois côtés à la fois : la place Jussieu, la rue des Fossés-Saint-Bernard et le quai Saint-Bernard. Cette intervention ne répondit pas à un appel des présidents des universités Paris-VI et Paris-VII.

Le président de cette dernière, M. Yves Le Corre, a insisté ce mercredi matin sur les « *risques graves* » que représente, « *une charge de police* » dans une université. « *La mort d'un homme dans ces conditions*, a-t-il ajouté, *est vécue par l'université comme une tragédie. L'université est aujourd'hui en grève et je partage l'émotion légitime de mes collègues et des étudiants.* »

En revanche, M. Jean Dry, président de Paris-VI, n'avait pas désapprouvé l'intervention de la police.

« *C'était un cas de flagrant délit* », précise-t-on à la préfecture de police, où l'on invoque les « *jets de projectiles divers* », le mobilier et les cocktails Molotov reçus par les compagnies d'intervention. Panique inévitable sur le campus. Les tirs de grenades lacrymogènes et les longues matraques de bois ne faisaient pas de détail, atteignant tout autant les quelques dizaines de manifestants que tous les étudiants studieux qui sortaient de cours ou d'examens partiels. « *Je sortais d'un cours à 16 heures*, affirme Mme Elisabeth Burroni, professeur de mathématiques, *quand j'ai vu la police charger tous ceux qui se trouvaient sur le campus.* »

Témoignages divergents

Les policiers marchaient-ils au pas ou chargeaient-ils en courant ? Les témoignages divergent. Il reste que, à l'angle nord du centre universitaire, face à la tour n° 12, un homme, effrayé par l'avancée des compagnies d'intervention, saute, à la suite d'une vingtaine d'autres, la rambarde qui borde l'esplanade universitaire. En contrebas, un appentis qui cache un trou de 10 mètres et un escalier menant aux sous-sol et aux égouts. Le toit en fibrociment s'effondre. Alain Begrand, trente ans, sans profession, meurt avant l'arrivée du SAMU, le crâne défoncé. L'« *incident* » s'est produit « *à l'écart de l'action policière* », affirme, dans un communiqué la préfecture de police. Et, sur place, un commissaire, à l'encontre de tous les témoignages, prétendait que « *la chute du jeune homme s'est produite avant la charge et est consécutive à une rixe entre étudiants* ». « *Il n'y avait pas d'autre issue que celle empruntée par la victime pour échapper aux policiers qui chargeaient* », rétorquait un des animateurs du mouvement étudiant.

La mort d'Alain Begrand n'empêchait pas la police de charger encore plusieurs fois, et suscitait une immense émotion sur le campus. L'arrivée de plusieurs parlementaires socialistes ceints de leur écharpe tricolore, parmi lesquels Mme Edwige Avice et M. Paul Quilès, députés de Paris, Mme Cécile Goldet, sénateur de Paris, provoquait de violentes réactions d'hostilité : « *Pas de récupération* » criaient les manifestants. « *J'étais simplement venue apporter ma solidarité contre la répression* », devait déclarer Mme Avice, qui réagissait avec beaucoup de calme. Le mot d'ordre de grève générale dans les facultés et les lycées recevait l'approbation des étudiants présents.

En effet, comment éviter la colère ? Une colère mêlée d'incertitude et teintée de désarroi... Après une conférence de presse improvisée et une assemblée générale incertaine, plusieurs centaines de jeunes gens se rassemblaient sur la place Jussieu. Vers 21 h. 30, aux cris de « *Flics, fascistes, assassins !* », une manifestation se dirigeait vers le quartier Latin, qu'elle traversa sans incident notable, pour rejoindre Montparnasse et le boulevard Raspail, après un court face-à-face avec la police à l'entrée du pont Saint-Michel.

D'abribus en abribus, une main anonyme avait écrit à la peinture rouge : « *Ils ont tiré* », puis « *Révolution* », et enfin « *Insurrection* ». Certains détournaient cette révolte, brisant au passage quelques vitrines, dont celle de la brasserie *la Coupole*.

Ils étaient manifestement désapprouvés par la majorité : quelques bagarres entre cette dizaine d'« autonomes » et des étudiants l'illustration, tandis que la manifestation scandait : « *Ils ont tiré à Jussieu, c'est sur les flics qu'il faut taper.* » Au plus gros du cortège, 3 000 personnes étaient dans la rue.

La rencontre avec la police avait lieu en haut du boulevard Saint-Michel à hauteur du croisement avec la rue Gay-Lussac. Première charge à 22 h. 45. Face aux matraques, des poubelles renversées, une voiture déplacée et quelques boulons ramassés au pied d'un échafaudage. Dispersés rapidement, les manifestants — beaucoup moins nombreux — se retrouvaient sur le parvis de l'université de Jussieu. A 23 h. 35, une Renault 4, renversée, brûlait en travers de la place. « *Allez-y, rentrez-leur dans la gueule* », lançait de sa fenêtre une habitante aux nombreuses forces de police (police parisienne, C.R.S. et peu de gendarmes mobiles : neuf cars en tout) qui prenaient place. Retranchés dans l'université, une cinquantaine d'étudiants jetaient des projectiles divers sans vraiment atteindre les forces de police.

Cinq minutes plus tard, des tirs de grenade intensifs leur ripostaient. Tirs tendus parfois, ce qui est illégal. Réponse placide d'un commissaire chargé des opérations : « *Brûler les bagnoles, c'est illégal aussi.* » Les policiers, qui pour certains étaient sur la brèche depuis l'après-midi, ne cachaient pas leur irritation. Au point de s'en prendre en termes vifs à la presse : « *Va écrire plus loin, sinon tu vas prendre un pain dans la gueule* » Plus calme, un responsable policier dissertait sur l'« *intellectualisation* » de la mort d'Alain Begrand, réaffirmant qu'elle n'a aucun rapport avec l'intervention policière : « *La presse, ça se vend quand il y a dramatisation. Mais, entre le vécu et le réel, il y a toujours des marges...* »

Après une pause, le feu mis sur la place à une autre automobile, une Austin, relançait les échauffourées. Alors qu'aucun manifestant n'était visible, la compagnie de surveillance de nuit (C.S.N.), basée au commisariat du 5e arrondissement, pourchassait quelques jeunes isolés. « *Eh, viens là p'tit pédé* », disait-on du côté des forces de police, qui s'engouffrèrent en particulier sous le porche de l'immeuble du 22 rue Linné. On pouvait entendre des cris, des pleurs et voir plusieurs policiers s'acharner sur un homme à terre. Une petite dizaine de jeunes sortaient ensuite de l'immeuble, le visage ensanglanté, et étaient appréhendés. Interrogé, un commissaire précisait que cette intervention ne se faisait pas sur ordre du préfet mais pour « *flagrant délit d'incendie* ». Pourtant les jeunes arrêtés n'avaient rien à y voir. « *Prouvez-le* », répondait-il avec désinvolture.

Après deux heures du matin ce mercredi, le calme revenait, de petits groupes discutant par-delà la grille d'entrée avec les quelques irréductibles présents sur le campus. Vingt-trois personnes ont été interpellées, dont six étaient toujours gardées à vue en fin de matinée.

Une manifestation était prévue ce mercredi après-midi à l'appel du « comité de luttes » des étudiants de Jussieu. Elle a été autorisée par la préfecture de police, de Jussieu aux Invalides. D'autres organisations appellent à y participer et notamment la Ligue communiste révolutionnaire et l'union régionale parisienne C.G.T.

NICOLAS BEAU et EDWY PLENEL.

La victime

UN DE CEUX DONT ON NE VEUT NULLE PART

Né le 1er mai 1950 à Auxonne (Côte-d'Or), Alain Begrand, sans profession, n'était pas revenu dans sa ville natale depuis 1972, date à laquelle sa mère s'était suicidée.

Il avait logé ces deux derniers mois comme « passager » dans trois centres d'hébergement qui abritent ceux dont on ne veut plus ailleurs : le centre de la Croix-Rouge du 107, quai de Valmy en avril et le centre Nicolas Flamel au 69, rue du Château-des-Rentiers en mars. Il se faisait envoyer son courrier à un troisième centre : l'Ami de pain, au 54, rue Bobillot. Dans le premier de ces centres, une pensionnaire qui avait pris son petit déjeuner avec lui mardi matin, témoigne : « Alain était un apprenti boulanger : il était à la recherche d'un emploi et faisait beaucoup de boîtes d'intérim. » *Elle est catégorique :* « Il n'était pas étudiant. » *Personne d'ailleurs parmi les deux cents étudiants présent, vers 19 heures sur le parvis de Jussieu ne connaissait Alain Begrand, qui n'était pas inscrit à cette faculté.*

DÈS CE SOIR...

Eternel retour du même désarroi et des mêmes atermoiements. Une fois de plus, il s'est passé « quelque chose ». Dérisoire et accusateur, le toit troué en fibro-ciment de la cabane posée en contrebas à un coin du centre universitaire Jussieu en témoigne. A cent pas, dans l'amphithéâtre en plein air, la tristesse, la colère ou la curiosité a réuni onze à douze cents jeunes. Comment finir ce 13 mai devenu salement mémorable ? La douce soirée résonne des vieux dilemmes, des vieux désirs de justice.

Aux « dès ce soir » psalmodiés par les spontanés répondent les « dès demain » des apparatchiks. Aux raisonnements succèdent les volontés immédiates : « Occuper Jussieu dès cette nuit ». « Appeler toute la population et les étudiants à venir à Jussieu », « Manifester en masse », « Accomplir toute la nuit des petites actions à dix ou vingt ».

L'ennemi ? La police. Les journalistes aussi. Un vote refuse à Antenne 2 le droit de filmer de dos l'assemblée. Un journaliste de Radio Monte-Carlo est amené « manu militari » pour qu'il s'explique. Il n'a rien à dire. D'autres s'interposent. Il est reconduit dans le calme vers la sortie.

Appels à la raison et à la déraison reprennent en alternance. Des votes incertains, des cris plus unanimes en décident enfin entre chien et loup : ce sera « dans la rue » et « dès ce soir » pour celui qui est mort, « d'une façon conne, mais bien mort ».

M. K.

LES RÉACTIONS

Les organisations d'étudiants

● **L'UNEF (réunifiée) : émotion.**

« *C'est avec une grande émotion* » que l'UNEF indépendante et démocratique (dite réunifiée) a appris « *la mort d'Alain Bégrand, l'arrestation de huit militants de l'UNEF et le fait que de nombreux étudiants ont été blessés* ». L'UNEF « *s'élève vigoureusement contre l'entrée systématique des forces de l'ordre sur les campus* ».

● **L'UNEF (ex-Renouveau) : provocations.**

L'UNEF (ex-Renouveau, proche des communistes) « *condamne fermement les agissements des autonomes* » et considère que « *le gouvernement multiplie les provocations* ». « *L'intervention brutale des forces de police et les multiples arrestations réalisées à Jussieu permettent le développement d'un climat de violence. (...) Le gouvernement doit négocier avec les étudiants en lutte, avec l'UNEF.* » Celle-ci « *appelle à une quinzaine nationale d'action, dans laquelle tous les étudiants pourront manifester leur opposition aux mesures gouvernementales* ».

● **LES ETUDIANTS COMMUNISTES : riposter dans la dignité.**

L'Union des étudiants communistes (U.E.C.) estime qu'il s'agit « *une fois de plus d'une provocation du pouvoir* ». Elle appelle « *tous les étudiants à riposter dans la dignité. Nous ne permettrons pas*, a ajouté son secrétaire national, *que des éléments extérieurs à nos facultés fassent la pluie et le beau temps.* »

● **LES ETUDIANTS LIBERAUX (proche des giscardiens) : la dangereuse escalade de la violence.**

Le Collectif des étudiants libéraux de France (CELF) déplore « *le climat de violence qui règne depuis quelques jours dans les universités et souhaite que toute la lumière soit faite après la mort d'un jeune homme, mardi, à Jussieu* ». Le CELF lance « *un appel solennel à tous les étudiants français et étrangers pour qu'ils fassent preuve de responsabilité et refusent la dangereuse escalade de la violence* ».

Les syndicats

● **LA FEN : des revendications légitimes dévoyées par des autonomes.**

La Fédération de l'éducation nationale « *lance un appel à la vigilance pour que les étudiants n'acceptent pas que leurs revendications légitimes soient dévoyées par des groupes autonomes dont les objectifs sont sans rapport avec les leurs* ». La FEN, d'autre part, « *condamne les brutalités policières et demande la libération immédiate des étudiants injustement emprisonnés* ».

● **LE SGEN-C.F.D.T. : appel à tous les personnels.**

M. Jean-François Troglic, secrétaire général adjoint du Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.) appelle « *tous les personnels d'universités à manifester dès ce mercredi 14 mai dans l'unité avec les étudiants pour l'abrogation des mesures discriminatoires à l'encontre des étudiants étrangers, et contre le recours à la police pour régler des problèmes qui doivent l'être par d'autres voies* ».

● **L'UNI : pas de surprise.**

L'Union nationale interuniversitaire (UNI) « *apprend malheureusement sans surprise l'incident qui a coûté la vie à un manifestant. La responsabilité n'en incombe évidemment pas à la police, qui accomplit comme elle le doit la mission qui est la sienne de faire respecter sur tout le territoire français, y compris dans les universités, la sécurité et un minimum de tranquillité* ».

● *Interdiction de circuler et de stationner dans le quartier Jussieu.* — Le préfet de police de Paris a publié, mercredi 14 mai, le communiqué suivant : « *A compter du 14 mai 1980 et jusqu'à nouvel ordre sont interdites à la circulation et au stationnement de véhicules les voies ci-après : rue des Fossés-Saint-Bernard, rue Jussieu, place Jussieu, rue Cuvier, rue Linné entre la place rue Lacépède et la place Jussieu. Cette interdiction s'applique également aux autobus de la R.A.T.P. et aux taxis. L'accès des riverains demeure autorisé sur justification du domicile, mais leurs véhicules ne pourront, en aucun cas, stationner sur la voie publique. Les livraisons sont autorisées jusqu'à 13 heures.* »

Les partis politiques

● **LE PARTI SOCIALISTE : toute la lumière doit être faite.**

Le P.S. et le mouvement de la jeunesse socialiste « *ont condamné et condamnent le dispositif policier mis en place autour de l'université depuis le début de la lutte des étudiants étrangers à Jussieu. Ils exigent que toute la lumière soit faite sur cette grave affaire.* »

De son côté, M. Jean-Pierre Chevènement, secrétaire national du P.S. et député de Belfort, estime que « *ce n'est pas la première fois que le pouvoir joue la peur pour sa réélection. Et pourtant, en refusant les discriminations qui frappent leurs camarades étrangers, les étudiants français montrent au président de la République où se trouvent l'honneur et la fraternité en France* ».

A l'Assemblée nationale, M. Louis Mexandeau, député socialiste du Calvados et délégué du P.S. à l'éducation nationale, avait demandé, le mardi 13 mai, une suspension de séance de cinq minutes pour protester contre l'entrée de la police à Jussieu.

● **LE PARTI COMMUNISTE : le terrible résultat d'un choix politique.**

Pour la fédération de Paris du parti communiste, cette mort est le « *terrible résultat d'un choix politique : celui de la violence policière et de la provocation plutôt que la réponse positive aux légitimes revendications des étudiants et des enseignants* »

Au Sénat, mardi 13 dans la soirée, M. Dumont, sénateur du Pas-de-Calais, a, au nom du groupe communiste, protesté « *avec véhémence contre l'utilisation des forces de police, à l'intérieur des locaux universitaires, contre les étudiants en lutte pour de meilleures conditions de travail et pour le respect des droits de leurs camarades étrangers* ». Il a demandé « *le retrait immédiat des forces de police et l'ouverture de négociations avec les représentants des étudiants* ».

● **LA LIGUE COMMUNISTE : un crime.**

La Ligue communiste révolutionnaire (L.C.R.) dénonce le « *crime qui ne doit pas rester impuni* ».

● **L'ORGANISATION COMMUNISTE DES TRAVAILLEURS (O.C.T.) : mobilisation dans l'unité.**

L'O.C.T. relève que « *le pouvoir giscardien, qui, depuis des semaines, multiplie les agressions contre les travailleurs, les immigrés, les étudiants, a choisi l'anniversaire de la grève générale du 13 mai 1968 pour assassiner l'un de ceux qui s'opposent à sa politique. (...) Elle appelle les travailleurs à rejoindre massivement* » la manifestation des étudiants. « *Il est temps, en nous mobilisant dans l'unité, de mettre* [le régime] *hors d'état de nuire.* »

● **LES COMITES COMMUNISTES POUR L'AUTOGESTION** invoquent « *la responsabilité tout entière du gouvernement, qui lance ses forces de répression contre les étudiants en lutte* ». Ils appellent à la manifestation estudiantine à Jussieu.

Dans la presse parisienne

L'AURORE : un quarteron d'extrémistes.

« *De belles consciences ne voudront voir qu'une seule responsabilité : celle de la police. Comme si ce malheureux n'avait pas été victime d'abord de ceux qui, depuis quinze jours, n'attendaient que cela, l'intervention policière dans la faculté, pour susciter cette solidarité étudiante et celle de la gauche, du P.S. en l'occurrence. Le cadavre encore chaud, il n'hésitait pas à l'exploiter politiquement à l'Assemblée nationale.*

» *On espère que les étudiants sauront raison garder et refuseront de se laisser manipuler par un quarteron d'extrémistes indécrottablement nostalgiques de mai 68.* »

(GUY BARET.)

LE QUOTIDIEN : l'économie d'une pareille épreuve.

« *On aurait pourtant pu faire aisément l'économie d'une pareille épreuve. Il aurait fallu pour cela que chacun restât à sa place. La place de cet autonome qui a trouvé la mort, elle n'était pas précisément dans l'enceinte de Jussieu, au milieu d'une manifestation étudiante. La place des policiers en tenue de combat, elle n'est certainement pas à l'intérieur d'une université tant qu'un certain nombre de conditions prévues par les textes ne sont pas remplies. Et enfin, un ministre de l'intérieur n'est plus à sa place lorsque, évoquant du haut de la tribune de l'Assemblée ces pénibles affrontements, il dénonce la « vérole politique » que distribuent les étudiants de Jussieu. Il y a d'autres façons, plus politiques à tous les sens du mot, de désigner ses adversaires, fussent-ils des irresponsables.* »

(D. R.)

LIBERATION : l'ordre règne.

« *Aujourd'hui tout se passe comme si la police avait quartier libre à l'Université : malgré les démentis, il semble que les responsables universitaires laissent faire, n'interviennent pas ne défendent pas ces territoires comme les leurs, quand ils n'appellent pas eux-mêmes la police, quand ils ne collaborent pas sans vergogne. Le moins qu'on puisse dire, c'est que le propre des « nouveaux mandarins » n'est pas la franchise. Grâce à la normalisation brutale opérée par Alice Saunier-Seïté, la ministre à la cravache, et avec la caution des fonctionnaires post-soixante-huitards qui président à leur destinée « autonome », les universités sont alignées sur l'époque : l'Ordre y règne* »

M. Bonnet : une manœuvre politique

M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, a évoqué, mardi 13 mai, en fin de matinée, la situation dans certaines universités. Au cours du déjeuner, qui clôturait la réunion du conseil politique du parti républicain, à l'hôtel Lutétia, il a déclaré : « *Vous voulez la fermeté, vous l'aurez !* » Il a ensuite dénoncé « *l'agitationnite* » qui se développe selon lui dans certains établissements et a ajouté : « *Il s'agit d'une manœuvre politique. (...) Il y a cinq fois plus d'étudiants étrangers en France qu'aux Etats-Unis et dix fois plus qu'en U.R.S.S. En outre, beaucoup de chefs d'Etat étrangers souhaitent que leurs étudiants ne viennent pas attraper la vérole politique en France. (...) Les vrais étudiants seront toujours bien accueillis, mais la France n'a que faire des autres. Le rayonnement culturel de la France ne se fera pas grâce aux étudiants étrangers qui, une fois leurs diplômes obtenus, peuvent avoir automatiquement une carte de travail et prennent des emplois aux jeunes Français.* »

A l'Assemblée nationale, la veille, le ministre de l'intérieur avait répondu à une question orale sans débat de Mme Avice (P.S., Paris) sur ce sujet. Mme Avice avait estimé que, avec la circulaire du 2 avril 1980, le gouvernement cherche à « *réduire le nombre d'étudiants étrangers tout en leur interdisant de rester en France après la fin de leurs études, à instaurer un contrôle politique préalable à leur entrée en France* ».

M. Bonnet avait indiqué : ce texte prévoit que, pour être admis à résider en France, « *l'étudiant étranger qui n'est pas déjà établi dans notre pays doit justifier qu'il est régulièrement inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur et qu'il dispose de ressources suffisantes* ». « *Ces deux conditions*, avait-il ajouté, *ont pour seul but de vérifier que les étrangers qui souhaitent vivre en France en avançant la qualité d'étudiants sont de véritables étudiants.* » M. Bonnet avait encore souligné : « *La France accueille cent huit mille étudiants étrangers, soit autant que la Grande-Bretagne et la République fédérale d'Allemagne réunies* », et il avait noté que les droits d'inscription en France sont les plus bas : « *200 francs au maximum, alors qu'un étudiant français aurait à acquitter la somme de 19 400 francs s'il voulait s'inscrire dans une université anglaise, et même deux ou trois fois plus s'il s'agissait d'une université médicale* ». Le ministre de l'intérieur avait conclu : « *L'agitation qui se développe autour du thème des étudiants étrangers est un faux débat, qui ne saurait relever que de la manœuvre politique ou de la méconnaissance des données du problème* » (...) « *le gouvernement ne peut tolérer que, sous couvert d'interminables études, certains éléments tentent de s'introduire sur notre territoire pour y mener des actions n'ayant que de lointains rapports avec les activités des vrais étudiants étrangers (...)* »

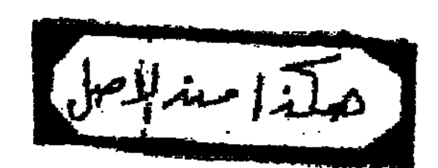

Les mouvements en province

CAEN : continuation de la grève.

(De notre correspondant.)

Caen. — De nouveaux incidents se sont produits vers 23 h. 30, mardi 13 mai, sur le campus de l'université de Caen où se trouvent aussi les bâtiments du rectorat. Après l'annonce des événements de Jussieu, une assemblée générale d'étudiants avait décidé une manifestation au centre-ville. Au retour de cette manifestation, un groupe de deux cents personnes environ s'en est pris aux bâtiments du rectorat. Des vitres ont été brisées, un bureau incendié. Les affrontements ont duré jusqu'à 2 heures du matin. Des gendarmes mobiles sont intervenus autour du rectorat et la police a procédé à des interpellations. Une manifestation était prévue ce mercredi pour protester contre les incidents de Jussieu.

Lundi 12 et mardi 13 mai, les étudiants avaient voté, U.E.R. par U.E.R., sur la poursuite du mouvement. Sauf en médecine et pharmacie, ils ont refusé de reprendre les cours. Ils demandent que des discussions aient lieu avec le recteur et les autorités universitaires sur l'organisation des examens.

D. M.

RENNES : la reprise des cours remise en cause.

(De notre correspondant)

Rennes. — Après sept semaines de grève les étudiants del'université de Haute-Bretagne ont décidé la reprise des cours mardi soir 13 mai, au terme d'une assemblée générale qui a duré près de huit heures. Cinq cent soixante-dix-huit étudiants ont voté pour la reprise des cours, contre cinq cent six en faveur de la continuation de la grève, et il y a eu cent vingt-six abstentions.

Lundi 12 mai, devant un millier d'étudiants, M. Michel Denis, président de l'université de Haute-Bretagne, avait insisté sur la nécessité d'une reprise des cours afin de permettre la validation de l'année universitaire, après un rattrapage de six semaines.

Cependant, une nouvelle assemblée générale réunie ce mercredi devait réexaminer la décision de reprendre les cours à la suite des événements de Jussieu. Une manifestation de protestation « contre la violence policière » était prévue ce jour-là.

Pendant la nuit de mardi à mercredi, le local rennais de l'UNEF (ex-Renouveau) a été saccagé.

C. T.

● *A Marseille* : deux des huit étudiants marocains, qui avaient commencé le 5 mai dernier une grève de la faim à la faculté Saint-Charles de Marseille, ont été hospitalisés mardi 13 mai.

● *A Nice*, une manifestation était prévue ce mercredi après-midi 14 mai pour protester contre les événements de Jussieu, et contre la suppression de la section sciences et techniques des activités physiques et sportives

Grenoble : une relance de la contestation

De notre correspondant

Grenoble. — Les affrontements qui ont opposé, lundi 12 mai, entre 7 heures et 17 heures, mille cinq cents étudiants aux forces de police sur le campus de Grenoble, ont provoqué une très vive réaction des personnels enseignants et administratifs, qui se déclarent excédés par les multiples « *démonstrations* » de la police sur leur lieu de travail : cinq interventions en cinq semaines. « *Nous ne voulons plus que les présidents d'université se servent des administratifs pour faire venir la police* », déclare une secrétaire de la faculté de droit. Quant aux enseignants de l'Institut d'études politiques, réunis en assemblée générale, mardi 13 mai, ils affirment qu'il appartient à l'ensemble des universitaires, des étudiants et chercheurs, de régler les problèmes qui les concernent.

La police estime, pour sa part, devoir intervenir chaque fois que les routes d'accès au campus, qu'elle considère comme des « *voies publiques* », sont bloquées. Le recteur de l'académie de Grenoble, chancelier des universités, M. Hugues Tay, fait observer que l'autonomie des universités à Grenoble a « *pris un sérieux coup, l'institution universitaire se montrant incapable de maintenir son ordre* ».

Au terme d'une assemblée générale de sept cents personnes, mardi après-midi, les personnels administratifs et les enseignants du campus ont décidé de se mettre en grève mercredi, puis de manifester au cours de l'après-midi dans les rues de Grenoble afin de dénoncer « *l'offensive* » des forces de police contre le campus. Ils réclament, d'autre part, l'abandon de toutes les poursuites contre les dix personnes interpellées lundi, à proximité du domaine universitaire, et parmi lesquelles se trouvent deux maîtres assistants, un bibliothécaire et une employée du campus. Avec deux cents autres de leurs camarades, ils étaient venus en cortège réclamer le départ des forces de police du campus. Une charge devait disperser les manifestants en milieu d'après-midi. Pour leur part, les quatre présidents d'université ont été eux-mêmes pris sous les tirs de grenades lacrymogènes alors qu'ils tentaient d'entrer en contact avec les forces de police. L'un d'eux, M. Jean-Hervé Donnard, a été touché aux jambes.

L'intervention des forces de police a eu pour conséquence de relancer un mouvement commencé il y a huit semaines et qui était sur le point de s'éteindre. Revenus déçus de la coordination des universités en grève, qui avait lieu vendredi 9 mai à Paris, les étudiants grenoblois pensaient désormais qu'ils ne parviendraient plus à élargir leur mouvement aux autres universités françaises. La journée « campus mort » organisée lundi — elle fut largement suivie par les étudiants, — aurait probablement été l'une des dernières actions avant la reprise des cours. Les assemblées générales qui ont eu lieu pendant la journée de mardi dans les U.E.R. en grève ont reconduit le mouvement jusqu'à lundi 19 mai.

Désormais, les étudiants grenoblois n'entendent plus se battre uniquement sur les revendications nationales, mais obtenir satisfaction sur des problèmes purement locaux : le retrait de la plainte du président de l'université scientifique et médicale, M. Gabriel Cau, contre les étudiants interpellés alors qu'ils occupaient le bâtiment administratif de cette université ; des garanties en cas d'échec à l'examen de français pour les quarante-six étudiants étrangers convoqués, enfin l'organisation normale des cours et des examens dans chacune des U.E.R.

CLAUDE FRANCILLON.

LE SNE-Sup EST INQUIET POUR L'AVENIR DES PETITES UNIVERSITÉS

(De notre correspondant.)

Saint-Etienne. — Le Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNE-Sup-FEN), au cours d'une journée de concertation organisée la semaine dernière à Saint-Etienne (Loire), a mis l'accent sur les difficultés des petites et moyennes universités, telles celles de Saint-Etienne, Chambéry, Avignon, Limoges, Besançon, Brest, Reims et Le Mans. Dans la réorganisation de l'enseignement supérieur et le redéploiement prévu par le ministère des universités, ce sont elles, estime le SNE-Sup, qui sont le plus directement en danger de mort. Ces menaces concernent les créations de postes, les perspectives de carrière comme l'habilitation des enseignements ou les moyens budgétaires

Si les normes en vigueur étaient respectées, affirme le SNE-Sup, Saint-Etienne, par par exemple, devrait posséder deux cent six maîtres de conférences au lieu de quarante-deux et cent soixante maîtres-assistants au lieu de cent quarante-cinq.

L'asphyxie se réalise aussi par les restrictions des moyens budgétaires. Il manque 80 millions de francs au budget de l'université de Reims, 60 à celle du Mans. Le SNE-Sup constate que se généralise de plus en plus le transfert des charges de fonctionnement incombant normalement à l'Etat sur les collectivités locales ou « *sur les organismes patronaux tels que les chambres de commerce, qui peuvent ainsi porter atteinte à l'indépendance de l'université* ».

Moins d'enseignants, des enseignements supprimés pour des raisons budgétaires : les petites et moyennes universités accueillent aussi moins d'étudiants, « *c'est le coup de frein à la démocratisation et un retour en force à la sélection* ». Contre l'une et l'autre, le SNE-Sup veut mobiliser ses adhérents dès la fin du mois.

PAUL CHAPPEL.

DÉFENSE

DANS UN RAPPORT DE MM. MARCELLIN ET BONNEFOUS

La commission des finances du Sénat réclame un plan d'investissement quinquennal pour la défense civile

Dans un rapport d'information, présenté au nom de la commission des finances du Sénat, qu'ils ont rendu public mardi 13 mai à Paris, sur *« la protection de la population civile française en temps de crise »*, MM. Raymond Marcellin (rép. ind. du Morbihan) et Edouard Bonnefous (gauche dém. des Yvelines) réclament que le gouvernement présente *« un projet de loi de programme destiné à assurer le financement d'un plan d'ensemble de défense civile »*.

Les deux sénateurs estiment que la défense civile est un complément de la dissuasion et une condition nécessaire de sa crédibilité dans la mesure où la protection civile *« pallie certains effets des diverses autres formes d'agression possibles (subversion intérieure, paniques provoquées, rupture des approvisionnements essentiels, terrorisme, etc.) »*. Ils ajoutent : *« Une population qui se sentirait dépourvue de protection serait psychologiquement vulnérable à l'action d'agents subversifs capables de provoquer et de contrôler des mouvements de foule en vue d'empêcher le responsable de faire jouer la dissuasion. »*

Les deux rapporteurs réclament *« un rééquilibrage des objectifs des deux branches — militaire et civile — de la défense »*. M. Marcellin, ancien ministre de l'intérieur, a expliqué : *« Nous lançon un appel pour la révision des concepts de défense »*, et M. Bonnefous a dénoncé de son côté, *« un programme de sous-marins nucléaires lance-missiles excessif par rapport à nos moyens »*.

Après un examen de l'état de la défense civile dans plusieurs pays étrangers (alliés de l'OTAN, pays neutres, U.R.S.S. et Chine), les deux sénateurs ont exposé un ensemble de propositions pour *« réanimer »* la défense civile que la commission considère comme *« une ardente obligation et une urgence nationale confirmée par les incertitudes internationales actuelles »*.

MM. Marcellin et Bonnefous demandent *« un renforcement des structures administratives »*, en particulier *« un renforcement du rôle et des compétences du secrétariat général de la défense nationale »*, qui est un organisme interministériel dirigé par le général d'armée aérienne Ooger Rhenter et placé sous la dépendance étroite du premier ministre. Ils invitent, d'autre part, le gouvernement *« à réaliser sans retard un programme minimum d'équipements indispensables pour l'alerte et les secours »*.

Ce plan minimum de protection civile représente, dans l'immédiat, une dépense de 534 200 000 francs, soit 0,6 % du budget de la défense. Il consiste en un recensement des abris, une amélioration du dispositif d'alerte, la création de colonnes mobiles de secours, l'acquisition de masques à gaz, la constitution d'unités d'instruction des réservistes de la protection civile. Ce plan minimum est indépendant d'un autre projet, conçu par les deux sénateurs, de mise à l'abri contre les radiations de la population, qui sera réalisé en quinze ans.

« Le coût de construction d'abris antiradiations pour la protection de toutes les populations urbaines et rurales exposées (soit environ trente millions de Français) serait, selon les auteurs du rapport sénatorial, *de l'ordre de 90 milliards de francs. »* L'Etat pourrait en financer la moitié (soit 3 milliards de francs chaque année durant quinze ans) et il serait fait appel, pour le reste, *« aux individus, aux entreprises et aux collectivités, qui pourraient être aidés par une caisse de défense civile »*, chargée d'émettre des emprunts.

MM. Marcellin et Bonnefous réclament l'élaboration d'une loi de programme qui *« permettrait de définir pour cinq ans les montants de crédits à engager annuellement »*, en accord avec le Parlement, le S.G.D.N. et la direction du budget.

Subversion

Trois semaines après la diffusion d'un pré-rapport de l'U.D.F. sur la défense et après la divulgation de propos du chef d'état-major des armées, en commission de la défense à l'Assemblée nationale, sur la complémentarité de la dissuasion nucléaire avec la défense civile, voilà qu'un document de la commission des finances au Sénat avance des considérations identiques pour réclamer une priorité budgétaire en faveur de la mise sous abris anti-atomiques des populations.

On ne discutera pas aujourd'hui le bien-fondé de cette thèse. D'une part, elle s'oppose nettement à la conception précédente des fondateurs de la Ve République, selon laquelle un effort important de protection civile pouvait amoindrir la crédibilité de l'arsenal nucléaire en laissant croire à un adversaire que la France doutait — dès le temps de paix — de la capacité de sa dissuasion à éloigner les risques de guerre du « sanctuaire » national. D'autre part, elle ne tient pas compte des progrès de l'arme nucléaire — notamment l'effet de sol dévastateur d'une explosion souterraine — ni de l'éventualité, ainsi accordée à l'agresseur, de tenter une attaque nucléaire sans aucun préavis, « dans un ciel serein », comme on l'a dit, pour interdire toute initiative de protection civile.

En réalité, ce qu'il y a de plus contestable dans le document d'information de la commission des finances du Sénat, c'est ce qu'il contient de commun avec le pré-rapport de la commission U.D.F., à savoir cette assimilation de la défense civile avec la lutte contre l'ennemi intérieur. La notion même de subversion, intimement liée à celle de la dissuasion, devient à la fois si floue, si ambiguë, si impérative et si extensive qu'elle autorise toutes les interprétations.

Il serait temps que des responsables politiques cernent avec davantage de précision, de lucidité démocratique, et sans arrière-pensées, la notion — légitime — de protection civile abusivement confondue avec celle du maintien de l'ordre.

JACQUES ISNARD.

JUSTICE

Un texte sur les contrôles d'identité pourrait être joint au projet «sécurité et liberté»

annonce le garde des sceaux

A une question de M. Claude Martin, député (R.P.R.) de Paris sur les contrôles d'identité, M. Alain Peyrefitte a répondu, lundi 12 mai, à l'Assemblée nationale que *« certaines lacunes subsistent dans le tissu pourtant si serré de nos lois »*. Le garde des sceaux a précisé qu'un groupe de travail, composé de magistrats de la chancellerie et de responsables du ministère de l'intérieur, *« a examiné la possibilité d'aménager les textes pour confirmer dans notre droit positif la faculté que la jurisprudence admet mais que la loi ne prévoit pas expressément »*. M. Peyrefitte a ajouté : *« On ne voit pas pourquoi la faculté donnée aux gendarmes ne serait pas étendue aux policiers, et il serait raisonnable de combler ce vide juridique. Cela pourrait se faire par exemple lors de l'examen du projet de loi concernant la sécurité et les libertés, si celui-ci n'est pas écarté de l'ordre du jour par quelque manœuvre dilatoire. »*

La question de M. Martin vise l'inculpation, à Dole (Jura), d'un commissaire de police et de deux gardiens poursuivis sur plainte du passager d'une automobile, qu'ils avaient conduit au commissariat de police, M. Claude Boillot, a bénéficié d'une ordonnance de non-lieu mais le plaignant a fait appel de cette décision.

Le 17 mars, M. Alain Peyrefitte avait déjà déclaré qu'il convenait de *« changer la loi »*. Celle-ci prévoit que les contrôles d'identité sont légaux lorsqu'ils ont pour but la recherche ou la poursuite de délinquants dans les cas de flagrants délits et lors des enquêtes préliminaires. Malgré certaines décisions de justice en sens contraire, les contrôles dits de police administrative, c'est-à-dire visant à la protection ou au rétablissement de l'ordre public sont illégaux. Un décret du 20 mai 1903 prévoit cependant que les gendarmes sont fondés à exiger la présentation de pièces d'identité. C'est une extension de ce texte aux policiers qu'annonce M. Peyrefitte. Il serait joint au projet de loi « sécurité et libertés ».

Un membre de la commission de réforme du code pénal démissionne

Le projet de réforme du code pénal continue de susciter des réactions hostiles auxquelles le garde des sceaux fait allusion lorsqu'il parle de *« manœuvres dilatoires »*. On précise à la chancellerie que cette déclaration ne vise pas les membres de la majorité qui, comme M. Pascal Clément, député (U.D.F.) de la Loire, s'inquiètent du contenu de ce texte (*le Monde* daté 11-12 mai), mais la *« campagne de presse »* déclenchée contre le projet du gouvernement.

Parmi les réactions hostiles à ce projet figure la décision de Me Germaine Sénéchal-Lereno, avocate à Paris, de démissionner de la commission de réforme du code pénal. Dans une lettre adressée au garde des sceaux, Me Sénéchal-Lereno écrit notamment :

« Les options choisies vont à l'encontre de tous les principes que nous avons tenté de promouvoir. L'homme, qu'il soit magistrat, juré ou avocat, est a priori *suspect. On tente de diminuer son rôle, de réduire son libre arbitre, de l'emprisonner dans un cadre qui le met à l'abri des tentations d'indulgence et d'humanité. L'inculpé se voit, dans bien des cas dont le parquet est le seul juge, privé des garanties que lui assurent une instruction contradictoire et un double degré de juridiction. »*

Ces critiques rejoignent celles d'un autre membre de la commission de réforme du code pénal, M. Jacques Léauté (*le Monde*, daté 13-14 mai). Les travaux de la commission, qui ont duré six ans, ont débouché sur un *« avant-projet définitif »* préconisant notamment l'élargissement du pouvoir d'appréciation des juges, c'est-à-dire une solution opposée à celle retenue par M. Peyrefitte. Dans l'exposé des motifs de son projet, le garde des sceaux déclare que l'essentiel du travail préparatoire de la commission n'est pas abandonné, mais ajoute que *« quelques-unes de ses options ne peuvent avoir tout leur sens que dans une société apaisée »*.

● *Le groupe communiste* de l'Assemblée nationale condamne, dans une déclaration publiée mardi 13 mai, *« le projet de loi Giscard-Peyrefitte visant à aggraver les codes pénal et de procédure pénale »*. Selon les députés communistes, ce projet *« ouvre la voie aux abus et à l'arbitraire. Il met les libertés en danger. L'insécurité continuera et rien n'est prévu pour la combattre réellement »*.

● *Me Edmond Detruy en liberté.* — Inculpé le 7 mai de faux en écritures publiques et placé alors sous mandat de dépôt (*le Monde* du 9 mai), Me Edmond Detruy, avocat au barreau de Riom (Puy-de-Dôme), a bénéficié le lundi 12 mai d'une ordonnance de mise en liberté.

Après la mise en liberté de M. Rui

Les deux douaniers français seront jugés le 17 juin à Zurich

De notre correspondant

Berne. — Quatre jours après son collègue Pierre Schultz, le deuxième douanier français encore détenu en Suisse depuis près d'un mois, M. Bernard Rui, a, à son tour, été relâché, mardi soir 13 mai, par le ministère public du district de Zurich. Inculpé d'espionnage économique et d'infraction à la législation helvétique sur les banques et les caisses d'épargne — comme, d'ailleurs M. Schultz. — M. Rui a été mis en liberté provisoire sous caution de 50 000 francs suisses (125 000 francs français) avancée par l'administration française. Le procès a été fixé au 17 juin.

Avant sa mise en liberté, M. Rui avait été longuement confronté, dans le bureau du juge d'instruction de Zurich, avec un ancien employé de l'Union de banque suisse (U.B.S.), M. Hermann Stroehlin, l'informateur suisse avec lequel il avait rendez-vous le 15 avril, au buffet de la gare de Bâle, lorsqu'il a été arrêté en compagnie de son collègue.

Cette affaire, qui avait quelque peu perturbé les rapports franco-suisses, avait connu un rebondissement mardi matin, avec les informations publiées par le journal *la Suisse*, sur le *« sombre chantage »* dont aurait été victime l'informateur des deux douaniers français. Certes, M. Stroehlin a bel et bien servi d' « appât » lors de l'arrestation de MM. Rui et Schultz, mais, à en croire le quotidien genevois, c'est M. Rui qui aurait, par la menace, cherché à amener l'ancien employé de banque à fournir des informations sur les clients français de l'U.B.S.

Satisfaction à l'U.B.S.

S'inscrivant en faux contre les propos de M. Maurice Papon, ministre français du budget, *la Suisse* accuse la police française d'avoir tenté de compromettre M. Stroehlin dans une affaire de voitures volées montée de toutes pièces. Contacté pour la première fois par M. Rui en 1978, M. Stroehlin aurait refusé de lui communiquer les renseignements demandés. Mais peu de temps après une voiture volée était découverte dans la propriété que l'employé de banque suisse possède en France. Bien que se déclarant totalement étranger à cette affaire, M. Stroehlin fut mis en cause, et d'autres véhicules volés retrouvés par la suite aux abords de sa propriété.

M. Rui serait alors revenu à la charge et aurait rencontré M. Stroehlin à plusieurs reprises en Suisse, réclamant des informations précises sur des clients français de l'U.B.S. En échange, le fonctionnaire des douanes promettait à son interlocuteur suisse des avantages financiers et surtout la clémence de la police française dans la prétendue affaire de voitures volées. Une nouvelle fois, la Suisse refusa d'entrer dans son jeu et préféra en informer l'U.B.S., qui alerta, à son tour, la police fédérale.

L'U.B.S. a confirmé les informations de *la Suisse*. Le porte-parole de la banque a encore indiqué que M. Stroehlin, qui a quitté son emploi depuis un peu plus d'une année, travaillait au département d'organisation et non pas dans un service de sécurité. Apparemment satisfait du dénouement de cette affaire, le porte-parole de l'U.B.S. a ajouté : *« Nous n'avons couru aucun risque, et aucune adresse de la clientèle française n'a quitté notre banque. Techniquement, il est impossible de fournir la liste de plusieurs milliers de déposants français, et, d'ailleurs, nous n'avons pas de telles listes. »*

J.-C. BUHRER.

[Du côté français, on se déclare satisfait de la libération des deux agents, et il est vraisemblable que les opérations « frontières bloquées », décidées par les syndicats de douaniers pour les 14 et 16 mai seront annulées — comme le fut la première de ces manifestations, prévue le 13 mai.

En revanche, on maintient, à propos de l'arrestation de MM. Bernard Rui et Pierre Schultz, la thèse initiale du « traquenard » tendu par la police fédérale suisse aux deux fonctionnaires français en l'absence de tout élément répréhensible pouvant leur être reproché. Dans sa conférence de presse, le 8 mai, M. Maurice Papon, ministre du budget, avait toutefois explicitement reconnu l'existence de l'informateur, « un ressortissant suisse possédant une résidence secondaire en France et impliqué dans une affaire de voiture volée » pour laquelle, ajoutait le ministre, il ne faisait, à sa connaissance, l'objet d'aucune poursuite.]

FAITS ET JUGEMENTS

FAITS ET JUGEMENTS

Un malfaiteur tué par la police

La brigade de répression du banditisme a démantelé le gang qui avait commis un hold-up, samedi 10 mai, au supermarché de Buchelay, près de Mantes-la-Jolie (Yvelines), au cours duquel un client, M. Joël Liscouet, vingt-deux ans, avait été tué.

L'un des malfaiteurs, Joël Marguerite, vingt-neuf ans, a été tué, lundi matin 11 mai, par les policiers, alors que, sur le point d'être appréhendé, il venait de prendre une jeune femme en otage pour couvrir sa fuite. Ses trois complices, Pascal Delaveau, Didier Jean-Robert et Joseph Battaglia, ont été arrêtés.

Les policiers ont identifié celui qui serait le chef du gang, M. Pascal D..., un repris de justice né en 1930 à Marseille. Mais il reste introuvable et fait l'objet d'un avis de recherche diffusé dans tous les services de police judiciaire de France.

● *Condamnation de « l'Aurore » pour diffamation envers un commissaire de police.* — M. Pierre Janrot, P.-D.G. de *l'Aurore*, a été condamné le mardi 13 mai par la 17e chambre du tribunal de Paris à 2.000 F d'amende et 15 000 F de dommages et intérêts pour diffamation envers un commissaire de police, M. Jacques Bolusset.

Dans la nuit du 27 au 28 octobre 1977 à Fontenay-le-Fleury (Yvelines), un inspecteur avait été tué et un autre gravement blessé au cours d'une opération que dirigeait M. Bolusset. Ce dernier devait être inculpé par la suite pour homicide et blessures involontaires. C'est alors que *l'Aurore* avait publié le 14 novembre 1978 un article dans lequel il était écrit que M. Bolusset *« avait tué un de ses propres hommes »*.

Le tribunal a jugé que c'était là *« tenir pour établie la culpabilité d'un inculpé »*, d'autant plus que M. Bolusset devait finalement bénéficier d'un non-lieu (*le Monde* du 3 octobre 1979).

● *M. Robert Hersant condamné pour diffamation envers Les Amis de la Terre.* — La dix-septième chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Paris a condamné, le mardi 13 mai, à 1 500 francs d'amende chacun MM. Robert Hersant, directeur du *Figaro*, et Edmond Bergheaud, signataire dans ce journal d'un article publié le 28 septembre 1979. Cet article présentait M. Brice Lalonde et son association Les Amis de la Terre comme des *« adeptes de la violence (...) à l'origine des violents incidents de la centrale nucléaire de Creys-Malville »* en juillet 1977.

M. Lalonde et son association obtiennent chacun 2 000 francs de dommages-intérêts.

● *Deux médecins condamnés pour fourniture de stupéfiants.* — Le tribunal correctionnel de Sarreguemines a condamné, le mardi 13 mai, à quinze mois de prison avec sursis, 20 000 francs d'amende et un an d'interdiction d'exercer le docteur Léon Parte, et a infligé un an de prison avec sursis, 15 000 francs d'amende et huit mois d'interdiction à son confrère, le docteur Jean-Marie Hubert. Ces deux médecins de Saint-Avold (Moselle) étaient poursuivis pour avoir fourni des stupéfiants à de jeunes drogués. Lors des débats, le 25 mars, ils avaient expliqué leur comportement par un *« souci d'humanité »* et l' *« absence de toute structure d'accueil pour les drogués dans les régions de Saint-Avold et de Sarreguemines »*.

● *Deux manifestants condamnés.* — Trouvé en possession d'un couteau à cran d'arrêt, place de la Bastille, au cours des manifestations du 1er mai, M. Laurent Ruch, vingt-deux ans, employé, a été condamné, vendredi 9 mai, à deux mois d'emprisonnement avec sursis, par la vingt-troisième chambre correctionnelle de Paris. D'autre part, pour violences à agent, M. Didier Commeau, dix-huit ans, animateur, a été condamné, le 9 mai, à 500 francs d'amende par la vingt-quatrième chambre correctionnelle de Paris, peine qui ne sera pas inscrite à son casier judiciaire. Les faits avaient eu lieu, le 15 mars, place d'Italie, au cours de la manifestation contre le projet d'installation d'une centrale nucléaire à Plogoff.

● *Deux attentats.* — Un attentat à l'explosif a été commis mardi 13 mai, vers 3 h. 30, contre un poste de police situé, 115, avenue Albert-Ier, à Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine). L'explosion a détruit la porte et de nombreux carreaux du bâtiment.

Un autre attentat s'est produit mercredi 14 mai, peu avant 3 heures, dans un restaurant parisien du quartier de la Bourse, le « Cantadou », situé, 28, rue Saint-Marc (2e arrondissement). Il a provoqué d'importants dégâts matériels.

Aucun de ces attentats n'a été revendiqué. Il n'y a pas de victime.

L'ARRÊT DE LA COUR DE SURETÉ DE L'ÉTAT

Sept nationalistes corses sont sévèrement condamnés

La Cour de sûreté de l'Etat, présidée par M. Claude Allaer, a rendu son arrêt, mercredi 13 mai, au soir, dans l'affaire des sept nationalistes corses inculpés d'association de malfaiteurs visant à substituer une autorité illégale à une autorité légale, d'atteinte à l'intégrité du territoire national et, selon les cas, d'attentats à l'explosif (ou de complicité) et de détention d'explosifs.

La Cour a condamné M. Jean Nicoli, vingt et un ans, à huit ans de réclusion criminelle, et MM. Didier Beretti, vingt-quatre ans, Jean-Marie Colombani, vingt ans, ainsi que M. Gérard de Mari, vingt-huit ans, à cinq ans de la même peine. MM. Guy Orsoni, vingt et un ans, et son frère Alain, vingt-cinq ans, jugé par défaut, ont été condamnés à quatre ans de détention. Enfin, la Cour a condamné M. Philippe Zambernardi, à qui il est reproché d'avoir gardé à son domicile des explosifs appartenant à son neveu, à trois ans d'emprisonnement avec sursis.

D'importantes mesures de sécurité avaient été prises avant que M. Allaer ne lise l'arrêt de la Cour. Celles-ci n'ont cependant pas évité, à partir de 20 h. 10, et ce durant une quinzaine de minutes, que la petite foule des familles, des amis connus et inconnus, scande face aux magistrats : « *Liberta !* » (liberté) et « *Fascistes* ». La Cour se retirait alors après avoir ordonné aux gardes d'évacuer la salle. Résistant à la pression de ceux-ci, les Corses présents ont chanté la *Sunate lu cornu*, chant populaire révolutionnaire corse, avant de sortir de leur propre gré.

La fermeté de l'arrêt rendu mercredi répond largement au réquisitoire sévère de M. Olivier (*le Monde* daté 13-14 mai). Ainsi l'avocat général n'avait-il pas requis de peines de réclusion criminelle, excepté à l'encontre de MM. Nicoli et Alain Orsoni. Or la Cour, mercredi, a condamné à de telles peines, outre MM. Nicoli et Orsoni, MM. Beretti, Colombani et de Mari. Concernant ce dernier accusé, M. Olivier avait demandé à la Cour un supplément d'information. Là encore, la Cour a passé outre et condamné M. de Mari à cinq ans de réclusion criminelle.

Cet arrêt s'inscrit ainsi dans la logique des trois procès de nationalistes corses qui avaient eu lieu durant l'été 1979. A cette nuance près cependant que les plus fortes peines à l'époque (treize et dix ans de réclusion criminelle) *avaient touché de « vieux » militants* nationalistes corses. Cette fois, la plus lourde peine (huit ans de réclusion criminelle) a sanctionné M. Nicoli, vingt et un ans, dont les activités en faveur du Front de libération nationale de la Corse (F.L.N.C.) ont duré six mois. — L. G.

Quatre gendarmes sont blessés par des inconnus lors d'un mitraillage devant l'ambassade d'Iran

LE F.L.N.C. REVENDIQUE L'ATTENTAT

Quatre gendarmes mobiles qui stationnaient mercredi matin 14 mai devant l'ambassade d'Iran à Paris, 4, avenue d'Iéna (16e), ont été blessés au cours d'un attentat commis à l'arme automatique, vers 6 h. 45. Ils ont été hospitalisés au Val-de-Grâce : trois d'entre eux sont blessés aux jambes et le quatrième a été atteint par une balle au visage. On indique que leurs jours ne sont pas en danger. Il s'agit de MM. Perrin, qui est le plus touché, Tornay, Gondin et Huard, appartenant à l'escadron 5/15 de la gendarmerie mobile de Chambéry. L'attentat a été revendiqué par le Front de libération nationale de la Corse.

Les faits ont eu lieu alors qu'une dizaine de gardes étaient en faction devant l'ambassade. Des inconnus circulant à bord d'une B.M.W. jaune ont tiré plusieurs rafales d'armes automatiques. *L'action a été très rapide*, semant la confusion. Il semble que la police a retrouvé des impacts de balle et des douilles de chaque côté de l'avenue d'Iéna. En début de matinée, les policiers recherchaient dans le jardin de la résidence jouxtant l'ambassade d'éventuelles traces de l'attentat.

D'autre part, une charge explosive avait sauté, dans la nuit du 12 au 13 mai, vers 0 h. 10, au Palais de justice de Paris. L'explosion, qui n'a pas fait de victimes, a endommagé le gros-œuvre d'une aile du Palais. De gros piliers soutenant l'escalier de la galerie des prisonniers ont en effet été déplacés par le souffle de plusieurs centimètres.

Une demi-heure après l'attentat de l'avenue d'Iéna, un correspondant anonyme a revendiqué auprès de l'Agence France-Presse les deux actions au nom du Front de libération nationale de la Corse (F.L.N.C.). *« Deux hommes ont tiré à la mitraillette contre les forces de l'ordre*, a déclaré le correspondant. *Nous tenons à préciser que l'attentat ne visait en aucun cas l'ambassade d'Iran elle-même, mais les forces de l'ordre uniquement qui, pour nous, sont les forces de répression qui frappent quotidiennement le peuple corse dans notre pays. C'est une première réponse au verdict de la Cour de sûreté de l'Etat hier soir qui a frappé très durement les militants nationalistes corses. »*

Le correspondant a aussi précisé que l'attentat contre le Palais de justice, non revendiqué depuis vingt-quatre heures, était le fait du F.L.N.C.

C'est la première fois que le F.L.N.C., groupe clandestin né en 1976, revendique une action ayant directement visé des hommes. Jusqu'à présent, il a en effet toujours déclaré ne s'en prendre qu'aux biens. Le F.L.N.C. se glorifiait même de n'avoir jamais fait de victimes et l'avait souligné, notamment lors du procès devant la Cour de sûreté de l'Etat des vingt et un nationalistes corses, aux mois de juin et juillet 1979.

Cette évolution, selon le texte de la revendication du F.L.N.C., serait due aux condamnations prononcées, mardi 13 mai, par la Cour de sûreté de l'Etat. L'arrêt de la Cour a, de fait, été ressenti par les Corses présents comme une *« scandaleuse répression »*.

M. BONNET : un acte de lâcheté.

Interrogé à la sortie du conseil des ministres sur l'attentat perpétré mercredi matin devant l'ambassade d'Iran, M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, a déclaré :

« Je suis indigné de ce qui s'est passé avenue d'Iéna. S'il est démontré que cet attentat est l'œuvre de membres du F.L.N.C., ce sera un nouvel acte de lâcheté à mettre à leur actif. Je suis certain que la population corse, dans son immense majorité, les désavouera, car elle se fait du courage une tout autre conception, qu'elle a maintes fois montrée au service de la France.

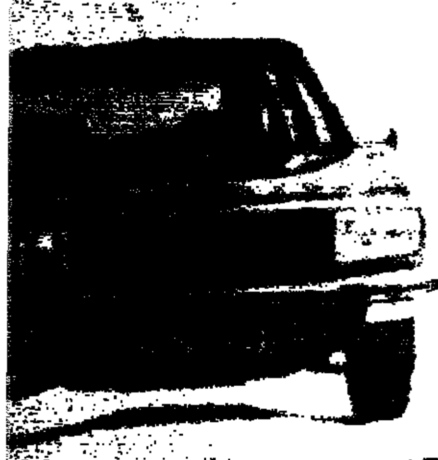

SPORTS

Le Comité olympique français se prononce pour la participation aux Jeux de Moscou

Le Comité national olympique et sportif français (C.N.O.S.F.) a confirmé, mardi 13 mai, sa décision, prise le 23 janvier, de « participer aux Jeux olympiques d'été ». Cette résolution, approuvé par vingt-deux membres sur les vingt-trois présents du conseil d'administration, a été prise après l'appel lancé le 12 mai à l'Institut national du sport et de l'éducation physique (INSEP) par le comité des athlètes et des entraîneurs de haut niveau et après consultation des Fédérations de sports olympiques, dix sept se déclarant favorables à la participation, quatre pour le report de la décision à une date ultérieure (football, hockey sur gazon, sports de glace et voile), deux pour l'abstention (tir et sports équestres).

Louvoiements et indécision

Lorsque les vingt-trois membres présents — sur vingt-quatre — du conseil d'administration du Comité national olympique et sportif français (C.N.O.S.F.) se sont réunis, mardi après-midi 13 mai à Paris, il n'était pas évident qu'ils allaient prendre une décision sur la participation française aux Jeux olympiques de Moscou.

En fait, les pouvoirs publics, qui, officiellement, avaient laissé le mouvement sportif libre de son choix depuis le début de la crise olympique ouverte aussitôt après l'intervention militaire soviétique en Afghanistan, le 27 décembre 1979, n'avaient pas ménagé ces derniers jours leurs efforts — l'un des membres du C.N.O.S.F. nous a même parlé de « chantage » — pour qu'aucune décision ne soit prise mardi, c'est-à-dire quarante-huit heures avant que le Comité olympique de la R.F.A. ne se soit lui-même prononcé définitivement en faveur du boycottage.

Pas de médailles en chocolat

Une campagne d'explication a été ainsi entreprise par les services du ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs pour démontrer aux dirigeants sportifs — qui « *risquaient de ne pas avoir en main toutes les informations* », selon un membre du cabinet du ministre — que les Jeux olympiques devenaient une simple confrontation entre athlètes des pays de l'Est du fait de la défection d'une quarantaine d'Etats occidentaux. Dans ces conditions, on s'est efforcé de leur faire comprendre que la place de la France ne serait pas à Moscou, d'autant que les propositions faites à Rome par les comités olympiques des pays européens occidentaux afin de dépolitiser le protocole des Jeux (défilés, hymnes, drapeaux, etc.) suscitaient des interprétations contraires à l'Est et à l'Ouest.

En termes diplomatiques, M. Jean François-Poncet, dans l'entourage duquel on faisait état, il y a quelques semaines, d'une « *non-participation* » française, avait d'ailleurs nettement fait comprendre aux dirigeants sportifs où se situait leur devoir en déclarant à T.F. 1, le lundi 12 mai : « *La diplomatie française a indiqué que les Jeux olympiques étaient un événement sportif pour lequel les sportifs devaient se décider, mais il est vrai que leur décision devra maintenant intégrer certains faits qui sont la conséquence de la décision politique d'autres pays.* »

Tous ces efforts n'avaient pas été complètement vains : le comte Jean de Beaumont, l'un des deux membres français du Comité international olympique, membre de droit du C.N.O.S.F., a proposé une résolution tendant au renvoi de la décision. Pourtant, ils n'ont pas été couronnés de succès : quatre présidents de fédérations — football, hockey sur gazon, voile et sports de glace — se sont prononcés dans ce sens, tandis que dix-sept autres étaient favorables à la participation (l'un d'eux, celui de la fédération de judo, n'ayant pas encore eu cependant l'aval du comité directeur de sa fédération) et deux autres, ceux du tir et des sports équestres, étaient contre la participation « *pour des raisons sportives* ».

Après trois heures de discussions, la cause était donc entendue : sur les vingt-trois membres présents, un seul, M. Maurice Herzog, l'autre membre français du C.I.O., refusait, pour absence d'éléments de jugement, de prendre part au vote d'une motion « *confirmant la participation aux Jeux olympiques des meilleurs sportifs français* ». Pourquoi ne pas avoir attendu encore ? Parce que la participation avait déjà été décidée, le 23 janvier, et parce que le C.N.O.S.F., qui entend jouer un rôle moteur dans le mouvement olympique, ne voulait pas se donner le ridicule de paraître à la remorque d'une décision prise à l'étranger, en l'occurrence en Allemagne.

Est-ce à dire que toutes les hypothèques qui pesaient sur l'envoi d'une délégation nationale sont levées ? Assurément non. Il en existe de deux ordres, d'importance inégale.

La moindre est celle qui concerne le niveau de la participation. Le C.N.O.S.F. a en effet « *réaffirmé que la vocation des Jeux olympiques est de rassembler l'élite sportive mondiale* ». En clair, il n'est pas question d'aller moissonner à Moscou des « *médailles en chocolat* ». Les sélections seront faites rigoureusement, en fonction du niveau international des athlètes français. Ce sera notamment le cas pour les gymnastes, parmi lesquels seules les individualités sélectionnées à l'issue du dernier championnat du monde seront retenues alors que la sélection d'une équipe complète aurait été possible en raison des divers forfaits. C'est également sur la base de ces considérations sportives — l'absence des plus fortes équipes — que les abstentions des tireurs (encore conditionnelle) et des cavaliers ont été comprises. La Commission nationale du sport de haut niveau devrait d'ailleurs étudier ces questions le 29 mai.

La parole au... gouvernement

Toutefois, la plus importante des hypothèques qui pèsent sur la décision du C.N.O.S.F. tient à la réaction des pouvoirs publics. Certes, il a été dit officiellement, depuis le début de la crise, que le mouvement sportif était libre de son choix et un jugement politique avait été porté sur le mouvement lancé par le président Carter en disant que le boycottage était « *inapproprié* ».

Malgré cela, les milieux gouvernementaux souhaitaient vivement, comme on l'a vu, que le C.N.O.S.F. comprît qu'il n'était pas non plus opportun qu'il se prononçât en faveur de la participation dans les circonstances actuelles. Auraient-ils présumé de leur pouvoir de conviction en laissant entendre au chancelier Schmidt que la France finirait par ne pas participer, confidence rapportée à son tour au président du Comité olympique allemand, M. Willy Daume, qui l'a à son tour répercutée à des journalistes à l'occasion du congrès de l'Association internationale de la presse sportive ? Cette confidence dévoilée aura joué un rôle non négligeable dans l'attitude de plusieurs dirigeants sportifs prenant ainsi à contre-pied le pouvoir politique. A l'activité fébrile de ces dernières heures succédait, mardi soir, le mutisme dans les cabinets. Quelle est, désormais, la marge de manœuvre du gouvernement ?

D'une part, il peut considérer qu'une large proportion de l'opinion publique est favorable aux Jeux olympiques et s'incliner devant la décision du C.N.O.S.F., en pensant qu'il n'est pas utile de prendre à rebrousse-poil le mouvement sportif fort de ses quelque dix millions de licenciés, quand une élection présidentielle est en perspective.

D'autre part, il peut tenter de faire revenir le mouvement sportif sur sa décision, hypothèse la plus vraisemblable pour l'heure. Une alternative s'offrirait alors aux pouvoirs publics : la manière douce ou la manière forte. La première consisterait à reprendre le travail de persuasion en faisant comprendre que la raison d'Etat commande l'abstention des Français. C'est une technique qui n'a jamais porté ses fruits jusqu'à présent. Dans une affaire analogue, au printemps 1979 — une tournée des Springboks en France, — le mouvement sportif avait refusé de s'incliner devant les raisons politiques alors invoquées et avait contraint le Quai d'Orsay à prendre des mesures — le rétablissement des visas d'entrée pour les Sud-Africains — afin d'empêcher la tournée des rugbymen. Restait alors la manière forte.

Indépendance illusoire

L'indépendance du mouvement sportif est illusoire. Financièrement et juridiquement, les fédérations sont dans les mains du gouvernement, qui leur accorde crédits et habilitations. Les suspendre semble être un moyen disproportionné avec le résultat à atteindre. Démanteler l'appareil des fédérations reviendrait en effet à mettre à bas deux ans de labeur patient entrepris par M. Jean-Pierre Soisson et le le directeur des sports, M. Jacques Périlliat, pour établir les bases d'une coopération solide entre le gouvernement et le mouvement sportif dont le moindre résultat n'avait pas été... la préparation olympique.

Si bien qu'à force de louvoyer, de refuser de prendre clairement parti dans un sens ou dans l'autre, d'omettre de demander l'avis du Parlement, les pouvoirs publics se trouvent acculés à une situation ridicule, et que les premiers intéressés, les athlètes, ne sont toujours pas véritablement fixés sur leur sort.

ALAIN GIRAUDO.

(Dessin de PLANTU.)

LA POSITION DES COMITÉS NATIONAUX

● **EUROPE OCCIDENTALE :**

— *Participent :* Grande-Bretagne, Danemark, France, San-Marin, Suède, Suisse ;

— *Participent vraisemblablement :* Autriche, Espagne, Belgique ;

— *Boycottent :* Liechtenstein, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Luxembourg ;

Le Comité olympique de la République fédérale d'Allemagne se prononcera jeudi 15 mai.

● **EUROPE ORIENTALE :**

— *Participent :* tous sauf l'Albanie.

● **ASIE :**

— *Participent :* Corée du Nord, Vietnam, Mongolie, Irak, Syrie ;

— *Boycottent :* Arabie Saoudite, Koweït, Barhein, Philippines, Chine, Malaisie, Yémen du Sud, Jordanie, Israël, Singapour, Bangladesh, Qatar ;

— *Boycottent vraisemblablement :* Indonésie, Iran, Taïwan, Pakistan et Japon ;

L'Inde n'a pas pris de décision.

● **AFRIQUE :**

— *Participent :* Libye, Ethiopie, Algérie ;

La Tanzanie participera vraisemblablement ;

— *Boycottent :* Egypte, Zaïre, Kenya, Malawi, Djibouti.

● **AMERIQUES :**

— *Participent :* Cuba, Mexique, Guatemala, Brésil ;

— *Boycottent :* Etats-Unis, Canada ;

L'Argentine boycottera vraisemblablement.

Les réactions

● **M. JACQUES CHABAN-DELMAS**, président de l'Assemblée nationale, s'est félicité de la participation des athlètes français en affirmant : « *Cette décision du C.N.O.S.F. est conforme à la position que j'ai toujours prise.* »

● **LE GROUPE COMMUNISTE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE** s'est félicité, mardi 13 mai, de la décision du C.N.O.S.F. Dénonçant « *les pressions inacceptables du président Carter et de la R.F.A. qui, pour des motifs largement électoralistes, visent à recréer un climat de "guerre froide"* », il a indiqué : « *La décision du C.N.O.S.F. constitue un échec pour les partisans du boycottage. Elle ne peut que réjouir tous les sportifs de notre pays, les démocrates et tous ceux qui luttent pour la paix et la coopération entre les peuples.* »

● **M. JEAN-MARIE LE PEN**, président du Front national (extrême droite), ancien vice-président du Comité Pierre-de-Coubertin, estime que, « *en remettant à une association privée, le Comité national olympique, le soin de décider d'une des options fondamentales de la politiques étrangère de la France, le gouvernement de M. Giscard d'Estaing a, une fois de plus, démissionné de ses responsabilités...* »

● **M. WILLI DAUME**, président du comité national olympique de la République fédérale d'Allemagne, a estimé, mercredi 14 mai : « *La décision française ne m'a pas surpris. A l'opposé de nos hommes politiques, j'ai toujours été persuadé que les Français seront présents à Moscou. J'ignore si le choix fait par les Français aura une influence décisive sur notre décision. Ce serait terrible pour moi si nous devions être les seuls parmi les grands pays d'Europe à boycotter.* »

● **LA FEDERATION FRANÇAISE DES SPORTS EQUESTRES** a indiqué mercredi 14 mai, qu'elle maintenait sa position de non participation aux Jeux de Moscou, en dépit du vote du C.N.O.S.F.

Un ballon d'oxygène pour les Soviétiques

De notre correspondant

Moscou. — L'agence Tass a annoncé avec une rapidité dont elle n'est guère coutumière la décision du comité national olympique et sportif français (C.N.O.S.F.), sans ajouter de commentaires, mais en insistant sur l'« *écrasante majorité des voix* » qui se sont prononcées contre le boycottage. Les Soviétiques évitent pour le moment de manifester une satisfaction trop évidente pour ne pas tomber eux-mêmes sous le reproche de mêler la politique au sport.

Néanmoins et même si le C.N.O.S.F. n'a été guidé que par des considérations sportives, la décision — et le silence prudent du gouvernement français — assure à l'U.R.S.S. un succès politique que l'on ne manquera pas ici, à plus ou moins brève échéance, de célébrer comme tel. La décision du C.N.O.S.F. souligne tout d'abord la place « à part » de la France dans le monde atlantique, que les moyens d'information et les dirigeants soviétiques se plaisent à reconnaître. Elle est à même ensuite de freiner, sinon de renverser, la dynamique en faveur du boycottage des J.O. de Moscou.

Si les Français et les Allemands de l'Ouest avaient pris la même décision de ne pas se rendre à Moscou cet été, il est fort probable que la grande majorité des pays d'Europe occidentale auraient été absents et que les Jeux olympiques se seraient transformés en simples « spartakiades ». La décision française va faire pencher des hésitants en faveur de la participation, en Europe et en Afrique francophone. *A contrario*, le C.N.O. ouest-allemand, s'il suit les recommandations du gouvernement et du Parlement, va se retrouver isolé, l'Europe divisée, la « solidarité atlantique », dont les Soviétiques ne cessent de montrer les dangers aux Européens, encore une fois mise à mal.

C'est un bilan qui n'est pas mauvais pour la diplomatie soviétique, même si, pour le moment, elle ne l'exploite pas trop bruyamment. Pour en juger, il suffit de se reporter aux violentes réactions qui ont suivi la décision de boycottage prise par le CNO américain, et la « recommandation » des pouvoirs publics de la R.F.A. Américains et Allemands de l'Ouest ont été alors accusés de vouloir « *torpiller la détente par tous les moyens* » et revenir à l'époque de la « *guerre froide* ».

Au moment de la visite de lord Killanin, président du Comité international olympique, à M. Brejnev, les organisateurs des J.O. de Moscou étaient très inquiets. La décision française leur offre un ballon d'oxygène et récompense les concessions protocolaires qu'ils ont consenties à la dernière minute pour sauver les XXIIes Jeux olympiques.

DANIEL VERNET.

FOOTBALL

TROIS CLUBS DE DEUXIÈME DIVISION JOUERONT EN DEMI-FINALES DE LA COUPE DE FRANCE

Trois clubs de seconde division, La Paillade-Montpellier, Paris Football Club et Orléans en demi-finales de la Coupe de France de football aux côtés de Monaco : l'événement est sans précédent dans l'histoire de l'épreuve. Des quatre rencontres disputées mardi 13 mai, une seule n'a pas donné lieu à une surprise, mais à un beau suspense puisque Monaco, battu à Sochaux (1 à 0) s'est imposé en match retour sur le même score. Il a fallu les tirs de pénaltys et deux arrêts du gardien de but Jean-Luc Ettori pour désigner les Monégasques.

La grande surprise de la soirée est venue de Saint-Etienne où La Paillade-Montpellier et ses « vieux professionnels » ont su résister à l'intense domination des « verts » avant de répliquer par Vergnes (83e minute) au but de Platini (50e minute). Après leur résultat nul (0 à 0) du match aller, les Montpelliérains étaient qualifiés au bénéfice du but marqué sur terrain adverse.

Les deux autres places de demi-finalistes ne pouvaient pas échapper à deux équipes de seconde division puisqu'elles s'affrontaient entre elles. On attendait Auxerre et Angoulême déjà présents à ce stade de l'épreuve l'an dernier. Ce seront le Paris Football Club et Orléans. Les jeunes professionnels parisiens ont cette fois su profiter de la fatigue des Auxerrois, en course pour l'accession à la première division, pour s'imposer en seconde mi-temps par deux buts de leur avant-centre Knockaert. Quant aux Orléanais, dominés à Angoulême (2 à 0), c'est au prix d'une superbe réaction d'amour-propre qu'ils ont réussi à se survolter pour surclasser leurs adversaires (5 à 1).

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette réussite exceptionnelle des clubs de seconde division :

— Un grand nombre d'entre eux sont de mieux en mieux structurés et encadrés par des techniciens de valeur.

— Dans leurs rangs, on retrouve de plus en plus de joueurs, issus des centres de formation des grands clubs de première division, qui n'avaient pas été retenus au moment de la signature des contrats professionnels (Paris F.C.).

— Au talent égal, les clubs professionnels retiennent les jeunes joueurs, moins chers, de préférence aux anciens professionnels. Ces derniers trouvent alors refuge en seconde division pour poursuivre leur carrière (Montpellier).

Enfin, le style plus direct et plus physique de la plupart des équipes de seconde division s'accommode souvent mieux des luttes passionnées de la Coupe de France que le football plus académique pratiqué en première division. — G. A.

D'UN SPORT A L'AUTRE...

BASKET-BALL. — *Dans le tournoi préolympique disputé à Genève, l'équipe de France a battu la Suède (95 à 80), lundi 12 mai, avant de s'incliner face à l'Italie (110 à 84), le lendemain.*

ALPINISME. — *Les recherches entreprises, mardi 13 mai, par un hélicoptère militaire népalais pour retrouver le Français Nicolas Jaeger, qui avait entrepris, le 24 avril, l'ascension en solitaire et sans oxygène du mont Lhotse (8 511 mètres), n'ont pas donné de résultat.*

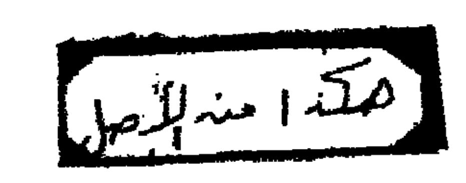

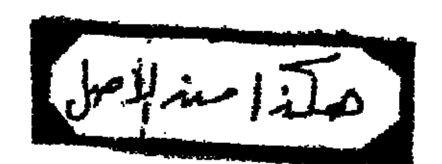

Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

« Athalie-Dom Juan » de Racine-Molière au TNP

Lorsque Planchon brûle ses vaisseaux

ROGER PLANCHON présente au Théâtre national populaire, à Villeurbanne, un « spectacle en deux épisodes » : *Athalie*, de Racine ; *Dom Juan*, de Molière.

L'architecture de scène, commune aux deux œuvres, est monumentale. Une « coupole vaticane », dont la voûte est sculptée, prend appui sur des bases de laque noire. Cet appareil s'élève, découvrant, pour *Athalie*, une forêt, une ville, un *temple, ou, pour Dom Juan*, un océan en furie, une demeure princière, un bois de chênes, des campagnes ou simplement le ciel. Le sol est le même chez Racine et Molière : un granulé de cristaux d'anthracite.

Commune aux deux pièces est aussi la conception de ce théâtre. Les textes ne sont pas suivis à la lettre. Chaque fragment de scène éclate en d'autres scènes, songes, féeries, mimodrames, tableaux vivants. C'est une chaîne de métamorphoses, ponctuées par des cascades d'orgues et des éclats de lumière.

Ces apparitions sont des éclairages de l'œuvre. Alors que Racine le raconte seulement, nous assistons au massacre des enfants d'Ochosias, de nuit, dans une forêt, par des janissaires d'Athalie. Il en va de même de tous les récits. Et, d'autre part, les circonstances secondaires des actions, et les circonstances de l'écriture et de la représentation des deux œuvres, à Saint-Cyr et à Paris, au lieu d'être indiquées par écrit dans un livret-programme comme cela se fait parfois à présent, sont jouées elles aussi sur la scène, si bien que Planchon donne le « spectacle entier » des deux pièces et de leur « histoire ».

Désordres de la religion

Par exemple, ces jeunes filles de l'Institution de Saint-Cyr, qui récitaient *Athalie*, nous les voyons vivre, avant, pendant et après leurs répétitions, elles dînent au réfectoire, préparent leurs lits au dortoir, et leurs faits et gestes se mêlent, sans obscurité, à tel épisode d'*Athalie*, la tragédie biblique elle-même, à la distribution des armes aux prêtres de Judée, ou à la rencontre d'Athalie et d'Eliacin dans le temple.

Le texte proprement dit des deux œuvres est donné « dans le désordre ». Des scènes sont interverties ; quelques fragments sont coupés ; d'autres, au contraire, doublés ; des répliques changent de bouche ; les chœurs d'*Athalie*, au lieu d'être chantés par les jeunes filles, sont distribués entre les protagonistes de la tragédie ; un personnage d'ange, ajouté par Planchon, prononce les paroles du petit Joas. Ces changements ne gênent pas, tant la dynamique de la mise en scène « fonctionne », tant les multiples informations complémentaires « lancées » par la mise en scène sont claires et intéressantes.

Cette « total-scopie » théâtrale convient peut-être mieux à *Athalie* qu'à *Dom Juan*. *Athalie* est une pièce d'action, qui représente un coup d'Etat, une guérilla urbaine entre deux milices armées — guérilla un peu exceptionnelle puisque les combattants sont des prêtres. Coups de main d'Athalie et de Mathan, couronnement précipité de Joas, occupation armée du temple de Jérusalem par les prêtres de Joad, meurtre d'Athalie en dehors de l'enceinte sacrée, se prêtent naturellement à un spectacle d'action. Alors que l'essence de *Dom Juan* est moins extérieure.

Il faut en venir à la question brûlante, et ici la position de Planchon pourrait être moins sûre. C'est la question religieuse.

Ces deux œuvres, *Athalie* et *Dom Juan*, ont été couplées par Planchon en un seul projet, parce qu'elles sont toutes deux liées à la religion.

Liées d'abord par leur propos. *Athalie* est la lutte armée entre « intégristes » et « apostats ». *Dom Juan* est la trajectoire d'un grand seigneur qui insulte Dieu, qui insulte l'ensemble des valeurs que Dieu recommande, et qui rencontre son châtiment.

Liées aussi par les circonstances historiques des représentations. L'Eglise fit en sorte qu'à Saint-Cyr *Athalie* ne fût pas vraiment représentée, avec décors, costumes, musiques, comme l'avait été *Esther*, devant des publics nombreux venus de Versailles et de Paris. Il n'y eut que quelques « répétitions » sans costumes, devant très peu de monde, dans une simple salle de classe. Le clergé estimait que la plaisanterie avait assez duré, qu'il n'était pas bon que de jeunes demoiselles se donnent en spectacle devant des jeunes (ou moins jeunes) messieurs, et que si le théâtre gagnait comme cela du terrain on allait voir bientôt toutes les religieuses du royaume se transformer en actrices. Quant à *Dom Juan*, l'Eglise fit censurer plusieurs passages dès la seconde représentation, et au bout de deux semaines la pièce disparut entièrement. Censure.

Précisons que dans *Athalie* le vilain Mathan et ses acolytes passèrent pour figurer certaines autorités jésuites, et que dans *Dom Juan* la grande tirade sur l'hypocrisie fut estimée viser tout droit les mêmes prêtres.

Voici donc, dans ces deux œuvres, la religion mise en question, à tous les stades du théâtre. Mais elle est mise en question, par Racine et Molière, avec une dimension d'esprit. *Athalie* est *la plus forte tragédie biblique* qui ait été écrite en France, elle n'est pas moins inspirée que les pages du *Livre des Rois* qui furent la source de Racine ; le poète abandonne ses facultés d'analyse des passions pour figurer ce que la foi religieuse peut représenter pour un peuple.

Quant à *Dom Juan*, chaque scène en est riche, ambiguë, et la joute entre l'athée et le Ciel vole dans une spiritualité intense.

Le spectacle de Planchon réduit la dimension spirituelle des deux œuvres, pour deux raisons.

D'abord, il y a chez Planchon ce que l'on appelle de l' « anticléricalisme primaire ». Etait-il vraiment nécessaire de revêtir de soutanes noires — les soutanes des prêtres catholiques — Mathan et toute la faction idolâtre conduite par la reine Athalie ? Fallait-il vraiment que Mathan crache sur un Christ en croix ? Fallait-il animer des défilés grotesques avec les chasubles noires brodées d'argent que, dans le rite catholique, les prêtres mettent aux messes d'enterrement ? Fallait-il que chez Dom Juan les convives se disposent autour d'une table comme les Apôtre de *la Cène* de Vinci, et que Dom Juan, caracolant debout sur la table, donne des coups de pied dans le pain ? Des « impatiences » de cette nature sont constantes dans les deux spectacles. Planchon est violemment anti-clérical. Il a ses raisons de l'être ; cela remonte à coup sûr à son enfance à la campagne, car on trouvait parfois, de son temps, des curés de village, ici ou là, *bornés, implacables, qui* menaient la vie dure aux institutrices laïques, aux maires, s'ils n'étaient pas croyants, aux familles. Mais de là à diminuer le sens et la portée du grand spectacle que Planchon a fait, par des coups de pattes assassins aux curés, il y a un pas.

Impatiences sacrilèges

Ensuite, ces tableaux, ces foules en action, ces océans et ces forêts, ces processions en grande pompe, ces barricades, toute cette vie épisodique magnifiquement imagée, font disparaître presque entièrement l'*expérience intérieure* que le spectateur pourrait partager si une mise en scène modeste le laissait seul avec Racine, avec Molière, par l'entremise d'acteurs donnant simplement le texte.

Dans ce déluge de féeries, d'accidents, le texte existe beaucoup moins. Et les comédiens chargés de le dire deviennent un peu des fantômes. Des petits soldats perdus dans les merveilles. Le théâtre leur échappe. Ce sont les machines qui jouent l'événement. On aurait presque envie de dire, sans du tout plaisanter, que Planchon n'est pas allé assez loin dans son projet ; qu'il aurait dû *supprimer*, tant qu'à faire, les vers de Racine et la prose de Molière ; et laisser les images, les mouvements, la musique, les lumières, agir seuls. Obligé alors d'exprimer l'esprit juste par l'image, il aurait peut-être atteint la densité de pensée, de méditation, de poésie, de Racine et de Molière, sans paroles, comme, sur un autre registre, Bob Wilson le fait quelquefois.

La preuve de l'échec du spectacle, sur ce point, c'est le porte-à-faux imposé aux acteurs qui doivent jouer ce texte devenu presque superflu. Michèle Marquais (Athalie) erre sur la scène, hagarde, cherchant un chemin qu'elle ne trouve pas, cherchant les vers qu'elle ne dit pas. Gérard Desarthe (Dom Juan) a des instants de génie, mais la plupart du temps, il est inférieur à lui-même, on dirait un Zorro désinvolte, expéditif.

Deux comédiens prennent quand même leur rôle à bras-le-corps, expriment toutes les phrases : l'un, Jean Leuvrais (Joad), dans le genre croquemitaine hurleur et farceur, l'autre, Philippe Avron (Sganarelle), dans le genre prince charmant ; et ainsi ils savent faire front au spectaculaire qui les cerne, mais c'est aux dépens des rôles qu'ils défendent. Joad perd sa dimension de chef religieux, chef de guerre; Sganarelle l'ambiguïté de sa fausse bonne conscience morale (les autorités du clergé qui firent interrompre la pièce de Molière estimaient Sganarelle plus dangereux que Dom Juan, mais au Sganarelle d'Avron, on donnerait presque le Bon Dieu sans confession).

Images pour dire

Ces observations faites, il faut redire que *Athalie-Dom Juan* réalisé par Planchon est un événement théâtral de première grandeur, d'une intelligence rare, *constamment nourri d'une érudition* précise et sans lourdeur, constamment fascinant, une incroyable fête des yeux. Ce spectacle inaugure peut-être une forme nouvelle de théâtre : au lieu de faire réciter les textes que souvent l'on connaît déjà pour les avoir appris en classe, le metteur en scène, magicien, les fait éclater en une multitude d'images, mais d'images si précises, si riches, qu'elles suffisent à percevoir tout le « dit » de la pièce, et à découvrir en même temps l'ensemble du paysage extérieur et intérieur de l'œuvre, de l'auteur, des circonstances historiques.

Une entreprise si grandiose n'est pas permise à toutes les troupes. Il a fallu, pour réaliser *Athalie-Dom Juan*, sûrement des centaines de millions (anciens), il a fallu les talents rares de Ezio Frigerio (décors), de Jacques Schmidt (costumes), d'André Diot (lumières).

Il a fallu aussi, chez Roger Planchon lui-même, quelque chose d'inhabituel, que l'on peut seulement supposer, de l'ordre de la démence, et aussi du désespoir — un délire de fuite en avant. Racine et Molière, au cours de ce spectacle, sont littéralement adorés, fêtés, idéalisés, et, en même temps, agressés, détruits. Comme si le principe de toute mise en scène était *opposé à lui-même. D'un côté il* y a *Dom Juan*, si totalement mis en théâtre, transmué en théâtre, par Planchon, que la pièce de Molière omniprésente, se désintègre. De l'autre côté, on imagine Gérard Desarthe, cet acteur de génie, assis sur une chaise au milieu d'une scène vide, lisant, une brochure à la main, le texte de *Dom Juan*, c'est tout, et peut-être le public verrait-il et entendrait-il infiniment plus de choses que sur le théâtre fabuleux de Villeurbanne. Peut-être...

Qui daigne reconnaître que Roger Planchon est un grand auteur dramatique, un des premiers écrivains de théâtre de notre temps ? Il ne peut plus jouer ses pièces, tant il a été attaqué. Il ne peut même plus les faire éditer. Aujourd'hui il n'y a pas de Louis XIV pour jouer double jeu avec les dramaturges, pour leur accorder d'une main ce qu'il leur interdit de l'autre. Le *Racine-Molière* de Planchon, grandiose, mesquin, adorateur, iconoclaste, doit être situé dans cette perspective. En illuminant les vaisseaux d'autrui, Planchon brûle les siens.

MICHEL COURNOT.

UNE SELECTION

cinéma

CINEMA EN DIRECT A ENGHIEN-LES-BAINS

En direct de Cannes, des débats, des films, avec deux vidéo-transmissions *sur grand écran* (les 21 et 22 mai), au cinéma le Français d'Enghien-les-Bains. (Tél. : 417-29-51.)

A VENDRE DE CHRISTIAN DRILLAUD

Qui a tué Yolande, patronne de café dans un petit village ? Christian Drillaud, ancien assistant de René Féret, en profite pour nous faire découvrir, à sa manière, un *milieu rural* rarement décrit sur nos écrans.

FANTASTICA DE GILLES CARLE

Star de comédie musicale, Lorca (Carole Laure) découvre la lutte écologique. Entre le monde du spectacle, *dont Paul (Lewis Furey)* est le démiurge, et celui de la vie réelle, l'interprète favorite de Gilles Carle promène ses deux visages, jusqu'à l'apothéose du jeu.

A NOTER

Rome, ville ouverte, de Roberto Rossellini : aux origines du néo-réalisme italien ; **Eboli,** de Francesco Rosi : un néo-réalisme moderne ; **le Cavalier électrique,** de Sidney Pollack : aventure et morale dans l'Ouest américain ; **Au boulot, Jerry,** de Jerry Lewis : pour *certains*, un chef-d'œuvre ; **la Vieille Dame indigne,** de René Allio : une fable brechtienne parfumée d'aïoli ; **le Pré,** des frères Taviani : message sur et pour la jeunesse par deux « vieux » ; **les Hommes du président,** d'Alan Pakula : une affaire célèbre vue de Hollywood.

théâtre

BERENICE A NANTERRE

Une histoire d'amour dont les héros se cherchent sans pouvoir se *joindre, une histoire* d'interdit. Une histoire bouleversante de passion, de souffrance ; il n'y a pas d'amour *heureux. Il y a la magie racinienne,* admirablement mise en jeu par Vitez, mise en images superbes. Il y a Vitez acteur, Madeleine Marion Bérénice.

Cocaïne allemande, à la Vieille-Grille : le charme candide et trouble d'un jeune comédien fasciné *par Wedekind et qui s'invente son* Allemagne. **Du côté des îles,** à l'Odéon : portrait, par fragments, de la province française et Bertrand Bonvoisin. **Voyage avant l'an quarante,** à Aubervilliers : autoportrait d'un bourgeois français, de sa morale colonialiste, et Alexis *Nitzer*. ***Les Mélodies du malheur,*** à Chaillot : le Magic-Circus retrouvé, le Circus cinglant, le Magic frénétique, et Jérôme Savary est un grand acteur. **Archéologie,** au Lucernaire : théâtre, amour et philosophie, le monde de Daniel Emilfork. **Blanchisserie blanche,** au *Studio des Champs-Elysées :* les Mirabelles surprennent, chantent et enchantent, les Mirabelles séduisent.

musique

FESTIVAL LYRIQUE DU MILLENAIRE DE LIEGE

Grand festival lyrique pour célébrer le millénaire de Liège, avec la création d'un opéra sur « Cyrano de Bergerac », de Paul Danblon, par le Centre lyrique de Wallonie ; une œuvre rarement jouée de Menotti, « le Héros », par la Monnaie de Bruxelles ; « Idoménée », par le Théâtre royal flamand ; le Ballet du XXe siècle ; l'« Opéra de poussière », de M. Landowski, par le Jeune Théâtre lyrique, et onze films exceptionnels d'opéra. Une belle occasion de franchir la frontière. Du 17 au 24 mai. Renseignements : 1, rue des Dominicains, Liège.

PROMENADES

De plus en plus, avec la belle saison, *la musique s'évade. Signalons* aujourd'hui le Festival de Seine-Maritime, avec un concert Delalande, Grigny, Giroust, Bach, à la *collégiale d'Eu (le 17), qui sera* suivi de vingt-quatre autres, à Auffay, Saint-Saëns, Fécamp, Rouen, Yvetot, etc., avec beaucoup de bonne musique française (jusqu'au 16 juillet). Renseignements à la *préfecture, 76036 Rouen, Cedex ;* à l'abbaye de Fontevraud, une exceptionnelle « Passion selon saint Matthieu », de Bach, dirigée par Michel Corboz (le 18, à 17 h. 30) ; plus près de Paris, les « Nuits de Sceaux » reprennent leur activité, avec un concert de « *Sonates* » *et* « *Trios* » *de Fauré et* Ravel, par Ch. Lardé, R. Gallois-Montbrun, P. Muller et J. Hubeau (ancienne mairie de Sceaux, le 15, à 17 h. 15), *suivi d'un divertissement-promenade* avec J.-P. Rampal et le Quatuor de flûtes de l'Orchestre national dans le parc de Châtenay-Malabry *(le 18, de 15 heures* à 17 h. 30). Pour les six autres concerts, renseignements : 660-71-10 ou 631-38-08.

MAGDA OLIVERO ET LES ROSTRO

Deux concerts un peu exceptionnels à Paris : le retour de Magda *Olivero, à plus* de soixante ans, une grande cantatrice italienne qui a fait de nouveaux débuts triomphaux au Met de New-York en 1975 (Athénée, le 19). Et puis toute la famille Rostropovitch : Mstislav, Galina, les filles, Olga (violoncelle) et Elena (piano), avec leurs époux respectifs, Alexander (piano) et Pieter (violon). Avec tant d'instruments jouant à la fois, on s'entend pourtant très bien, comme en témoigneront Haendel, Schubert et Chostakovitch (salle Gaveau, le 15 mai).

MUSIQUE CONTEMPORAINE

Il faudra suivre cette semaine le concert du G.R.M., qui présentera deux premières auditions de A. Bentley, « Carillon » et « Bowing », *et surtout la création* d'« Une saison en enfer », de Gilbert Amy (Radio-France, le 19), ainsi que le *programme des* Grands Concerts de la Sorbonne, où A. Myrat dirigera des œuvres marquées par un certain engagement politique : l'« Ode à Napoléon », de Schoenberg ; la « Cantate de Rome », d'Eisler ; « O King », de Berio ; un « Rituel », de S. Hallett, et un « Mémorial », de Gérard Condé, chanté par L. Hagen-Williams (Goethe-Institut, 17, avenue d'Iéna).

« Stabat », de Rossini, et « Pièces sacrées », de Verdi, chœurs et orchestre de Radio-France, dir. : N. Santi (Invalides, le 16) ; cycle I. Stern, Orchestre national, dir. : N. Marriner (Champs-Elysées, le 20 ; Créteil, le 21) ; Orchestre de Paris, dir. : Z. Mehta, avec H. Gutierrez (Palais des congrès, les 21 et 22) ; M. Pollini (Champs-Elysées, le 21) ; E. Lear et Th. Stewart, duos romantiques (salle Pleyel, le 21).

expositions

PEINTURE AMERICAINE POUR LES ANNEES 80 AU CENTRE AMERICAIN

Une exposition, au Centre américain du boulevard Raspail, qui fut très controversée aux Etats-Unis, où elle fut présentée dans plusieurs villes. Il s'agit du choix d'une critique, Barbara Rose, qui, ayant défendu en première ligne l'avant-garde des années 60 et 70, croit déceler à New-York un retour au simple *plaisir de peindre que l'on* croyait perdu. Hélas ! le désir de retrouver une nouvelle peinture contemporaine, désir qui est dans l'air à Manhattan, ne coïncide pas avec la *réalité* : ces nouveaux peintres de New-York ne sont que les enfants tardifs des expressionnistes *abstraits des années 50 !*

LE FUTURISME...

Une trentaine d'œuvres prêtées par *le MOMA pour plusieurs mois.* L'ensemble est assez important pour donner un aperçu de la dynamique futuriste que les Parisiens *n'ont pas souvent eu* l'occasion de confronter avec la plastique cubiste.

— MALEVITCH...

Les Malevitch du Musée national d'art moderne, qui, jusqu'à une *date* très récente, *n'en avait pas,* mais comble ses lacunes grâce surtout à des dons, notamment *celui d'un ensemble unique d'Architectones.*

... ET ELLSWORTH KELLY AU CENTRE GEORGES-POMPIDOU

Les peintures « froides » et les sculptures 1968-1979 d'un des principaux représentants new-yorkais de la *réaction* à l'Action painting et au Pop'art, qui pousse ses recherches abstraites jusqu'à l'extrême dépouillement.

danse

THE ARCHITECTS A L'OPERA

La rencontre de Carolyn Carlson avec Jean Sébastien Bach. Petrika Ionesco est le maître d'œuvre du spectacle. Résultat, un temps gelé, une danse en trompe l'œil, *un triomphe de l'art baroque.*

Jennifer Muller au Théâtre de la Ville (une danse tonique) : **Suzan Buirge et Dominique Bagouet en alternance au Théâtre oblique** (très attendus) ; **Jacoby à l'Espace Marais** (un style de bandes dessinées) ; ***Jeunes Compagnies* au** Centre Georges-Pompidou (Du bon, *mais aussi du* moins bon).

variétés

PACO IBANEZ A BOBINO

Réunion amicale et chaleureuse *avec un artisan fraternel de la* chanson dont le cœur est partagé entre Paris et Madrid.

A NOTER

Geneviève Paris et Michel Rivard au Théâtre de la Gaîté : Un ancien du groupe Beau dommage et une *rockeuse tendre, inspirée de* Joan Baez et Joni Mitchell.

jazz

FESTIVAL D'ANGOULÊME

Au cinquième Festival d'Angoulême, ils viennent et sont tous là : Eddy Louiss, Randy Weston, Don Cherry et Charlie Haden, Barre Phillips, la Marmite infernale, Joe McPhee et André Jaume, etc. En prime, la création mondiale du François Jeanneau-Pandemonium : quintette à vent, orchestre de chambre, Katia Labèque et de Humair à Chautemps, quelques-uns des meilleurs musiciens d'aujourd'hui. (Du 14 au 18 mai.)

OLD AND NEW DREAMS

Les rêves anciens et nouveaux de quatre éveilleurs des années 60 : Don Cherry, Ed Blackwell, Charlie Haden et Dewey Redman. (Rouen le 14 mai, le 15 à Angoulême, le 29 à Toulouse et le 2 juin à Paris.)

CATALOGUE A LA CHAPELLE DES LOMBARDS

Les superbes inventions de Berrocal et Pauvros, du côté du jazz, du côté du rock, et ailleurs. Un monde sans commune mesure et un univers musical que rien ne peut ramener à la raison (du 14 au 17 mai).

LE XXXIIIe FESTIVAL DE CANNES

Deux visages de la fatalité

« La Constance », de Krzysztof Zanussi.

APRES *Spirale* et *Camouflage*, Krzysztof Zanussi poursuit dans *la Constance* sa réflexion sur les problèmes qui se posent à l'individu dans la société polonaise d'aujourd'hui. Problèmes essentiellement d'ordre moral. Les « héros » de Zanussi sont toujours des hommes qui refusent de tricher dans un monde où la fraude fait partie de la règle du jeu et qui par le « non » qu'ils opposent aux compromissions et aux marchandages douteux s'excluent de la communauté à laquelle ils appartiennent.

Tel est Witold, le personnage central de *la Constance*. Doué pour les mathématiques, mais contraint de gagner sa vie, Witold a trouvé un travail agréable qui lui permet de voyager à l'étranger. Son rêve est d'imiter les exploits de son père, un alpiniste mort dans l'Himalaya, de reprendre ses études et d'assurer à sa mère gravement malade une fin de vie heureuse. Il n'atteindra aucun de ces buts, son honnêteté foncière, ses scrupules, une rigueur éthique héritée de ses parents lui interdisant de se rendre complice des combines et des malversations de ses supérieurs hiérarchiques et de son entourage. Trahi par les uns, floué par les autres, il sera finalement victime d'une « fatalité » qu'il croyait pourtant pouvoir assimiler à un simple calcul de probabilités.

Zanussi procède par petites séquences imbriquées les unes dans les autres comme des écailles. Aucun lyrisme, aucune affectation de mise en scène, un style nu, catégorique, qui cerne les personnages et les événements. L'extrême simplicité jointe à l'intelligence. Un constat sans concession, l'image d'une société (et qui n'est pas seulement la société polonaise) où tout est justifié par l'égoïsme, l'esprit de jouissance, le besoin d'échapper aux contraintes matérielles. Où le respect des « vieilles valeurs » devient une sorte d'infirmité.

« *Tu t'imagines que le monde changera s'il compte un seul juste* », dit à Witold un de ses amis. Witold l'a cru et il s'est trompé. Mais, de cette erreur, Zanussi a fait le plus beau de ses films.

« Breaker Morant » de Bruce Beresford.

Ce n'est pas pour l'exemple, mais pour d'impérieuses raisons diplomatiques que sont fusillés les trois hommes dont l'Australien Bruce Beresford raconte l'authentique histoire dans *Breaker Morant*. Cela se passe en 1901, pendant la guerre des Boers. Au cours d'une action de représailles, un commando a massacré des civils. Le chef de ce commando (un Australien) et deux de ses compagnons sont traduits en cour martiale. La preuve est faite que ce fut sur ordre supérieur que les accusés ont enfreint les lois de la guerre. Mais, à l'état-major, lord Kitchener réclame leurs têtes.

Reconstitution des événements, procès truqué, défense désespérée de l'avocat commis d'office, lueurs d'espoir, sentence impitoyable : Bruce Beresford tire de son sujet le meilleur parti possible. Ce n'est pas *King and Country*, ce n'est pas *les Sentiers de la gloire*, c'est du cinéma narratif, solide, efficace, à ras de terre mais sans bavures. En d'autres circonstances — et pour la même action, — les trois condamnés auraient certainement été décorés. Bruce Beresford s'indigne avec une sincérité contagieuse. On dira peut-être que la guerre du Transvaal est une vieille histoire, mais nous savons bien que toutes les guerres se ressemblent et qu'entre les massacres recommandés et les tueries interdites la frontière n'est pas toujours clairement tracée.

« Le Candidat » film collectif allemand.

Dans la section « Un certain regard », un film réalisé par quatre cinéastes allemands, parmi lesquels Schlondorff et Klüge.

Le « candidat » en question est Franz Josef Strauss, qui briguera le poste de chancelier lors des prochaines élections pour le Bundestag. Tout en rappelant la carrière d'un homme politique qu'ils estiment « dangereux » (dangereux à cause de son image d'« homme fort »), les auteurs brossent un tableau politique de l'Allemagne contemporaine. Conçu comme un collage, sans unité chronologique ni thématique, le film n'échappe pas à la confusion. Mais il constitue un document passionnant, et la démarche intellectuelle dont il est le fruit est exemplaire. — J. B.

« LE STALKER », d'Andrei Tarkovski film-surprise et film-monument

COMME en 1978, avec *l'Homme de marbre*, de Wajda, le festival de Cannes nous a offert, hier, mardi, un « film-surprise ». Surprise de taille, puisqu'il s'agissait du nouveau film d'Andreï Tarkovski, le réalisateur d'*Andrei Roublieev*, de *Solaris* et du *Miroir*. Intitulée *le Stalker*, l'œuvre est d'une ambiton, d'une densité et d'une richesse exceptionnelles.

Pour l'essentiel, le récit se déroule sur deux plans auxquels le cinéaste ne cesse de nous renvoyer : celui de l'image et celui du discours. Guidés par le *stalker*, deux intellectuels (un écrivain, un scientifique) entreprennent à travers un pays mystérieux, semé de pièges, un voyage qui doit les mener à une « chambre » où ils auront la possibilité, s'ils le désirent, de voir exaucer leurs vœux les plus secrets. Chemin faisant, l'homme de lettre et l'homme de science échangent des idées sur leur métier, leur conception du monde, leur attitude face à l'irrationnel, aux idéologies, au bonheur. Arrivés devant la « chambre », terme de l'aventure, le scepticisme les paralyse et ils refusent d'en ouvrir la porte.

A entendre discuter ces deux hommes, et leur guide qui parfois se met de la partie, on songe aux grands dialogues philosophiques de l'histoire littéraire. A les voir s'enfoncer dans un univers ténébreux, où la terre ondule, où la ligne droite n'existe pas, et qui se prolonge par d'interminables corridors suintant d'eau, on se souvient de Dane. A observer le stalker, simple d'esprit, dont la seule vocation est de faire franchir aux autres le miroir de la réalité, on évoque Dostoïevsky. Et Beckett n'est pas loin dans la longue séquence qui montre les voyageurs incapables d'accomplir le geste qui pouvait les sauver. Références spontanées, peut-être hasardeuses, et qui n'ont pour but que de définir le ton, le climat du récit.

Réaliser un film de trois heures en ne mettant pratiquement en scène que trois personnages était une gageure que Tarkovski gagne haut la main. L'intelligence et la complexité de son propos (un propos qui dépasse largement la métaphore politique ou sociologique), la puissance d'une mise en scène dont une bande son remarquablement travaillée accentue le caractère envoûtant, font du *Stalker* un monument. Un monument où l'imaginaire débouche sur une sorte de morale de la destinée, et qui donne à réfléchir autant qu'à voir et à rêver.

JEAN DE BARONCELLI.

Les mensonges d'un mythe

« Jaguar », de Lino Brocka.

REVELE il y a deux ans à la quinzaine des réalisateurs avec *Insiang*, Lino Brocka, cinéaste philippin, arrive cette année, au Palais des Festivals, en compétition avec *Jaguar*.

La sélection officielle consacre donc, et c'est bien, l'existence d'un cinéma lointain, inconnu, dont il est le meilleur représentant. C'est pourtant une épreuve difficile pour le film, car ses codes narratifs apparaissent bien simplistes au public des soirées de gala cannoises, plus attaché aux œuvres de prestige international qu'à des essais comme celui-ci, liés à un système de production résolument commercial. *Jaguar*, comme *Insiang*, est un compromis entre les exigences d'un cinéma national dirigé vers le divertissement, l'évasion, et les ambitions d'un réalisateur cherchant à peindre une réalité occultée, à faire passer une violente critique sociale. Lino Brocka a utilisé le mélodrame dans son intrigue et s'est souvent inspiré, dans les scènes de bagarre, des films de karaté venus de Hongkong, qui plaisent aux spectateurs philippins. On doit en tenir compte pour juger sa démarche, qui s'élève au-dessus d'une « sous-culture » en se référant à celle-ci comme à un cinéma obligatoire.

∴

Moins purement mélodramatique qu'*Insiang*, *Jaguar* nous plonge, à nouveau, dans les bidonvilles de Tondo où grouille un prolétariat misérable, rejeté vers la marginalité par les conditions économiques et l'habitat. Ici, deux êtres cherchent à s'en sortir, à se glisser individuellement dans le monde des riches, en saisissant, chacun, une chance qui n'est qu'un mythe mensonger. Poldo Miranda, un garçon de vingt-cinq ans, ayant à charge sa mère et ses sœurs, devient le jaguar (garde du corps, homme à tout faire), de Sonny, un fils de famille traînant dans des virées nocturnes avec une bande de parasites plus ou moins dévoyés. Cristy Montes, danseuse de cabaret, passe de son amant Direk à Sonny, son « rival » et son semblable, qui lui procure la célébrité en faisant publier sa photographie en couverture d'un magazine pour hommes. Elle devient, finalement (mais pour combien de temps), vedette de films érotiques et stupides, tandis que Poldo, qui n'a pas su jouer le jeu de son protecteur, est condamné à l'échec. Mais cette réussite et cet échec sont les deux résultats d'une même manipulation dont la femme se tire mieux en vendant son corps.

Le film est le choc fulgurant du monde réel de Tondo (auquel va la sympathie du réalisateur) et de cette frange de la bourgeoisie représentée par des *play-boys* aux plaisirs douteux, qui apparaît dans des images de romans-photos volontairement clinquantes : vision mythique et dérisoire que Poldo a le tort de prendre au sérieux. La mise en scène se sert un peu trop systématiquement d'oppositions esthétiques très tranchées pour que le propos critique de Lino Brocka aboutisse totalement. Manière sans doute de tourner une censure très vigilante (le film a eu, d'ailleurs, quelques ennuis de ce côté-là) à ne pas laisser paraître, dans le cinéma philippin, les tares et les corruptions d'une société aux inégalités criantes. Quelques beaux moments lyriques éclatent pourtant dans cette frénésie du faux luxe, du faux-semblant, de la « pègre bourgeoise » qui peut sembler caricaturale à des spectateurs occidentaux.

∴

L'intérêt de *Jaguar* tient à une reconstitution cinématographique, dans ce climat bien différent, du film noir américain des années 50 pour le double destin de Poldo et de Cristy un instant réunis par l'amour, mais qui ont droit seulement à ce que le monde des riches leur concède. Ces nouveaux « amants de la nuit » (puisque certains ont cité Nicholas Ray), interprétés avec conviction par Philipp Salvador et Amy Austria, sont des personnages aliénés et tragiques. Cristy échappe à Tondo par une résignation cynique, la course désespérée de Poldo se termine, avant la prison pour meurtre, sur un dépotoir d'ordures éclairé par des flammes qui n'arrivent pas à le purifier.

JACQUES SICLIER.

SECTIONS PARALLÈLES

Un voyage, une enquête, une vie et la mort

« Radio On », de Christopher Petit.

LE deuxième film de la Quinzaine des réalisateurs à signaler après *Hazal* est un long métrage britannique en noir et blanc signé par un critique de cinéma de trente et un ans, Christopher Petit. Ça s'appelle *Radio On*, et ce n'est pas seulement parce que Wim Wenders en est le producteur associé que l'on pense à lui en voyant le film. On retrouve chez Christopher Petit l'appareillage de la communication moderne (télévision, radio, cassettes, etc.) qui balise l'univers de Wenders, avec le cinéma, les cafés, les flippers, les juke-boxes. Un thème identique (le voyage, le transport, la fuite, la quête), la même façon d'observer sans psychologie le personnage principal (un homme évidemment), la musique, enfin, tout y est. Mais, bien ancré en Angleterre, le film acquiert sa personnalité propre. Christopher Petit est aussi plus anecdotique que Wim Wenders et plus enclin à commenter ses propres images. Alors, tout en gardant à l'esprit l'étrange ressemblance avec le cinéaste allemand, on peut ne pas s'en agacer.

Radio On commence dans la pénombre d'un appartement. On aperçoit des jambes nues dans une baignoire. On lit sur une page blanche que nous sommes les enfants de Fritz Lang et de Werner von Braun, le lien entre les années 20 et 40, et, en substance, que tout passe aujourd'hui par l'électronique, les magnétophones et les synthétiseurs. On saura ensuite qu'il s'agissait d'un cadavre, et la bande son, essentiellement constituée de chansons, se chargera du reste.

Robert prend sa voiture et part pour Bristol, où son frère est mort. On n'apprendra pas de quoi ni pourquoi. Christopher Petit se contente d'indiquer que Robert est allé chercher ces réponses. Sur sa route, il y a des pannes de moteur, et puis des rencontres : un Ecossais qui vient de déserter l'armée pour avoir subi la violence de la guerre en Irlande du Nord, l'amie de son frère qui ne peut rien lui dire, une Allemande dont le mari a emmené la fille, et la tante du mari qui ne donne aucun renseignement, un pompiste qui chante à la mémoire d'Eddie Cochran à l'endroit où il s'est tué en voiture, un enfant qui, pour un hot-dog, est prêt à procurer tout ce dont un jeune homme peut avoir besoin.

La communication naturelle de Robert avec ces gens et ce qu'il dit de l'angoisse quotidienne en fait un quidam contemporain, le prototype d'une génération signalée par les cheveux que l'on coupe après s'être battu pour les garder longs, et l'amour d'une certaine musique : Kraftwerk, David Bowie, Ian Dury, Devo. Evocations, témoignages, *Radio On* est ainsi un film un peu triste, une dérive mélancolique rendue aimable par le regard de Christopher Petit et la photographie savante de Martin Schäfer.

« Règlement intérieur », de Michel Vuillermet.

Règlement intérieur, de Michel Vuillermet, présenté dans la section Perspectives du cinéma français, a une certaine parenté avec *Radio On*. C'est bien aussi le film d'un Européen de trente ans attentif aux mystères et aux angoisses d'une société qui ne connaît plus d'explosions — mais Vuillermet est plus gai, plus fantaisiste, que Christopher Petit.

Pourquoi la première B 2 s'est-elle absentée une journée entière sans donner d'explication ? Le proviseur confie l'enquête à l'un de ses anciens élèves, un matheux devenu commissaire stagiaire. Y a-t-il un rapport quelconque avec l'arrivée du nouveau professeur d'histoire et géographie ? Le commissaire stagiaire va étudier son cas. Comment un faux événement peut-il devenir une vraie énigme ? Vuillermet s'en charge.

Si le point de départ était plus substantiel tout en restant anodin, s'il n'y avait pas de temps faibles dans le scénario, *Règlement intérieur* serait une réussite, car Vuillermet a une façon très attrayante de dédoubler ses séquences. Les personnages sont dans une situation donnée pour les besoins de l'histoire et, en même temps, sont porteurs d'éléments qui pourraient faire l'objet d'une autre situation, d'une autre scène. Cela donne au film une cocasserie et une richesse presque constantes, d'autant plus sympathiques que les rôles sont bien travaillés, que les acteurs, Patrick Chesnais, Maurice Ronet, François Perrot, Michèle Simonnet, sont sérieux et bien dirigés.

« Histoire d'Adrien », de Jean-Pierre Denis.

A la Semaine de la critique, il y avait aussi un film français pour faire mentir ceux qui disent que l'on ne sait plus raconter d'histoires de ce côté-ci de l'Atlantique. Produite en partie par le Centre méditerranéen de créations cinématographiques, *Histoire d'Adrien*, de Jean-Pierre Denis, a été tourné dans le Périgord, et les dialogues sont en occitan. Elaborés au fur et à mesure des répétitions, ils sont dits par les comédiens comme s'ils avaient été réellement vécus, comme si les voix étaient revenues intactes du passé. C'est un peu la magie de ce film, qui, par ailleurs, est d'une simplicité extrême.

Adrien, né au début du siècle, est un bâtard. Sa mère est morte en le mettant au monde, une nuit, dans la forêt. A part sa grand-mère, toute la famille vit l'enfant comme une honte, et Adrien finit par s'en aller. Il est recueilli par un meunier, il va à l'école, puis on quitte l'enfance, on passe à Adrien adulte, engagé par les chemins de fer. Il est resté solitaire, rêveur, et il tombe amoureux. Mais on lui renverra dans la figure sa malédiction de bâtard dont il avait pourtant sans doute cru se défaire.

Documentaire dans la mesure où les années 1910-1920 sont soigneusement décrites (avec les jalons : la guerre, l'apparition de l'électricité). « Histoire d'Adrien » s'appuie sur ce contexte pour mieux l'oublier. Le destin d'Adrien est comme décanté. Le personnage est dessiné sans fioritures et les deux acteurs, Bertrand Sautereau et Serge Dominique sont si proches l'un de l'autre qu'ils lui donnent une force étonnante.

« Temps morts », de Claude Godard.

Ces trois films de fiction (et d'autres aussi, mais moins réussis) ont fait l'agrément de ces derniers jours. Cannes est constitué de ces petits bonheurs, de ces moments de charme et de chance. Et puis, tout à coup, on est moralement, physiquement, secoué par un réalisateur qui jette son film comme une pierre en eau calme. « Temps morts », de Claude Godard, est une plongée de une heure trente dans un hospice, et ce ne sont pas des images tellement faciles à vivre.

Des mains nouées autour d'un barreau, des corps extraordinairement transformés, des visages gris, des bouches et des yeux ouverts sur la mort, qui est la seule issue de l'endroit : c'est ce que Claude Godard montre longuement sans commentaire. Elle indique aussi la blancheur des draps, les cuisines rutilantes et le soleil au bout des corridors ou par la fenêtre. Elle insiste sur des gestes qui n'en sont plus. Elle arrive à donner le sentiment d'une journée qui s'écoule entre le lever, la toilette, les repas, avec l'immobilité totale pour les uns, un reste de vie et d'activités pour les autres.

Cette réalité qui est sordide ne l'est pas à l'écran. Claude Godard, qui a fait six mois de repérage avant de filmer, savait exactement quelles images elle garderait, et aucune n'est choquante, c'est-à-dire aucune ne porte atteinte à la dignité des vieillards. Les cadrages, dont elle est également l'auteur (c'est une ancienne élève de l'école de Vaugirard), sont d'une beauté parfaite et donnent au film sa vraie dimension : ce n'est pas un reportage, c'est une célébration, comme un poème de Baudelaire peut en être une.

A aucun moment il n'y a de communication avec la caméra. Ces gens que l'Assistance publique et la famille ont laissé filmer n'ont plus de regard. On les entend, mais l'image ne coïncide jamais avec les paroles. Elles sont décalées, uniquement portées par la bande son, qui maintient le film dans la réalité. Tout ce petit remue-ménage, constitué de ressassements, d'expressions infantiles, de cris, des injonctions bourrues des infirmières, décrit l'hallucinante atmosphère du lieu, avec cet unique message qu'il appartient aux spectateurs de donner ou non au film : il ne faudrait pas vraiment mourir ici.

Temps morts, qui a été coproduit par le Centre Georges-Pompidou, est le premier film de Claude Godard. Elle a vingt-deux ans. Elle en prépare un autre sur les myopathes. Là non plus, il n'y aura ni commentaire ni interview. Les images doivent tout dire.

CLAIRE DEVARRIEUX.

(Dessins de Bonnaffé.)

« Cinéma en direct » à Enghien-les-Bains

Le public prend la parole

ASSISTONS-NOUS à une petite révolution dans la diffusion de la culture, du moins de cette forme particulière mais aujourd'hui dominante de culture qu'est la communication par les moyens audio-visuels ? On serait tenté de l'affirmer en observant ce qui se passe actuellement, à l'occasion du Festival de Cannes, dans la petite ville d'Enghien-les-Bains.

Trois parties sont intéressées dans l'affaire : d'abord la municipalité (tendance « divers majorité »), qui accorde une subvention de 150 000 francs ; ensuite le Centre culturel local aux activités multiples (archéologie, chorégraphie, photographie, et depuis un peu plus de deux ans le cinéma), enfin le directeur des sept salles de la ville, Alain Condroyer, propriétaire d'un des complexes les plus modernes, les mieux équipés, de la région parisienne.

Alain Condroyer appartient, comme Jean Lescure, l'actuel président du circuit Art et Essai français, à une famille d'exploitants (son père exerce la profession dès la fin du muet, à Argenteuil, localité voisine d'Enghien-les-Bains). Devenu à son tour exploitant à part entière, il contrôle progressivement tous les cinémas de la ville. Il participe à la naissance de l'U.G.C. (Union générale cinématographique) constituée autour de l'ancien noyau de salles confisquées par l'Etat à la libération. Mais il garde sa complète autonomie par rapport à cette même U.G.C., dont il n'arbore pas le sigle.

D'abord il projette des films des trois circuits (U.G.C., Gaumont-Pathé, Parafrance). Il réussit à imposer à Paris, réticent au départ, le passage régulier des grands films étrangers dans leur version originale, innovation par rapport à l'attitude plus souple de Jean Lescure pour l'Art et Essai (le doublage est « toléré »). Et puis il se lance dans la folle aventure du couplage avec Cannes, « Cinéma en direct ». Le C.N.C. appuie très fort l'entreprise, obtient que, pour la durée du festival, les films étrangers montrés à Cannes, et non encore dédouanés, puissent également être projetés à Enghien sous le bénéfice de la franchise spéciale du festival.

M. Jacques Viot, directeur du C.N.C., interviendra efficacement, le lundi 12 mai, auprès du président du festival, Robert Favre le Bret, pour que soit maintenue l'autorisation spéciale de créer, en direct de Cannes, une animation autour de certains films de la compétition, malgré les réticences de M. Adolphe Brisson, éminence grise des festivals, directeur de la F.I.A.P.F. (Fédération internationale des associations de producteurs de films), qui suit de très près le bon fonctionnement de tous les grands festivals dits de catégorie A.

Philippe Paquot, qui assure à Cannes la coordination de « Cinéma en direct », travaille normalement à temps plein comme « animateur » des salles d'Alain Condroyer à Enghien. Trois formes d'animation ont été prévues, nous explique-t-il. Les deux grands moments de l'aventure, les mercredi 21 et jeudi 22 mai, de 22 h. 30 à 23 h. 30, consisteront en une vidéo-transmission sur grand écran autour d'un film : le public d'Enghien pourra dialoguer avec des personnalités du cinéma réunies à Cannes. Des canaux hertziens ont été loués au prix fort à T.D.F., le camion vidéo du Laboratoire image et communication de l'université de Paris-Nord (LIMAC) s'est installé dans la cour d'un hôtel jouxtant la Croisette. Le film d'Alain Resnais Mon oncle d'Amérique, *qui sort immédiatement à travers la France après Cannes, sera peut-être retenu.*

Parallèlement, à partir de dimanche prochain, un reportage journalier de douze minutes, « Vidéoscopie de Cannes », tourné sur place, sera diffusé le lendemain soir dans les salles d'Enghien. Une troisième forme d'animation, « Contacts » offrira une série de dialogues et d'échanges en duplex son seulement (avec montage de diapositives tirées du film discuté ou autour du film). Trois avant-premières sont prévues autour des films de Picha (le Chaînon manquant), *de Marco Bellochio* (le Saut dans le vide) *et de Samuel Fuller* (The Big Red One), *en présence des cinéastes, de critiques, de diverses personnalités.*

Depuis le samedi 11 mai, les films de Perspectives du cinéma français et, depuis le mardi 13 mai, ceux de la Quinzaine des réalisateurs sont projetés à Enghien. La performance technique relève ici de la prouesse ; en quarante-huit heures, les films doivent faire l'aller-retour Cannes-Enghien par avion, via Nice et Roissy-en-France. Le résultat impressionne, le public suit, participe déjà activement aux premières discussions. La question primordiale : quelle forme de discussion, quel échange, finalement quelle critique, puisque chacun rentre dans le jeu ?

LOUIS MARCORELLES.

★ Renseignements : Enghien, tél. : 417-00-44.

Peintures d'Ellsworth Kelly

La structure des choses

ELLSWORTH KELLY, dont le Centre Georges-Pompidou expose les œuvres récentes, connaît bien Paris. Comme d'autres artistes américains démobilisés au lendemain de la guerre, il est venu, en quête de lui-même, y vivre une vie de peintre. Il a inventé un style, un langage plastique d'apparence géométrique, mais pourtant inspiré de la réalité, qu'il stylise pour en faire une abstraction. Un rectangle distordu dans l'espace, un objet quotidien, la ligne courbe que dessine un paysage à l'horizon, l'ombre portée d'un mur qui court sur le sol, une tache sont pour Kelly des sources d'inspiration que les autres ignorent. Il en fait des constructions dont les contours se confondent avec le contenu du tableau.

Ces images géométriques aux surfaces impeccablement monochromes ont besoin du mur comme fond et, comme environnement, de toute la salle où elles sont exposées. Tout doit y être en harmonie et renvoyer des échos d'une cimaise à l'autre. Un accrochage Kelly est toujours une mise en scène à laquelle préside l'artiste lui-même, ici à Beaubourg, comme il y a quelques mois, pour la rétrospective que lui avait consacrée le Metropolitan Museum de New-York. Autant dire que ces peintures, dont l'apparence prend toutes les libertés avec le traditionnel tableau quadrangulaire offert à la vision frontale, font aujourd'hui partie du panorama ordinaire de tout musée d'art contemporain.

Il n'en a pas toujours été ainsi. *« Lorsque je considère les travaux des jeunes artistes qui œuvrent dans cette direction, je trouve mes tableaux d'aujourd'hui bien dans le rang,* dit Kelly. *Plutôt* old fashioned, *vous savez... Mais, à mes débuts, il était très difficile de montrer des toiles quasi vides. Elles provoquaient toujours une réaction de refus. »* C'est que ce peintre américain tient une place à part dans la peinture new-yorkaise, hors du style héroïque pratiqué par les artistes de l'*abstract expressionnism*. Kelly est une personnalité rentrée, calme et réfléchie, qui dit avoir des difficultés pour communiquer. Pas une *« bête de peinture »* comme un Pollock qui pour peindre n'a qu'à laisser parler ses déchirures.

Lui aussi s'était donné pour maître Picasso et fut tenté par sa figuration désarticulée. Il a dû se résoudre à abandonner ce père trop lourd à porter, pour des collages surréalistes, avant d'atteindre l'état de crise et l'impasse des manières plus ou moins artificiellement empruntées. Mais en ces années, à Paris, régnait une autre peinture sur laquelle consciemment ou non Kelly devait avoir des vues lointaines. En attendant, il avait rangé ses pinceaux. *« Pendant six mois,* dit-il, *j'avais cessé de peindre. Je voulais penser et chercher. »* Il se met donc en état de disponibilité. Il veut un territoire artistique à lui. Il voyage à travers la France, visite les cathédrales de Cluny et de Saint-Savin. Il dessine ce qu'il voit et le photographie. Et ce qu'il « voit », ce sont des détails d'architecture romane ou gothique dont son esprit rationalise les systèmes constructifs, la courbe d'un vallon, le cube d'une maison isolée, la construction géométrique d'un objet...

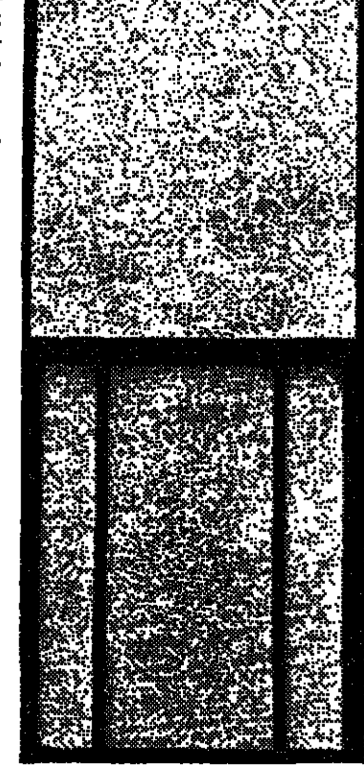

« Fenêtre »
Musée d'art moderne
Paris, 1949.

Il en fait des tableaux. Ce sont des *« fragments de réalité ». « Ma peinture est un condensé de ce que je vois. Tout y vient d'une expérience visuelle,* dit Kelly. *Je donne à voir ce que j'ai vu et dans une certaine mesure vécu. »*

C'est à Paris que Kelly concrétise les intuitions qui l'assaillent durant ses voyages. Un jour de 1949, très exactement le long de l'avenue du Président-Wilson, en passant devant les fenêtres monumentales du Musée national d'art moderne dont le dessin de rectangles s'imposait à lui comme une composition abstraite géométrique, pas si loin de celles qu'on pouvait voir chez les peintres du genre. De deux toiles et d'un cadre de bois, Kelly refait, en la stylisant, la fenêtre du musée. Et, soudain, il a le sentiment d'avoir trouvé une voie, un filon artistique inexploré et pour lui inépuisable. *« Partout dans tout ce que je voyais,* a-t-il écrit, *je trouvais matière à peindre. »*

Comme un photographe

Comme un photographe, Kelly isole un motif dans le paysage et en dégage les structures en affirmant ses contrastes. Il dit : *« Je ne suis pas un peintre géométrique comme Vantongerlo ou Mondrian, dont je trouvais la démarche très intellectuelle. »* Kelly est un peintre concret. Ce qu'il voit, il en fait une abstraction, si l'image le lui suggère. Ainsi ce rectangle dont un côté est courbe, taillé aujourd'hui dans l'acier comme une sculpture accrochée au mur.

« Cette distorsion, je l'ai vue en jour quelque part. Elle s'est imposée à moi. Je l'ai donc dessinée. Puis j'ai perdu l'esquisse originale, mais je l'ai refaite. Sans cette rencontre, je pense que je n'aurais pas inventé ce tableau. Il vient d'une expérience. Ce n'est pas une invention gratuite. »

Ce peintre se promène donc avec un carnet de croquis en poche afin d'y consigner, lorsqu'il les rencontre, ce que Le Corbusier appelait *« le jeu correct et magnifique des formes sous la lumière »*. L'originalité de Kelly, par rapport au purisme de Le Corbusier et d'Ozenfant, est d'avoir mené la stylisation des formes au-delà du cubisme. Ces sources — y compris les grandes formes végétales qui semblaient des fragments de découpages de Matisse, quoique Kelly s'en défende, — le peintre en a mené d'une main ferme le développement logique et en a fait un langage plastique cohérent.

Si ses années de formation se sont déroulées à Paris, celles du développement, marquées par les grands formats américains, ont eu pour cadre New-York où il retourna en 1954. *« J'étais tombé malade,* dit Kelly, *et je vivais très chichement d'un petit poste d'enseignant à l'école américaine et de travaux de décoration pour un industriel suisse. Je m'étais installé dans un quartier du bas Manhattan où vivaient les artistes impécunieux. J'y avais trouvé Rauschenberg. Jasper Johns était venu deux ans plus tard. Et mon ami Jack Yougerman qui lui aussi avait vécu à Paris. Il était marié avec Delphine Seyrig. Calder, que j'avais connu par le père de Delphine, était venu me voir dans mon atelier. Il a été un ange pour moi. Voyant que je battais la dèche et que mon loyer n'était pas payé, il avait discrètement réglé la note et m'avait recommandé au directeur du musée Guggenheim. »*

J. J. Sweeney non plus n'a pas échappé au choc : *« Il poussa un hurlement. Qu'est-ce que j'avais fabriqué là ? Puis il s'y est habitué, m'a conseillé et encouragé... » « Chez moi, c'est toujours comme ça,* dit Kelly. *Les choses cheminent lentement. Calder, qui est un des rares artistes américains auxquels je sois redevable de quelque chose, m'avait dit devant mon petit succès chez Maeght, puisqu'il s'était trouvé un collectionneur anglais, Ted Power, pour acheter d'un coup, même à très bon marché, une quinzaine de tableaux. Bah ! n'importe qui peut faire de bons débuts. Ce qui importe c'est ce que vous ferez dans dix ans. »* C'est à ce moment que les choses ont commencé à lever pour Ellsworth Kelly.

JACQUES MICHEL.

★ Centre Georges-Pompidou, jusqu'au 15 juin.

Sculptures de Roseline Granet

Les mystères de Meudon

C'EST une grande belle femme aux fortes mains, à la voix très douce. Cette douceur est celle de sa discrétion, de sa réserve : elle ne cherche ni à plaire ni à convaincre et, après quelques mots sur son passage dans l'atelier de Zadkine, sa découverte de Delahaye, Meudon où elle travaille et vit, c'est à l'œuvre de parler, à vous d'entrer dans ce monde de spectres feuillus, de masques furtifs qui vous accueillent avec la bienveillance lointaine des gens occupés à de grandes et mystérieuses affaires dont nul événement ne peut les distraire. La dernière exposition de Roseline Granet vient de s'ouvrir par les soins de Darthea Speyer, plus que jamais ardente au combat et dont l'enthousiasme et le merveilleux accent font toujours accueillir les propos comme autant d'oracles delphiques. A certaines femmes, à certaines galeries dirigées par des femmes, l'art contemporain aujourd'hui encore doit beaucoup.

Au premier abord, devant les Miroirs, *les* Parapluies, *le très étrange et inquiétant* Banquet, *devant la* Tendre Boîte *et les statues-feuillages de Roseline Granet, on peut hésiter et il ne manquera pas de mauvaises langues pour parler ici de sculpture littéraire, d'expressionnisme poétique, ornemental et même féminin. C'est là un réflexe à la fois naturel et absurde.*

Absurde, dans la mesure où il ne prend en compte que le détail. Naturel, parce que notre éducation artistique a fait de la plupart d'entre nous depuis trente ans des puritains attentifs surtout aux problèmes de forme, à l'ambition du concept, et pour lesquels tout ce qui est de l'ordre du sensible, du vécu, du vu n'est accepté que par le biais du rebut, du décalage onirico-descriptif ou de la dérision illustrative.

Rien de tel chez Roseline Granet. Certes, elle n'est nullement indifférente aux problèmes de forme et les résout même avec une grande maîtrise, comme le montrent la richesse très construite, l'étonnante intensité de ses petits formats (Gloire au rond, Voyage, Coucou), *tirés en bronze à un seul exemplaire. Et quoi de plus serré que ces dessins si curieux, si personnels, où le motif est analysé, repris, localisé à travers plusieurs cercles qui, le rendant à la fois très proche et lointain, donnent à la séquence, au rapport des plans, le foisonnement de grandes images de mémoire ?*

Douceur, angoisse, folie

Le cercle qui peut être aussi lentille, disque, tamis, bouclier d'amazone, est un peu l'emblème de Roseline Granet. Il signifie l'ordre comme il propose le jeu. L'ordre, qui assure l'aplomb des sculptures, rythme les gestes des personnages. Le jeu, la fascinante incertitude du rayon lumineux qui accompagne l'entrée du visiteur inattendu, du danseur bondissant des coulisses pour ordonner le rite ou présider au sacrifice. Et tout cela si feuillu et presque confondu avec la végétation que l'on pense plus d'une fois à des statues champêtres envahies par les lianes, aux vellédas moussues de jadis ou à ces personnages tout empanachés de ramures des ballets de l'époque baroque.

Un rite, un sacrifice, disions-nous. Voilà le Banquet *qui évoque aussi bien une descente de croix ou la leçon d'anatomie d'un médecin fou qu'une liturgie cannibale, la manducation d'un dieu mort, une scène d'anthropophagie organisée par des bacchantes à visages crêtés de feuilles qui agitent des cymbales et disposent les plats pour le repas funèbre. C'est la mort d'Orphée, ce sont les mystères de Meudon, de ces grands parcs désertés par les dieux de la Fable et les mirages romantiques mais dont nous sentons bien qu'ils doivent avoir d'autres visiteurs que les oiseaux et les écureuils.*

Peu importe d'ailleurs le sens de ces images et même le sens que leur auteur leur donne. Audiberti disait : « Ce que j'écris est une végétation aveugle dont le sens ne m'est pas donné. » *L'important est qu'elles existent. Roseline Granet nous parle, elle nous propose un monde qui est le sien, où la douceur côtoie l'angoisse et la folie, où les hommes et les arbres échangent des paroles confuses et fraternelles.*

Est-ce à cause de toutes ces feuilles, de cette forêt partout présente, de l'inaccessible et mythique Meudon ? J'ai souvent pensé en regardant (longuement, ils en valent la peine) les bronzes et les plâtres de Roseline Granet à ces quelques lignes de Fureur et Mystère : « Jadis l'herbe était bonne aux fous et hostile au bourreau. Elle convolait avec le seuil de toujours... Elle n'était dure pour aucun de ceux qui perdant leur chemin souhaitent le perdre à jamais. »

ANDRÉ FERMIGIER.

★ Galerie Darthea Speyer, 6, rue Jacques-Callot. Jusqu'au 24 mai.

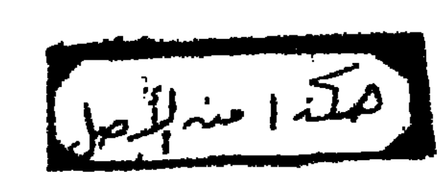

Le Piémont de l'âge sarde

Les gloires anciennes

QUAND on allait en Italie à pied ou à cheval — soit d'Hannibal (inclus) à Napoléon III (exclu) — le Mont-Cenis et le pas de Suse vous menaient droit sur Turin. Les Français se sont volontiers installés, chaque fois qu'ils l'ont pu, dans cette ville bien tracée au centre du cirque prodigieux des Alpes bleues. En 1805 on fit même un chef-lieu de département — celui de Pô — de la capitale du royaume de Piémont-Sardaigne. La maison de Savoie, à cheval sur ses montagnes, a dû longtemps manœuvrer entre sa grosse voisine de l'Ouest et la puissance autrichienne, pour acquérir, au milieu du 19e siècle, l'autorité qui a pu déclencher l'unité italienne. Comme chacun sait.

Périodiquement, les Piémontais dressent de grands bilans. Ce fut, en 1963, l'âge baroque. Selon le même parti, incroyablement ample et détaillé, un ensemble d'expositions s'ouvrent à Turin en ce début de mai pour illustrer la phase suivante, c'est-à-dire la période du règne sarde, de 1770 à 1860, qui n'est évidemment pas aussi prometteuse. Pas de vedettes spectaculaires, à peine quelques héros. Mais un tableau de l'art et de la culture, pendant que, à travers les soubresauts de l'histoire européenne, se forgeait la *dynamique petite puissance*. Les résultats ne sont pas indifférents.

Leçon d'urbanisme

Turin est établi sur une grille de rues droites comme les villes espagnoles du Nouveau Monde ou Le Havre d'Auguste Perret. C'est l'immortel plan du camp romain, longtemps enfermé dans l'œuf d'une enceinte fortifiée. Vers 1800 on fit sauter les bastions, et l'espace urbain fut étendu à travers une série de propositions et d'études exemplaires qu'ignorent la plupart des histoires de l'urbanisme, pour la bonne raison que les dossiers n'ont presque jamais été tirés des archives municipales. Quand la ville fut « ouverte », un grand plan fut rédigé en 1808 pour organiser des places régulières selon la règle de l'époque ; l'une d'elles, destinée d'abord à servir de place d'armes, avec une heureuse incurvation qui frappe le visiteur, est devenue la place Carlo-Felice (un des princes de la période).

Près de cinq cents pièces, avant tout des dessins, ont été disposées avec clarté dans les salles dites de la *Promotrice* (le hall d'expositions temporaires précisément créé en 1841, à l'époque sarde). On succomberait sous la masse de documents s'ils n'étaient souvent assez beaux et inventifs ; très typiques des préoccupations de la topographie urbaine, le grand cadastre établi sous Victor-Emmanuel II. La verve des architectes turinois est mise en évidence par le nombre des projets pour le campanile municipal, la tour de la cité, prévue en 1787 pour ce qu'on appelait le « congresso » des édiles : toutes les variantes possibles pour ces quatre étages qui, finalement, ne virent pas le jour. En un sens, la flèche d'Antonelli, élevée à partir de 1863, est la réponse à ce vieux débat. Dans leur intérêt pour l'environnement, ces Sardes ont le soin raisonnable des imaginatifs. On n'oublie pas la grâce un peu folle du merveilleux Guarini mais enfin on fait, comme tout le monde, du néo-classique. Quand Waterloo ramène la dynastie, Bonsignore élève au-delà du Pô une rotonde conforme au modèle du Panthéon, qu'analyse une superbe maquette de bois. Pour le néo-gothique, on verra tout à l'heure.

Dans les salles voisines, sont présentées, toujours à partir des mêmes sources inédites, les études pour les tracés du chemin de fer, par exemple — qui va tout changer — ou les promenades du fleuve. On notera la précocité de la photographie, Turin s'adonne tôt au daguerréotype : portrait et paysage. Et naturellement, il y a une ébauche de vues de montagne, peintures relayées bientôt par la lithographie, qui cessent d'être insignifiantes quand on établit des séries. Par exemple, le mont Blanc — côté Chamonix, et non Courmayeur — est représenté en 1803 par De la Rive : une « première », paraît-il. La pyramide blanche, les trous d'ombre des vallées, enchantent les clients de Linck, qui travaille pour les publications de Hackert. La montagne entre dans le « patrimoine » de l'Europe : quelques tableaux sortent de l'ordinaire, mais le goût italien tend aux images populaires. Les autres aspects sont à voir au palais Royal.

La grande scène est, en effet, au palais Royal, sur trois étages, et dans quarante-quatre salles des appartements du dix-huitième siècle repris et redorés au temps de Charles-Albert, qui régna de 1831 à 1849. On y a distribué tout ce qui — peinture, statuaire, dessins, livres — a appartenu au palais, déploie les figures princières, relève des institutions piémontaises. Un immense parcours aux deux tiers d'inédits. On a serré ici les liens entre l'activité artistique et le pouvoir de beaucoup plus près que pour les Medicis du seizième siècle à Florence ou les Bourbons du dix-huitième à Naples. Il fallait tout retrouver dans les dépôts, les réserves, reconstituer les faits à travers les chroniques, les pièces officielles, etc., pour rendre un visage à une période sans héros. Les équipes animées par E. Castelnuovo et M. Rosci ont fait, comme on dit, les recherches voulues sur l'âge sarde : tout Turin s'y est mis.

L'exposition montre comment on arrive à encadrer une histoire dispersée, mais non vide — les Italiens ont toujours beaucoup à dire, — modeste, oui, mais remise en valeur par la vogue actuelle des aspects « traditionnels » et académiques du dix-neuvième siècle. Les « gloires » anciennes, ranimées pour l'occasion, sont abordées avec l'attendrissement un peu ironique qui convient. Il faut, certes, un peu se forcer, mais une astucieuse « problématique » nous attend, un peu compliquée, il est vrai, par la distinction sévère des quatre époques : avant 1790, avant 1814, avant 1831, avant 1860, entre lesquelles tout est réparti.

Quelques thèmes parmi ceux qu'articule à plaisir le catalogue, monumental et d'ailleurs fort bien fait, où tout est rassemblé. D'abord, le portrait d'apparat : du groupe très Ancien Régime de Victor-Amédée III, glabre et fin, avec son épouse en robe à panier bleue et ses cinq enfants, par les deux Dupra en 1759, la galerie des princes est complète jusqu'à Victor-Emmanuel III — celui de Solferino et de l'unité — avantagé par Gorgiani en 1860, et moins bien traité par un anonyme qui l'a peint petit, trapu, en civil, et fort peu idéalisé. C'est ce qui rend savoureux les efforts de l'art officiel, qui ne néglige pas la diffusion populaire des effigies royales par la lithographie.

Il s'agissait pour la dynastie d'acquérir un prestige historique indispensable surtout à Charles-Albert qui prend la couronne en 1831 pour un destin « national ». Ici, beaucoup de choses s'éclairent grâce à la combinaison du décor mural, toujours en place, et des pièces apportées pour recréer le climat. Au dix-huitième, avant les « événements » qui amèneront les Français, un peintre formé à Rome, Pécheux, est appelé en 1778 pour organiser l'académie, décorer une suite de salles d'allégories et de scènes « à l'antique » très datées. C'est là un complément au gros dossier néo-classique européen.

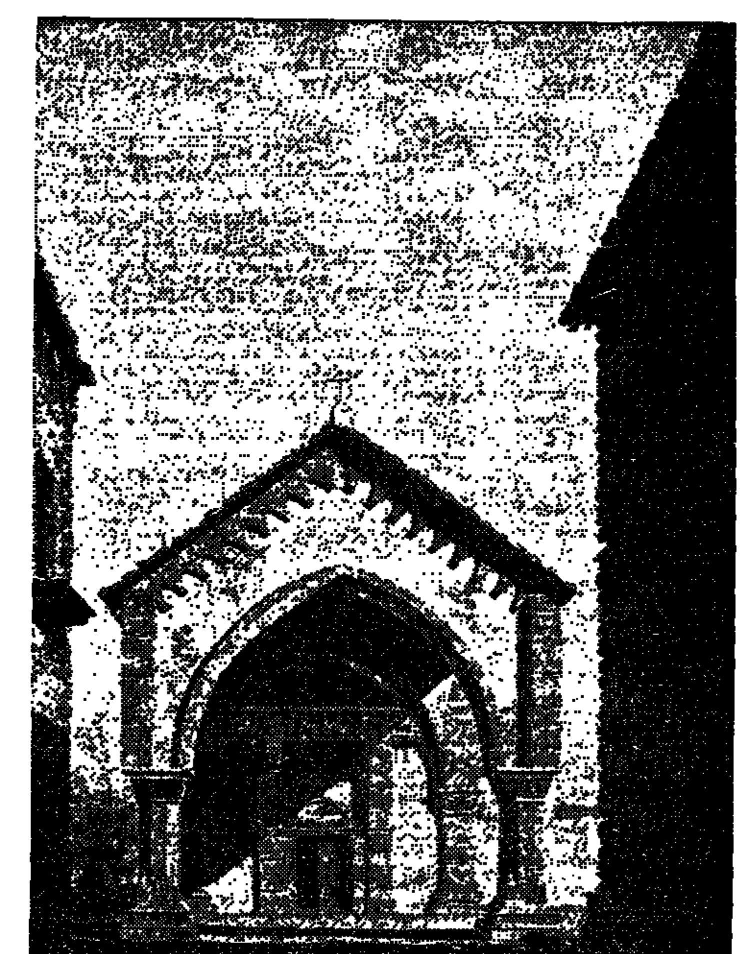

GUBERNATIS, Chapelle gothique, aquarelle (1805).

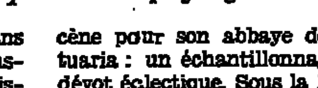

Le néo-gothique et le paysage

Un demi-siècle plus tard, dans la grande salle dite des cuirassiers, règne la « peinture d'histoire » la plus intrépide et copieuse : dans la *Soif des croisés lombards* commandée à l'illustre milanais Hayez, soixante et quelques figures gesticulent selon un scénario obscur ; ce « morceau » de choix habilement orchestré domine par son « audace » les innombrables tableaux, replacés dans leurs salles primitives. Ces drames romantiques en images, on regrette de ne pouvoir les décrire, car chacun vaut un livret. Les auteurs, Storelli, Podesti, nous rappellent que cette peinture-là est un des péchés mignons de l'Italie. La sculpture l'accompagne allégrement.

Du côté de l'art religieux, il faut relever le groupement de dix tableaux d'autel commandés après 1770 par un cardinal mécène pour son abbaye de Fruttuaria : un échantillonnage d'art dévot éclectique. Sous la Restauration, la sculpture comptera davantage, au moment du sanctuaire de la Gran Madre, par exemple, mais l'épisode remarquable, magistralement présenté par F. Castelnovo, est l'abbaye de Hautecombe, en Savoie ; c'était le Saint-Denis de la famille et le lieu d'un « revival » néo-gothique extraordinaire, que l'excellente exposition du « gothique retrouvé » à Paris, l'automne dernier, a bien eu tort de négliger. L'affaire est importante, à cause de l'ampleur du goût « troubadour » dans le royaume, et surtout du fait que les implications étaient moins religieuses, moins esthétiques que politiques. Tout concourt ici à grandir la maison de Savoie : la peinture d'histoire rappelle ses grands capitaines, le gothique ses racines médiévales. Le mobilier même y participe.

Les développements ainsi explicités — répétons-le — pour la première fois, sont rythmés par des salles documentaires sur les institutions académiques, qui n'ont jamais été si prospères, sur les manufactures — chaque règne a sa porcelaine, ici Vinovo, Nyon... — sur l'archéologie et les fouilles, sur l'illustration populaire : les inoubliables et touchantes aventures de Fieramosca. On a même une section inattendue de femmes peintres : ne pas oublier l'exquis *Pensée suave* de Rosalia Cravosio. Fallait-il ressusciter tous ces souvenirs ? On a, sans nul doute, le panorama d'un monde en marche, dans des limites étroites. Dans tout cela, une bonne volonté, une application infinies, peut-être des vertus prémonitoires. On attend un moment poétique. Il vient, là aussi dans un cadre restreint mais efficace, du paysage qui fut longtemps, paraît-il, dans ce royaume une occupation d'aristocrates.

Turin accueillit, parmi les émigrés de la première heure, César Van Loo qui était au courant du paysage modernisé par Joseph Vernet. Cette étincelle stimula les deux peintres dont le nom sera à retenir : G.-B. de Gubernatis (mort en 1837) et Bagetti (mort en 1831). Le premier, aquarelliste, a connu les anglais ; il est allé à Paris : son *Pont-Neuf* de 1805 a des blancs singuliers. Le ton est pur. Il donne du pathétique aux arbres plus qu'aux horizons. D'autres font de la montagne de convention ou des ruines romantiques. Ce n'est pas le cas de Bagetti, formé comme « topographe » ; peintre des batailles impériales, il traite les armées vues à vol d'oiseau comme des fourmilières éparses dans les grands monuments du sol. Il mêle de façon étrange et rigoureuse une humanité minuscule à un monde de verdure. Le résultat est quelque peu fantastique. Il n'eut aucune suite. Le paysage s'académise à la Corot avec Fontanesi. Après 1860, on retrouve un terrain connu.

ANDRÉ CHASTEL.

(*) Cultura figurativa e architectonica degli stati del Re di Sardegna : 1773-1861, organisée par la province et la ville de Turin, au Palais-Royal et à la Société promotrice des beaux-arts (parc du Valentinois), catalogue en trois volumes (de mai à juillet).

Expositions

Centre Pompidou

Entrée principale rue Saint-Martin (277-12-33). Informations téléphoniques : 277-11-12.

Sauf mardi, de 12 h. à 22 h.; sam. et dim., de 10 h. à 22 h. Entrée libre le dimanche.

Animations gratuites : sauf mardi et dimanche, à 16 h. et à 19 h. ; le samedi, à 11 h. : entrée du musée (3e étage) ; lundi et jeudi, à 17 h. : galeries contemporaines (rez-de-chaussée).

MALEVITCH. Planètes et architectures. — Jusqu'au 2 juin.

LE FUTURISME DANS LES COLLECTIONS DU MUSEUM OF MODERN ART DE NEW-YORK. — Jusqu'au 15 septembre.

ACCROCHAGE IV : Images transposées, images composites. — Jusqu'au 2 juin.

ATELIERS AUJOURD'HUI 21 : J.-L. Coignet, sculptures et P. Kern : « Usine à Bastos ». Salle contemporaine. Jusqu'au 23 juin.

HORIA DAMIAN : Projet de San-Francisco. — Jusqu'au 9 juin.

OLGA KALOUSSI. — Jusqu'au 22 juin.

JEAN LENICA. — Jusqu'au 26 mai.

ELLSWORTH KELLY, peintures et sculptures 1968 - 1979. — Jusqu'au 15 juin.

C.C.I.

L'OBJET INDUSTRIEL. — Jusqu'au 9 juin.

LE JOURNAL DANS LA CLASSE. — Jusqu'au 26 mai.

LE MOBILIER EN BOIS COURBE. — Jusqu'au 23 juin.

B.P.I.

LIVRE - PARCOURS. Du salon de lecture à la bibliothèque publique. (2e étage). — Jusqu'au 23 juin.

IL Y A QUARANTE ANS... LA RESISTANCE. — Jusqu'au 2 juillet.

Musées

LE SALON DES ARTISTES FRANÇAIS ET DE LA SOCIETE INTERNATIONALE DES BEAUX-ARTS. — Grand Palais, avenue Winston-Churchill, porte H (359-52-49). De 10 h. à 19 h. Entrée : 15 F. — Jusqu'au 25 mai.

MARIO PRASSINOS. Peintures et dessins récents. — Grand-Palais, entrée avenue du Général-Eisenhower (261-54-10). Sauf mardi, de 10 h. à 20 h. ; mercredi, jusqu'à 22 h.

PRESENTATION TEMPORAIRE D'ŒUVRES DU MUSEE DU LOUVRE ET DES MUSEES NATIONAUX. Céramique de l'Orient musulman : technique et évolution. Stèles funéraires provinciales : Grèce du Nord et Asie Mineure. L'archéologie du Yémen ; sculptures médiévales en Champagne ; la Grisaille. — Musée d'art et d'essai, palais de Tokyo, 13, avenue du Président - Wilson (723-36-53). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 17 h. 45. Entrée : 6 F. Le dimanche, 3 F.

PRESENTATION DES COLLECTIONS PERMANENTES. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président - Wilson (723-61-27). Sauf lundi, de 10 h. à 17 h. 40. Entrée : 6 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 15 août.

HARTUNG. Œuvres de 1922 à 1939. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Mercredis et samedis, jusqu'au 28 mai, à 15 h. 30 et 16 h. 30, projection de films sur Hartung. Jusqu'au 21 septembre.

JAN DIBBETS : Rétrospective. — YANNIS KOUNELLIS : Environnements. — ARC - Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). — Jusqu'au 1er juin.

PROJETS DU CONCOURS D'ARCHITECTURE, pour le musée du dix-neuvième siècle. — Gare d'Orsay, 9, quai Anatole-France. Sauf dim., de 10 h. à 17 h.

DONATION MASUREL A LA COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE. — Musée du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard (033-95-00). Sauf lundi, de 11 h. à 18 h. ; jeudi, jusqu'à 22 h. Entrée : 9 F ; le samedi : 6 F (gratuite le 20 mai). Jusqu'au 25 mai.

ALBERTO MAGNELLI. — Bibliothèque nationale (salle Mortreuil), 58, rue de Richelieu (261-82-83). De 12 h. à 18 h. Entrée : 6 F. Jusqu'au 25 mai.

TROISIEME CENTENAIRE DE LA COMEDIE - FRANÇAISE. — Bibliothèque nationale (voir ci-dessus). Jusqu'au 23 juillet.

EDGAR CHAHINE. Peintre graveur. — Bibliothèque nationale (voir ci-dessus). De 12 h. à 17 h. Entrée : 5 F. Jusqu'au 15 juin.

GARRY WINOGRAND. — Bibliothèque nationale. Galerie de photographie, 4, rue Louvois. Sauf dimanche, de 12 h. à 17 h. Entrée libre. Jusqu'au 7 juin.

NOUVELLES SALLES D'ART CHINOIS. — Musée Guimet, 6, place d'Iéna (723-61-65). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 12 h. et de 13 h. 30 à 17 h. 15.

NOUVELLES SALLES DU MUSEE DES ARTS AFRICAINS ET OCEANIENS, 293, avenue Daumesnil (343-14-54). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 12 h. et de 13 h. 30 à 17 h. 15.

SALON DE LA JEUNE PEINTURE-JEUNE EXPRESSION. — Parc floral de Paris, hall international Bois de Vincennes. De 9 h. à 20 h. Jusqu'au 31 mai.

ARCHITECTURE DE MANUFACTURES tabacs et allumettes (1726-1939). — Galerie du Seita, 12, rue Surcouf (555-91-50). De 11 h. à 18 h., sauf dimanches et jours fériés. Jusqu'au 7 juin.

RESISTANCE, DEPORTATION ET CREATION DANS LE BRUIT DES ARMES. — Musée de l'Ordre de la Libération, 51 bis, boulevard de Latour-Maubourg (705-04-10). Tous les jours, de 10 h. à 17 h. Jusqu'au 20 juin.

ILE SAINT-LOUIS. — Jusqu'au 15 juin. — LES CENT ANS DU MUSEE CARNAVALET. — Jusqu'au 26 octobre. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (272-21-13). Sauf lundi (et jours fériés), de 10 h. à 17 h. 40.

TRESORS DE LA BIBLIOTHEQUE DE L'ARSENAL. — 1, rue de Sully (261-82-83). De 12 h. à 18 h. Entrée : 6 F Jusqu'au 22 juin.

THIONVILLE ARCHITECTURE. — Musée des monuments français, palais de Chaillot (727-97-27). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 12 h. 30 et de 14 h. à 17 h. 15. Jusqu'au 23 juin.

RITES DE LA MORT. — Musée de l'homme, palais de Chaillot (505-70-60). Sauf mardi, de 10 h. à 18 h. Jusqu'en juillet.

VISIBLE - INVISIBLE. Aspects de la photographie scientifique. — Palais de la Découverte, avenue Franklin-Roosevelt (359-16-65). Sauf lundi, de 10 h. à 18 h. Entrée : 5 F. Jusqu'au 7 septembre.

COLLECTION LILLE, objets du culte juif de Pologne. — Musée d'art juif, 42, rue des Saules (257-84-15). De 15 h. à 18 h. Jusqu'au 23 mai.

Centres culturels

DU MARATHON ET DU FOOTBALL. — Fondation nationale des arts graphiques et plastiques, 11, rue Berryer (561-03-87). Sauf mardi, de 12 h. à 19 h. Jusqu'au 24 mai.

LE PAYSAGE EVOQUE PAR LA PLUME ET LE PINCEAU. Dessins et autographes d'artistes français du dix-huitième siècle. — Institut néerlandais, 121, rue de Lille (705-85-99). Sauf lundi, de 13 h. à 19 h. Entrée libre. Jusqu'au 15 juin.

ARTISTES ALLEMANDS A PARIS : peintures, dessins, photos, sculptures. — Centre culturel allemand, 31, rue de Condé (723-61-21). Sauf sam., dim. et jours fériés, de 12 h. à 20 h. Jusqu'au 17 juin.

LOUIS ARCHAMBAULT. Essai de renouvellement de quelques symboles mystiques. — Centre culturel canadien, 5, rue de Constantine (551-35-73). De 9 h. à 19 h. Jusqu'au 14 septembre.

EUGENE ATGET/CAROLE BARRIQUAND : photographies de heurtoirs. — Musée Bricard, hôtel Libéral-Bruant, 1, rue de la Perle (277-79-62). Sauf lundi et mardi. Jusqu'au 9 juin.

L'OPERA DE PARIS. Costumes, maquettes de décors, vues de scènes. — Grand Orient de France, 16, rue Cadet. Sauf dim., de 14 h. à 18 h. Jusqu'au 2 juin.

PEINTURE DE LESSKI. — Forum des Halles, Grand balcon, niveau 1. De 12 h. à 20 h. Jusqu'au 19 mai.

CLARENCE J. LAUGHLIN : Le troisième monde de la photographie. — Centre culturel américain, 3, rue du Dragon (222-22-70). Jusqu'au 24 mai.

JEAN D'YLEN : Affiches. — Hôtel de Sens, bibliothèque Forney, 1, rue du Figuier. Sauf dim. et lundi. De 13 h. 30 à 20 h. Entrée libre. Jusqu'au 28 juin.

COSMOGONIE : Parcours plastique et audiovisuel. — Centre culturel du Marais, 26-28, rue des Francs-Bourgeois (272-73-52). Sauf mardi, à 14 h., 16 h., 18 h. 30, 20 h. 30. Jusqu'au 30 juin.

K. G. NILSON, peintures récentes. — Centre culturel suédois, 11, rue Payenne (271-82-20). De 12 h. à 18 h. ; sam. et dim., de 14 h. à 19 h. Jusqu'au 18 mai.

GRETA KNUTSON : Peintures, dessins, collages, sculptures. — Centre culturel suédois (voir ci-dessus). Jusqu'au 31 mai.

LES PEINTRES DE SKAGEN : 1870-1920. — Maison du Danemark, 142, Champs-Elysées (359-02-02). De 12 h. à 19 h. Dim. et fêtes, de 15 h. à 19 h. Jusqu'au 17 mai.

AUTOMATES ET MUSIQUE MECANIQUE. — Trianon de Bagatelle, bois de Boulogne. Sauf lundi, de 11 h. à 17 h. 30. Entrée libre. A 14 h. 30 et à 16 h. 30, présentation musicale. Jusqu'au 15 juin.

DIDONET. Sculptures-bijoux/Bijoux-sculptures. — Boutique danoise, 42, avenue de Friedland. Jusqu'au 24 mai.

CENT - CINQUANTE PEINTRES, GRAVEURS ET SCULPTEURS. — Cité internationale des arts, 18, rue de l'Hôtel-de-Ville (278-71-72). De 13 h. à 19 h. Jusqu'au 22 mai.

BRUXELLES PHOTOGRAPHIQUE 1854-1980. — Centre culturel de la communauté française de Belgique, 127, rue Saint-Martin (271-26-16). Sauf lundi, de 11 h. à 18 h. Jusqu'au 1er juin.

LE JAPON DEBRIDE EN CALICOTS GEANTS. — Forum des Halles, galerie porte Berger (niveau 3). - Sous la place de la Coupole, à la Défense. - Dans la verrière, passage Verdeau. Jusqu'au 5 juin.

HISTOIRES DE FRANCE EN MAQUETTES. Le patrimoine au fil des jours. — Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy. Jusqu'au 8 juin.

UN PEINTRE, G. BOGAERT, ET DEUX POETES, M. QUAGHEBEUR ET F. DE HAES, DE BELGIQUE. — Théâtre Oblique, 76, rue de la Roquette (355-02-94).

SEPT PHOTOGRAPHES MEXICAINS. — Centre culturel du Mexique, 47 bis, avenue Bosquet (555-79-15). Sauf dim., de 12 h. à 18 h. Jusqu'au 31 mai.

LE MONDE INCONNU DES CANNES : du XVIIIe au XXe siècle. — Le Louvre des antiquaires, 2, place du Palais-Royal (297-27-00). Sauf lundi, de 11 h. à 19 h. Entrée : 8 F. Jusqu'au 8 juin.

RAPHAEL KHERUMIAN : peintures récentes. — B.I.M.C.-Galerie, 52, rue de l'Hôtel-de-Ville (278-67-08). Jusqu'au 24 mai.

JACODA BUIC. Œuvres récentes. — Centre culturel de Yougoslavie, 123, rue Saint-Martin (272-50-50). Sauf dim. et lundi, de 10 h. à 20 h. Jusqu'au 21 mai.

PARIS-SUR-BIEVRE : Histoire du 13e arrondissement. — Mairie annexe du 13e, 1, place d'Italie. Sauf lundi, de 11 h. 30 à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 18 mai.

L'ART DU COSTUME DANS LES FILMS DE VISCONTI. — Mairie annexe du 15e arrondissement, 31, rue Péclet. Sauf lundi, de 11 h. 30 à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 29 mai.

SALON DE PARIS. Peinture, musique, poésie. — Chapelle de la Sorbonne. Jusqu'au 24 juin.

MAGAD ANDRADE. Mes fantômes : HUGO BAPTISTA. Une approche du mur ; MARCOS ETTEDGUI LANDAETA. Couleur des tropiques. — Ambassade du Vénézuela, 11, rue Copernic. Sauf sam. et dim., de 10 h. à 13 h. et de 14 h. à 16 h. Jusqu'au 12 juin.

LUCIANO CHINAGLIA. — Centre jeunesse et loisirs, 24, rue Daviel (589-05-99). Jusqu'au 6 juin.

JEAN BRAUNS, aquarelles - SUZANNE DHOMBRES, peintures. — Cité internationale, 21, boulevard Jourdan (589-67-58). Jusqu'au 22 mai.

Galeries

LES NABIS (1890-1900). — Galerie « la Cave », 7, rue de Miromesnil (265-40-66). Jusqu'au 15 juillet.

LAQUES D'OR DU JAPON. — Galerie Robert Burawoy, 12, rue Le Regrattier (354-67-30). Jusqu'au 7 juin.

INRO, Boîtes japonaises. — Galerie Art du Japon, 17, rue de Grenelle (548-09-42). Jusqu'au 7 juin.

ESTAMPES CHINOISES DE NOUVEL AN. — Galerie Paris-Pékin, 9-11, rue des Grands-Augustins. Jusqu'au 30 mai.

WILLIAM BRUI, peintures - OLEG PROKOFIEV, sculptures. — Galerie C. Ratié, 6, rue Bonaparte (325-16-49). Jusqu'au 4 juin.

BOTERO - HUNDERTWASSER. Affiches. — Art curial, 9, avenue Matignon (256-70-70). Jusqu'au 20 mai.

INTERFACES. Richard Hamilton et Dieter Roth. — Galerie Bama, 40, rue Quincampoix (277-38-87). Jusqu'au 31 mai.

CARNETS D'ARTISTES : dessins de Baruchello, Bazaine, Bonnard, Broodthaers, Buri, Degottex, etc. — Le Dessin, 27, rue Guénégaud (633-04-66). Jusqu'au 30 juin.

ATILA - A. HADAD. Peintures-pastels. — L'Œil de Bœuf, 58, rue Quincampoix (278-36-66). Jusqu'au 30 mai.

PRENEZ UN LIVRE... Livres détournés, peints, découpés, roulés, collés, cuits, enchaînés... — Bar de l'Aventure, 53, rue Berthe (255-37-76). Jusqu'au 29 mai.

AMANN. — Galerie Raph'. 12, rue Pavée (887-80-36). Jusqu'au 5 juin.

CLAUDE AVELINE. Peintures au feutre. — Galerie V. Schmidt, 41, rue Mazarine (354-71-91). Jusqu'au 31 mai.

TUDOR BANUS. Dessins et gravures. — Librairie de l'Oxus, 35, rue de la Gaîté (322-68-50). Jusqu'au 31 mai.

CHARLES BASSOMPIERRE. — Galerie Dimpoulos, 24, rue du Laos (306-23-08). Jusqu'au 20 mai.

ANDRE BEAUDIN. Aquarelles. — Galerie Louise Leiris, 47, rue de Monceau (563-28-85). Jusqu'au 24 mai.

CONNIE BECKLEY. Installation. — Galerie Farideh Cadot, 11, rue du Jura (331-34-62).

HONORATA BLICHARSKA. — Galerie A. Blondel, 4, rue Aubry-le-Boucher (278-66-67). Jusque fin mai.

BOLLO. Peintures. — Galerie Jean-Pierre Mouton, 7, rue Casimir-Delavigne (633-66-70). Jusqu'au 24 mai.

EUGENE BOUDIN. — Galerie Schmidt, 396, rue Saint-Honoré (260-36-36). Jusqu'au 12 juillet.

STANLEY BROWN. — Galerie Durand-Dessert, 43, rue de Montmorency (277-63-60). Jusqu'au 4 juin.

MARIE-CLAUDE BUGEAUD : Dessins pour un cimetière. — Art et culture, 90, rue de Rennes (548-58-69). Jusqu'au 31 mai.

FREDRICH CANTOR. — Galerie Nouvel Observateur/Delpire, 13, rue de l'Abbaye (326-51-10). Jusqu'au 7 juin.

CARGALEIRO. Gouaches. — Galerie Jacob, 28, rue Jacob (633-90-66). Jusqu'au 7 juin.

CHAVANON. Sculptures, dessins, estampes. — Galerie R. Lussan, 7, rue de l'Odéon (633-37-50). Jusqu'au 31 mai.

JACQUES COLOMBAT. Dessins. — Jardin de la Paresse, 20, rue Gazan (588-38-52). Jusqu'au 15 juin.

PARVINE CURIE. — Prix Bourdelle 1979. Galerie F. Tournié, 10, rue du Roi-de-Sicile (278-13-18). Jusqu'au 31 mai.

DAMIAN. Treize peintures. — Galerie Stadler, 51, rue de Seine (326-91-10). Jusqu'au 24 mai.

ANITA DE CARO. Peintures et sculptures choisies. — Galerie Coard, 12, rue Jacques-Callot (326-09-73). Jusqu'au 24 mai.

ALAIN DEREBOURG. Monotypes. — Galerie Ikuo, 11, rue des Grands-Augustins (329-56-39). Jusqu'au 7 juin.

MONIQUE DE ROUX. Peintures, gravures. — Galerie Horizon, 21, rue de Bourgogne (555-58-27). Jusqu'au 14 juin.

PASCAL DESARTHE. — Galerie Katia Pissaro, 59, rue de Rivoli (3e étage face) (233-45-17). Jusqu'au 26 mai.

GERARD DIAZ. Œuvre gravé. — Galerie Sagot-le-Garrec, 24, rue du Four (326-43-38). Jusqu'au 7 juin.

JIM DINE, Gravures. — Galerie Jean Briance, 23-25, rue Guénégaud (326-85-51). Jusqu'au 24 mai.

LUCIO FANTI. Mers, châteaux nymphéas. — Galerie Krief-Raymond, 19, rue Guénégaud (329-32-37). Jusqu'au 26 mai.

LEONOR FINI. Dessins récents. — Galerie Proscenium, 35, rue de Seine (354-92-01). Jusqu'au 30 juin.

MICHELE FORGEOIS. Sculptures. — Galerie Brigitte Schehadé, 44, rue des Tournelles (277-96-74). Jusqu'au 3 juin.

GRANET. — Galerie Darthea Speyer, 6, rue Jacques-Callot (354-78-41). Jusqu'au 13 juin.

GRISOR. Travaux récents. — Galerie Etienne de Causans, 25, rue de Seine (326-54-48). Jusqu'au 24 mai.

GUARIENTI. Peintures, gravures. — Galerie L. Weill, 6, rue Bonaparte (354-71-95). Jusqu'au 4 juin.

HELION. Les années 50. — Galerie K. Flinker, 25, rue de Tournon (325-18-73). Jusqu'au 28 juin.

DANIEL HUMAIR. Travaux récents. — Galerie Erval, 16, rue de Seine (354-73-49). Jusqu'au 24 mai.

IVACKOVIC. Peintures récentes. — Galerie Nane Stern, 25, avenue de Tourville (705-08-46). Jusqu'au 24 mai.

MARY JOHNSTON. Paris 1955 : photographies. — 7, rue Jean-Du-Bellay. Jusqu'au 20 juin.

MARIJAN KOLESAR. Les nostalgies bleues. Peintures. — Galerie K. Granoff, 13, quai Conti (033-41-92). Jusqu'au 29 mai.

HENRI LAURENS. 1885-1954. — Galerie Bellini, 28 bis, boulevard de Sébastopol (278-01-91). Jusqu'au 7 juin.

ROBERT MALAVAL. Peintures de 1958 à 1961. — Galerie d'art international, 12, rue Jean-Ferrandi (548-84-28). Jusqu'au 24 mai.

MAN RAY. Œuvres de 1912 à 1976. — Artcurial, 9, avenue Matignon (359-29-80). Jusqu'au 19 juillet.

J. MARTIN-PRADES. Huiles. — Curia du Louvre, 2, place du Palais-Royal (297-27-10). Jusqu'au 3 juin.

MELOIS. — Galerie J.-P. Lavignes, 15, rue Saint-Louis-en-l'Isle (633-56-02). Jusqu'au 15 juin.

MIGISHI. Les fleurs et la terre. — Galerie Taménaga, 18, avenue Matignon (266-61-94). Jusqu'au 31 mai.

MORTEYROL. Peintures et dessins. — Galerie P. Lescot, 28, rue P.-Lescot (233-85-39). Jusqu'au 14 juin.

OLIVIER MOSSET. — Galerie Gillespie-de-Laage, 24, rue Beaubourg (278-11-71). Jusqu'au 21 mai.

NICOLAS ABDALLAH MOUFARREGE. Trames panthéistes. — Galerie de Varenne, 61, rue de Varenne (705-85-04). Jusqu'au 6 juin.

NANDO. — Galerie de Seine, 18, rue de Seine (325-32-18). Jusqu'au 7 juin.

CHANA ORLOFF (1888 - 1968). Sculptures, dessins. — Galerie N.R.A., 2, rue du Jour (508-19-58). Jusqu'au 27 juin.

ORTMAN. Pastels, huile, dessins. — Galerie Pacitti, 174, rue du Faubourg - Saint - Honoré (563-75-30). Jusqu'au 20 mai.

BERNARD PAGES. Œuvres récentes. — Galerie Baudoin Lebon, 36, rue des Archives (272-09-10). Jusqu'au 24 mai.

VERA PAGAVA. Peintures récentes. — Galerie Darial, 82, rue de Beaune (261-20-63). Jusqu'au 31 mai.

GILBERT PEYRE. Jouets, 24, rue Durantin. Sauf dimanche et lundi, de 14 h. à 19 h.

ANDRE QUEFFURUS. Peintures 1979-1980. — Galerie Jean Leroy, 37, rue Quincampoix (277-51-24). Jusqu'au 24 mai.

HANS REICHEL. From the land of the Gostersools. Quarante aquarelles 1921-1958. — Galerie J. Bucher, 53, rue de Seine (326-22-32). Jusqu'au 21 juin.

RODNEY RIPPS. — Galerie Daniel Templon, 30, rue Beaubourg (272-14-10). Jusqu'au 5 juin.

RAPHAEL SOYER. Dessins et aquarelles de ses carnets. — Galerie A. Lœb, 10, rue des Beaux-Arts (633-06-87). Jusqu'au 31 mai.

FRANÇOIS STAHLY. Sculptures. — Galerie F. Tournié, 10, rue du Roi-de-Sicile (278-13-18). Jusqu'à fin mai.

JEAN-MAX TOUBEAU. Peintures et dessins. — Galerie Jeanne Castel, 3, rue du Cirque (359-71-24). Jusqu'au 27 juin.

MADELEINE ET ROLAND WEBER. L'espace est dehors et dedans. — Galerie Charley Chevalier, 27, rue de la Ferronnerie (508-58-63). Jusqu'au 31 mai.

DAVID WICRESS. Peintures. — First Time, 55, rue Saint-Denis (233-08-16). Jusqu'au 31 mai.

WUNDERLICH, LITHOS 1960-1980. — Galerie Negru, 40, rue Mazarine (329-85-09). Jusqu'au 31 mai.

ZAO WOU-KI. Seize lavis. — Galerie de France, 3, rue du Faubourg-Saint-Honoré (265-69-37). Jusqu'au 30 mai.

En province

AIX-EN-PROVENCE. Berthe Coulon. — Palais des congrès (27-87-68). Jusqu'au 1er juin.

ALBI. Marmorées, de Joséphine Beaudoin. — Musée Toulouse-Lautrec (54-14-09). Jusqu'au 28 mai.

BEAUVAIS. Vieilles maisons françaises : sauvegarde du patrimoine dans l'Aisne, l'Oise et la Somme. — Musée départemental de l'Oise, ancien palais épiscopal (445-13-60). Jusqu'au 15 juin.

CAGNES-SUR-MER. Le Moyen Age et les peintres français de la fin du dix-neuvième siècle. — Château-musée. Jusqu'au 8 juin.

CHALON-SUR-SAONE. 1968-1978. Quelques acquisitions du musée de Grenoble. — Maison de la culture. Mai-Juin.

CHARTRES. Bois polychromes. — Musée (36-41-39). Jusqu'en septembre.

CLERMONT - FERRAND. Ex-voto gallo-romains de la source des Roches de Chamalières. — Musée Bargoin, 45, rue Ballainvilliers (91-37-31).

DIJON. Claude Domec : cinquante ans de peinture à la cire. — Musée des Beaux-Arts, place de la Libération (33-15-37). Jusqu'au 15 juin.

GRENOBLE. Architecture et art populaire dans le Haut-Atlas marocain. — Jusqu'au 16 juin. — Musée place de Verdun (50-09-82).

LE CREUSOT. Dessin... technique : l'art et la manière. — Ecomusée. Château de la Verrerie (55-01-11). Jusqu'en octobre.

LE TOUQUET. Pignon. — Galerie du Verger, 5, avenue du Verger (05-19-70). Jusqu'au 19 mai.

LONS-LE-SAUNIER. Marian, peintures et tapisseries - Avoscan, sculptures. — Musée (24-04-48). Jusqu'au 8 juin.

LUNEVILLE. Paul - Emile Colin (1867-1949) : gravures. — Musée du château (373-18-27). Jusqu'au 23 juin.

LYON. Tendances contemporaines Rhône - Alpes : peintures et sculptures. — ELAC, Centre d'échanges de Perrache, niveau 4 (482-27-39). Jusqu'au 20 mai. — Mariano Fortuny. — Musée historique des tissus, 34, rue de la Charité (37-17-05). Jusqu'au 13 juillet.

MARSEILLE. La Salle, peintures et dessins. — Centre méditerranéen d'art contemporain, 293, rue de Paradis (53-23-98).

MORLAIX. Camille Bryen : dessins et peintures. — Musée des Jacobins, rue des Vignes (88-38-96). Jusqu'au 2 juin.

NICE. Marc Chagall, psaumes de David et monotypes. — Musée national, message biblique Marc Chagall (81-75-75). Jusqu'au 16 juin. — Attention peinture fraîche : Daniel Farioli. — Galerie d'art contemporain, 59, quai des Etats-Unis (85-83-34). Jusqu'au 23 mai.

PONT-A-MOUSSON. Peindre et la réalité. — Centre culturel de l'abbaye des Prémontrés (81-10-32). Jusqu'au 15 juin.

RENNES. Les masques et leurs fonctions. — Maison de la culture, 1, rue Saint-Hélier (79-26-26). Jusqu'au 21 juin.

ROANNE. Figurations : Bigot, Chopy, Daubresse, Gandu, Guillaumon, Jemain, Leroy, Roche-Ponthus et Zuliani. — Musée (71-47-41). Jusqu'au 28 septembre.

LES SABLES-D'OLONNE. Ecritures musicales. Jusqu'au 8 juin. - Daniel Dezeuze : Dessins récents/Travaux sur gaze. Jusqu'au 15 juin. — Musée de l'Abbaye Sainte-Croix (32-01-16).

SAINT-ETIENNE. Daniel Dezeuze. — Musée d'art et d'industrie (33-04-85). Mai.

SAINT-ETIENNE - DU - ROUVRAY. Bitran. — Salle des fêtes de l'hôtel de ville. De 14 h. à 19 h. Jusqu'au 1er juin.

SAINT-PAUL-DE-VENCE. Dessins de la Fondation Maeght : Adami, Alechinsky, Arman, Degottex, Gäfgen, etc., quarante artistes contemporains. — Fondation Maeght (32-81-63). Jusqu'au 31 mai.

SOCHAUX. Magdeleine Vessereau : œuvre dessiné. — Maison des arts et loisirs. De 15 h. à 19 h. Jusqu'au 8 juin.

STRASBOURG. L'œuvre graphique de Hundertwasser. — Musée d'art moderne (35-29-06). Jusqu'au 30 juin.

TOULON. Le paysage dans les collections du musée. — Musée, 20, boulevard Général-Leclerc (93-15-54). Jusqu'en mai 1981.

YVERDON. Vilato : peintures 1976-1980. — Hôtel de ville. Jusqu'au 31 mai.

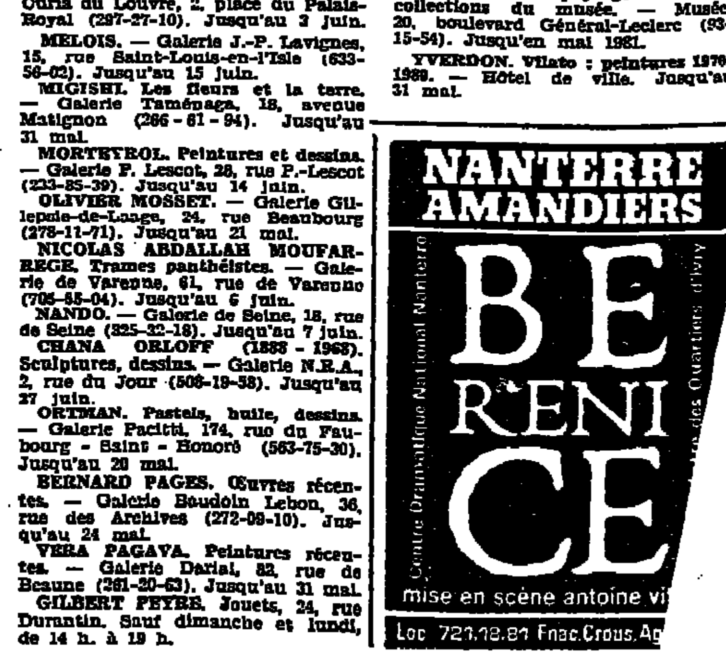

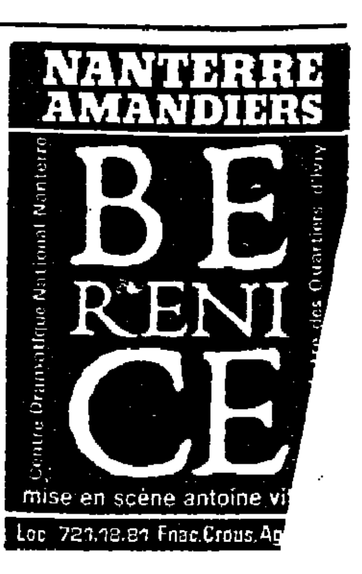

DES SPECTACLES

Théâtre

(Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.)

Les salles subventionnées

OPERA (742-57-50), les 14, 15, 16 et 20, à 19 h. 30 : G.R.T.O.P. ; les 19 et 21, à 19 h. 30 : l'Enfant et *les sortilèges* ; Œdipe roi.
SALLE FAVART (296-12-20), le 14, à 20 h. 30 : Récital G. Pludermacher, piano ; le 15, à 19 h. 30 ; le 18, à 15 h. : Carmen.
COMEDIE - FRANÇAISE (296-10-20), le 15, à 20 h. 30 : le Renard et la Grenouille ; Doit-on le dire ; les 14 et 18, à 20 h. 30 : la Commère ; le Jeu de l'amour et du hasard ; les 16, 17, 19 et 20, à 20 h. 30 ; le 18, à 14 h. 30 : la Mouette ; le 21, à 14 h. 30 : Tartuffe.
CHAILLOT (727 - 81 - 15) (D., L.), 19 h. : apéritif concert : 20 h. 30 : le Grand Magic Circus. — Gémier (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. : Honorée par un petit monument.
ODEON (325-70-32) (D. soir., L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. : Du côté des îles.
PETIT ODEON (325-70-32) les 14, 15, 16, 17 et 18, à 18 h. 30 : Traces.
T.E.P. (797-96-06), les 16, 17, 20 et 21, à 20 h. 30 : Odets ; Brecht ; le 15, à 20 h. ; le 17, à 14 h. 30 : Films ; les 19 et 20, à 14 h. 30 ; le 21, à 15 h. : Mathias Ier ; le 14, à 20 h. 30 : Brigitte Fontaine et Areski ; Charlelie Couture.
CENTRE G.-POMPIDOU (277-12-23) (mar.) : Débats ; le 19, à 18 h. 30 : Art et psychopathologie ; à 19 h. : J. Mambrino, poèmes ; à 20 h. 30 : P. Waldberg. — Danse : les 14, 15, 16, 19 et 21, à 19 h. 30 ; les 17 et 18, à 17 h. 30 : Jeunes chorégraphes et nouvelles compagnies. — Musique : le 14, à 20 h. 30 : Solisten Berliner (Martinet, Rivier, Eisler...).
CARRE SILVIA MONFORT (531-28-34), les 14, 15 et 21, à 15 h. 30 ; les 17 et 18, à 14 h. et 16 h. 30 : *Cirque Grüss à l'ancienne* ; le 21, à 14 h. 30 : Mercredis musicaux (Ivry Gitlis).
THEATRE DE LA VILLE (274-11-24), les 14, 15, 16, 17, 20 et 21, à 18 h. 30 : Danses de l'Inde ; les 14, 15, 16 et 17, à 20 h. 30 ; le 17, à 14 h. 30 : Jennifer Muller and the Works ; les 20 et 21, à 20 h. 30 : Pilobolus dance theatre.

Les autres salles

AIRE LIBRE (322 - 70 - 78) (L.), 20 h. 30 : Délire à deux ; 22 h., mat. dim., à 17 h. : Amélia.
ANTOINE (208-77-71), 21 h. : Une case de vide (dern. le 17).
ARTS-HEBERTOT (387-23-23) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat., dim., à 15 h. : le Pic du Bossu.
CARTOUCHERIE DE VINCENNES, Théâtre de la Tempête (328-36-36) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. à 15 h. 30 : les Dernières Heures de *Babylone* ; — L'Epée de Bois (374-20-21) (D. soir, L., Mar.), 21 h., mat. sam., à 17 h. ; dim., à 15 h. 30 : le Neveu de Rameau ; — Théâtre du Soleil (374-24-08), mar., ven., sam., à 20 h. 30 ; mat. sam. et dim., à 16 h. : le Général Pegnalosa et l'exilé Mateluna ; — Force VII (365-16-27) (Mer., D. soir), 20 h. 30, mat. dim., à 16 h. 30 : Rue Apodaca.
CENTRE D'ART CELTIQUE (258-97-62), les 16, 17, à 18 h. 30 : Barzaz Breiz.
CIRQUE D'HIVER (700-12-25) (D. soir, L.), 20 h., mat. mer., sam. et dim., à 14 h. 30 : le Bossu.
CITE INTERNATIONALE (589-38-69) Grand Théâtre (D., L. et Mar.), 20 h. 30, mat, le 16, à 16 h. 30 : Amphitryon ; — Galerie (D., L.), 20 h. 30, mat., le 16 à 14 h. 30 : serre, 20 h. 30 : l'Illusion comique (dern. le 17).

COMEDIE DES CHAMPS-ELYSEES (723-37-21) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. dim., à 17 h. : J'suis bien.
DAUNOU (261-69-14) (Mer., D. soir), 21 h., mat. dim., à 15 h. 30 : l'Homme, la Bête et la Vertu.
DUNOIS (584-72-00) (D., L.), 20 h. 30 : Victor s'en mêle.
EDOUARD VII (742-57-49) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim., à 15 h. 30 : le Piège.
ESSAION (278-46-42) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., à 15 h. : Joker Lady.
FONTAINE (874-74-40) (D.), 21 h. : la Staar.
GAITE-MONTPARNASSE (322-16-18) (D., L.), 22 h. : le Père Noël est une ordure.
GALERIE 55 (326-63-51) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim., à 15 h. : Une marionnette, un mari honnête.
GYMNASE (246-79-79) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., à 15 h. : l'Atelier.
HUCHETTE (326-38-99) (D.), 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
IL TEATRINO (322-28-92) (D.), 21 h. : les Dialogues putanesques.
LA BRUYERE (874-76-99) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim, à 15 h. : Un roi qu'a des malheurs.
LUCERNAIRE (544-57-34) (D.). I : 20 h. 30 : les Inentendus ; 22 h. 15 : Archéologie. II. : 18 h. 15 : Idée fixe ; 20 h. 30 : Mort d'un oiseau de proie ; 22 h. 15 : les Visages de Lilith. III. : 18 h. 15 : Parlons français.
MADELEINE (265-07-09), 20 h. 30 : Tovaritch (dern. le 15).
MARIE-STUART (508-17-80) (D.), 20 h. 30 : Haute-Surveillance ; 22 h. 30 : Rue du Cirque-Romain (dern. le 20).
MARIGNY (225-20-74) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim., à 15 h. : l'Azalée.
MATHURINS (265-90-00) D., L.), 20 h. 45 : Gru-Gru, quand le théâtre rencontre le cinéma.
MICHEL (265-35-02) (L.), 21 h. 15, mat. dim., à 15 h. 15 : Duos sur canapé.
MICHODIERE (742-95-22) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., à 15 h. et 18 h. 30 : Coup de chapeau.
MONTPARNASSE (320-89-90). I. : (L.), 20 h. 30, mat. dim., à 15 h. et 18 h. 30 : la Cage aux folles. II. : (le 14), 22 h., dim., à 20 h. 30 : Albert. III. : (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., à 15 h. 30 : Du côté de chez Colette.
NOUVEAUTES (770-52-76) (J., D. soir), 21 h., mat. dim., à 16 h. : Un clochard dans mon jardin.
ŒUVRE (874-42-52) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat dim., à 15 h. : Un habit pour l'hiver.
PALAIS-ROYAL (297-59-81) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., à 15 h. et 18 h. 30 : Joyeuses Pâques.
PLAISANCE (320-00-06) (D.), 20 h. 30 : la Loi sur les corps.
POTINIERE (261-44-16) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim., à 15 h. : Maison rouge (à partir du 15).
PRESENT (203-02-55), Amphi. J., V., S., 20 h. 30 ; dim., à 15 h. : la Mémoire. II. : (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., à 17 h. : l'Asile.
RANELAGH (288-64-44), 20 h. 45 : Arsenic et vieilles dentelles (à partir du 19).
SAINT-GEORGES (878-63-47) (J., D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., à 15 h. : l'Aide-Mémoire.
SALON PERMANENT (633-12-16), V., S., à 20 h. 30 : le Tarot.
STUDIO DES CHAMPS-ELYSEES (723-35-10) (D.), 21 h. : Blanchisserie Blanche.
STUDIO THEATRE 14 (532-49-19), 20 h. 30 : les Serments indiscrets (dern. le 17).
T.A.I. THEATRE D'ESSAI (274-11-51), J., V., S., à 20 h. 45 ; dim., à 17 h. : Trio pour deux canaris.
THEATRE DES DEUX-PORTES (361-24-51), J., V., Dim., Mar., à 14 h. 30 ; Mer., V., S., Mar., à 20 h. 30 : les Femmes savantes.
THEATRE 18 (226-47-47-) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim., à 17 h. : Qu'un 1900 impur abreuve nos signaux.
THEATRE D'EDGAR (322-11-02) (D.), 20 h. 45 : 13 515 Francs.
THEATRE EN ROND (387-75-38) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., à 16 h. : le Dompteur ou l'Anglais tel qu'on le mange.
THEATRE NOIR (797-85-14) (D.), 20 h. 30 : l'Aube de silence.
THEATRE DE SPARTE (628-58-28) (Mer., D., L.), 19 h. : le Diable et le Bon Dieu.
THEATRE DE L'UNION (770-90-94) (D. soir), 20 h. 30, mat. dim., à 17 h. : le Barbier de Séville (dern. le 20).
TRISTAN BERNARD (522-08-40) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim., à 15 h. : Un tramway nommé Désir.
VARIETES (233-09-92) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., à 15 h. et 18 h. 30 : Je veux voir Mioussov.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35) (D.), 20 h. : Patricia Lai ; 21 h. 15 : Pinter and Co. ; 22 h. 30 : la Revanche de Nana.
BISTROT BEAUBOURG (271-33-17) (Mar.), 21 h. 30 : Naphtaline.
BLANCS-MANTEAUX (887 - 16 - 70) (D.), 20 h. 15 : Areuh = mc2 ; 21 h. 30 : Raoul, je t'aime ; (D., L.), 22 h. 30 : les Belges.
CAFE D'EDGAR (322-11-02) (D.), I : 20 h. 30 : Charlotte ; 22 h. : les Deux Suisses ; 23 h. 15 : Coupe-moi le souffle. — II. : 22 h. 30 : Riou-Pouchain.
CAFESSAION (278-46-42) (D., L.), 21 h. 30 : J. Charby.
CAFE DE LA GARE (278-52-51) (L.), 20 h. 30 : l'Avenir est pour demain ; 22 h. 30 : Quand reviendra le vent du Nord.
LE CONNETABLE (277-41-40) (D.), 20 h. 45 : Lucie Dolene ; 21 h. 30 : C. Cerat ; 22 h. 45 : B. Dimey.
COUPE-CHOU (272-01-73) (D.), 20 h. 30 : le Petit Prince (D., L.), 21 h. 30 : Home ; J., V., S., 23 h. : Rambol.
COUR DES MIRACLES (548-85-60) (D., L.), 20 h. 30 : Tchouk Tchouk Nougah ; 21 h. 30 : C. Pereira ; 22 h. 45 : Essayez donc nos pédalos.
CROQ'DIAMANTS (272-20-06) (D., L.), 20 h. 30 : Mémoires de deux Guitares ; 21 h. 45 : Star Walz ; 23 h. : Hiroshima mon humour.
L'ECUME (542-71-16) (D., L., Mar.), 20 h. 30 : Leser Family (D.), 22 h. : R. Boudet.
ESPACE MARAIS (271-10-19), les 14 et 17, à 20 h. 30 : Jonathan ; les 15, 16 et 20, à 20 h. 30 : Rue des Six-Boutiques ; le 18, à 14 h. 30 : Angie mort ; les 15 et 16, à 22 h. 30 : May Bartram.
LE FANAL (233-91-17) (D.), 19 h. 45 : L'une mange, l'autre boit ; 21 h. 15 : le Président.
LE MARCHE-PIED (636-72-45) (D., L.), 20 h. 30 : Y. Pecqueur, M. Bijeault.
LE PETIT CASINO (278-36-50) (D.). I : 21 h. : Racontez-moi votre enfance, 22 h. 15 : Du moment qu'on n'est pas sourd ; 23 h. 30 : Chansonges. — II : 21 h. : Ça s'attrape par les pieds ; 22 h. : Suzanne, ouvre-moi ; 22 h. 45 : *Si la concierge savait.*
LE POINT-VIRGULE (278-67-03) (D., L.), 21 h. 30 : Cherche homme pour faucher terrain en pente ; 22 h. 45 : Raymond.
SELENITE (354-53-14) (D.), I : 21 h. : Il faudrait essayer d'être heureux. — II. : 21 h. : Sornettes d'alarme.
SPLENDID (887-33-82) (D., L.), 20 h. 45 : Elle voit des nains partout.
SOUPAP (278-27-54) (L., Mar.), 20 h. : M. Delille, A. de Rety (dernière le 18) ; (D., L., Mar.), 21 h. 30 : Architruc, R. Pinget, A. Cazalas, O. Bruhnes ; le 18, à 20 h. 30 : Bogomil Xopo.
THEATRE DE DIX-HEURES (606-07-48) (D.), 20 h. 30 : E. Rondo ; 21 h. 30 : le Retour de Frankenstein ; 22 h. 30 : Otto Wessely.
THEATRE DES 400-COUPS (329-39-69) (D.), 20 h. 30 : Le plus beau métier du monde ; 22 h. 30 : D. Kaminka ; 21 h. 30 : Passe-moi l'sel.
VIEILLE GRILLE (707-60-93) (D., L.), I : 20 h. 30 ; Bussi ; 22 h. 30 : Une cocaïne allemande. — II. : 20 h. 30 : L. Dhour ; 22 h. 30 : Carmela.

Dans la région parisienne

ANTONY, Théâtre F.-Gémier (237-31-19), le 17, à 21 h. : Les Solistes de Berlin.
AULNAY-SOUS-BOIS, Espace J.-Prévert (929-83-24), le 20, à 20 h 30 : GMEB (Clozier, Cochini, Boeswillwald, Savouret).

NOUVEAUX SPECTACLES

Potinière (261-44-16) : Maison rouge de Pierre Sala, avec Renée Saint-Cyr, 21 h. (14).
Point-Virgule (278-67-03) : Raymond, de et par Jean-Marie Corbille, 22 h. 45 (14).
Croq - Diamant (272 - 20 - 06) : Hiroshima mon humour, 23 h. (14).
L'Ecume (542-71-16) : Ça dépend, de et par Robert Bourdet, 22 h. (14 au 24).
Ranelagh (288-64-44) : Arsenic et Vieilles Dentelles, 20 h. 45 (19).
Centre culturel, Le Perreux (365-09-11) : la Fête en plein air de Vaclav Havel, 20 h. 30 (15 au 31).
T. B. B., Boulogne - Bilancourt (603 - 60 - 44) : le Marchand de Venise, adapté par Jean Anouilh, avec Jean Le Poulain. 20 h. 30 (20).
Maison pour tous, Elancourt (062-82-81) : Arturo Ui, par le Théâtre du Bout du Monde, mise en scène de Pierre Debauche, 20 h. 30 (20).
Théâtre André-Malraux, Rueil-Malmaison (749-77-22), les 21, 22, 23, à 21 h.

BLANC-MESNIL, Salle Municipale (865-44-58), le 20, à 20 h 30 : Ensemble des professeurs du Conservatoire municipal de musique (Bach, Berg, Bussotti, Colomer...).
BOBIGNY, église de Tous-les-Saints, le 16, à 20 h 30 : Ars Antiqua. Salle P.-Neruda, le 20 à 20 h 30 : la Perle. M.C. (831-11-45), le 18, à 16 h 30 : Tulay German, Talip Ozkan.
BOIS-COLOMBES, Salle municipale, les 16, 17, à 21 h., le 18, à 15 h. : Huit Femmes.
BOULOGNE - BILLANCOURT, TBB (603-60-44), le 20, à 20 h 30 : Le Marchand de Venise.
BRETEUIL, château (052-05-11), le 17, à 17 h. : Sartova, Ch. Debrus (Mozart, Schumann, Duparc, Mahler) ; le 18, à 17 h. : Duo Picavet (Chopin, Schumann, Brahms).
BRUNOY, église Saint - Médard, le 16, à 21 h. : Quatuor Via Nova (Schubert).
CERGY-PONTOISE, Grand Amphithéâtre de l'E.S.S.E.C. (030-43-63), le 20, à 20 h 45 : G. Frémy, R. François. Place des Arts, le 14, à 12 h. : Ensemble de cuivres des solistes du Nouvel Orchestre Philharmonique de Radio France (Gabrielli, Pezel, Calvert, Locke, Adson) ; Centre Culturel, le 20, à 21 h. : F. Duprey, A. Fondeville, Ensemble à cordes de jeunes musiciens, dir. : M. Bleuse (Corelli, Mozart, Level).
CHATENAY - MALABRY, faculté de pharmacie (660-38-70), le 17, à 21 h : Orchestre de l'Ile-de-France, dir. : J. Fournet (Mozart, Roussel, Dukas). Parc des Pépinières, le 18, à 15 h. : Quatuor de flûtes de l'Orchestre national de France, J.-P. Rampal (Boismortier, Devienne, Debussy, Reicha, Casterede).
CHATOU, Centre artistique J.-Catinat (952-28-30), le 18, à 17 h 30 : Ensemble instrumental P. Pareille (Lehar, Sauvage, Moutet, Dvorak).
COURBEVOIE, Maison pour tous (333-63-52), le 16 à 20 h. 30, le 17 à 16 h. et à 20 h. 30 : Port-Royal.
LA COURNEUVE, C. C. J. Houdremont (838-92-60), le 20 à 20 h. 45 : M. Corringe.
ELANCOURT, Maison pour tous (062-82-81), le 20 à 20 h. 30 : Arturo Ui.
EVRY, Agora (077-93-50), le 20 à 21 h. : Ph. Adam, M. Moragues (Poulenc, Hindemith, Prokofiev...).
L'ISLE-ADAM, M.J.A. (469-21-38), le 18 à 16 h. : Orchestre d'enfants A Loewenguth.
NANTERRE, Théâtre des Amandiers (721-18-81), les 14, 16, 17, 20 à 20 h. 30, le 15 à 19 h., le 18 à 16 h. : Bérénice.
NOGENT - SUR - MARNE, Pavillon Baltard (871-16-53), le 17 à 20 h. : The Jam, Diesel.
LE PERREUX, C.C. (365-09-11) (D., L.), 20 h. 30, mat. sam. à 18 h. : La *fête* en plein air (à partir du 15).
RIS-ORANGIS, salle R.-Desnos (906-72-72), le 17 à 20 h. 30 : Seul au sol.
SAINT - CYR - L'ECOLE, Maison des sports, le 17 à 20 h. 30 : le Quartet.
SAINT - OUEN - L'AUMONE, M.J.C. (464-05-16), le 17 à 21 h. : M. Lagueyrie.
SARTROUVILLE, Théâtre (914-23-68), le 20 à 21 h. : Cohelmec Ensemble.
SCEAUX, salle de l'Ancienne-Mairie, le 15 à 17 h. 15 : Ch. Larde, R. Gallois-Montbrun, Ph. Muller, J. Hubeau (Fauré, Ravel) ; Gémeaux (702-34-52), le 17 à 17 h. : Orchestre de jeunes A. Loewenguth.
STAINS, Théâtre P. - Eluard (821-61-05), le 17 à 21 h. : P. Dieghi.
SURESNES, Théâtre J.-Vilar (772-38-80), le 20 à 21 h. : Saint-Just.
LE VESINET, C.A.L. (976-33-75), le 14 à 21 h. : Chœurs et Orchestre de l'Ile-de-France, dir. J. Fournet (Mozart, Poulenc).
VINCENNES, Théâtre D.-Sorano (374-73-74), les 19, 20 à 20 h. 30 : Haute Surveillance. — Petit Théâtre, les 19 et 20 à 21 h. : Cette voix du cœur.

Danse

ATELIER 102 (338-08-74), les 16 et 18, à 19 h. : Ballet pour deux corps sonores.
ESPACE MARAIS (271-10-19), les 14, 15, 16, 17, à 18 h. 30 : Jacoby ; le 20, à 18 h. 30 : Sidonie Rochon.
HOTEL SAINT-AIGNAN (277-35-76), les 14, 20, à 21 h. : Cie Alberte Raynaud.
THEATRE SAINT-MEDARD (331-44-84) (D., L.), à 18 h. 30 : Mémoire en blanc ; 21 h. : Vie à Neruda.
PALACE (246-10-87), le 20, à 20 h. 30 : Tanaka Min.
THEATRE OBLIQUE (355-02-94), les 14, 16, 18, à 20 h. 45 ; le 17, à 14 h. 30 : S. Buirge ; les 15, 17, 19, à 20 h. 45 ; le 18, à 15 h. : Cie Bagouet.
C.I.S.P. (343-19-01), le 19, à 20 h. 30 : Amphidanse Compagnie.
PALAIS DES CONGRES (758-22-53), les 14, 15, 16 et 17, à 20 h. 45 : l'Opéra de Pékin.

Cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans
(**) aux moins de dix-huit ans

La Cinémathèque

MERCREDI 14 MAI

15 h. : l'Odyssée du docteur Wassel, de C. B. de Mille ; 19 h. : Sherlock Holmes and the secret weapon, de R. W. Neill ; 21 h. : Au pays de Tararani, de A. Doagi.

JEUDI 15 MAI

15 h. : les Enfants du Paradis, de M. Carné ; 19 h. : Sherlock Holmes faces death, de R. W. Neil ; 21 h. : Tendre est la nuit, de H. King.

VENDREDI 16 MAI

15 h. : Cinéma du tiers-monde : Detik 12 Malam, de S. Sudarmadji ; 19 h. : la Balade sauvage, de T. Malick ; 21 h. : Géant, de G. Stevens.

SAMEDI 17 MAI

15 h. : Cinéma du tiers-monde : la Rivière, de L. Akhad ; 17 h. : Sherlock Holmes au cinéma (The woman in green, de R. W. Neill) ; 19 h. : le Port de la drogue, de S. Fuller ; 21 h. : le Casanova de Fellini.

DIMANCHE 18 MAI

Journée Orson Welles. — 15 h. : le Procès, de O. Welles ; 17 h. : le Troisième homme, de C. Reed ; 19 h. : Falstaff, de O. Welles ; 21 h. : Citizen Kane, de O. Welles.

LUNDI 19 MAI

Relâche.

MARDI 20 MAI

15 h. : Professional Soldier, de T. Garnett ; 19 h. : les Innocents, de J. Clayton ; 21 h. : Sherlock Holmes au cinéma : le Frère le plus fûté de Sherlock Holmes, de G. Wilder.

BEAUBOURG (278-35-57)

MERCREDI 14 MAI

15 h. : la Belle au bois dormant, de A. Douko et C. Setgien ; 17 h. : Meurtre dans la salle des classiques, de F. Mu ; 19 h. : Fleur pâle, de M. Shinoda.

JEUDI 15 MAI

15 h. et 19 h. : Aspects du cinéma japonais (15 h. : Cyborg 009 ; 19 h. : Pavane pour un homme épuisé, ou la jeunesse du Japon, de M. Kobayashi) ; 17 h. : Cinéma du tiers-monde : la Famille, de C. Xihe.

VENDREDI 16 MAI

15 h. : Cinéma du tiers-monde : la Clef, de G. Shaath ; Hymne à la révolution, de G. Chamoun ; Journée de la terre, de G. Shaath ; 17 h. : Beauté sans pareille, de L.-P. Jing ; 19 h. : Cinéma japonais : la condition de l'homme, de M. Kobayashi.

SAMEDI 17 MAI

15 h. : Mona, pour une étoile sans nom, de H. Colpi ; 17 h. : Cinéma du tiers-monde : Pitoyable cœur de mère, de S. Yuan ; 19 h. : Cléo de cinq à sept, de A. Varda ; 21 h. : Cinéma japonais : Jetons les livres et sortons dans la rue, de S. Terayama.

DIMANCHE 18 MAI

15 h. : les Aventures de Pinocchio, de L. Comencini ; 17 h. 30 : L'enfant-soldat, de X. Tieli ; 19 h. : Bobeta, Ilusion y despertar, de J. Pantano ; El Pueblo, de C. Saguler ; 21 h. : Naissance d'une nation, de M. Parvez.

LUNDI 19 MAI

15 h. : El enterrador de cuentos, de V. Cuchi ; 17 h. : Li Shuang Shuang, de Lizhun ; 19 h. : Cinéma japonais : la Jeunesse, de K. Ichikawa.

MARDI 20 MAI

Relâche.

Les exclusivités

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) : Balzac, 8e (561-10-60) ; v.o.-v.f. : Espace-Gaîté, 14e (320-99-34).
AU BOULOT JERRY (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : A B C, 2e (236-55-54) ; Parnassien, 14e (329-83-11)
L'AVARE (Fr.) : Français, 9e (770-33-88) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97).
LA BANDE DU REX (Fr.) (**) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28).
BLACK JACK (A., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47) ; Studio de l'Etoile, 17 (380-19-93).
LE CAVALIER ELECTRIQUE (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Mayfair, 16e (525-27-06). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Wepler, 18e (387-50-70).
CERTAINES NOUVELLES (Fr.) : Opéra, 2e (296-62-56).
C'ETAIT DEMAIN (Ang., v.f.) : Caméo, 9e (246-66-44) ; Ternes, 17e (380-10-41).
CHERE INCONNUE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Concorde, 8e (359-92-92) Nation, 12e (343-04-67).
LE CIMETIERE DE LA MORALE (Jap., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
LE CHRIST S'EST ARRÊTÉ A EBOLI (It., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.o.-v.f. : Parnassien, 14e (329-83-11) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Cambronne, 15e (734-42-96).
LA DEROBADE (Fr.) (*) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
DON GIOVANNI (Fr.-It., v. it.) : Vendôme, 2e (742-97-52).
ELLE (A., v.o.) (*) : Paramount-City, 8e (562-45-76) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40).
L'ENTOURLOUPE (Fr.) : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Biarritz, 8e (723-69-23).
L'ETALON NOIR (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
LES EUROPEENS (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées-Point Show, 8e (225-67-29).
LES FAISEURS DE SUISSES (Suis.) : Marais, 4e (278-47-86) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; George-V, 8e (562-41-46) ; La Clef, 5e (337-90-90).
FANTASTICA (Fr.-Can.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27)) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03).
LA FEMME-FLIC (Fr.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).
FILMING OTHELLO (A., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99). H. sp.
GIRLS (Fr.) (*) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Concorde, 8e (359-92-82) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Cambronne, 15e (734-42-96).
LA GUERRE DES POLICES (Fr.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).
GIMME SHELTER THE ROLLING STONES (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
LE GUIGNOLO (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) Ambassade, 8e (359-19-08) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
HAIR (A., v.o.) : Palais des arts, 3e (272-62-98).
L'HONORABLE SOCIETE (Fr.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37).
INTERDITS (C.M. : Scopitone, La Confesse, Milan bleu) : Marais, 4e (278-47-86).
JE VAIS CRAQUER (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
LE JOUR DE LA FIN DU MONDE (A., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12) ; Mercury, 8e (562-75-90) ; v.f. : Secrétan, 19e (206-71-33) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03).
KRAMER CONTRE KRAMER (A., v.o.) : Quintette, 5e (534-35-40) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
MANHATTAN (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47).
MARATHON D'AUTOMNE (Sov., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).
LE MARIAGE DE MARIA BRAUN (All., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08). — V.f. : U.G.C. opéra, 2e (261-50-32).
MERCI D'AVOIR ETE MA FEMME (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Paris, 8e (359-53-99) ; Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70). — V.f. : Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
MOLIERE (Fr.) : Calypso, 17e (380-30-11).
MOUSAKI (Jap., v.f.) : Capri, 2e (508-11-69).
LES MUPPETS (A., v.f.) : Broadway, 16e (527-57-34) H. sp.
NOUS ETIONS UN SEUL HOMME (Fr.) (**) : Le Seine, 5e (325-95-99) H. sp.
LE PIEGE (A., v.o.) : Styx, 5e (633-08-40) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
LE PRE (It., v.o.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Racine, 6e (633-43-71) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Biarritz, 8e (723-69-23).
RENCONTRE AVEC DES HOMMES REMARQUABLES (Ang., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).
REVANCHE A BALTIMORE (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Miramar, 14e (320-89-52).
LA REVOLUTION DE LA CONFITURE (Suéd., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19).
LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96) mat.
SCUM (Ang.) (**), v.o. : Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42). — V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96) en soirée.
LE SEXE DES ANGES (I., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).
SHERLOCK HOLMES ATTAQUE L'ORIENT-EXPRESS (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; Quartier-Latin, 5e (326-84-65). — V. f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27).
SIMONE BARBES OU LA VERTU (Fr.) : 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
LES SOUS-DOUES (Fr.) : Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Germain-Studio, 5e (354-42-72) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; Fauvette, 13e (31-56-86) ; ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
LE TAMBOUR (All.) (*), v. o. : Boul'Mich, 5e (354-48-29) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50).
TERREUR SUR LA LIGNE (A.) (*), v. o. : Jean-Cocteau, 5e (354-47-62) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v. f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
TESS (Fr.-Brit.), v. angl. : Studio Raspail, 14e (320-38-98).
TOM HORN (A.), v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Secrétan, 19e (206-71-33) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
UN COUPLE TRES PARTICULIER (A.), v. o. : Marignan, 8e (359-92-82) ; v. f. : Richelieu, 2e (233-56-70).
LA VIE DE BRIAN (Ang.), v. o. : U. G. C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U. G. C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
YANKS (A.), v. o. : Colisée, 8e (359-29-46) ; v. f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27).
WOYZECK (Al.), v. o. : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).

LES FILMS NOUVEAUX

UNE FEMME ITALIENNE, film italien de G. Bertolucci (v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées Point Show, 8e (225-67-29) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
MASSAI, film français de J.-N. Levaton et J.-C. Levat : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).
LA BALLADE DE LA FECONDUCTRICE, film français de L. Boutonnat : Marais, 4e (278-47-86).
LES AVENTURES DE GUIDON FUTE, film français de J.-M. Durand : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LA PLANETE CONTRE UN MILLIARD, film américain de B. Shear (v. o.) : U. G. C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Secrétan, 19e (206-71-33) ; Paramount-Montparnasse, 18e (606-34-25).
S.O.S. TITANIC, film américain de B. Hale (v.o.) : Paramount-City, 8e (562-45-76). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

Les grandes reprises

ANNIE HALL (A., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
CERTAINS L'AIMENT CHAUD (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07) ; Action La Fayette, 9e (878-80-50).
LA CLINIQUE EN FOLIE (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-80).
LES CONTES DE CANTERBURY (It., v.o.) : Actua Champo, 5e (354-51-60).
COUSIN-COUSINE (Fr.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
LE DERNIER TANGO A PARIS (It.-Fr., v.o.) (**) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).
DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).
DREYFUS OU L'INTOLERABLE VERITE (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86) H. sp.
DUMBO (A., v.f.) : Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
LA FEMME QUI PLEURE (Fr.) : A.-Bazin, 13e (337-74-39).
FRISSONS D'OUTRE-TOMBE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34) Mer. à sam.
GIBIER DE PASSAGE (All., v.o.) : Palais des arts, 3e (272-62-98).
LE GRAND EMBOUTEILLAGE (It., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
LA GUERRE DES BOUTONS (Fr.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
LE GRAND BLOND AVEC UNE CHAUSSURE NOIRE (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
HAMLET (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassien, 14e (329-83-11).
LES HOMMES LEOPARDS (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78).
L'INCROYABLE RANDONNEE (A., v.o.-v.f.) : Ermitage, 8e (359-15-71). V.f. : Rex, 2e (236-83-93)) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; La Royale, 8e (265-47-86).
LE JARDIN DES TORTURES (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34). Dim. à mar.
JE T'AIME, MOI NON PLUS (Fr.) (**) : Palais des arts, 3e (272-62-98).
JOHNNY GOT HIS GUN (A., v.o.) : Forum Cinéma, 1er (297-53-74) ;

Cinémas

Espace - Gaîté, 14e (320-99-34) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Studio Cujas, 5e (354-89-22).
LE LAUREAT (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).
LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34).
LE LIVRE DE LA JUNGLE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
LOLA MONTES (Fr.) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25).
MARILYN (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
LES MILLE ET UNE NUITS (It., v.o.) : Champollion, 5e (354-51-60).
MONTY PYTHON, SACRE GRAAL (Angl., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).
LE MUR (Fr.) : Studio Contrescarpe, 5e (325-78-37).
ORANGE MECANIQUE (A., v.f.) (**) : Haussmann, 9e (770-47-55).
LE PARRAIN (A., v.o.) (première et deuxième parties) : Templiers, 3e (272-94-56).
PRENDS L'OSEILLE ET TIRE-TOI (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).
LE PROCES PARADINE (A., v.o.) : Saint-Germain Village, 5e (634-13-26) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42) ; Parnassien, 14e (329-83-11). V.f. : Nations, 12e (343-04-67).
ROME, VILLE OUVERTE (It., v.o.) : Olympic-Saint-Germain, 6e (222-87-23).
TOMBE LES FILLES ET TAIS-TOI (A., v.o.) : Elysées-Point Show, 8e (225-67-29).
TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE SEXE... (It., v.o.) (**) : Cinoche-Saint-Germain, 6e (633-10-82).
LES TROIS JOURS DU CONDOR (A., v.o.) : UGC-Danton, 6e (329-42-62), Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Caméo, 9e (246-66-44), UGC-Gobelins, 13e (336-23-44), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).
UN AMOUR DE COCCINELLE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
UNE JOURNEE PARTICULIERE (It., v.o.) : UGC-Odéon, 6e (325-71-08), Normandie, 8e (359-41-18).
UNE NUIT A CASABLANCA (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).
LES VALSEUSES (F.) (**) : Balzac, 8e (561-11-60).
LA VIEILLE DAME INDIGNE (F.) : Panthéon, 5e (354-15-04), Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
LA VOIE LACTEE (F.) : Saint-Germain-Huchette, 5e (634-13-26), Forum-Cinéma, 1er (297-53-74).
TOMMY (A., v.o.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Paramount-Montparnasse, 14e (327-90-10).
VOL AU-DESSUS D'UN NID DE COUCOU (A.) (*), v.o. : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Passy, 16e (288-62-34).

Les séances spéciales

L'AUTRE (A., v.o.) (**) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S., D.).
CARRIE (A., v.o.) (**), Calypso, 17e (380-30-11), V.S., 24 h.
LE COUP DE GRACE (All., v.o.) : Boul'Mich, 5e (354-48-29), 12 h.
LE DROIT DU PLUS FORT (All., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S., D.).
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h., 24 h.
FIN D'AUTOMNE (Jap., v.f.) : Les Tourelles, 20e (636-51-98), Jeu., 21 h.
FRITZ THE CAT (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h., 24 h.
LA GRANDE BOUFFE (Fr.-It.), Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93), S., 0 h. 30.
HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h., 24 h.
HEUREUX COMME UN BEBE DANS L'EAU (Fr.) : Espace Gaîté, 14e (320-99-34), 12 h.
DES HOMMES CONTRE (It., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22), 12 h.
INDIA SONG (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 12 h. 15 (sf D.).
MACADAM COW-BOY (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h., 24 h.
LA MORT DE MARIA MALIBRAN (All., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), *18 h. (sf S., D.)*.
MAMMA ROMA (It., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S., D.).
MAMAN A CENT ANS (Esp., v.f.) : Les Tourelles, 20e (636-51-98), Mar., 21 h.
REGARDE, ELLE A LES YEUX GRANDS OUVERTS (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h.
LA PRISE DU POUVOIR PAR LOUIS XIV (It., v.o.) : Olympic-Saint-Germain, 6e (222-87-23).
LA REVANCHE DE FRANKENSTEIN (A., v.o.) (**) : Acacias, 17e (764-97-83), V., S., 24 h.
LES TUEURS DE LA LUNE DE MIEL (A., v.o.) (**) : Olympic-Saint-Germain (222-87-23), 24 h.
LE VOLEUR DE BAGDAD (A., v.f.) : Lucernaire, 6e (544-57-34), Mer., Sam., Dim., 14 h.

Les festivals

CHAPLIN, Studio Logos, 5e (354-26-42), v.o. : mer., sam. : le Kid ; jeu. : les Temps modernes ; vend. : les Lumières de la ville ; dim. : la Ruée vers l'or ; lundi : le Dictateur ; mardi : Monsieur Verdoux.
MARX BROTHERS, Nickel Ecoles, 5e (325-72-07), v.o. : mer. : les Marx au Grand Magasin ; jeu. : Chercheurs d'or ; vend. : Un jour aux courses ; sam. : la Soupe au canard ; dim. : Monkey Business ; lundi : Une nuit à l'opéra ; mar. : Plumes de cheval.
RETOUR AU WESTERN, Olympic, 14e (542-67-42), v.o. : mer. : la Rivière sans retour ; jeu. : la Poussière, la Sueur et la Poudre ; vendredi : John Mac Cabe and Mrs Miller ; sam. : la Vallée de la peur ; *dim. : l'Homme* qui n'a pas d'étoile ; lundi : les Chasseurs de scalps ; mar. : En route vers le Sud.
J.-L. GODARD, Action République, 11e (805-51-33). Une histoire du cinéma : mercr. : Freaks ; jeudi, vend. : Week-end ; merc., jeudi, 18 h. : Six fois deux ; sam. : la Règle du jeu ; *18 h. : France*, tour, détour, deux enfants (1, 2, 3 mouv.) ; 22 h. : Europe 51 ; dim., lundi : Deux ou trois choses que je sais d'elle ; dim., 18 h. : France, tour, détour, deux enfants (4, 5, 6e mouv.) ; lundi, 18 h. : France, tour, détour, deux enfants (7, 8, 9e mouv.) ; mar. : Nanouk.
OZU, v.o., Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), ven., 16 h. 20, 18 h. 20, 20 h. 15 : le Goût du saké ; ven., 14 h., 22 h. 15 : Voyage à Tokyo.
CINEMA SUISSE, Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), sam., dim., 15 h. 30, 21 h. : Les Indiens sont encore loin ; sam., dim., 17 h. 10, 22 h. 30 : le Milieu du monde ; sam., dim., 19 h. 10 : Erica Minor.
CYCLE J. DOILLON, Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), lun., 18 h. 45, 22 h. 15 : l'An 01 ; lun., 14 h. et 20 h. 15 : les Doigts dans la tête.
CYCLE GILLES CARLE, Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), mar., 14 h. 30, 22 h. : la Vraie Nature de Bernadette ; mar., 16 h., 18 h., 22 h. : les Corps célestes.
KEN RUSSELL, v.o., Studio Acacias, 17e (754-97-83), en alternance : les Diables ; Lisztomania.
COMEDIES ITALIENNES, v.o. La Clef, 5e (337-90-90), mer. : Qui a tué le chat ? ; jeu., ven. : Dernier Amour ; sam., dim. : Mes Chers Amis ; lun., mar. : Une vie difficile. — V.o., Espace Gaîté, 14e (320-99-34), mer., jeu. : Mes chers Amis ; Ven., sam. : Une vie difficile ; dim., lun. : Mesdames, messieurs, bonsoir ; mar. : Dernier Amour.
S. KUBRICK, Action Lafayette, 9e (878-80-50) (v.o.). — Mer., jeu. : le Baiser du tueur ; vend., sam. : Ultime Razzia ; dim., lun., mar. : les Sentiers de la gloire.
HOMMAGE A HITCHCOCK, Grands-Augustins, 6e (633-22-12) (v.o.). — Mer., jeu. : Lifeboat ; ven., sam. : Mr and Mrs Smith ; dim., lun., mar. : Soupçons.
FRED ASTAIRE, GINGER ROGER., Mac-Mahon, 17e (380-24-81) (v.o.). — Mer. : Swingtime ; jeu. : Amanda ; ven. : Top Hat ; sam. : l'Entreprenant Mr Petrov ; dim. : Carioca ; lun. : En suivant la flotte ; mar. : la Grande Farandole.
LE FILM NOIR, Studio 43, 9e (770-63-40). — Merc. : Barocco ; jeu. : la Piscine ; ven. : Tirez sur le pianiste ; sam. : Série noire ; dim. : le Deuxième Souffle ; lun. : Mado.
MELOS ET GRANDS DRAMES, Denfert, 14e (354-00-11) (v.o.). — Mer., jeu., ven., sam. : les Feux de la rampe ; dim., lun. mar. : Une étoile est née.
MIZOGUCHI - KUROSAWA (v.o.), 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00), mer., dim. : les Contes de la lune vague après la pluie ; jeu., lun. : l'Impératrice Yang Kwei Fei ; ven., mar. : l'Intendant Sansho ; sam. : Vivre.
E. ROHMER, 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00), mer., dim. : le Genou de Claire ; jeu., sam. : Ma nuit chez Maud ; ven. : la Carrière de Suzanne - la Boulangère de Monceau ; lun. : l'Amour l'après-midi ; mar. : la Collectionneuse.
MERCI CANNES, Cosmos, 6e (548-62-25), v.o. — En alternance : Otello ; Roméo et Juliette ; la Ballade du soldat ; Quand passent les cigognes ; Canberberg ; Histoire des Années de feu ; la Dame au petit chien ; le Tournant décisif ; Moussorgsky ; le Quarante et unième ; Sibériade ; Solaris ; Je te donne une étoile.
LE MELO RETROUVE, v.o., Olympic, 14e (542-67-42), mer., jeu. : J'ai le droit de vivre ; ven., sam. : Un tramway nommé Désir ; dim. : le Dernier Nabab ; lun., mar. : le Temps d'aimer, le temps de mourir.

Dans la région parisienne

YVELINES (78)
CHATOU, Louis-Jouvet (952-20-07) : Hulk revient ; Ben-Hur.
CONFLANS - SAINTE - HONORINE, U.G.C. (972-60-96) : Je vais craquer ; Revanche à Baltimore ; Psychose phase III. — Jeu. 20 h. 45 : Salo.
LE CHESNAY, Parly-II (954-54-00) : Vol au-dessus d'un nid de coucou ; les Trois jours du Condor ; Merci d'avoir été ma femme ; la Vie de Brian : Fantastica.
LA CELLE SAINT-CLOUD, Elysées-II (969-69-58) : S.O.S. Titanic ; Mort sur le Nil.
ELANCOURT, Centre des Sept-Mares (062-91-24) : la Vie de Brian ; Easy Rider ; Au boulot Jerry.
LES MUREAUX, Club (474-04-53) : les Trois jours du Condor ; la Planète contre un milliard ; le Grand Blond avec une chaussure noire ; les Sous-Doués ; Mar. 20 h. : Reggae Sunsplash.
LE VESINET, Médicis (976-09-15) : I comme Icare. — Cinécal (976-39-17) : la Vie de Brian.
MAISONS - LAFITTE, Studio (962-19-31), en soirée : Chère inconnue. — En mat. : les Muppets.
MANTES, Domino (092-04-05) : Girls ; le Jour de la fin du monde ; les Sous-Doués. — Normandie (477-02-35) : Big Boss (**). — Dim. 21 h. : Rollerball (**).
MAULE, Etoiles (090-85-74) : I comme Icare.
POISSY, U.G.C. (965-07-12) : Girls ; Au boulot Jerry ; les Sous-Doués ; Kramer contre Kramer. — Mar. 20 h. : Jérémiah Johnson.
SAINT-CYR L'ECOLE, (045-00-63) : le Guignolo.
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, C 3 L (451-64-11) : Vol au-dessus d'un nid de coucou ; le Roi et l'oiseau.
VELIZY, Centre commercial (946-24-26) : les Sous-Doués ; Girls ; le Roi et l'oiseau ; Je vais craquer.
VERSAILLES, Cyrano (950-96-66) : Girls ; le Grand Blond avec une chaussure noire ; les Sous-Doués ; Je vais craquer ; le Jour de la fin du monde ; l'Incroyable randonnée. — Vend., sam., 24 h. : les Mille et une nuits (**). — C 2 L (950-55-55) : le Christ s'est arrêté à Eboli. — Mar. : Don Giovanni. — Club (950-17-96) : la Griffe et la dent ; Don Giovanni ; 1789 ; Jimi Plays Berkeley ; Feast of Friends. — Mar. 21 h. : Drôle de drame.
ESSONNE (91)
BRUNOY, Palace (046-98-50) : les Enchaînés (v.o.) ; mer. : Avez-vous un lion chez vous ?
BOUSSY - SAINT - ANTOINE, Buxy (900-50-82) : les Aventures de Guidon fûté ; S.O.S. Titanic ; Je vais craquer ; le Jour de la fin du monde.
BURES - ORSAY, les Ulis (907-54-14) : l'Incroyable Randonnée ; le Jour de la fin du monde ; Une planète contre un milliard ; Vol au-dessus d'un nid de coucou.
CORBEIL, Arcel (088-06-44) : Kramer contre Kramer ; la Planète contre un milliard ; les Fourgueurs.
ETAMPES, Petit Théâtre (494-07-32) : Blue *Collar* ; Harlan *Country* U.S.A.
EVRY, Gaumont (077-06-23) : Je vais craquer ; Manhattan ; les Aventures de guidon fûté ; Girls ; les Sous-Doués.
GIF - SUR - YVETTE, Central Ciné (907-61-85) : les Petites Fugues ; Val Courcelles (907-44-18) : *Dumbo* ; *l'Entourloupe* ; *Retour* (v.o.) ; l'Horrible cas du Dr X (*), v.o.
GRIGNY, Paris (905-79-60) : les Borsalini ; la Secte de Marrakech (*).
RIS-ORANGIS, Cinoche (906-72-72) : Reggae Sunsplash ; En route pour la gloire ; Salsa ; la Dernière Valse ; Femme entre chien et loup.
SAINTE - GENEVIEVE - DES - BOIS, Perray (016-07-36) : Je vais craquer ; Revanche à Baltimore.
VIRY-CHATILLON, Calypso (944-28-41) : Tom Horn.
HAUTS-DE-SEINE (92)
ASNIERES, Tricycle (793-03-13) : le Christ s'est arrêté à Eboli ; le Grand blond avec une chaussure noire ; Girls.
BAGNEUX, Lux (664-02-43) : Kramer contre Kramer.
BOULOGNE, Royal *(605-06-47)* : Au boulot Jerry ; les Enchaînés (v.o., v.f.).
CHATENAY - MALABRY, Rex (660-38-70) : Fanfan la Tulipe ; Très insuffisant ; Tess ; Aniki-Bobo.
CHAVILLE *(926-51-95)*. Mer. : les Chasses du comte Zorloff ; Un génie, deux associés, une cloche ; The Fog.
COLOMBES, Club (784-94-00) : le Roi et l'Oiseau ; Kramer contre Kramer ; S.O.S. Titanic ; le Jour de la fin du monde.
COURBEVOIE, La Lanterne (788-97-83) : *Simone Barbès ou la vertu* ; le Parrain (2e partie).
LA GARENNE, Voltaire (242-32-27), en soirée : les Borsalini ; en matinée : les Muppets.
GENNEVILLIERS, Maison pour tous (798-80-04) : le Mariage de Maria Braun ; le Secret de la banquise ; Woyzeck.
LEVALLOIS, *G. Sadoul (270-22-15)* : Rocky II, la revanche ; Elle.
NEUILLY, Village (722-83-05) : S.O.S. Titanic.
RUEIL, Ariel (749-48-25) : Girls ; les Sous-doués ;.
STUDIO (749-19-47) : les Muppets ; Une planète contre un milliard ; les Fourgueurs.
SCEAUX, *Trianon (661-20-52) : le* Roi et l'Oiseau ; l'Avare.
GEMEAUX (660-05-74) : Alexandre le Bienheureux.
VAUCRESSON, Normandie (741-28-60) : l'Etalon noir ; Chère inconnue ; Maman a cent ans.
SEINE-SAINT-DENIS (93)
AUBERVILLIERS, Studio (833-16-16) *le Roi et l'Oiseau ; Vivre*.
AULNAY-SOUS-BOIS, Parinor (867-00-05) : l'Incroyable Randonnée. — Prado (868-80-60) : Dumbo, jeudi, à 21 h. : Avoir vingt ans dans les Aurès.
BAGNOLET, Cinoche (360-01-02) : la Fille de neige ; Black Jack, Manhattan.
BOBIGNY, *M.C. (831-11-45)* : Bwana Toshi ; Xala ; le Malin ; la Dernière Tombe à Dimbaza.
LE BOURGET, Aviatic (837-17-86) : les Aventures de Guidon fûté ; la Bande du Rex ; les Sous-Doués.
MONTREUIL, Méliès (858-90-13) : la Bande du Rex ; la Planète contre un milliard ; S.O.S. Titanic.
LE RAINCY, Casino (302-32-22) : le Roi et l'Oiseau ; Mer., à 17 h. : Docteur Folamour.
PANTIN, Carrefour (843-61-38) : Girls ; l'Incroyable Randonnée ; les Trois Jours du Condor ; la Planète contre un milliard ; le Jour de la fin du monde.
ROSNY, Artel (528-90-00) : Kramer contre Kramer ; le Guignolo ; Je vais craquer ; les Sous-Doués ; les Trois Jours du Condor ; la Vie de Brian.
STAINS, Théâtre Paul-Eluard (821-61-05) : la Mort en direct ; *C'était* demain.
VAL-DE-MARNE (94)
CACHAN, Pléiade (665-13-58) : Prends l'oseille et tire-toi ; Mar. soir : Woyzeck (v. o.).
CHAMPIGNY, Pathé (881-72-94) : Girls ; les Sous-Doués ; la Bande du Rex ; le Roi et l'Oiseau ; Je vais craquer. — C.M.A. Gérard-Philippe *(880-96-28) : Mais qu'est-ce qu'elles* veulent ?
CHOISY-LE-ROI, C. M. A. C. (890-89-79) : Mamito.
CRETEIL, Artel (898-92-84) : l'Incroyable Randonnée ; Je vais craquer ; le Guignolo ; Vol au-dessus d'un nid de coucou ; la Planète contre 1 milliard ; le Jour de la *fin du monde*. — La Lucarne (207-37-67) : Safana ou le droit à la parole ; The Bus ; Alyam-Alyam ; le Petit Garçon aux cheveux verts.
LE PERREUX, Palais du parc (324-17-04) : l'Incroyable Randonnée.
LA VARENNE-SAINT-HILAIRE, Paramount (883-59-20) : S.O.S. Titanic ; l'Incroyable Randonnée ; Vol au-dessus d'un nid de coucou.
MAISONS-ALFORT, Club (376-71-70) : le Grand Blond avec une chaussure noire ; Chère Inconnue ; Festival Bruce Lee : Big Boss ; la Fureur de vaincre ; le Jeu de la mort.
NOGENT-SUR-MARNE, Artel (871-11-31) : le Jour de la fin du monde ; Vol au-dessus d'un nid de coucou ; la Planète contre 1 milliard ; le Grand Blond avec une chaussure noire. — Port : Chère Inconnue.
ORLY, Paramount (726-21-69) : S.O.S. Titanic ; le Jour de la fin du monde.
VILLEJUIF, Théâtre (726-15-02) : l'Avare.
THIAIS, Belle-Epine (686-37-90) : les Sous-Doués ; la Bande du Rex ; Chère inconnue ; Kramer contre Kramer ; Manhattan.
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, Artel (389-21-21) : Kramer contre Kramer ; Girls ; les Trois Jours du Condor.
VINCENNES, *Trois Vincennes* (328-22-56) : le Grand Blond avec une chaussure noire ; la Bande du Rex ; le Cavalier électrique.
VAL-D'OISE (95)
ARGENTEUIL, Alpha (981-00-07) : les Sous-Doués ; Chère inconnue ; la Planète contre un milliard ; la Vie de Brian ; Felicity ; la Bande du Rex. — Gamma (981-00-03) : le Jour de la fin du monde ; l'Incroyable Randonnée ; Girls ; les Aventures de Guidon fûté.
BEZONS, Théâtre (982-20-88) : Tom Foot.
CERGY - PONTOISE, Bourvil (030-46-80) : Girls ; le Jour de la fin du monde ; les Sous-Doués ; *Une planète contre un milliard*.
ENGHIEN, Français (417-00-44, 964-56-23) : Vol au-dessus d'un nid de coucou ; Je vais craquer ; Fantastica (v.o.) ; Cinéma en direct, Bergman, un film par jour (v. o.), mer. Sourire d'une nuit d'été ; jeudi : le Septième Sceau ; ven. : Cris et Chuchotements ; sam. : la Source ; *dim. : l'Heure du loup* ; lundi : Monica et le désir ; mardi : les Fraises sauvages. — F 6 : les Sous-Doués. — F 7 : Le Christ s'est arrêté à Eboli.
GARGES - LES - GONESSE, Rond-Point-Dame-Blanche (986-96-31) : L'école est finie.
GONESSE, Théâtre Jacques-Prévert (987-22-49) : l'Avare.
SAINT-GRATIEN, les Toiles (989-21-89) : Un amour de coccinelle ; 1941 ; Ma chérie.
SARCELLES, Flanades (981-80-55) : la Planète contre un milliard ; le Jour de la fin du monde ; S. O. S. Titanic ; Kramer contre Kramer ; les Aventures de Guidon fûté.

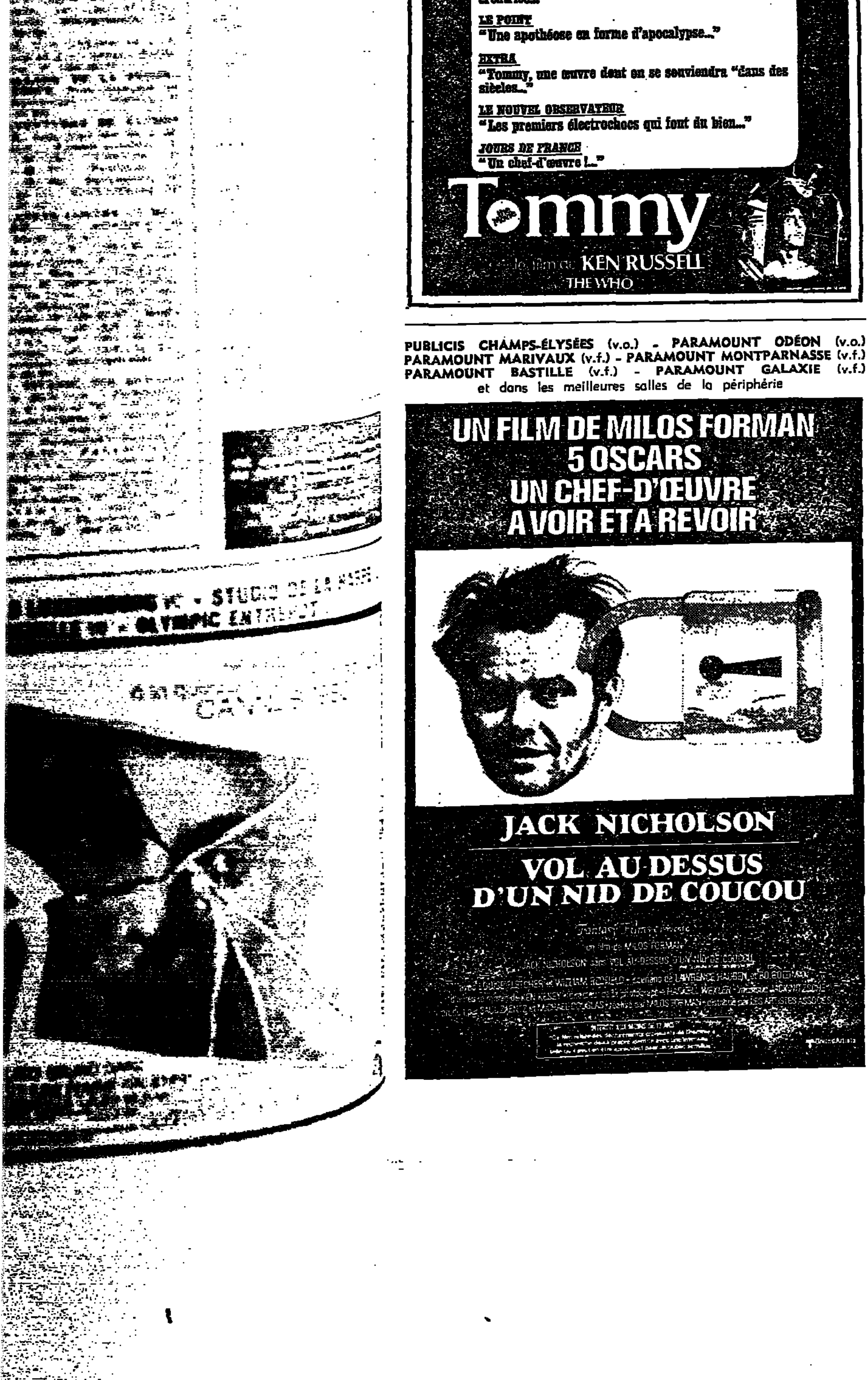

Variétés

Les music-halls

BATACLAN (700-30-12), les 16, 17, à 20 h. 30 : Pierre Vassiliu.
BOBINO (322-74-84) (D. soir, L.), à 20 h. 45, mat. dim., à 17 h. : Paco Ibanez.
CENTRE D'ART CELTIQUE (258-97-62) (D.), à 20 h. 30 : M. Favennec.
COMEDIE - CAUMARTIN (742-43-41) (Mer.), à 21 h., mat. D., à 16 h. : Los Machucambos, les Pachacamac.
ESPLANADE DE LA DEFENSE (979-00-15), les 17, 18, à 21 h. 30 : Jeux d'eau.
FORUM DES HALLES (297-53-47) (D., L.), à 18 h. 30 : A. Nozati ; 20 h. 30 : J. Bertin.
GAITE-MONTPARNASSE (322-16-18) (D.), à 20 h. : Geneviève Paris et Michel Rivard.
OLYMPIA (742-25-49) (D. soir, L.), 21 h., mat. D., à 17 h. : Charles Aznavour.
PALAIS DES ARTS (272-62-98), le 15, à 18 h. ; les 16, 17, à 20 h. 30 : le *18, à 15 h. 30 : Chaou Chaabi*.
PALAIS DES SPORTS (828-40-90), les 14, 15, à 21 h. : les Harlem Globe Trotters.
THEATRE DE MENILMONTANT (366-60-60), les 14, 15, 16, à 21 h. : Marc Chapiteau.
THEATRE DE LA PORTE-SAINT-MARTIN (607-37-53) (D., L.), à 21 h. : le Grand Orchestre du Splendid.

Les comédies musicales

BOUFFES - PARISIENS (296-60-24), V., S., Mar., 21 h. ; mat. Mer., S. et D., à 15 h. : Phi-Phi.
LA PENICHE (887-86-51), les *15*, *16*, 17, à 20 h. 30 : Utopopolis.
RENAISSANCE (208-18-50), le 14, à 14 h. 30 ; les 16, 17, à 20 h. 45 : le 18, à 14 h. 30 et 18 h. 30 : Viva Mexico.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA REPUBLIQUE (278-44-45), 21 h., mat. D., à 15 h. 30 : Sans le mot « con », Monsieur, le dialogue n'est plus possible.
DEUX - ANES (606-10-26) (Mer.), 21 h. ; mat. D., à 15 h. 30 : Pétrole... âne.

Jazz, pop, rock, folk

ATELIER 102 (238-08-74), les 16, 18, à 19 h. : B. King, Quartet Kl, J.-F. Lauriol.
BAINS DOUCHES (887-34-40), le 14, à 20 h. 30 : Martha and the Muffins ; le 19, à 20 h. 30 : Killing Joke.
BATACLAN (700-30-12), le 14, à 20 h. : Rhythm Section ; le 20, à 19 h. : Matchbox ; le 15, à 20 h. : B. Wooley.
CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h. 30 : Zanini, D. Doriz Sextet.
CHAPELLE DES LOMBARDS (236-65-11) (D.), 20 h. 30 : Catalogue (dern. le 17). A partir du 19 : N. Nissim, C. Barthelemy, Y. Emeric, C. Rust ; 22 h. 45 : Musique Salsa.
DREHER (233-48-44), 21 h. 30 : Longineu Parsons.
DUNOIS (584-72-00), les 19, 20, à 20 h. 30 : A. Jeaume, J. Mac Phee.
GIBUS (700-78-88), *21 h. 30, les 14*, 15, 16 et 17 : Technycolor.
GOLF DROUOT (770-47-25), le 17, à 22 h. : Mistral.
PALACE (246-10-87), le 19, à 20 h. : Garland Jeffreys.
PETIT JOURNAL (326-28-59), le 20, à 21 h. 30 : Sugar Blue.
PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h. : Betina, Bique, Izias, L.C. Fulna (jusqu'au 18). A partir du 19 : M. Thomas, P. Galas, P.-Y. Sorin.
RIVERBOP, 22 h. 30 : J.-M. Cajdan, F. Lockwood, S. Marc, M. Catche (jusqu'au 17).
SLOW CLUB (233-84-30), les 14, 15, 16, 20, à 21 h. 30 : C. Luter ; le 17, à 21 h. 30 : R. Franc.

Concerts

MERCREDI 14
THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, *20 h. 30 : London Symphony Or*chestra, dir. C. Abbado, sol. S. Accardo, A. Brendel (Schubert, Beethoven).
SALLE BERLIOZ, 21 h. : P.-L. Aimard, M. Cerutti, Etudiants du C.N.S.M., dir. P. Eötvös (Stockhausen).

JEUDI 15
*SALLE GAVEAU, 21 h. : G. Vich*nevskaïa, M. Rostropovitch, O. et A. Peskanov, E. et P. Daniel (Haendel, Schubert, Chostakovitch).
RADIO - FRANCE, STUDIO 106, 18 h. 15 : J.-F. Heisser (Bartok, Amy, Albeniz).
EGLISE DES BILLETTES, 21 h. : Caravassilis, H. Mouzalas (Constan*tinidis, Schubert, Devienne*, Poulenc).
NOTRE-DAME-DE-PARIS, 17 h. 45 : P. Debat (Caro, Sowa, Jalonski).

VENDREDI 16
THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 20 h. 30, voir le 14 : sol. A. Brendel (Beethoven, Mozart, Stravinsky).
SAINTE-CHAPELLE, 21 h. : Maîtrise de la cathédrale de Monaco.
EGLISE SAINT-LOUIS-DES-INVALIDES, 20 h. 30 : Nouvel Orchestre philharmonique de Radio - France. Dir. N. Santi. Chœurs de Radio-France. Dir. J. Jouineau (Rossini, Verdi).
RANELAGH, 20 h. 30 : A. Roussin, C. Hugonnard-Roche (Tartini, Suk, Schubert, *Isaye*).
LUCERNAIRE, 19 h. 30 : A. Balageas (Beethoven, Albeniz, Moussorgsky) ; 21 h. : Vinay Bidhe, musiques de l'Inde.

SAMEDI 17
THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 20 h. 30, voir le 16 : (Beethoven, Brahms).
RADIO - FRANCE, *STUDIO 106*, 18 h. 30 : Duo Borreaux-Tréhard (Sor, Ibarrondo, Dowland, de Falla, Robinson).
EGLISE AMERICAINE, 20 h. 30 : G. Abiton (Dowland, Bach, Sor, Britten).
LUCERNAIRE, 19 h. 30, voir le *16* ; 14 h. et 21 h., voir le 16 : (21 h.).

DIMANCHE 18
EGLISE SAINT-*LOUIS*-DES-INVALIDES, 17 h. : Chœur Mixte de Hulst. Dir. J. Ivens.
CONCIERGERIE, 17 h. 45 : Les Ménestriers, chants et danses de la Renaissance.
MUSEE D'ART MODERNE, 16 h. : J.-F. Heisser, A. Planes.
EGLISE DES BILLETTES, 17 h. : Quatuor Arcana (Brahms, Haydn, Jolas).
NOTRE-DAME-DE-PARIS, 17 h. 45 : G. Letellier (Widor, Girod).
EGLISE SAINT - MERRY, 16 h. : E. Aubier, S. Chiarapin (Bach, Haendel, Vivaldi, Albinoni).
CHAPELLE DE LA SALPETRIERE, 16 h. 30 : F. Mento (Bach).
EGLISE SAINT-THOMAS-D'AQUIN, 17 h. 45 : J. Bonfils (Walter, Bach, Vivaldi, Telemann).
LUCERNAIRE, 17 h. 30, voir le 16 : à 21 h.

LUNDI 19
MUSEE CARNAVALET, 21 h. : J.-P. Jumez (de Bach à Poulenc).
THEATRE 13, 21 h. : J.-J. Balet, M. Kameda (Brahms, Stravinsky, Masset-Lecoq, Debussy, Rachmaninov).
SAINTE-CHAPELLE, 21 h. : Ensemble baroque de Paris (Telemann, Corette, Boismortier).
THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 20 h. 30 : A. Brendel (Haydn, Liszt).
RADIO-FRANCE, grand auditorium, 20 h. 30 : Cycle acousmatique INA-G.R.M., C. Alsina. Dir. Acousmonium (les compositeurs : Amy, Bentley) ; studio 106, 20 h. 30 : A. Hamary (Schumann).
THEATRE DE L'ATHENEE, 21 h. : M. Olivero, M. Mosse (Bellini, Rossini, Leoncavallo, Respighi, Massenet, Debussy, Granados, Scriabine, Hahn, Fauré, Cilea).
SALLE GAVEAU, 21 h. : English Chamber Orchestra. Dir. E. Krivine (Britten, Mozart, Schubert).
EGLISE SAINT-MERRY, 21 h. : Ars Antiqua de Paris.
CITE INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE, 21 h. : *Concert* dans l'Œuf (musique du Moyen Age).
LUCERNAIRE, 19 h. 30 : J.-F. Lalanne ; 21 h., voir *le* 16.

MARDI 20
THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 20 h. 30 : Orchestre national de France. Dir. : N. Marriner. Sol. : I. Stern (Saint-Saëns, Bartok, Strauss, Mendelssohn).
SALLE GAVEAU, 21 h. : Ensemble orchestral de Paris. Dir. : P. Entremont. Sol. : P. Bianconi (Haydn, Mozart, Saint-Saëns, Ravel).
EGLISE SAINT-SEVERIN, 21 h. : Orchestre P. Kuentz (Haydn).
CITE INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE, 21 h. : G. Poulet, D. Markevitch (Haendel, Halvorsen, Ravel, Rolla, Kodaly).
RANELAGH, 20 h. 30 : E. Fischer (Beethoven).
SALLE CORTOT, 21 h. : M. Thierry-Parrot, C. Pages (Bach, Beethoven, Bartok, Fauré, Wieniawsky).
RADIO - FRANCE, Studio 105, 17 h. 30 : D. Merlet (Beethoven).
MADELEINE, 18 h. 30 : Chorale R. Miravet, Ensemble instrumental de l'Auxerrois (Mozart, Bach).
CITE INTERNATIONALE DES ARTS, *21 h. : M. Quesada*, P. Borsarello, G. Simonot (Mozart, de Séverac, Liszt, Kodaly, Pleyel).
SALLE WAGRAM, 21 h. : Concert Amnesty International (Schubert, Liszt, Grieg).
EGLISE NOTRE - DAME - DE - LORETTE, 12 h. 45 : D. Launay (Frescobaldi, Dupré, Tournemire).
LUCERNAIRE, 19 h. 30, voir le 19. 21 h. : P. Daverat, M. André (negro spirituals, Gottschalk, Bristow).
AMERICAN CENTER, 21 h. : The Wall Street Brass Quintet (Bach, Debussy, Erwald, Marshall).

RADIO-TÉLÉVISION

VU

L'Antarctique, continent de la science

L'Antarctique est le continent de la science. Le magazine scientifique de TF 1 du 13 mai, *Clés pour la science*, l'a très clairement montré.

Les spécialistes du laboratoire de glaciologie du C.N.R.S., de Grenoble, Claude Lorius, Dominique Raynaud et Jean-Robert Petit, ont parfaitement expliqué comment leurs études leur ont permis de retrouver, dans la calotte glaciaire antarctique, les fluctuations climatiques que la Terre a subies pendant les trente mille dernières années : vers — 15 000 ans, il y a coïncidence entre le réchauffement de l'hémisphère sud et la fin de la dernière période glaciaire qui a affecté l'hémisphère nord. Et cette connaissance des variations climatiques anciennes servira — peut-être un jour — à prévoir les futurs changements de climat.

De même, Jean Prévost, professeur de biologie de l'université de Limoges, a montré tout l'intérêt des études de l'adaptation au froid des animaux, en particulier des manchots empereurs, ces drôles d'oiseaux en habit qui se reproduisent pendant le très dur hiver antarctique. Jean-Paul Bloch, directeur des laboratoires scientifiques des terres australes et antarctiques françaises, et Jean Prévost ont aussi souligné que l'exploitation éventuelle des ressources vivantes de l'océan Antarctique allait être fort heureusement précédée d'études menées en commun par divers pays dans le cadre du programme international Biomass (Biological Investigation of Marine Antarctic System and Stocks).

En revanche, la présentation des ressources minérales du continent et de l'océan Antarctiques a été dénuée de tout réalisme. Certes, il y a toute raison de penser que cette région de la planète, comme les autres, renferme des ressources minérales. Certes, Paul-Emile Victor a fait remarquer que l'exploitation de celles-ci ne commencerait sûrement pas demain. Certes, il est prudent de penser dès maintenant aux conséquences d'une telle exploitation sur un environnement fragile et unique au monde. Mais personne n'a dit aux téléspectateurs que 2 % seulement du continent émergent de la calotte glaciaire, que celle-ci a une épaisseur moyenne de 2 000 mètres, que le continent est accessible seulement deux mois par an et que les connaissances actuelles font état d'indices et non de l'existence prouvée de gîtes minéraux exploitables. — Y. R.

TROIS JOURS DE CHANSON FRANÇAISE A LA DÉFENSE

Un festival de la chanson française aura lieu du 15 au 18 mai sur le parvis de la Défense. C'est R.T.L. qui organise cette opération, la première du genre à Paris, afin de promouvoir de jeunes talents : ceux-ci seront présentés sous le parrainage d'aînés plus célèbres. Les récitals permanents et gratuits seront donnés sous une immense bulle de 1 400 mètres carrés pouvant accueillir plusieurs milliers de personnes. Autour de la bulle, dans un « village » composé de stands, des artisans proposeront au public des animations parallèles (jeux, films, concours). Une centaine de chanteurs participeront à ces journées, parmi lesquels, pour les plus célèbres, Hugues Aufray, Pierre Perret, Nicole Croisille, Eric Charden, etc., et des groupes de rock tels que Marquis de Sade et Starshooter.

Mercredi 14 mai

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

18 h 30 Un, rue Sésame.

19 h Une minute pour les femmes.
Humanisons ensemble les hôpitaux.

19 h 10 Mai-juin 40 : Journal d'un printemps tragique.
Le pont où nous perdons la guerre.

19 h 30 Journal.

20 h Sports : Football.
Finale des vainqueurs de coupe à Bruxelles.

21 h 45 La rage de lire.
Magazine de G. Suffert.
Le prix des livres en question.
Avec M. René Monory, ministre de l'économie, trois éditeurs : J.-C. Lattès, J.-P. Fasquelle, F. Esmenard, et deux libraires : Ch. Bon et E. Bouchalat.

23 h 30 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

18 h 45 Chefs-d'œuvre des musées nationaux.

18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.

19 h 20 Emissions régionales.

19 h 45 Top club.

20 h Journal.

20 h 35 Variétés : Palmarès 80.

21 h 50 Magazine scientifique : Objectif demain.
Les derniers jours du monde.

22 h 50 Histoires courtes.
Cortège ; La soirée du baron Swanbeck.

23 h 10 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.

18 h 55 Tribune libre.
Fédération des unions royalistes.

19 h 10 Journal.

19 h 20 Emissions régionales.

19 h 55 Dessin animé.
Histoire de France : La Fayette.

20 h Les jeux.

20 h 30 Cinéma (un film, un auteur) : « l'Organisation ».
Film américain de D. Medford (1970), avec S. Poitier, S. North, A. Garfield, B. O'Neal, G. O'Loughlin, F. Beir.
A San-Francisco, un policier noir cherche à démanteler une organisation de trafic de drogue qui élimine, à mesure, ses membres compromis.
Un scénario sans surprises, mais une mise en scène efficace. Avec Sidney Poitier dans le rôle de l'inspecteur Tibbs, qu'il avait déjà interprété deux fois.

22 h 15 Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « 1572. Chronique au temps de Charles IX », d'après P. Mérimée.
19 h. 30, La science en marche : Promenade au jardin des sciences.
20 h., La musique et les hommes : Ecrits de Gobineau sur la musique orientale.
23 h. 30, Nuits magnétiques : en direct de Cannes.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Six-Huit : jazz time (jusqu'à 18 h. 30) ;
20 h., Le royaume de la musique : concours régional pour les ensembles instrumentaux.
20 h. 30, Festival cinématographique d'Angers (concert donné au Théâtre municipal d'Angers) : « Suite française » (M. Jaubert), « Lamento » (P. Jansen) ; « Symphonie Death-Watch » (A. Duhamel) ; « Suite cinématographique » (G. Delerue), par l'Orchestre des Concerts Pasdeloup, dir. G. Delerue, avec J.-C. Bourrier, trompette, et R. Mason, chant et guitare.
22 h. 30, Ouvert la nuit : le lied schubertien, « Schubert et l'amour » ; 23 h., Inédits et références : œuvres de Schubert, Schoenberg et Mozart ; 1 h. 30, Les grandes voix.

Jeudi 15 mai

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h Objectif santé.
L'espérance de vie.

12 h 15 Réponse à tout.

12 h 30 Midi première.

13 h Journal.

13 h 30 Emissions régionales.

13 h 50 Cinéma : « Rio Grande ».
Film américain de J. Ford (1950), avec J. Wayne, M. O'Hara, B. Johnson, C. Jarman Jr., Harry Carey Jr., J. Carrol Naish, V. McLaglen (rediffusion).
En 1880, au Texas, un colonel de la cavalerie américaine affronte un problème familial. Et, malgré les ordres du gouvernement, il fait franchir le rio Grande à ses hommes pour mener, en territoire mexicain, une expédition contre les Apaches.
Un western « classique » où John Ford a peint le quotidien d'êtres confrontés aux dangers, et un homme, John Wayne, trouvant une nouvelle manière de vivre avec sa femme et son fils.

15 h 30 Sports : Cyclisme.
Trophée des grimpeurs à Chanteloup-les-Vignes.

16 h 20 Documentaire : Sous un océan d'arbres.
Reportage en Amazonie.

17 h 20 Un, rue Sésame.

17 h 45 La mer promise.
Réalisation de J. Ertaud, avec J.-M. Thibault, M. Biraud, M. Creton, F. Dyrek...

19 h 10 Les inconnus de 19 h 45.

19 h 25 Portrait.
M. Layau, collectionneur de grands crus.

19 h 45 Mai-juin 40 : Journal d'un printemps tragique.
Gamelin à Daladier : nous avons perdu la bataille.

20 h 30 Série : Kick.
(N° 1.)
« Raoul, la moto, les jeunes et les autres », réalisation de M. Simenon, avec F. de Pasquale, P. Préboist, M. Chevit...

21 h 30 Israël - Horizons 2000.
Reportage de J.-L. Demigneux, réal. E. Davidson.

22 h 30 Sports : Championnats d'Europe de judo.

23 h Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.

12 h 5 Passez donc me voir.

12 h 30 Série : la Crétoise.

12 h 45 Journal.

13 h 35 Emissions régionales.

13 h 50 Face à vous.

14 h Aujourd'hui madame.
Rimmel-rock.

15 h Cinéma : « le Capitan ».
Film français d'A. Hunebelle (1960), avec J. Marais, Bourvil, E. Martinelli, A. Foa, P. Bruno, J. Porel, L. Delamare, G. Delorme, C. Fourcade, R. Patorni (rediffusion).
En 1616, un gentilhomme de province, mince fortune et fière allure, s'oppose aux intrigues de Concini, favori de la régente Marie de Médicis, qui veut déposséder du trône Louis XIII adolescent.
Version très affadie du roman de Michel Zévaco. Le film de cape et d'épée fantaisiste, selon Hunebelle. Avec Jean Marais en grande forme.

17 h 50 Récré A 2.
Les Bubblies ; Mes mains ont la parole ; Satanas et Diabolo ; Je veux être... potier.

18 h 30 C'est la vie.

18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.

19 h 20 Art nouveau.

19 h 45 Les assemblées parlementaires.
L'Assemblée nationale : le R.P.R.

20 h Opéra : « Carmen ».
En liaison avec France-Musique.
En direct de l'Opéra-Comique, musique de Bizet. Avec les chœurs et l'orchestre de l'Opéra de Paris, direction P. Dervaux, et T. Berganza, R. Raimondi, P. Domingo (premier acte).

20 h 55 Journal.

21 h 15 « Carmen ».
Acte II.

21 h 55 Magazine : Zigzag.
De T. Wehn-Damisch : Henri Rousseau, le douanier.

22 h 20 « Carmen ».
Acte III.

23 h 35 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Molécules : codes et télégraphes ; Flash : la ville des masques blancs.

18 h 55 Tribune libre.
Mouvement des radicaux de gauche.

19 h 10 Journal.

19 h 20 Documentaire : Matterhorn.
Film d'A. Vaughan. Prix du Festival du film de montagne 1976.

19 h 55 Dessin animé.
Histoire de France : la nation ou le roi.

20 h Les jeux.

20 h 35 Cinéma (cycle John Wayne) : « les Voleurs de train ».
Film américain de B. Kennedy (1973), avec J. Wayne, A. Margret, R. Taylor, B. Johnson, B. Vinton, G. George, J. Gatlin. (Rediffusion.)
D'anciens soldats nordistes cherchent à récupérer, pour le compte d'une jolie veuve, un trésor que convoite également une bande d'aventuriers.
Un western très classique auquel, seule, la fin apporte un peu d'originalité. John Wayne joue son personnage sans conviction.

22 h Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Matinales.
8 h., Les chemins de la connaissance : Goethe et l'hermétisme (Prométhée et Ganimède) ; à 8 h. 32, Malthus ou les hantises de la population : la Terre se dépeuplerait-elle ? ; à 8 h. 50, La clairière de feu.
9 h. 7, Orthodoxie et christianisme oriental.
9 h. 30, Protestantisme.
10 h., Messe de l'Ascension, à Deauville.
11 h. 2, Libre parcours récital : C. Caumont, clavecin (musique des XVIIe et XVIIIe siècles), et à 17 h. 32.
12 h. 5, Agora : Femmes d'Alger dans leur appartement, avec A. Djebar.
12 h. 45, Panorama.
13 h. 30, Renaissance des orgues de France : L'église de Maisons-Alfort.
14 h., Sons : Fabrique de papier (le pressage).
14 h. 5, Un livre, des voix : « le Jeu de la passion », de J. Kusinski.
14 h. 47, Emission spéciale : La marine en bois.
16 h. 50, Actualité : L'aménagement de la profession de commissaire-priseur.
17 h. 32, Libre parcours récital : R. Fontanarosa, violoncelle ; G. Casadesus, piano (Debussy et Casadesus).
18 h. 30, Feuilleton : « 1572. Chronique au temps de Charles IX », d'après P. Mérimée.
19 h. 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : Hémostases et thromboses.
20 h., La Comédie-Française présente : « la Folle de Chaillot », de J. Giraudoux.
22 h. 30, Nuits magnétiques : en direct de Cannes.

FRANCE-MUSIQUE

7 h., Quotidien - Musique ; 8 h. 30, Kiosque ; 9 h. 2, Eveil à la musique.
9 h. 17, Le matin des musiciens : les petits maîtres du dix-neuvième siècle français, œuvres de Lalo, Lefebure-Wely.
12 h., Musique de table ; 12 h. 35, Jazz classique : J. Teagarden ; 13 h., Le métier de l'illustration musicale ; 13 h. 30, France et Musique.
14 h., Musiques : musique en plumes, œuvres de P. Linke, M. Schoenherr, Sarasate, Groth, Eysler, J. Strauss ; 14 h. 30, Visages du romantisme : le romantisme classique (Mendelssohn, Brahms) ; 15 h. 30, Répertoire choral (Mozart), direction N. Marriner ; 16 h. 25, Edith Lejet ; 16 h. 40, Symphonique : œuvres de Schumann, R. Haubenstock Ramati, W. Lutoslawski.
18 h. 2, Six-Huit : jazz time ; 18 h. 30, Concert (en direct de l'auditorium 106) : récital J.-F. Heisser, piano, œuvres de Bartok et Albeniz ; 19 h. 30, France et Musique.
20 h., Soirée lyrique (Opéra-Comique de Paris, en liaison avec Antenne 2) : « Carmen », de Bizet, par les Chœurs et l'Orchestre de l'Opéra de Paris, direction P. Dervaux, avec P. Domingo, R. Raimondi, M. Philippe, M. Sénéchal, J. Laine, Y. Bisson, T. Berganza, K. Ricciarelli, D. Perriers et J. Berbie ; 0 h. 5, Ouvert la nuit ; 1 h., Jazz forum : Itinéraire Ch. Mingus.

PRESSE

UNE MISE AU POINT DES « DERNIÈRES NOUVELLES D'ALSACE »

La direction des *Dernières Nouvelles d'Alsace* tient à apporter la mise au point suivante, à propos d'une information dont nous nous sommes fait l'écho (*le Monde* du 9 mai) : « *Mise en cause à l'occasion du récent congrès de l'union des clubs de la presse de France, la direction des* Dernières Nouvelles d'Alsace *tient à préciser qu'il est faux de prétendre que le licenciement de M. François Bernard soit lié à l'activité de ce dernier comme président du club de la presse de Strasbourg. Les raisons de son licenciement ont été communiquées à M. François Bernard, conformément à la loi : elles ne laissent planer aucune équivoque à cet égard.* »

Dans la motion adoptée à Rennes, les 3 et 4 mai, les congressistes avaient qualifié cette sanction d'« *atteinte grave au droit d'association* ».

Il est exact que la lettre de licenciement adressée le 24 avril 1980 à M. François Bernard par la direction des *Dernières Nouvelles d'Alsace* ne fait pas mention de son activité au sein du club de la presse de Strasbourg et relève uniquement le refus d'une mutation intervenue après son élection le 13 décembre 1979 à la présidence du club de la presse de Strasbourg. Jusqu'alors grand reporter, M. Bernard se voyait nommer secrétaire de rédaction. En revanche, l'entretien préalable qui s'était déroulé le 15 avril 1980 en présence d'un conseiller prud'homal avait été l'occasion pour le directeur général adjoint du quotidien de souligner le lien entre les activités de M. Bernard au club de la presse et la mesure de licenciement qui le frappait.

D'autre part, dans une lettre adressée à ce journaliste le 5 septembre 1979, M. Kielholz, P.-D.G. du quotidien strasbourgeois considérait que l'action du club de la presse était « *nettement contraire aux intérêts du journal* », dans la mesure où elle comprenait l'invitation de « *personnalités pouvant fournir des éléments d'information* ». Le P.-D.G. ajoutait : « *Je me vois donc dans l'obligation de confirmer qu'il ne vous est pas possible d'exercer des fonctions d'animateur du club de la presse et le métier de journalistes aux* Dernières Nouvelles d'Alsace. » Il demandait enfin au journaliste de faire connaître sa réponse au choix qui lui était proposé dans les quarante-huit heures.

SOCIÉTÉ DES RÉDACTEURS DU « MONDE »

Les associés de la société civile à capital variable Les rédacteurs du *Monde* sont convoqués le samedi 31 mai, à 15 h. 30, et dimanche 1er juin, au 10, rue du Docteur-Blanche, 75016, pour y tenir une assemblée générale ordinaire convoquée extraordinairement, avec l'ordre du jour suivant :

— Désignation du candidat de la rédaction à la succession du directeur de la publication ;
— Questions diverses.

VENTES

Records à New-York

- Trois millions de dollars pour un Picasso
- Plus de cinq millions pour un Van Gogh

Deux grandes collections de peintures impressionnistes et modernes appartenant à des magnats de l'automobile, les collections Henry Ford II et Mme Walter Garbisch, fille de William Chrysler, sont mises en vente aux enchères cette semaine chez Sotheby Parke Bernet, à New-York.

La collection Ford ne comprend que dix peintures, mais toutes de premier ordre, avec notamment le *Paysan en blouse bleue*, de Cézanne, qui a été vendu 3,9 millions de dollars. Sa mise aux enchères suivait celle de la collection Garbisch commencée lundi 12 mai. D'ores et déjà a été enregistré le record absolu pour un artiste du vingtième siècle avec un Picasso de 1923, *le Saltimbanque*, grand tableau de la période dite classique, qui a obtenu 3 millions de dollars. Il a été acquis par un marchand japonais, M. Susumu Yamamoto, pour le musée Bridgestone de Tokyo.

Le climat est à la hausse à New-York où les œuvres de qualité font des prix de plus en plus hauts. Succédant à Picasso (dont le musée d'art moderne, le Moma, inaugurera 22 mai une vague rétrospective), un chef-d'œuvre de Van Gogh, *le Jardin du poète*, a atteint un sommet avec 5,2 millions de dollars, record cette fois pour un tableau de la période impressionniste. Parmi les autres tableaux de la collection Garbisch, *la Femme orientale*, de Renoir, a été adjugée à 1 million de dollars, *la Femme assise dans un jardin*, de Toulouse-Lautrec, 800 000 dollars, une *Danseuse*, de Degas, 600 000 dollars, *le Port de Saint-Tropez* de Signac, 480 000, et *la Plage du Poulan*, de Gauguin, 2,9 millions de dollars.

ÉDITION

M. CLAUDE DURAND
FUTUR PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉDITIONS FAYARD

Le 1er septembre 1980, M. Claude Durand, actuellement directeur général chez Grasset, remplacera M. Alex Grall, atteint par la limite d'âge, comme président-directeur général des éditions Fayard. Rappelons que M. Durand était entré chez Grasset il y a deux ans, venant des Editions du Seuil où il était directeur littéraire, et que comme romancier, il a obtenu le prix Médicis 1979 pour *la Nuit zoologique* publié chez Grasset.

A l'occasion de cette nomination, les éditions Grasset et Fayard ont l'intention de resserrer leurs liens tout en conservant leur totale indépendance territoriale. M. Jean-Claude Fasquelle, qui a succédé au début de cette année à M. Bernard Privat comme président-directeur général de Grasset, entre au conseil d'administration de Fayard, et M. Claude Durand continuera à participer au conseil d'administration de Grasset. Ils se retrouveront, en outre, aux côtés d'Alex Grall et de Bernard Privat, au sein d'un comité de coordination qui sera mis en place pour résoudre les questions d'intérêt communes aux deux maisons.

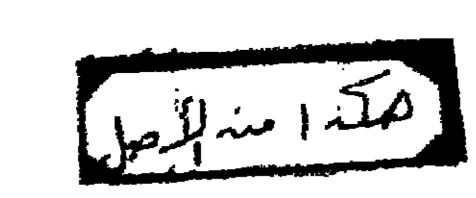

Le Monde

SCIENCES ET TECHNIQUES

La fixation biologique de l'azote : de nombreuses voies de recherche

Tous les végétaux sont capables, par la photosynthèse, de fixer le carbone atmosphérique. En revanche, parmi les espèces cultivées, seules les légumineuses (luzerne, trèfle, pois, soja, etc.) peuvent, grâce à une symbiose avec des bactéries du sol (rhizobium), fixer un autre élément essentiel, l'azote.

Toutes les autres plantes, et les céréales en particulier, ont besoin, pour croître, d'engrais azotés. Le traditionnel fumier a été supplanté par des engrais de synthèse dont la fabrication industrielle est très coûteuse en énergie.

Pour répondre aux besoins de la production alimentaire tout en économisant l'énergie, on songe de plus en plus à recourir à la voie biologique. A mettre à profit cette faculté que seuls possèdent certains micro-organismes associés aux plantes ou libres de fixer l'azote en utilisant l'énergie solaire.

Stimulées par les progrès du génie génétique, les recherches sur cette « fixation biologique de l'azote » se sont considérablement développées un peu partout dans le monde : en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis, en Australie, en Union soviétique. En France, elles sont menées à l'Institut Pasteur, à l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), au Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.), et dans des laboratoires universitaires.

Les équipes se regroupent pour mettre en commun leurs compétences. Un accord de coopération lie déjà l'Institut Pasteur et l'INRA. A Toulouse, le C.N.R.S., l'INRA, l'université Paul-Sabatier et l'Institut national des sciences appliquées (INSA) créent un « groupement scientifique ». C'est dans ce cadre qu'en 1981 le laboratoire de génétique des micro-organismes de l'INRA viendra s'établir pour former, avec le C.N.R.S., à Versailles, un centre mixte de recherche. Elf-Aquitaine a choisi cette ville pour y implanter son futur laboratoire de biotechnologie qui ouvrira ses portes en 1982 et emploiera quelque 80 chercheurs.

La fixation biologique de l'azote commence, en effet, à intéresser vivement les industriels. Elf-Aquitaine et l'Entreprise minière et chimique sont associés depuis le début de l'année à l'INRA, à l'Institut Pasteur et au C.N.R.S. pour mener un programme de recherche et de développement qui s'étendra sur trois ans. L'apport financier des deux industriels, environ 3 millions de francs par an, servira pour une bonne part à assurer la formation de leurs chercheurs dans ces organismes.

L'Air liquide envisage également de collaborer avec l'INRA par l'intermédiaire d'une de ses filiales, l'IPHA, déjà productrice de rhizobium pour l'inoculation de luzerne et de soja.

L'enjeu de tous ces travaux est d'importance. A long terme, on pourrait rendre les céréales fixatrices d'azote et les cultiver avec des apports limités d'engrais azotés, voire sans engrais.

L'ATMOSPHERE est la seule réserve d'azote disponible dans le monde. Une réserve pratiquement inépuisable où malheureusement les végétaux ne peuvent puiser cet élément essentiel à la production des protéines. Les végétaux sont en effet incapables de fixer l'azote moléculaire. Ils ne peuvent utiliser que les composés azotés, tels les nitrates et l'ammoniac.

Seules, quelques espèces bactériennes peuvent fixer l'azote de l'air : elles synthétisent un complexe enzymatique, la nitrogénase, qui catalyse la réduction de l'azote moléculaire en ammoniac. Cette réaction enzymatique, la fixation biologique de l'azote, est un phénomène écologique d'importance qui représente sur la terre environ 170 millions de tonnes d'azote fixées par an.

L'énergie requise par la réaction est fournie par le soleil via la photosynthèse. Certaines bactéries photosynthétiques, les algues bleues en *milieu aquatique*, par exemple, fixent l'azote en utilisant directement l'énergie solaire. D'autres ne peuvent y parvenir que si elles sont en symbiose avec des végétaux : la plante fournit l'énergie sous forme de sucres produits par la photosynthèse. De telles symbioses se réalisent naturellement. La plus connue est celle qui se manifeste entre les légumineuses (luzerne, trèfle, lupin, pois, haricot, féverole, soja, etc.) et une bactérie du sol, le rhizobium. Les bactéries pénètrent à l'intérieur des racines de la plante pour y former des organes spéciaux, les *nodosités*. Elles transfèrent à la plante « hôte » l'ammoniac, tandis que la plante donne ses sucres. La luzerne fixe ainsi chaque année 400 kilogrammes d'azote par hectare ; le soja, 200.

Mais la plupart des autres plantes, les céréales en particulier, ne possèdent pas cette propriété. Pour leur assurer une nutrition azotée suffisante, il faut apporter au sol des engrais. On doit ainsi fournir aux céréales 150 kilogrammes d'azote par hectare et par an.

Les besoins en engrais azotés ne cessent de croître. On en consomme 60 millions de tonnes par an dans le monde ; 2 millions de tonnes en France. Or la production industrialisée d'engrais azotés est très coûteuse en énergie. Il faut liquéfier l'air, distiller l'azote, le combiner à l'hydrogène pour obtenir l'ammoniac selon un procédé (Haber) nécessitant des températures et des pressions très élevées. Une tonne de fuel est nécessaire pour fabriquer une tonne d'ammoniac. Cet ammoniac est ensuite oxydé en acide nitrique puis transformé en nitrate.

Le transport et l'épandage sont aussi des opérations coûteuses en énergie. Autre inconvénient : une grande partie est perdue dans les *eaux de ruissellement*. Les plantes n'utilisent alors que 60 à 80 % de l'azote ainsi apporté. Le reste pollue les eaux et provoque les phénomènes d'eutrophisation.

Améliorer l'efficacité des symbioses

On comprend pourquoi les recherches sur la fixation biologique de l'azote se sont considérablement développées depuis quelques années, favorisées par les progrès accomplis dans le génie génétique. Les travaux se poursuivent tant pour apporter une meilleure connaissance fondamentale des phénomènes que pour encourager les applications sur le terrain.

En France, les recherches de base sont menées essentiellement à l'Institut Pasteur, dans le département de génétique moléculaire, par l'équipe de Mme Claudine Elmerich. Les chercheurs, qui travaillent sur une bactérie fixatrice modèle *(Klebsiella pneumoniae)*, étudient les mécanismes de fonctionnement des quinze gènes mis en évidence à ce jour et responsables de la fixation de l'azote (les gènes NIF — pour Nitrogen Fixation). Ils essaient d'identifier les produits de ces gènes et de comprendre les phénomènes de régulation.

D'autres recherches visent à améliorer l'efficacité des symbioses existantes entre légumineuses et rhizobiums. Elles sont poursuivies au laboratoire de génétique des micro-organismes de l'INRA, à Versailles, par l'équipe de M. Jean Denarié, avec, pour premier objectif, la mise au point de souches bactériennes fixant davantage d'azote. Les chercheurs ont bon espoir d'aboutir à des résultats concrets sur ce point dans les cinq prochaines années.

Sur le plan fondamental, ils étudient aussi le mode d'expression des gènes NIF bactériens et les mécanismes de régulation.

La génétique est une arme puissante pour comprendre et exploiter ces phénomènes. Depuis quelques années, on a ainsi pu montrer que les gènes NIF, les gènes qui contrôlent la formation des nodosités et ceux qui contrôlent la reconnaissance spécifique de la plante-hôte sont portés par des plasmides à haut poids moléculaire ; les plasmides sont des fragments d'acide désoxyribonucléique (ADN) extra-chromosomique. Comme on dispose de méthodes pour transférer les plasmides d'une souche bactérienne à une autre, on peut donc créer des souches hybrides améliorées, regroupant des caractères qui se retrouvent naturellement dans des souches d'espèces différentes. Cette possibilité peut servir, par exemple, à élargir le spectre d'hôtes d'une bactérie ou encore à la rendre résistante à certains types de sol.

« Cloner » les gènes NIF

L'équipe de M. Denarié est sur le point de « cloner » (isoler) les gènes NIF. Par recombinaisons génétiques, on devrait donc pouvoir insérer ces gènes dans le matériel génétique de souches qui ne les possèdent pas, et aboutir ainsi à la création de souches aux propriétés nouvelles, plus performantes, insensibles, en particulier, à l'azote combiné (la fixation de l'azote est, en effet, fortement réduite quand les légumineuses sont plantées sur un sol contenant déjà de l'azote combiné ; car la présence d'azote combiné inhibe la formation de nodosités et la synthèse de la nitrogénase).

D'autres équipes de l'INRA, à Versailles et à Dijon, travaillent, de manière plus classique, sur la génétique végétale : elles cherchent à sélectionner des pois ayant des caractéristiques génétiques leur permettant de fixer d'avantage d'azote.

Le génie génétique ne permet pas de résoudre tous les problèmes qui se posent encore. Il faut en particulier éviter la compétition entre les souches bactériennes naturelles et celles créées par les méthodes génétiques ; donc améliorer les techniques d'inoculation.

D'autres symbioses se manifestent naturellement. On connaît celle qui existe entre une fougère *(Azolla)* et une algue bleue aquatique. Elle est mise à profit, depuis fort longtemps, dans les rizières de Chine et du Vietnam et commence à être utilisée en Californie.

Les arbres aussi sont capables d'utiliser, en symbiose avec des actinomycètes, l'azote de l'air. Sous nos climats, l'aulne semble le plus actif. Il commence à intéresser les chercheurs de l'INRA et ceux du C.N.R.S. de Nancy.

Mais la majorité des espèces végétales, les céréales, en particulier, ne possèdent pas de propriétés symbiotiques analogues à celles des légumineuses. Des associations bactérie-plante, plus primitives que la symbiose légumineuse - *rhizobium*, pourraient rendre le maïs, le blé, le riz, utilisateurs d'azote atmosphérique. A Nancy, une équipe du C.N.R.S. y travaille. De telles associations ont été découvertes, ces dernières années, dans la nature. Des chercheurs brésiliens ont mis en évidence une bactérie fixatrice *(Azospirillum)* se développant à la surface des racines de graminées fourragères tropicales. Le même phénomène a été observé sur les racines de maïs et de riz. Ces découvertes intéressantes ont conduit l'équipe de l'Institut Pasteur à étudier la génétique de cette bactérie.

La synthèse de systèmes chimiques

D'autres méthodes sont envisagées pour accroître la fixation biologique de l'azote : l'énergie réclamée par les micro-organismes pour réduire l'azote pourrait être apportée par des résidus agricoles comme la paille. Il faut encore trouver ou créer des micro-organismes capables de fixer l'azote et en même temps de dégrader la cellulose.

Au Centre d'études nucléaires de Grenoble, l'équipe de Mme Paulette Vignais (laboratoire de biochimie) s'intéresse aux bactéries photosynthétiques. Celles-ci utilisent directement l'énergie solaire pour fixer l'azote en produisant de l'ammoniac et de l'hydrogène. Le développement ultime de ces recherches fondamentales pourra être la synthèse de systèmes chimiques capables de reproduire artificiellement les réactions catalysées par les enzymes à l'intérieur des cellules. Ce pourrait être une méthode de production d'hydrogène et d'ammoniac.

A plus long terme, on imagine d'introduire l'aptitude à fixer l'azote directement dans le matériel héréditaire de la plante, en y intégrant les gènes NIF.

Si l'on sait bien, actuellement, transférer des gènes d'une espèce bactérienne à une autre, le transfert des gènes dans les cellules végétales pose encore toutefois quelques problèmes. Les chercheurs ont bon espoir d'y parvenir dans les prochaines années. Il restera alors à connaître et à stimuler les mécanismes d'« expression » des gènes dans ces cellules, en somme à mettre en œuvre un véritable *« génie génétique végétal »*.

MARIE-JEANNE HUSSET.

UN COLLOQUE A COMPIÈGNE SUR LA CORROSION

États de surface et « ruine des matériaux »

La corrosion est un phénomène technique et économique majeur : *laissées à elles-mêmes ou traitées sans ménagement*, les pièces métalliques les plus variées finissent toujours, tôt ou tard, par se corroder.

Comment faire pour éviter la corrosion ? Un colloque récemment organisé, à l'université de technologie de Compiègne (U.T.C.), par le Centre français de la corrosion (CEFRACOR) et l'Association des ingénieurs en anti-corrosion a permis de faire le point sur ce sujet.

LA surface d'un métal est une région singulière. Au lieu d'être parfaitement stabilisés comme ils peuvent l'être au sein du réseau cristallin, les atomes qui constituent le matériau peuvent facilement avoir tendance à contracter des liaisons avec les atomes et les molécules disponibles dans l'environnement immédiat.

Cet effet naturel peut avoir un rôle protecteur : des métaux comme le titane ou l'aluminium peuvent se trouver presque spontanément protégés par la couche d'oxyde qui se forme, en surface, au contact de l'oxygène de l'air. Malheureusement, ce n'est pas toujours le cas : le fer aussi s'oxyde en surface, mais les oxydes de fer ne forment pas, comme les oxydes de titane ou d'aluminium, de film protecteur : c'est la rouille, et à terme, la *« ruine du matériau »*, qui, selon l'expression de M. Paul Lacombe, président du CEFRACOR, *« retourne à son état naturel »*.

Les méthodes modernes développées par les physiciens ont fait, depuis vingt ou trente ans, d'énormes progrès ; des procédés permettent de mieux connaître les surfaces, aussi bien sur le plan qualitatif qu'quantitatif. Et il est aujourd'hui clair que la structure de la surface (sa forme de cristallisation, éventuellement son état amorphe, non cristallisé) tout comme sa forme géométrique fine ou sa composition (on verra le rôle que peuvent jouer des inclusions d'atomes normalement *« étrangères » au matériau*) jouent un rôle important dans l'apparition et le développement de la corrosion et donc dans sa prévention. Celle-ci, si on veut bien la considérer comme un objectif majeur, exige donc l'attention d.- métallurgistes à toutes les étapes de l'élaboration du matériau final.

Cela est particulièrement important pour ce qui concerne le soin apporté à la préparation des surfaces. On a, par exemple, nettement fait apparaître, ces dernières années, que la tenue du film protecteur dont on recouvrira la surface (vernis, peinture ou autre métal — comme dans la galvanisation ou l'étamage) dépend largement de la perfection atteinte dans l'élaboration de celui-ci. Et tous les objectifs ne sont pas toujours compatibles : le décapage des surfaces précédant un traitement ou une opération métallurgique (galvanisation, étamage, peinture, laminage à froid, passivation) peut quelquefois, ainsi que l'a souligné, lors du colloque de Compiègne, M. Marc Aucouturier (Laboratoire de métallurgie physique de l'université Paris-Sud), faire courir le risque d'introduire dans le métal des atomes d'hydrogène dangereux pour l'intégrité de celui-ci. La présence d'hydrogène peut en effet induire des fissures ou fragiliser le métal.

Un « polluant » particulièrement dangereux pour les aciers est le chlore, qui est souvent présent dans les solvants utilisés pour dégraisser les surfaces avant traitement. Si ce corps se fixe en surface à cette occasion, ou à toute autre (c'est ce qui se produit souvent dans les installations d'incinération d'ordures, où le chlore peut être dégagé par la combustion de certaines matières plastiques), il est particulièrement actif pour corroder l'acier soumis à des contraintes mécaniques. Ce qui explique, évidemment, les précautions draconiennes qu'il faut prendre en milieu marin : un an après la construction du pont de Tancarville, il a fallu changer certains filins de soutien, déjà corrodés. Mais le chlore agit même à l'état de traces : on a ainsi pu mettre en évidence que des phénomènes de corrosion observés sur les tuyauteries de sucreries étaient dus aux résidus chlorés provenant d'engrais utilisés *sur les champs de betteraves*.

Des remèdes

En modifiant, y compris au niveau microscopique, les surfaces, les traitements mécaniques jouent aussi un grand rôle dans la corrosion. Le laminage ou le grenaillage (1) mal conduits peuvent créer des défauts qui joueront le rôle de « fenêtres sur l'environnement » par lesquelles les atomes *actifs venant de l'atmosphère ou* du liquide qui baigne le métal commenceront préférentiellement leur dangereux travail de sape.

Face à tous ces dangers, des remèdes existent. Les progrès accomplis dans l'élaboration des aciers sont considérables. Et la diminution des taux de carbone dans les aciers inoxydables, par exemple, a joué un grand rôle : dans les « inox » à forte teneur de carbone, les atomes de carbone font précipiter les atomes de chrome, créant autant de zones « déchromisées » et, donc, de points d'acier non inoxydable à la surface du métal.

Phénomène quasi universel, la corrosion doit être prise en compte dès la conception d'une installation : après dix ou quinze ans, les fers à béton utilisés dans les structures précontraintes lâchent parfois. Une tuyauterie ou un corps de pompe mal dessinés risquent de ne pas résister à l'épreuve du temps dans les zones où des turbulences du fluide transporté accélèrent la corrosion. Et l'association maladroite de métaux différents peut créer des phénomènes électrochimiques très rapides (électrolyse locale qui dissout littéralement le métal) que les constructeurs de navires savent éviter en disposant au contact des coques métalliques des blocs de zinc pour être sacrifiés (technique de l' « anode sacrifiée »).

« On a souvent honte de la corrosion, et beaucoup d'industriels brossent la pièce corrodée avant de la montrer au spécialiste, souligne M. Lacombe, *alors que c'est justement l'analyse du produit de la corrosion qui permet souvent de la comprendre et de la combattre.* » Objectif majeur, et qui, rarement hors de portée, aurait des conséquences *économiques importantes* : selon une étude réalisée en 1978 pour le compte du National Bureau of Standards, l'activité liée à la corrosion (protection, remplacement des équipements endommagés, baisses de productivité, surdimensionnement des structures métalliques) représente près de 5 % du P.N.B. américain, dont 2 % sont imputables à une corrosion techniquement évitable.

« On ne peut pas profiter au maximum des caractéristiques des nouveaux aciers à cause de la corrosion », affirme M. Lacombe. Et il est vrai qu'il faut pouvoir concilier de nombreux impératifs techniques (lutte contre la corrosion, résistance mécanique), économiques et politiques. L'utilisation des meilleurs produits pose des problèmes d'approvisionnement en matières premières stratégiques (chrome, titane), et la mise sur le marché d'automobiles résistant totalement à la corrosion ferait sans doute beaucoup de mécontents : les producteurs, bien sûr, qui perdraient une part de marché, mais aussi les consommateurs, ayant à supporter à l'achat du véhicule un surcoût sans doute aujourd'hui prohibitif.

XAVIER WEEGER.

(1) Le grenaillage consiste à bombarder la surface avec de minuscules billes d'acier, de verre ou de céramique pour améliorer la durée de vie de pièces soumises à des contraintes dynamiques (aubes de turbines par exemple).

LIVRE

L'homme Einstein

« *LA vie d'Albert Einstein a un caractère dramatique qui n'est pas uniquement dû à sa théorie de la relativité.* » Cette phrase liminaire du beau livre que Ronald Clark a consacré à Einstein donne immédiatement le ton. Einstein n'est pas seulement un inventeur de génie, c'est un personnage de l'histoire. Après 1920, le physicien s'efface derrière l'homme public, placé au centre de divers conflits, tiraillé par de nombreuses forces, et qui accepte avec humour les rôles qu'on lui fait jouer. L'homme qui a cherché et trouvé seul une réponse déconcertante à des problèmes que les autres n'arrivaient pas même à poser clairement, l'homme qui n'a pas de dettes intellectuelles envers qui que ce soit, et qui serait pleinement en droit de n'agir qu'à sa guise, va littéralement se mettre au service de tous ceux dont il partage les idées.

Il agira constamment pour le compte des autres, acceptant un statut apparemment médiocre de porte-drapeau qu'on exhibe où et quand il le faut. Mais il ne faut pas se fier à l'apparence. Appliquant à la société des hommes le regard pénétrant qu'il avait jeté sur le monde des choses, Einstein se laisse pousser là où il veut aller. Derrière la bonhomie du vieil ours solitaire qui ne refuse jamais de faire la démarche qu'on lui demande, il y a une très claire conscience de l'importance de cette démarche. S'il accepte si facilement d'être Einstein-le-manipulé, c'est que, bien souvent, il voit plus loin que le manipulateur.

Ronald Clark ne défend pas spécialement cette thèse — ni aucune autre d'ailleurs, — mais elle se dégage d'elle-même d'une biographie remarquablement objective. Il a étudié une masse de documents d'archives qui lui permettent d'enserrer la vie d'Einstein dans une trame remarquablement détaillée et précise — et de renvoyer au néant toutes sortes d'« histoires » inventées et sans rapport avec la réalité. Il relate des faits, il juge peu, il décrit en quelques mots les personnages adventices dont le chemin croise tel jour la vie d'Einstein, il s'appesantit plus sur les quelques personnes — Max Planck, Chaïm Weizmann, Léo Szilard — qui ont influencé la vie et le comportement d'Einstein.

Miracle de l'histoire bien faite : cette accumulation de faits bruts, de remarques simples sur le caractère ou les idées de tel personnage, d'explications scientifiques aussi — l'auteur sait vulgariser la genèse de la relativité ou la controverse avec Niels Bohr sur la causalité, — aurait pu rester un chaos mal structuré. Or une unité profonde apparaît. Cette unité est simplement celle d'un homme que ses facettes trop nombreuses et trop éblouissantes ne permettent guère de voir en totalité. Einstein, le physicien de l'espace et du temps, Einstein, le physicien des quanta, Einstein le philosophe, Einstein le pacifiste, Einstein le sioniste. Chacun de ces personnages eut assez de présence pour forcer l'attention et masquer les autres. La biographie précise de Ronald Clark restitue finalement l'inconnu que cachaient toutes ces images : l'homme Albert Einstein. — M. A.

★ Ronald Clark : *Einstein, sa vie et son époque*, traduit par Roland Bauchot, Stock, 653 pages. Environ 80 francs.

CONÇU PAR LE CNEXO

L' « Épaulard » est le premier engin inhabité libre pour l'exploration sous-marine profonde

L'engin autonome « Epaulard » a fait, le 7 mai, sa quarante-neuvième plongée d'essai. En deux heures et trente-deux minutes, il a parcouru 10 kilomètres sous la Méditerranée à des niveaux variant de 5,50 mètres à 7,20 mètres au-dessus du fond de la mer, à une profondeur d'eau variant de 2 050 à 2 200 mètres et dans une zone située à une vingtaine de kilomètres au sud-ouest de Toulon. Toutes les cinq secondes, il a enregistré son cap, son altitude, sa profondeur par rapport à la surface, la température de l'eau et l'heure, toutes ces données étant stockées sur bande magnétique.

Toutes les cinq secondes aussi, il a pris une photo du fond, un carré de 5 à 7 mètres de côté (selon son altitude). Toutes les dix secondes, l'« Epaulard » a transmis au « Suroit », son navire de surface, en plus de son niveau et de sa profondeur, sa distance et son azimut par rapport au bateau.

Commandé par ondes acoustiques — les seules à se propager dans l'eau sur des distances excédant quelques centaines de mètres, — l'« Epaulard » est actuellement au monde le seul engin d'exploration sous-marine profonde à être entièrement libre, c'est-à-dire qu'il n'est relié à son navire de surface ni par un câble porteur ni par un câble de transmission électrique. L'énergie lui est fournie par une batterie qui lui assure une autonomie de marche de six heures.

L'*EPAULARD*, un très gros poisson rouge-orange, qui repose sur un berceau installé sur la plage arrière du *Suroit*, est soulevé et mis à l'eau par le portique basculant du bateau. Chacun de ses organes est contrôlé depuis le bord selon une check-list rigoureuse. L'ordre de plongée lui est donné à 9 h. 41 et l'engin s'enfonce. A 10 h. 31, prévenu de l'approche du fonds par son sondeur vertical, il ralentit de lui-même sa descente par largage d'un lest de 25 kilos. Il informe la surface et, à 10 h. 31, son guiderope touche le fond à 2 177 mètres de profondeur.

Nouvelle check-list. La position de l'*Epaulard* est repérée par rapport à celle du *Suroit*. Et ordre lui est donné de partir à 2 nœuds (3,704 kilomètres à l'heure), en suivant le cap 010. Huit fois au cours du trajet, son cap sera changé de façon à lui faire parcourir deux boucles au-dessus d'une bosse repérée sur les cartes marines : la quarante-neuvième plongée a notamment pour but de vérifier si l'*Epaulard* peut monter le long de pentes assez prononcées. Pendant deux heures et trente-deux minutes, l'engin a ainsi parcouru deux boucles en suivant des pentes moyennes de 10 %. Ce qui signifie que, par moments, il a pu suivre une route montant sans doute à 20 %.

A 14 h. 7, l'*Epaulard* largue — sur ordre — un lest de 90 kilogrammes, et commence aussitôt à remonter tout en transmettant sa position et sa profondeur. Le *Suroit* se met doucement en route pour se trouver près du point où l'*Epaulard* fera surface, signalé par une grosse bouée rouge. A 14 h. 50, la bouée et l'engin apparaissent exactement à l'endroit prévu à 300 mètres devant le navire. Un plongeur va accrocher le câble du portique de levage à la « main » de hissage fixée à cet effet sur le haut de l'*Epaulard*. L'opération est très vite faite, bien que les vagues aient 2 mètres de haut. Et, à 15 h. 5, l'engin est reposé sur son berceau. Le conteneur de titane où sont enfermés la caméra photographique et l'enregistreur magnétique en est enlevé et les photos seront développées immédiatement à bord. Une petite douche à l'eau douce ; le changement de la batterie, la pose de nouveaux lests, quelques vérifications, et l'*Epaulard* sera prêt à repartir douze heures après le début de la plongée précédente.

C'est en 1976 que le Centre national pour l'exploitation des océans (CNEXO) a songé à un engin d'exploration sous-marine libre, capable de descendre à 6 000 mètres de profondeur. Il a conçu le système *Epaulard* dont la construction a été confiée à la société Eca, l'équipement acoustique étant fourni par CIT-ALCATEL. Le coût de l'ensemble, essais compris, est de 10 millions de francs. Les essais ont commencé en mars 1979. Sur ses quarante-neuf premières plongées, une vingtaine ont dépassé les 2 000 mètres, le record actuel étant de 4 300 mètres.

Les petits sous-marins habités sont, certes, libres. Mais la présence de deux ou trois passagers imposent des règles de sécurité impératives : leur poids d'une dizaine de tonnes suppose des moyens de levage relativement importants, et actuellement l'*Aluminaut*, l'*Alvin*, et les deux bathyscaphes : l'*Archimède* français qui est désarmé depuis 1974, et le *Trieste* américain qui sera mis à la retraite dans deux ans, sont les seuls sous-marins à pouvoir dépasser la profondeur de 2 000 mètres.

Les engins inhabités à câble sont beaucoup plus faciles à mettre en œuvre que les sous-marins. Mais la longueur du câble porteur ou du câble électro-porteur (8 000 mètres ou 9 000 mètres pour une profondeur de 6 000 mètres) diminue beaucoup la maniabilité de tels engins.

La réalisation d'un engin inhabité libre sembla donc souhaitable. D'autant que l'exploration détaillée des grands fonds marins sera indispensable à l'exploitation — éventuelle — des nodules polymétalliques. En outre, de tels véhicules pourront servir aussi bien au repérage d'épaves et à l'exploitation pétrolière par grande profondeur d'eau qu'à l'étude de la vie sur les grands fonds ou à la surveillance des déchets nucléaires rejetés en mer.

L'indépendance de l'*Epaulard* est assurée par émissions et réceptions d'ondes acoustiques. Mais, étant donnée la lenteur — relative — de la propagation de ces ondes (1 500 mètres par seconde), il s'écoule quelques secondes entre le moment où un signal a été envoyé et celui où la manœuvre est effectuée. On doit donc limiter les informations et les ordres transmis en temps réel et doter l'engin d'automatismes. Ainsi, l'*Epaulard* est-il prévenu par son sondeur horizontal de la présence d'un obstacle à une dizaine de mètres devant lui. Il s'arrête immédiatement, recule pendant deux ou trois secondes ; ensuite, seulement, il avertit la surface et attend les ordres.

En six heures de navigation sur le fond, l'*Epaulard* peut prendre de trois mille à six mille photos, c'est-à-dire qu'il peut photographier une bande large de 5 ou 7 mètres et longue de 15 kilomètres à 25 kilomètres. Et, grâce au changement de batterie rechargeable, il peut faire deux plongées par vingt-quatre heures.

YVONNE REBEYROL.

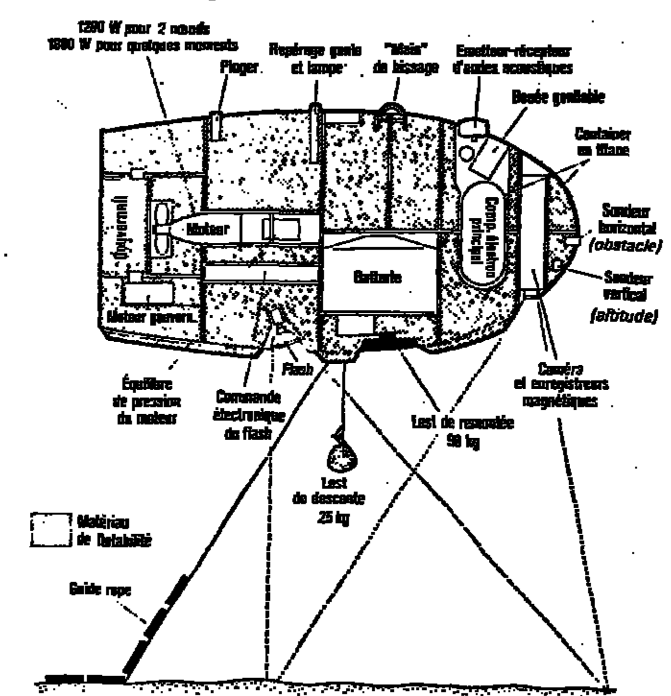

L' « Epaulard » a été baptisé en hommage au cétacé épaulard, appelé aussi orque ou baleine tueuse (« killer whale » en anglais), considéré comme un des mammifères les plus intelligents.

L' « Epaulard » est constitué par une charpente en alliage d'aluminium ; sa flottabilité est assurée par des blocs de résine époxy mélangée à des microbilles de verre. La longueur de l'engin est de 4 mètres, sa hauteur de 2 mètres, sa largeur de 1,1 mètre, son poids dans l'air de 2,9 tonnes. Il peut emporter, en plus de ses équipements habituels, 40 kilogrammes d'appareillage divers.

Le guiderope, comme celui des ballons atmosphériques, assure l'altitude de l'engin au-dessus du fond. Il est constitué par des éléments de fonte articulés d'un poids unitaire de 5 kilogrammes ; le poids de l'ensemble du guiderope étant de 80 kilogrammes. Lorsque les maillons de l'extrémité du guiderope se posent sur le fond, ils diminuent d'autant le poids apparent de l'engin. C'est donc le guiderope qui donne une flottabilité nulle à l'engin lorsque celui-ci est à quelques mètres au-dessus du fond.

En toute logique

Problème n° 171

Dans la jungle des nombres entiers, l'explorateur amateur peut, à son gré, s'armer de sa logique ou prendre plaisir à considérer qu'il est devant des phénomènes qui dépassent à la fois ses forces et son entendement, pour progresser à vue, en tâtonnant. Voici une situation qui se prête particulièrement bien à cette hésitation.

$$9 = \frac{57\,429}{6\,381}$$

Neuf est exprimé comme fraction écrite avec tous les *entiers de 1 à 9, utilisés chacun* une seule fois. Si l'on fait intervenir également le 0, pour avoir les dix chiffres chacun une fois, six fractions au moins sont possibles pour exprimer 9. Lesquelles trouverez-vous ? (les puristes risquent de n'en trouver que trois.)

(Solution dans le prochain *Monde des sciences et des techniques*.)

Solution du problème n° 170

Démontrons que

$$p^2 = 24\,m + 1$$

pour tout premier p supérieur à 3. La formule est vraie pour p = 1 et p = 5.

Or si elle est vraie pour p, elle est vraie pour p + 6, car

$$(p + 6)^2 = 24\,m + 1 + 12\,p + 36 = 24\,m + 12\,(p + 3) + 1$$

Comme p est premier, il est impair, et p + 3 est pair.

$(p + 6)^2$ vaut donc $24\,q + 1$ si $q = m + 1/2\,(p + 3)$.

PIERRE BERLOQUIN.

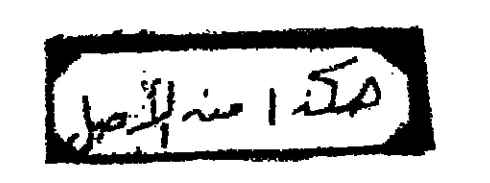

ECHNIQUES

E CNEXO

r engin inhabité lib...
s-marine profonde

En toute logiqu...

AU CONGRÈS DE MONTPELLIER

Hormones cérébrales et régulation du psychisme

Au début des *années 50, plusieurs équipes européennes et américaines* montrèrent que *les sécrétions* hormonales du lobe antérieur de l'hypophyse, que l'on tenait pour *régulatrices de la majeure partie* des grandes fonctions endocrines, dépendaient en réalité de mystérieux mécanismes localisés dans la partie inférieure du cerveau.

***Trente ans après ce constat, ces mécanismes ont été largement élucidés,* et l'on sait à présent que le système nerveux central (et non pas seulement les glandes endocrines) sécrète des substances — ou peptides (1) — dont beaucoup ont été identifiées et synthétisées, et qui jouent un rôle majeur non seulement dans la *coordination* de l'orchestre hormonal (glandes génitales, *surrénales, thyroïde, etc.) mais pour la transmission des informations sensorielles au cerveau et pour l'équilibre (l'homéostasie) des diverses* fonctions qu'il assume.**

Le professeur Roger Guillemin, Français d'origine et qui travaille à l'Institut Salk de San-Diego, aux Etats-Unis, a reçu en 1978 le prix Nobel de médecine pour le rôle majeur qu'il a joué — et qu'il joue encore — dans *ces découvertes, qui constituent l'une des plus importantes percées scientifiques* de ce siècle et qui ouvrent la voie à des acquis thérapeutiques majeurs, notamment dans le champ si complexe et si démuni des maladies mentales.

Le colloque, organisé à Montpellier la semaine dernière par le Centre *de recherches Clin-Midy sur le thème « Neuropeptides : quo vadis ? », avait pour objet de faire le point de ces perspectives et avait réuni à cette fin,* sous la présidence unique et continue du professeur Guillemin, nombre des meilleurs spécialistes mondiaux concernés, venus d'Europe, du Japon ou des Etats-Unis.

Le professeur Charles Thibault, directeur du C.N.R.S., a annoncé, à *l'ouverture du congrès, la création à Montpellier d'un centre de recherche* fondamentale sur la biologie des peptides, lequel travaillera en coopération avec le Centre de recherches et d'applications, de grande qualité, du groupe Clin-Midy, afin de réaliser un modèle supplémentaire (après ceux de Paris, Nancy, et Tours) de cette collaboration entre l'Université et l'industrie *rendue indispensable par la révolution biologique actuelle.*

Vers des traitements spécifiques

Plus de vingt neuropeptides (1), présents dans le *système* nerveux central qui les sécrète, ont été *identifiés à ce jour et font l'objet de* recherches passionnées, dans la mesure où ils représentent très vraisemblablement la clé de l'équilibre *psychique, par leur rôle majeur dans l'intégration des mécanismes nerveux* les plus essentiels et des fonctions vitales.

Si certains de ces peptides *dominent* toute la fonction de reproduction, de lactation, et la sexualité, d'autres provoquent chez l'animal, lorsqu'ils sont injectés à doses imperceptibles au sein même des cavités cérébrales, de multiples modifications du comportement.

Il en est ainsi des « morphines naturelles », endorphines, ou enképhalines, que sécrètent les cellules nerveuses *et qui déclenchent chez l'animal*, lorsqu'elles sont administrées au sein du cerveau, un état de rigidité, de catatonie, étrangement semblable à ce que l'on peut constater dans *certaines maladies mentales, comme* la schizophrénie. Depuis ces observations, faites chez M. Guillemin en 1976 et confirmées partout, de multiples essais thérapeutiques *ont été entrepris, les uns* chez l'animal, les autres chez de grands malades mentaux incurables et résistants à tous les traitements actuels. Une équipe de l'université d'Utrecht (Pays-Bas), dirigée par M. Van Ree, a *montré* que diverses endorphines ont un effet marqué sur les comportements d'animaux conditionnés, et que certains de ces effets ressemblent à ceux des neuroleptiques utilisés notamment pour le traitement de la schizophrénie (halopéridol).

Emettant l'hypothèse que l'insuffisance *relative d'une de ces endorphines* (dite D T gamma-endorphine) pourrait être la cause des symptômes psychotiques, les chercheurs *néerlandais ont entrepris de* traiter une série de schizophrènes tous hospitalisés depuis plus de dix ans, tous résistants à tous *les efforts* thérapeutiques. Le *résultat « a été impressionnant »* chez 40 % des malades, qui ont vu leurs symptômes (délire, hallucinations) disparaître momentanément. Mais chez 60 % des patients, l'équipe d'Utrecht n'a observé que peu ou pas de changement. Le caractère éphémère de l'amélioration spectaculaire obtenue chez certains malades a incité les Néerlandais à *entreprendre un second traitement* aux gamma-endorphines (injectées sous la *peau*) : l'étude, encore en cours, *montre* que les signes pathologiques n'ont pas réapparu après quelques semaines.

Des expériences du même ordre sont *menées* actuellement dans des hôpitaux psychiatriques universitaires de Lyon, Bordeaux et Montpellier.

M. Le Moal (Bordeaux) a rappelé *que, vingt minutes après une injection* intraveineuse, toute trace d'endorphine disparaît dans le sang, et qu'aucune trace ne peut en être décelée dans le cerveau animal.

En revanche, l'injection directe, intra-cérébrale, de bêta-endorphine chez l'animal, provoque une activation importante du comportement (*surexcitation*) qui dure quatre-vingt-dix minutes.

De la schizophrénie à la douleur

C'est la bêta-endorphine (2) qu'à également utilisée un Japonais, M. Oyama (université de Hirosaki), comme calmant de la douleur, et sa *communication*, l'une des plus attendues *du colloque de Montpellier*, ouvre des perspectives radicalement nouvelles sur le plan de l'analgésie.

Chez quarante patients dont vingt-six souffraient de cancer généralisé avec douleurs intolérables, et quatorze femmes étaient en train d'accoucher, l'équipe japonaise a injecté de la bêta-endorphine (3 milligrammes) soit par voie épidurale, soit dans le liquide céphalo-rachidien. Dans tous les cas, sans exception, une cessation complète de toutes *douleurs a pu être obtenue* en deux minutes, et l'effet a duré plusieurs heures, sans aucun *effet* secondaire.

La *répétition* de ces injections a procuré aux cancéreux une sédation complète *des douleurs et, phénomène* appréciable, aucune accoutumance n'est observée lorsque les bêta-endorphines sont ainsi portées au contact même du système nerveux central, à la différence de ce que l'on constate pour les traitements par voie buccale ou intramusculaire.

Au-delà de ces résultats thérapeutiques remarquables, il semble que les travaux portant sur les neuropeptides doivent apporter des éclaircissements sans doute décisifs sur les *mécanismes* de ce phénomène si banal et pourtant si mystérieux qu'est la *douleur*.

S'il est un rêve commun aux chercheurs et aux écoliers, qui s'échinent *sur* l'apprentissage de leurs *cours, c'est bien l'isolement* d'un substrat chimique à ce phénomène encore énigmatique qu'est la mémoire.

La *découverte* des peptides sécrétés par le cerveau a ouvert des perspectives nouvelles et, cette fois, précises à cette quête obstinée d'une *« molécule de la mémoire »*.

Le modèle animal étudié à cette fin est simple en apparence : des rats, ou des souris, sont dressés à *parcourir* très *rapidement* un labyrinthe, dont ils mémorisent les méandres, afin de trouver aliments et *boissons. L'injection* à d'autres animaux non entraînés de broyats *de leurs cerveaux permettrait*, selon de nombreux observateurs, d'accélérer *considérablement* le processus d'apprentissage, comme si une substance porteuse de la *« mémoire du labyrinthe » avait été ainsi* administrée.

Une session spéciale était consacrée à ce thème et des équipes néerlandaises (professeurs Bohus et De *Wied, Utrecht*) et *françaises* (docteur Chapouthier, Gif-sur-Yvette) ont indiqué que, si la démonstration définitive d'un *« code chimique de la mémoire »* n'a pu encore être apportée, plusieurs familles de peptides cérébraux (endorphines, vasopressine) facilitent indéniablement l'apprentissage et ont des effets anti-amnésiques.

L'administration en vaporisations nasales de vasopressine, telle qu'elle *est pratiquée* aux Pays-Bas depuis peu, améliore nettement la situation des patients devenus amnésiques à la suite d'un traumatisme, ou de certains diabètes graves par exemple. Perspective thérapeutique entièrement nouvelle et du plus grand intérêt pour *une* catégorie de patients devant lesquels la médecine se trouvait jusqu'à présent totalement *démunie*.

La quête d'un facteur chimique induisant le sommeil (et donc du somnifère idéal) est, paradoxalement, aussi complexe que celle concernant la mémoire, et *vraisemblablement*, a souligné le Pr. Michel Jouvet (Lyon), pour les mêmes motifs.

L'interférence de multiples éléments d'ordre psychologique qui concourent à *la* manifestation de tout comportement humain explique, en effet, que les observations animales soient si difficilement transférables *à l'homme. Ainsi à Bâle, à Bucarest*, à Tokyo ou aux Etats-Unis, des équipes de grand renom ont isolé des substances qui, extraites du système circulatoire d'animaux endormis, *plongent dans un sommeil immédiat* d'autres animaux auxquels elles sont injectées. L'isolement de ces *« peptides du sommeil »* doit encore être parachevé, ce qui exigera l'étude de centaines *de milliers de cerveaux* de lapins ou de chèvres, étant donné leur concentration infinitésimale.

En outre, le passage à l'expérimentation humaine de ces grands régulateurs des fonctions cérébrales, *s'il s'avère nécessaire, ne manque* pas, a souligné le Pr. Guillemin, de soulever des problèmes éthiques considérables.

C'est tout le mécanisme d'équili*bration, de coordination et de régu*lation des fonctions cérébrales qui se trouve en voie d'être élucidé par l'étude de ces étranges neuro-modulateurs, les *cybernines, qui* viennent *s'ajouter aux mécanismes électriques* de la transmission nerveuse et font que jamais un cerveau humain ne pourra être comparé à un ordinateur...

L'objectif ultime de ces travaux et l'espoir évident des chercheurs qui les conduisent est la découverte de la nature exacte et du traitement des troubles aboutissant aux pathologies mentales graves, devant lesquelles la médecine ne peut, à l'heure actuelle et dans nombre de cas, qu'offrir des solutions carcérales tragiquement inopérantes.

Dr ESCOFFIER-LAMBIOTTE.

(1) Les peptides sont de petites molécules formées de quelques-unes des unités de base des protéines : les amino-acides.

(2) Une équipe de l'université de Californie de San-Francisco, dirigée par le Pr. Baxter, vient d'annoncer qu'elle a réussi à obtenir, par manipulation génétique, la fabrication de bêta-endorphine par des bactéries dans lesquelles avait été inséré le gène codant cette production chez la souris. Cette nouvelle soulève un intérêt considérable car le coût *actuel de la bêta-endorphine est* de 500 francs le milligramme, une seule injection anti-douleur chez un cancéreux revenant à 1 500 francs.

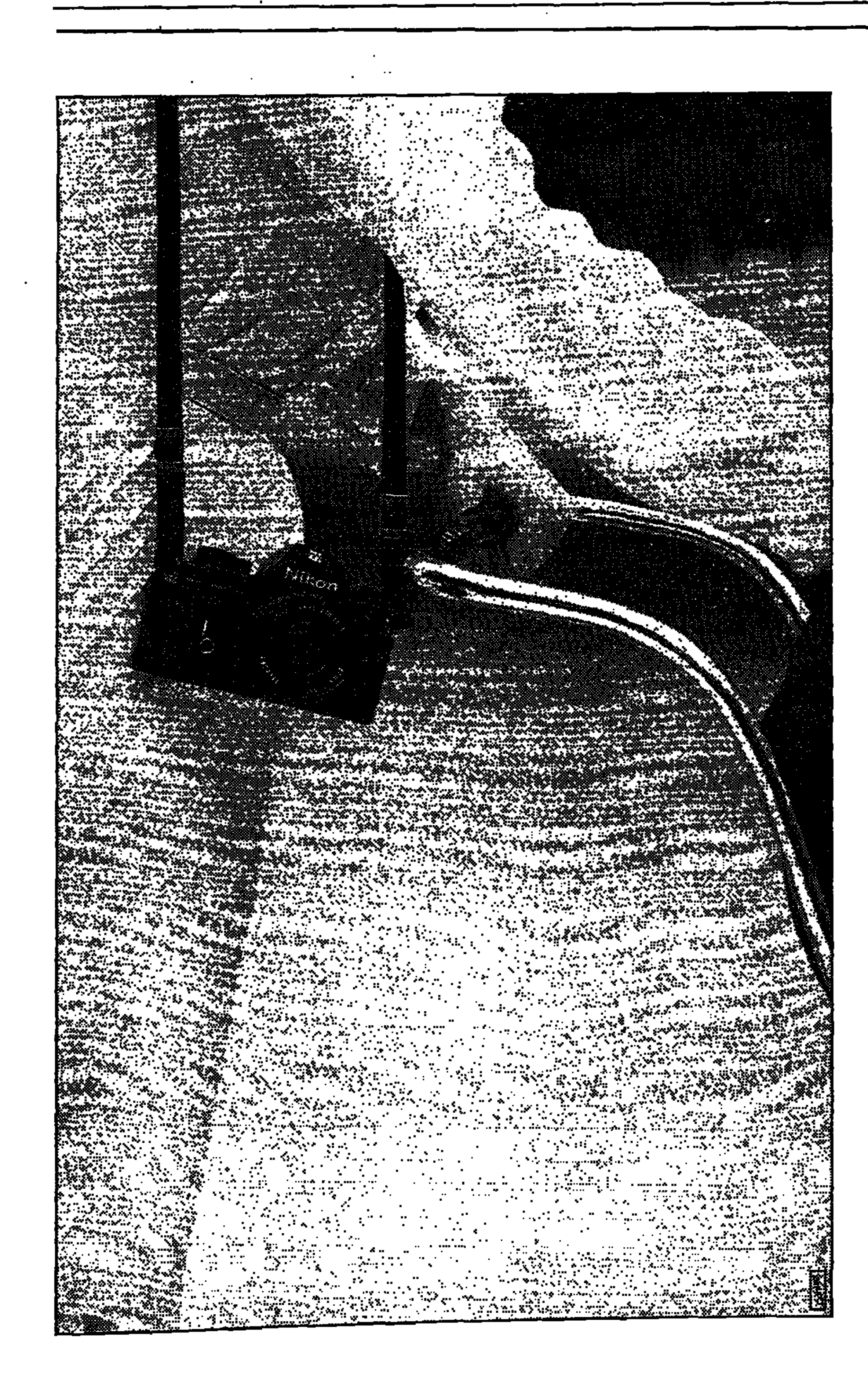

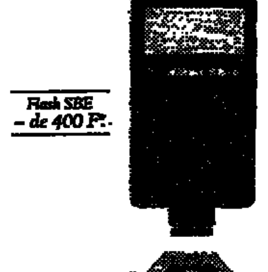

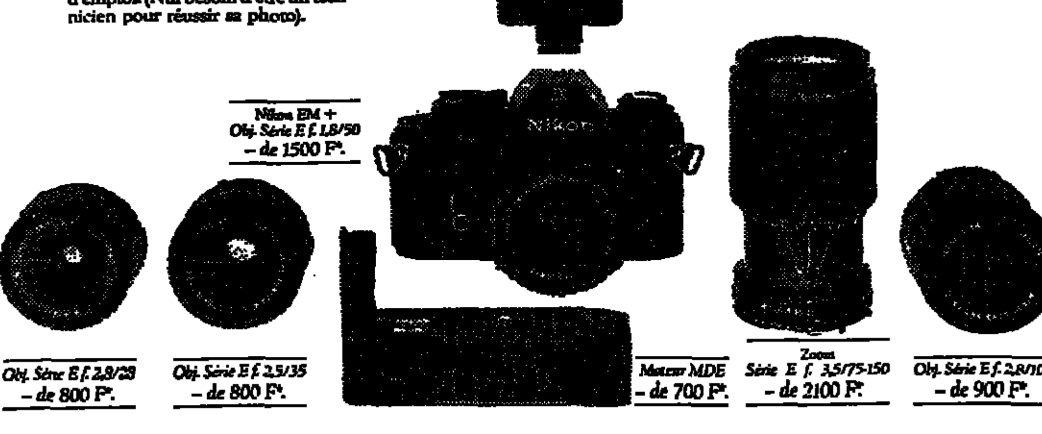

CARNET

Réceptions

— M. François Valéry, ambassadeur délégué permanent de la France auprès de l'UNESCO, a donné une réception mardi au Centre de conférences internationales du ministère des affaires étrangères.

Décès

— Le docteur Athémas Bellerive, son époux,
Gessie, Carole, Jean-Max et Philippe, ses enfants,
MM. Bachir et Mansour Niasse, ses beau-fils et petit-fils,
Mme René Cantave,
ont le regret de faire part du décès de

Mme Raymonde BELLERIVE,
le 3 mai 1980, à Nice.

— Mme Jacques Biosse-Duplan,
M. et Mme Guillaume Biosse-Duplan et leurs enfants,
Le comte et la comtesse d'Angosse-Mieulle et leurs enfants,
M. et Mme Pierre Biosse-Duplan,
M. et Mme Jean-Félix Biosse-Duplan et leurs enfants,
Mme Biosse-Duplan, sa mère,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

M. Jacques BIOSSE-DUPLAN,
chevalier de la Légion d'honneur,
commandeur
de l'ordre national du Mérite,

décédé le 9 mai 1980, à Saint-Marcel-de-Crussol.

La cérémonie religieuse a eu lieu dans l'intimité en l'église de Saint-Georges-les-Bains (Ardèche).

Une messe sera célébrée à Paris, le mercredi 21 mai, à 18 h. 30, en l'église de Saint-Augustin.

16, rue du Général-Foy, 75008 Paris.
Saint-Marcel-de-Crussol.
07800 Saint-Georges-les-Bains.

— Le conseil d'administration, la direction et le personnel de la société Dollfus-Mieg et Cie ont le très grand regret de faire part du décès de leur président-directeur général,

M. Jacques BIOSSE-DUPLAN,

survenu le vendredi 9 mai 1980.
Une messe sera célébrée à son intention le mercredi 21 mai 1980, à 18 h. 30, en l'église de Saint-Augustin, à Paris (8e).

— Le conseil de direction, la direction et le personnel de l'Union des industries textiles ont le très grand regret de faire part du décès de leur président,

M. Jacques BIOSSE-DUPLAN,

vice-président
du Conseil national du patronat français,

survenu le vendredi 9 mai 1980.
Une messe sera célébrée à son intention le mercredi 21 mai, à 18 h. 30, en l'église de Saint-Augustin, à Paris (8e).

— Le conseil d'administration de l'Union des fabricants,
Le conseil d'administration de SODEMA,
ont le vif regret d'annoncer le décès de leur président,

M. Jacques BIOSSE-DUPLAN,

survenu le vendredi 9 mai 1980.
Une messe sera célébrée à son intention le mercredi 21 mai 1980, à 18 h. 30, en l'église de Saint-Augustin, à Paris (8e).
(*Le Monde* daté 13-14 mai.)

— On annonce le décès de
Joseph BREITBACH,
chevalier de la Légion d'honneur,
grand-croix de l'ordre du Mérite avec étoile de la République fédérale d'Allemagne,
survenu à Munich, le 9 mai, à l'âge de soixante-seize ans.
L'incinération a lieu le mercredi 14 mai au cimetière du Nord de Munich.
(*Le Monde* daté 11-12 mai.)

— Les familles Boussel, Kellman, Meraru ont la tristesse de faire part du décès de
Mme Germaine BURAH.
Les obsèques ont eu lieu le 9 mai 1980, dans la plus stricte intimité.
24, avenue Georges-Mandel.

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Sébastien CAMUGLI,
inspecteur général honoraire
de l'éducation nationale
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le vendredi 2 mai, à son domicile, 136, boulevard National, à Marseille, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

De la part des familles Mabilly, de Bauw, Dusserre, Camugli.

— Mme Thierry de Cenival, née Busy,
Mme de Peyerimhoff de Fontenelle,
Mme Adrien de Cenival,
Le docteur et Mme Robert Busy et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Louis de Cenival et leurs enfants,
M. et Mme Michel de Cenival et leurs enfants,
M. et Mme Alain de Cenival et leurs enfants,
M. Pierre de Cenival et ses enfants,
M. et Mme Bruno de Cenival et leurs enfants,
M. et Mme Noël Cannat et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
Thierry de CENIVAL,
le 9 mai 1980, à l'âge de trente-huit ans.
Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité en l'église de Fleuré (Orne) le 14 mai 1980.

— Mme Suzanne Chabrat,
Les docteurs Jacques-Paul et Marie-Claude Ravault,
M. et Mme Yves Marc et leurs enfants,
Le docteur et Mme Pierre Chabrat,
ont la douleur de faire part du décès de
Henry CHABRAT,
procureur général honoraire,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur
de l'ordre national du Mérite,
survenu le 7 mai 1980, à l'âge de soixante-quatorze ans.
Les obsèques ont été célébrées le 9 mai 1980, à Marcillac-la-Croisille (Corrèze).
Cet avis tient lieu de faire-part.

— M. et Mme Jean-Claude Aubert, ses enfants,
Valérie et Charlotte, ses petites-filles,
Les familles Roussel, Blanchot et Aubert,
ont la douleur de faire part du décès de

M. André CROZET,

ancien élève de l'Ecole polytechnique,
ingénieur principal honoraire
de la S.N.C.F.,
maire honoraire du Chesnay,
président honoraire
de la caisse d'épargne de Versailles,
chef de bataillon honoraire
du génie,
président honoraire
des comités de Versailles :
de la Croix-Rouge
et de la Ligue contre le cancer,
de la Société d'horticulture
de Seine-et-Oise,
des Jardins ouvriers de Versailles,
de la Société française
des aveugles civils,

officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918, 1939-1945,
officier de l'Instruction publique,
chevalier du Mérite agricole,
chevalier du Mérite social,
chevalier de la Santé publique,
médaille d'or départementale.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 16 mai 1980, à 10 h. 15, en l'église Saint-Antoine-de-Padoue au Chesnay.
L'inhumation aura lieu au cimetière du Chesnay dans la sépulture de famille.
Cet avis tient lieu de faire-part.

Relais des Vaux-de-Cernay,
78720 Cernay-la-Ville.

— Mme Jean Guillois, son épouse,
Mme Jean Guillois-Guérin, sa mère,
Mme René Benard, sa belle-mère,
M. et Mme Noël Dejean de la Batie,
M. et Mme Michel Schneegans,
M. et Mme Pierre Bertin,
M. et Mme Hubert Guillois,
M. et Mme Vincent Guillois,
ses enfants,
Ses dix-huit petits-enfants,
M. et Mme André Guillois et leurs enfants,
Les familles H. M. Benard, Le Clech, Vicarino, Bareau, Flamant,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean GUILLOIS,
chevalier
de l'ordre national du Mérite,
conseiller honoraire
du commerce extérieur,
conseiller honoraire
de la Banque de France de Vannes,
survenu en son domicile le 2 mai 1980, dans sa soixante-quinzième année.
Les obsèques ont eu lieu en l'église Saint-Pierre de Mauron le 5 mai 1980.

— Paris, Grenoble, Manosque, Aix-en-Provence.
Jean-Paul Heysch, son fils,
Mme Irénée Brochier, sa mère,
André et Claude Brochier et leurs enfants,
Geneviève et Jacques Durousseau-Dugontier et leurs enfants,
Pierre Brochier et ses enfants,
Jacques et Sabine Brochier et leurs enfants,
Bruno et Roselyne Brochier et leurs enfants,
ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces,
Les familles Heysch, Brochier, Doron, Verot, Chabond, Pellissier,
ont la douleur de faire part du décès de
Mady HEYSCH,
née Marie-Madeleine Brochier,
journaliste,
directeur-rédacteur en chef
des Editions touristiques
internationales,
rappelée à Dieu à Paris, le 9 mai 1980.
Les obsèques auront lieu le samedi 17 mai 1980, à 15 heures, en l'église de Saint-Léger-les-Mélèzes (Hautes-Alpes).
Un service religieux sera célébré en l'église Saint-Pierre de Chaillot, à Paris, le mercredi 28 mai, à 18 h. 30.

— L'ensemble des collaborateurs des Editions touristiques internationales s'unit à tous les membres de sa famille dans la douleur qui les frappe après la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
Mady HEYSCH.
(*Le Monde* daté 13-14 mai.)

— S. E. M. Boutros Dib, ambassadeur du Liban en France,
Mme Nada Mobarak, née Aboussouan,
M. Melhem Mobarak et famille,
M. Samir Mobarak,
M. Jean Mobarak,
Mlle Linda Melhem Mobarak,
Ainsi que les familles Mobarak, Aboussouan, Jamati et alliés,
ont la douleur de faire part du décès, survenu à Montréal, samedi 10 mai 1980, du regretté
Moussa Melhem MOBARAK,
ancien ministre
des affaires étrangères du Liban,
ancien ambassadeur
à Paris et à Rome,
ancien président
du Conseil supérieur des douanes.
[Plusieurs fois ministre, notamment des affaires étrangères en 1952, ambassadeur à Paris (1958) et à Rome, *Moussa Mobarak* était né à Antoura (Liban) en 1901. Il avait occupé diverses fonctions dans la haute administration, dont celle de président du Conseil supérieur des douanes.]

— Mme Simon Jacob,
M. et Mme François Jacob et leurs enfants,
M. et Mme François Wolff, leurs enfants et petit-fils,
M. et Mme Philippe Jacob et leurs enfants,
M. et Mme André Jacob,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Simon JACOB,
survenu le 11 mai 1980, dans sa quatre-vingt-onzième année.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.
7, boulevard Emile-Augier,
Paris (16e).

— M. et Mme Jean Monbeig,
M. et Mme Pierre Maucour-Mouchoux et leurs enfants,
Les familles Foldart et Jourde,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Georges MOUCHOUX,
née Marthe Foldart,
rappelée à Dieu le 9 mai 1980 dans sa quatre-vingt-dix-huitième année.
La cérémonie religieuse a eu lieu dans la stricte intimité familiale.

— On nous prie de faire part de la mort du peintre
Zareh MUTAFIAN,
grande médaille de vermeil
de la Ville de Paris,
médaille d'or
Arts, Sciences et Lettres,
survenue, à Paris le 11 mai 1980.
Les obsèques auront lieu le vendredi 16 mai, à 14 h. 15, en l'église arménienne, 15, rue Jean-Goujon, 75008 Paris.

— Les membres du conseil d'administration et le personnel du Centre médical des entreprises travaillant à l'extérieur ont le regret de faire part du décès, survenu le 4 mai 1980, de leur président,
M. Maurice ROSSIN,
ingénieur général du génie rural
des eaux et forêts (E.R.),
officier de la Légion d'honneur.

Les obsèques ont été célébrées le 8 mai 1980, à Paris.

— M. et Mme Henri Sarfati et leurs enfants,
M. et Mme Edmond Aukry et leurs enfants,
M. et Mme Armand Sarfati et leurs enfants,
Les familles Sarfati, Nataf, Marzouk,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme veuve Sauveur SARFATI,
née Lilia Nataf,
survenu subitement le 12 mai 1980, dans sa soixante-dix-septième année.
L'inhumation aura lieu le vendredi 16 mai 1980, à 11 heures, au cimetière parisien de Bagneux, dans le caveau de famille.
Les prières de huitaine seront dites le samedi 17 mai 1980, à 11 h., à la maison communautaire, 19, boulevard de la Saussaye, à Neuilly-sur-Seine.
1, place Balard, 75015 Paris.

CARNET

— Lyon.

Vous êtes invités à prier pour le repos de l'âme de la

vicomtesse Henry de TARDY de MONTRAVEL,

rappelée à Dieu le dimanche 11 mai, dans sa quatre-vingt-quinzième année.

De la part de :

Le Père Charles de Montravel, s.m.,
M. et Mme Léon Groués,
ses enfants,
Mlle Monique Groués,
M. Maurice Groués, Pascal, Florence, Emmanuelle et Matthieu,
M. et Mme Jean Barral, Christine, Hugues, Virginie, Clotilde et Jérôme,
M. et Mme Jean-Paul Masson, Muriel, Hervé, Fabien, Régis et Jean-Benoît,
M. et Mme Yves Gauthier, Corinne, Valérie et Estelle,
M. et Mme Bernard Morand, Antoine et Benjamin,
ses petits-enfants et arrière-petits-enfants.

Les obsèques seront célébrées mercredi 14 mai, en sa paroisse de la Rédemption, à Lyon, et l'inhumation au cimetière de Morestel (Isère), le même jour, à 15 heures.

42, rue Malesherbes, 69006 Lyon.
25, rue Malesherbes, 69006 Lyon.

Remerciements

— Mme Raymond Fischof-La Foux,
Mme Mathilde Fernandez,
Et toute la famille,
profondément touchées par les marques de sympathie et d'amitié qui leur ont été témoignées lors du décès de

M. Raymond FISCHOF - LA FOUX,

prient toutes les personnes qui se sont associées à leur peine de trouver ici l'expression de leur vive reconnaissance.

— Mme Georges Leclercq, ses enfants et sa famille, très touchés des marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès du

général de division Georges LECLERCQ,

remercient sincèrement tous les parents et amis qui se sont associés à leur peine.

Anniversaires

— Pour le quatrième anniversaire de la mort de

M. André GANEM,

une pensée est demandée à ceux qui l'ont connu et aimé.

— Pour le neuvième anniversaire du rappel à Dieu de

Marguerite GÉRARD,
née Valdéjo,

une prière ou une pensée est demandée à ceux qui l'ont connue et aimée.

De la part de sa fille Claude Gérard.

— Mme Kraemer Bach et M. Kraemer Raine rappellent que, il y a quarante ans, le 14 mai 1940, leur fils,

Jean-Pierre

et beaucoup de ses camarades du 7e bataillon de chars légers disparaissaient au cours d'un combat héroïque.

Ne les oubliez pas.

— Le dimanche 14 mai 1978, sur le Breithorn,

Patrick ROCHARD

était victime d'une chute mortelle. Ceux qui l'aiment pensent à lui.

Communications diverses

— Dans le cadre des Rendez-Vous de la rue d'Ulm, François de Closets donnera une conférence-débat sur le thème : « La France à l'épreuve de la communication », le mercredi 14 mai, à 20 h. 30, au 45, rue d'Ulm, 75005 Paris.

— Samedi 17 mai, 9 h. 30-17 h., Salpêtrière, salle Clérambault, journée d'étude organisée par le docteur P. Solignac, sous la présidence du docteur H. Laborit : « Maladie et inhibition de l'action ».

Entrée libre.

— Mme Simone Cino del Duca, président-directeur général des Editions mondiales, vient d'être nommée docteur « honoris causa » de la *faculté libre autonome et cogérée* d'économie et de droit de Paris.

● *L'Académie des sciences d'outre-mer* a élu cinq nouveaux membres : MM. Jean Dorst, directeur du Muséum national d'histoire naturelle ; Yves Coppens, sous-directeur de laboratoire au *Muséum national* d'histoire naturelle ; Lucien Brumpt, secrétaire général de l'Institut de médecine tropicale ; Pierre-Claude Rougeot, sous-directeur au laboratoire d'entomologie du Muséum national d'histoire naturelle ; Pierre-Marie Niaussat, médecin chef des services H.C. (marine), maître de recherches du service de santé.

Elle a élu d'autre part trois associés étrangers : MM. Mohamed-Aziz Lahbabi, ancien doyen de la Faculté des lettres de Rabat ; Walter Reichhold, ancien ambassadeur de la R.F.A. dans plusieurs pays africains ; Jean Fouchard, diplomate haïtien.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

INFORMATIONS « SERVICES »

LA MODE

Jean 80

Nous avons retrouvé Valérie Pozzo, peintre sur soie, dont nous avions découvert les premières robes « Art porté » en décembre 1977. Elle réussit, à vingt-trois ans, une percée dans les magasins à la mode de New-York et de Los Angeles. Ses « robes-tableaux » figuratives sont des pièces uniques, peintes à la main, et coupées en formes fluides et féminines, sur de grands panneaux de belles soies. Elles représentent des personnages comiques, des batailles de léopards, des perspectives de gratte-ciel *ou de voitures.*

Parlant du jean, Valérie confirme l'importance de la « présence française » de ce pantalon si éclectique aux Etats-Unis. Les importateurs comme *Sassoon* ou *Bonjour* en vendent dans tous les grands magasins, *Macy's* en présente tout un rayon, allant des modèles de clowns des *Halles Capone* parisiennes jusqu'aux modèles adaptés aux morphologies féminines de grandes tailles, sous la griffe *Gloria Vanderbilt*. *Cacharel*, *Christian Aujard* et *Yves Saint-Laurent* se spécialisent en modèles pour hommes, mais ces ventes de jeans de luxe griffés ne représentent guère que 20 % du chiffre d'affaires de *Levi Strauss*, le premier fabricant vestimentaire du monde, avec un chiffre d'affaires annuel de 1,7 milliard de dollars, quarante et un mille salariés dans soixante-dix pays, soit le tiers des jeans vendus aux Etats-Unis et le septième aux quatre coins du monde.

Valérie Pozzo fait partie de la génération qui a grandi en jeans, en connaît tous les contours et l'apprécie dans la mesure où elle peut en faire un vêtement personnel. Selon les conseils des vendeurs américains, il faut l'acheter deux tailles au-dessus de la sienne et le passer à la machine à laver jusqu'à ce qu'il perde tout son apprêt. Alors, on l'enfile humide et il prend sa forme définitive. Attention de ne pas le mélanger à la lessive familiale : il déteint.

Français ou américain, le jean 80 se distingue par la façon de le porter : avec tee-shirt et blouson en tenue de loisirs d'hiver ou d'été, mais aussi avec un chemisier de soie, voire une blouse de dentelle transparente et des gants, comme l'a présenté, en couverture, *le Jardin des modes* d'avril.

Parmi les nouveautés de la saison, notons que *Levi's* lance les coupes destinées aux femmes en mélange de coton et de polyester. *New Man* préconise la forme droite de charpentier, à cinq poches, étroit du bas. Présentation musclée aussi chez *Lee*, avec du denim lavé, délavé et en *mélange extensible*. Le même tissu est coupé en jupes, blousons et vestes. *Les Cooper* offre des corsaires, moulants, enfin *Hispano*, un nouveau venu dans les tenues de sport, cloute les coutures latérales des pantalons et blousons.

NATHALIE MONT-SERVAN.

(Croquis de MARCQ.)

LEVI'S : jean féminin en coupe « travail » pour la campagne et le cheval, coupé dans une toile de coton blanche, avec deux poches en diagonale et une longue sur le côté. 170 F environ dans les « Jeaneries » à travers la France.

COCON : caftan à la russe en crêpe de Chine avec incrustation grise en contraste de marine, rose saumoné ou pêche. 390 F, du 38 au 44, 25, rue Quentin-Bauchart.

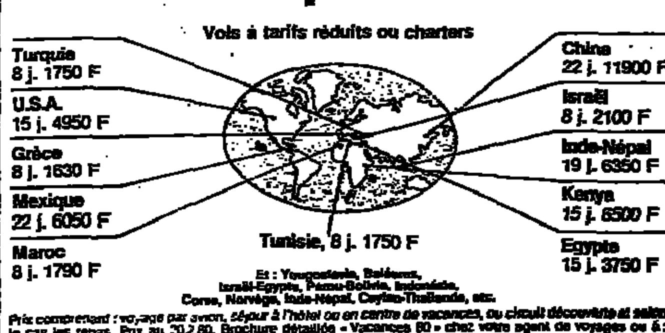

MÉTÉOROLOGIE

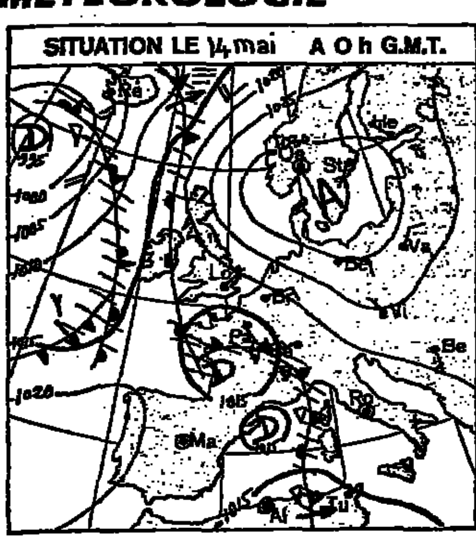

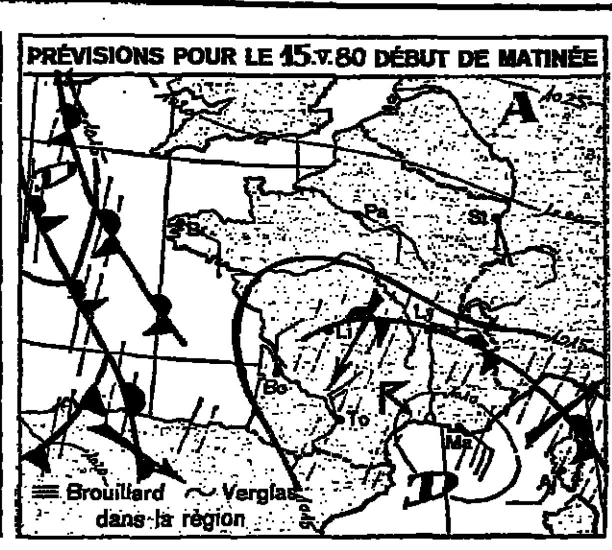

PRÉVISIONS POUR LE 15 MAI A 0 HEURE (G.M.T.)

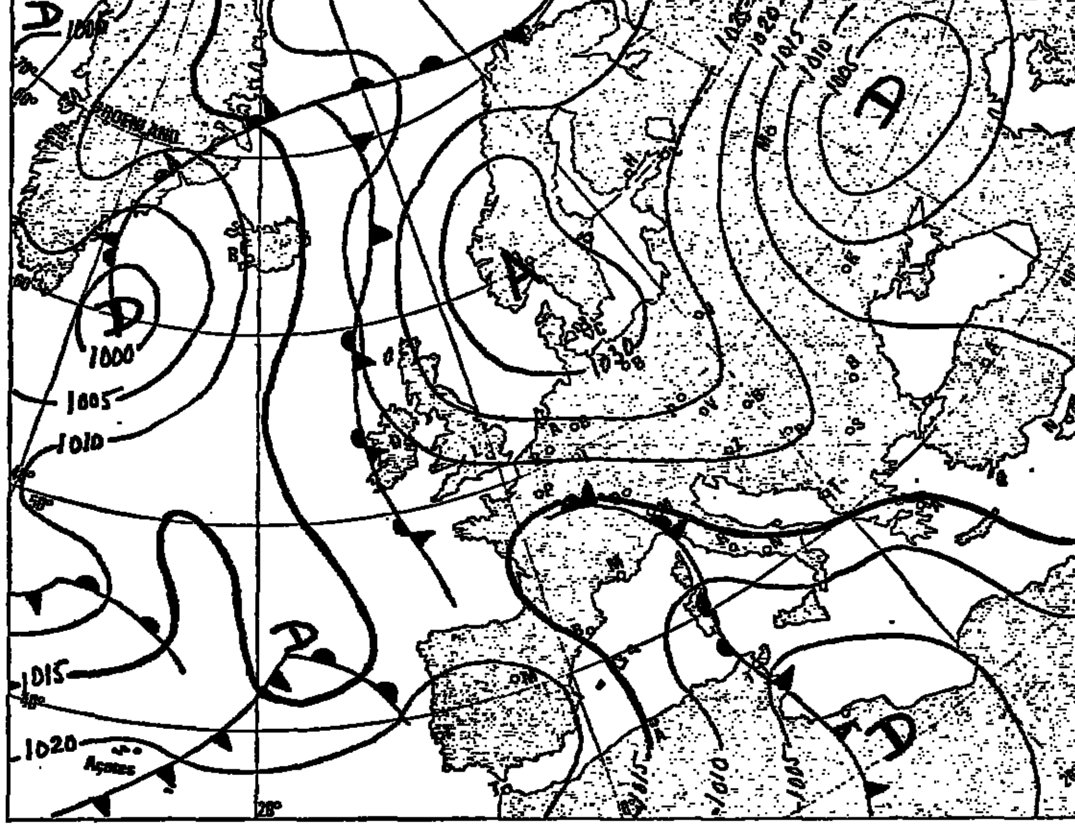

Evolution probable du temps en France entre le mercredi 14 mai à 0 heure et le jeudi 15 mai à 24 heures :

Les hautes pressions se maintiendront sur le sud de la Norvège, tandis que les basses pressions principales du sud de l'Europe occidentale tendront à se localiser vers la Sardaigne. De ce fait, après une extension temporaire vers le nord, les perturbations pluvio-orageuses qui affectent la France tendront à s'atténuer par le nord et à se localiser surtout sur les régions méridionales. De l'air plus frais venant d'Europe centrale atteindra le Nord-Est.

Jeudi, le temps très nuageux avec des pluies éparses ou des averses parfois orageuses, qui affectera encore nos régions s'étendant de l'Atlantique au sud de la Charente, au Jura et aux régions méditerranéennes, ne persistera plus le soir que sur les régions méridionales en s'atténuant sur l'Aquitaine.

Sur le reste de la France, le temps sera ou deviendra ensoleillé, avec quelques nuages passagers. La matinée sera parfois brumeuse de la Bretagne au Pays basque.

Dans l'ensemble, les températures *varieront peu, mais on notera* cependant une baisse des maxima sur le Nord-Est.

Le mercredi 14 avril, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 025,5 millibars, soit 761,7 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 13 mai ; le second, le minimum de la nuit du 13 au 14) : Ajaccio, 17 et 13 degrés ; Biarritz, 10 et 9 ; Bordeaux, 17 et 10 ; Bourges, 20 et 9 ; Brest, 13 et 10 ; Caen, 23 et 8 ; Cherbourg, 21 et 8 ; Clermont-Ferrand, 13 et 5 ; Dijon, 24 et 9 ; Grenoble, 18 et 9 ; Lille, 23 et 9 ; Lyon, 19 et 8 ; Marseille, 17 et 13 ; Nancy, 20 et 11 ; Nantes, 20 et 12 ; Nice, 18 et 13 ; Paris-Le Bourget, 23 et 11 ; Pau, 11 et 8 ; Perpignan, 17 et 10 ; Rennes, 20 et 10 ; Strasbourg, 23 et 9 ; Tours, 20 et 10 ; Toulouse, 13 et 8 ; Pointe-à-Pitre, 31 et 27.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 23 et 10 degrés ; Amsterdam, 22 et 9 ; Athènes, 21 et 14 ; Berlin, 17 et 3 ; Bonn, 22 et 8 ; Bruxelles, 22 et 9 ; Le Caire, 21 et 15 ; îles Canaries, 22 et 17 ; Copenhague, 13 et 3 ; Genève, 21 et 10 ; Lisbonne, 18 et 10 ; Londres, 24 et 11 ; Madrid, 17 et 5 ; Moscou, 3 et 2 ; New-York, 24 et 18 ; Palma-de-Majorque, 20 et 7 ; Rome, 21 et 14 ; Stockholm, 12 et 3 ; Téhéran, 24 et 22.

CONCOURS

P.M.I. — Un concours sur titres est *ouvert à la préfecture du Calvados* pour trois postes de médecin à temps complet au service départemental de protection maternelle et infantile.

Les candidatures sont à adresser, le 25 mai au plus tard, à la préfecture du Calvados, service *du personnel, rue Saint-Laurent, 14036 Caen Cedex.*

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* des 12 et 13 mai 1980 :

UNE LOI

● Relative aux effets des clauses de réserve de propriété dans les contrats de vente.

UN DECRET

● Modifiant le décret du 19 décembre 1969 modifié instituant une indemnité au bénéfice des professeurs d'enseignement général de collège et des instituteurs en fonction dans les collèges d'enseignement général et les collèges d'enseignement secondaire.

Sont publiés au *Journal officiel* du 14 mai 1980 :

DES DECRETS

● Relatifs aux assemblées des *sociétés civiles d'auteurs ;*

● Modifiant le décret du 28 novembre 1953 portant règlement d'administration publique pour l'application du décret du 30 septembre 1953 sur la réforme du contentieux administratif ;

● Modifiant le code des tribunaux administratifs ;

● Modifiant le décret du 27 juillet 1977 habilitant les établissements régionaux à accorder une prime régionale à la création d'entreprises industrielles ;

● Tendant à l'amélioration du régime des prestations familiales dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion.

UN ARRETE

● Fixant les programmes de certaines épreuves des concours d'entrée à l'Ecole normale supérieure et à l'Ecole normale supérieure de jeunes filles (section lettres) pour la session de 1981.

DES LISTES

● Des candidats et candidates autorisés à prendre part aux concours ouverts en 1980 pour l'entrée à l'Ecole normale supérieure et à l'Ecole normale supérieure de jeunes filles (section des sciences, groupes A, B et C, section des lettres).

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 670

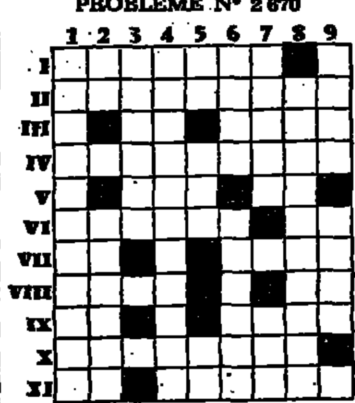

HORIZONTALEMENT

I. Qui ne pensent donc qu'à la bagatelle. — II. Est souvent un symptôme de grippe. — III. Arme (épelé) ; Qui n'a donc pas son pareil. — IV. Qui évitent donc les grandes dépenses. — V. Ne se laisse pas plaquer ; Pronom. — VI. Sont assimilées à un quartier ; Note. — VII. Fleuve côtier ; La sienne, par exemple. — VIII. Glissa ; On se réjouit quand on en voit le bout. — IX. Qui plaît donc au snob ; Susceptible de percer. — X. *Comme une année, pour* Victor Hugo. — XI. Préposition ; Capitale d'une principauté chrétienne.

VERTICALEMENT

1. Risque de devenir très grande quand il n'y a aucune réserve. — 2. Point de départ ; Pas gâtées. — 3. Pas bien emballés. — 4. Qu'on ne peut donc pas assimiler à la *coqueluche*. — 5. Saint ; Reste au fond de la pièce ; Abréviation évitant une répétition. — 6. Utile pour accrocher le filet ; Forme un bassin avec la Franconie. — 7. Possessif ; Pronom. — 8. Indispensables quand il faut procéder à un redressement. — 9. Peuvent être mis dans le bain ; Pas épais.

Solution du problème n° 2 669

Horizontalement

I. Chômage. — II. Audiberti. — III. Rai ; Snell. — IV. Trente ; El. — V. Etudié ; Ma. — VI. Ici. — VII. Celebret. — VIII. Ca ; Union. — IX. Onc ; Ten. — X. Unau ; Nife. — XI. Reprisées.

Verticalement

1. Cartes ; Cour. — 2. Huart ; Canne. — 3. Odieuse ; Cap. — 4. Mi ; ND ; Lu ; Ur. — 5. Abstinent. — 6. Gênée ; Biens. — 7. Ere ; Ironie. — 8. Tlemcen ; Fe. — 9. Pilait ; Fès.

GUY BROUTY.

PARIS EN VISITES

JEUDI 15 MAI

« L'Ile Saint-Louis », 15 h., métro Pont-Marie, Mme Garnier-Ahlberg.

« Le village de Montmartre », 15 h., devant l'église Saint-Pierre, Mme Meyniel.

« Le Jardin des plantes », 15 h., place Valhubert, Mme Vermeersch (Caisse nationale des monuments historiques).

« De la rue du Pas-de-la-Mule au cul-de-sac du Ah ! Ah ! », 15 h. 15, 50, rue des Tournelles, Mme Barbier.

« Mouffetard et ses secrets », 15 h., métro Monge (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« La mosquée de Paris », 15 h., place du Puits-de-l'Ermite (Mme Ferrand).

FISCALITÉ

REPORT DU TIERS PROVISIONNEL AU VENDREDI 16 MAI MINUIT

L'échéance du 15 mai pour le paiement des impôts directs (impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés et taxe sur les salaires) tombant un jour férié, la date limite des paiements est reportée au lendemain, a annoncé le ministère du budget.

Les contribuables concernés pourront donc s'acquitter de leurs impôts — et notamment du tiers provisionnel — jusqu'au vendredi 16 mai, à minuit, sans encourir la majoration de 10% pour paiement tardif.

HISTOIRE

Le témoignage de Filip Müller

(Suite de la première page.)

Mais qui est Filip Müller ? Il est arrivé à Auschwitz en mai 1942. Il y est resté jusqu'à la venue des troupes américaines en mai 1945. Sa survie fut un perpétuel miracle. Il faisait partie d'un *Sonderkommando*, l'un de ces petits groupes de détenus chargés de faire fonctionner l'usine de mort, et régulièrement éliminés afin que disparaisse avec eux la mémoire de l'innommable. Mais il y avait une autre raison pour qu'il ne survive pas à ce « travail » : le désespoir. Nombre de jeunes détenus, en effet, soudain confrontés avec l'enfer qu'on leur demandait de gérer, préféraient s'y jeter pour en finir. La tentation du suicide ne cessera de hanter Filip Müller. Il y résista dans le seul but de témoigner.

Or justement, témoigner s'avéra après sa libération la dernière des choses dont il fût capable. Cela, évidemment, il ne pouvait pas le prévoir du fond de l'enfer. La condition morale d'un « ancien » d'un *Sonderkommando* est proprement inimaginable. Son retour à une vie normale n'est possible que dans la mesure où l'innommable tombe sous la chape d'un silence absolu. Il existe des lois du langage et de l'inexprimé qui restent peu connues. Dans un cas comme celui de Filip Müller, évoquer et conjurer s'excluaient rigoureusement. Dans sa très belle préface, Claude Lanzmann écrit : « *Les rescapés des commandos spéciaux sont aujourd'hui une poignée, dispersés dans le monde : je sais, pour les avoir presque tous connus, qu'ils sont murés dans un inentamable silence et qu'il faut, quand on s'acharne à leur arracher des lambeaux de vérité, courir le risque de les briser.* »

Filip Müller a mis trente ans à arracher ce livre de sa mémoire. Puisse-t-il s'inscrire à tout jamais dans la nôtre.

MICHEL TOURNIER.

★ Filip Mülled : *Trois ans dans une chambre à gaz d'Auschwitz*, préface de Claude Lanzmann. Editions Pygmalion Gérard atelet. 250 pages, 49 F.

A la mémoire du colonel Rondenay

Me David Lambert, avocat à Paris, nous écrit :

Le Monde du 11 mars a annoncé que Heinrich-Sohn, remis en liberté après sa condamnation avec Lischka, était à nouveau arrêté à Cologne.

Il s'agit cette fois de l'assassinat par un commando dont il faisait partie du « résistant » Rondenay et de quatre de ses compagnons.

Il est utile, je crois, de rappeler qui fut André Rondenay.

Polytechnicien fait prisonnier comme lieutenant d'artillerie, c'est à Colditz, seul oflag de représailles pour les premiers qui n'acceptaient pas la défaite et mettaient tous leurs espoirs dans l'évasion, que je l'ai connu.

Envoyé à Lübeck comme tous les Français de Colditz, en juillet 1942, il prépara avec soin son évasion, basée sur son déguisement en « fouilleur » du dessous des baraques. Une difficulté : il ne parlait pas un mot d'allemand ; il proposa à notre camarade Krügel, alsacien-lorrain, parlant à merveille la langue de nos geôliers, de partir avec lui, sous le même déguisement, chacun d'eux portant une lampe balancée à bout de bras, comme faisaient ceux dont ils portaient les vêtements de toile.

Ils avaient demandé au signataire de ces lignes de surveiller leur sortie. Les portes leur furent ouvertes par les sentinelles, sur le vu de leurs fausses cartes d'identité, et avec les félicitations, dans leur langue, que leur délivra Krügel pour leur vigilance.

Rentré en France, Rondenay parvint assez rapidement à entrer dans l'armée secrète.

En 1944, il était lieutenant-colonel (gaulliste) et chef de l'armée secrète pour le nord de la France.

Arrêté sur la dénonciation de Français, il fut lâchement assassiné, avec quatre autres Français, à Domont, le 15 août 1944, à la veille de la libération de Paris et de la France.

C'était un des jeunes hommes les plus remarquables que j'ai rencontrés en captivité.

Froid, secret, silencieux et décidé, en même temps homme d'esprit (il avait écrit une partie d'une revue jouée en captivité), patriote sans défaut, au merveilleux courage, il reste pour moi comme pour tous ceux qui le connurent alors un des plus hauts exemples du patriotisme et de la volonté de ceux qui n'ont jamais douté de la victoire finale.

Le nom d'André Rondenay ne doit pas être oublié.

Quarante ans après

L'Association des Français libres fait un pèlerinage à Londres

L'Association des Français libres, que préside le général d'armée Jean Simon, chevalier de l'ordre de la Libération, tiendra son 36e congrès à Londres, les 15 et 16 mai.

Le choix de la capitale britannique doit être compris comme « *un hommage au Royaume-Uni, grâce auquel une large mesure de ce qui a été fait a pu être fait* », selon la formule utilisée par M. Jean Marin, ancien P.-D. G. de l'Agence France Presse, qui fut un des premiers commentateurs de l'émission « Les Français parlent aux Français ».

M. Winston Churchill, petit-fils de l'ancien premier ministre britannique, préside le comité d'accueil de ce congrès qui accueillera près de deux mille personnes. Le général Jean Simon, ancien combattant d'El-Alamein, a rappelé que les Français libres ne regroupaient que des volontaires. Entre juin 1940 et août 1943 — date à laquelle fut créée la France combattante, — les Français libres alignèrent, les trois armes confondues, cinquante-cinq mille combattants dont huit mille cinq cents moururent sur les différents théâtres d'opération.

« *Le 24 juillet 1940, nous n'étions même pas mille* », se rappelle le général Simon qui, à l'époque, comptabilisait les effectifs. Les Français libres, qui se recrutaient dans les cinq continents, comptent dans leurs rangs des membres qui, parfois, se sont singularisés au vent de l'histoire : tel l'ex-empereur Bokassa ou ces quelques Khmers rouges qu'on trouve dans les annales de ce « *club très fermé* », selon l'expression du général Simon.

Le jeudi 15 mai, en présence de nombreuses personnalités françaises et britanniques, le lycée français de Londres sera officiellement baptisé lycée Charles-de-Gaulle. Après un pèlerinage au numéro 4 de Carlton-Gardens, l'ancien quartier général de la France libre, les congressistes seront reçus à Lancaster-House, par la reine mère. Le lendemain, le congrès se tiendra au cinéma Odeon de Londres, en présence des anciens chefs du gouvernement, MM. Pierre Messmer et René Pleven. M. Maurice Plantier, secrétaire d'Etat aux anciens combattants, représentera le gouvernement à ce congrès.

Trois bâtiments de guerre français, la corvette *Aconit*, compagnon de la Libération, et les voiliers-école *la Belle-Poule* et *l'Etoile* effectueront une visite au port de Londres. Enfin, M. Jean Marin ira déposer une gerbe sur la tombe de Winston Churchill, dont il se plaît à rappeler « *la grande compréhension et la grande chaleur à l'égard du général de Gaulle* ».

Le 18 juin à Paris

Le quarantième anniversaire de l'Appel du 18 juin fera également l'objet d'une commémoration exceptionnelle, dont l'Association des Français libres sera le grand artisan.

Le mercredi 18 juin, à Paris, une séance solennelle aura lieu à la Sorbonne, en présence de M. Giscard d'Estaing ; l'Université de Paris rendra hommage à la France libre et à son chef. En fin d'après-midi aura lieu la cérémonie traditionnelle au Mont-Valérien en présence du chef de l'Etat et de tous les drapeaux décorés de la croix de la Libération.

Le soir, une évocation de la création de la France libre, selon la technique « son et lumière », sera réalisée entre la tour Eiffel — « *symbolisant le général de Gaulle* », a dit le général Simon — et le Trocadéro — « *incarnant la France* » — où sera déployé un écran géant. Cette grandiose manifestation, organisée en coopération par l'Association des Français libres et la Ville de Paris, compagnon de la Libération, se terminera par un feu d'artifice.

C. D.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	174 F	298 F	422 F	545 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	300 F	550 F	800 F	1 050 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	203 F	355 F	500 F	660 F
II. — SUISSE - TUNISIE	250 F	450 F	650 F	850 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.

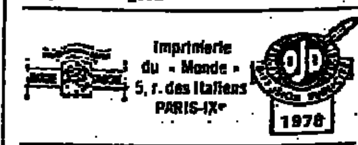

Commission paritaire n° 57 437.

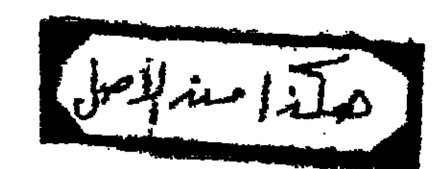

Quarante ans après

...ssociation des Français libres ...fait un pèlerinage à Londres

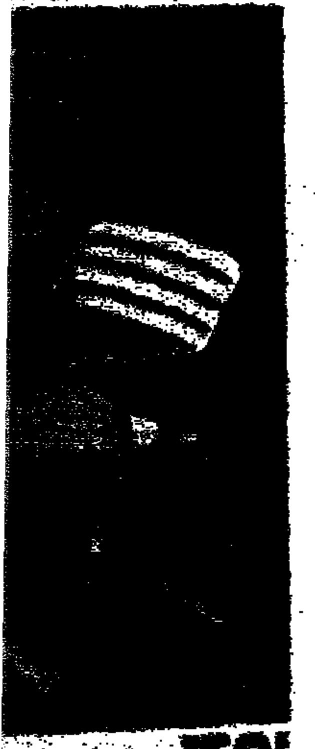

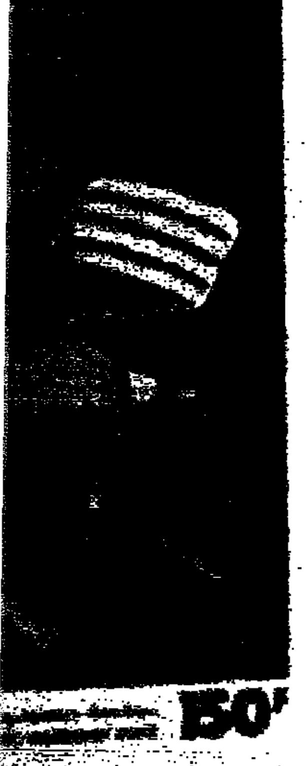

RELIGION

Des chrétiens au Proche-Orient

I. — Une pléthore de patriarches

Sa Sainteté Ignatius Jacob III, patriarche syriaque orthodoxe d'Antioche et de tout l'Orient, a été reçu au Vatican par le pape Jean-Paul II le mardi 13 mai, au lendemain du retour de ce dernier de son voyage africain. Cette visite de courtoisie s'inscrit dans une série de contacts inaugurée par le pape avec les Eglises orthodoxes qui reconnaissent une primauté d'honneur au siège de Rome.

De fait, les sièges des patriarcats d'Antioche — qu'il s'agisse des orthodoxes ou des catholiques, de rite grec ou syriaque — ont été transférés à Damas ou à Beyrouth, et un pèlerinage en Syrie et au Liban, organisé par l'Office national de la culture et des traditions arméniennes du 16 au 25 avril, sous la direction de M. Gérard Stephanesco, a permis à Alain Woodrow de visiter les communautés chrétiennes du Proche-Orient, qui se trouvent non seulement fractionnées en de nombreuses juridictions, mais minoritaires dans un monde musulman déchiré par des tensions politiques dont elles risquent de faire les frais.

De notre envoyé spécial
ALAIN WOODROW

Damas. — La Syrie est un paradis pour archéologues. « *Vous n'avez qu'à piocher au nord du pays, entre le Tigre et l'Euphrate, là où était l'ancienne Mésopotamie, et vous découvrirez un siècle d'histoire chaque mètre !* » Le propos est passablement exagéré, mais, devant la tablette de caractères cunéiformes présentée dans le musée de Damas, la fierté du guide est compréhensible. Il s'agit d'un abécédaire qui remonte au quatorzième siècle avant notre ère, écrit en ugarit, la plus ancienne langue que nous connaissons.

Berceau des peuples et carrefour des cultures, le Proche-Orient a vu la naissance d'une des six civilisations qui, selon Arnold Toynbee, sont « *sorties directement de la vie primitive sans parenté aucune et sans antécédent* » : la civilisation sumérienne. D'autre part, les Mésopotamiens utilisaient déjà les trois symboles qui seront adoptés ensuite par les trois religions monothéistes, nées elles aussi en Orient : l'étoile, la croix, le croissant.

Aujourd'hui, en Syrie, c'est le dernier qui prédomine. Les bientôt huit millions d'habitants du pays sont musulmans à 80 %, et la capitale, avec ses deux cent cinquante mosquées, est appelée « la ville des minarets ». Les chrétiens représentent environ 12 % de la population syrienne, tandis que les juifs, infime minorité, n'atteignent pas 2 %.

Damas n'a pas oublié son passé chrétien pour autant. Outre la tête de saint Jean-Baptiste (*vénéré aussi comme un prophète* par l'islam) conservée — selon la tradition — dans la mosquée des Ommeyades, on sera fier de vous montrer la *via Recta*, suivie naguère par Saül de Tarse après sa conversion sur le chemin de Damas, épisode raconté dans les Actes des apôtres. On visitera aussi la maison d'Ananie, où saint Paul recouvra la vue, et même l'endroit dans le mur de la vieille ville où il fut descendu du rempart dans une corbeille.

Le quartier chrétien de la ville se situe entre le *Bab Touma* (la porte de saint Thomas) et le *Bab ech Charqi* (la porte orientale). Là, les églises, les couvents et les patriarcats se succèdent, se côtoient et parfois se chevauchent. Au point où il faut avoir révisé son histoire de l'Eglise pour ne pas confondre les grecs orthodoxes avec les grecs catholiques (ou melkites) ; les syriens orthodoxes (ou jacobites) avec les syriens catholiques ; les arméniens orthodoxes (ou grégoriens) avec les arméniens catholiques, sans parler des maronites, des chaldéens, des latins ou même des protestants... et sans entrer dans les subtilités doctrinales qui séparent Eglises chalcédoniennes et non chalcédoniennes.

Il faut avoir une bonne vue, et ne pas être daltonien, pour distinguer les patriarches des catholicos et les métropolites des archimandrites, et une mémoire solide pour ne pas s'emmêler dans les Béatitudes, les Saintetés et les simples Excellences. Derrière le protocole et le faste, toutefois, les rapports entre la hiérarchie et les fidèles sont des plus simples et chaleureux. La plupart des hauts dignitaires tiennent portes ouvertes et pratiquent l'hospitalité à l'orientale.

Situation précaire

Etant donnée leur situation minoritaire et souvent précaire, les chrétiens resserrent les rangs et sont, qu'ils le veuillent ou non, condamnés à s'entendre. Les relations entre Eglises sont généralement bonnes — même entre orthodoxes et uniates — et les mariages mixtes, par exemple, qui sont fréquents, ne posent pas de problèmes.

C'est que les chrétiens doivent *faire cause commune* face à un pouvoir qui, sans être ouvertement hostile, peut rendre la vie bien difficile aux minorités. Prenons le cas de l'enseignement. Les écoles chrétiennes, saisies par le gouvernement en 1967, furent soit nationalisées, soit fermées. Celles qui étaient fermées ont récemment été rendues aux Eglises, tandis que celles qui étaient nationalisées le sont toujours, malgré les protestations et même les recours en justice de la part des chefs religieux.

C'est un domaine où les différentes confessions ont tout intérêt à collaborer. Et, de fait, à la mi-avril, tous les dirigeants religieux se sont rencontrés, à l'initiative de l'archevêque arménien catholique, Mgr Paul Coussa, pour discuter du problème de la catéchèse : l'enseignement religieux est parfois donné à des enfants chrétiens dans les écoles d'Etat par des musulmans, qui se contentent de lire le catéchisme.

A l'inverse, de nombreux dignitaires du régime envoient leurs enfants dans les écoles confessionnelles, réputées les meilleures. Les chrétiens, du reste, forment une élite dans le pays : ils exercent souvent des professions libérales, ils sont choisis de préférence pour des postes de confiance, car ils sont considérés comme plus honnêtes que les non-chrétiens, et il y a actuellement deux ministres grecs orthodoxes dans le gouvernement. Cette influence chrétienne ne *date pas d'aujourd'hui* ; au dixneuvième siècle, des écrivains chrétiens, notamment arméniens et melkites, ont contribué à la *pensée arabe*, tel *Adib Ishak*, un arménien catholique, qui fut un des leaders de la « renaissance nationale ».

Certaines régions du pays ont su préserver leur héritage chrétien à travers toutes les vicissitudes de l'histoire. C'est le cas notamment des villages chrétiens de Seidnaya et Maaloula. Le premier est bâti autour du couvent grec orthodoxe fondé par l'empereur byzantin Justinien Ier ; le deuxième, qui abrite le couvent grec catholique de Saint-Serge avec une des églises les plus anciennes au monde, du troisième siècle, est le seul lieu où l'on parle encore un dialecte araméen, *langue parlée par le Christ*.

Assis sur une poudrière

Le régime socialiste de M. Hafez Assad connaît des tensions de *plus en plus fortes avec la population*. Après une période de stabilité au début des années 70, avec le « mouvement de redressement » qui a libéralisé la vie politique et économique, la situation empire depuis la guerre de Kippour, fin 1973. La corruption se généralise et la spéculation foncière ne connaît pas de bornes.

Du point de vue politique, le président Assad a eu un certain succès, et le mécontentement qui gronde vise plus son entourage que le président lui-même. Le malaise, qui dépasse la conjoncture économique, plonge ses racines dans les rivalités ethniques du pays. Originaire de Kerdaha, petite ville située à 30 kilomètres de Lattaquié, en plein pays alaouite, Hafez Assad fait partie de cette minorité détestée qui a réussi à prendre le pouvoir.

Les Alaouites, qui représentent de 10 % à 15 % d'une population à forte majorité musulmane (sunnite), appartiennent à une secte apparentée au chiisme, mais sont considérés comme de véritables parias par les sunnites. Longtemps exclus de la société, traités comme des esclaves — un Alaouite n'est pas considéré digne par exemple de se convertir à l'islam sunnite — les Alaouites se sont mis à noyauter l'armée, en attendant de devenir assez forts pour réussir un coup d'Etat. C'est un peu comme si, en Inde, la classe des intouchables avait pris le pouvoir et dirigeait les brahmanes.

Ce n'est pas par hasard que la *révolte* s'exprime surtout dans les villes à forte majorité sunnite, comme Alep et Hama. La guerre civile au Liban n'a évidemment pas arrangé les affaires, et, malgré les assurances répétées du président que les troupes syriennes évacueront bientôt le Liban, il n'est pas sûr que la Syrie ait renoncé au vieux rêve d'annexer le Liban, fertile et prospère. Il est difficile aussi d'identifier au juste ceux qui manipulent les trop célèbres Frères musulmans. Ceux-ci, *qui fomentent* des troubles et profitent des griefs chez la population sunnite, sont-ils dirigés par la droite chrétienne au Liban, par Israël et, en dernier ressort, par la C.I.A. ?

Les chrétiens, dans la conjoncture actuelle, ont l'impression d'être assis sur une poudrière. Certains se montrent alarmistes : « *Nous sommes les ennemis numéro un des musulmans*, affirme Mgr Jyoussef Mounayer, archevêque syrien catholique de Damas. *Ils recourent aux bonnes paroles pour nous amadouer, mais ils cherchent à nous exterminer.* » D'autres sont plus optimistes : « *Ici, on fait beaucoup de discours, mais cela ne veut rien dire* », opine Mgr Paul Coussa, alors que le patriarche syrien orthodoxe Ignatius Jacob III pense qu'il s'agit d'un « *règlement de comptes entre musulmans. Si nous restons neutres, rien ne nous arrivera* ».

Une analyse plus nuancée est celle de Sa Béatitude Maximos V Hakim, patriarche grec catholique d'Antioche et de tout l'Orient, d'Alexandrie et de Jérusalem. « *C'est vrai*, dit-il, *que nous, chrétiens, sommes à l'écart, mais ce pays est le nôtre. Nous ne souhaitons pas que le régime actuel soit renversé, parce qu'il n'y aucune solution de rechange — sauf la prise du pouvoir par les communistes, qu'il faut éviter à tout prix. A mon avis, il suffirait de peu de chose pour sauver le régime : il faudrait faire des réformes, et surtout s'attaquer à la racine du pourrissement — la corruption qui existe du haut en bas de l'échelle.* »

Prochain article :

LE CALVAIRE D'UN PEUPLE

Le premier congrès des catholiques anglais réclame un réexamen de l'enseignement officiel sur le mariage et la sexualité

Le premier congrès pastoral national de l'Eglise catholique en Angleterre vient d'avoir lieu à Liverpool. Deux mille délégués — laïcs, prêtres et évêques, dont le cardinal Basil Hume, archevêque de Westminster — sont venus de tous les diocèses du pays pour faire le point sur le catholicisme anglais, quinze ans après le concile.

Ce qui a le plus frappé les participants de cette expérience inédite, c'est la franchise des débats et surtout l'ouverture des résolutions votées à la fin de la rencontre. *Le congrès a réclamé un* réexamen de la position traditionnelle de l'Eglise sur des questions aussi controversées que l'ordination des femmes ; l'ordination d'hommes mariés ; l'admission aux sacrements des *divorcés remariés* ; l'hospitalité eucharistique offerte aux non-catholiques ; la communion sous les deux espèces du pain et du vin ; une généralisation de la pratique de l'absolution collective.

Mais la question la plus épineuse a été celle de la contraception artificielle. La prise de position de Paul VI, dans son encyclique *Humanae vitae* en 1968, *interdisant tout recours* à des moyens anticonceptionnels artificiels avait profondément divisé les catholiques anglo-saxons, notamment aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne.

Dans une longue résolution *adoptée par le congrès pastoral* sur le mariage et la sexualité, le problème de la contraception occupe une place centrale. « *Beaucoup de catholiques ne comprennent pas la distinction entre les méthodes anticonceptionnelles naturelles et artificielles*, y lit-on. *D'autres perçoivent la différence, mais ne comprennent, ou n'acceptent pas les raisons morales avancées pour justifier la distinction.*

» *Une large proportion de catholiques pratiquants, surtout chez les jeunes, sont donc en désaccord avec l'enseignement actuel de l'Eglise sur le contrôle des naissances. Certains d'entre eux ont abandonné les sacrements, puisqu'ils se considèrent dans un état de péché grave ; d'autres reçoivent l'eucharistie, mais demeurent inquiets ; d'autres encore rejettent l'enseignement officiel en bonne conscience.* » Et la déclaration se termine par une requête : qu'on procède à « *un réexamen fondamental de l'enseignement catholique sur le mariage, la sexualité et la contraception.* »

Des motions réaffirmant la position actuelle de l'Eglise — à savoir que la limitation des naissances ne peut être obtenue que par la continence et l'utilisation des périodes infertiles — n'ont recueilli que 10 % des voix.

A.W.

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	57,00	67,03
DEMANDES D'EMPLOI	14,00	16,46
IMMOBILIER	39,00	45,86
AUTOMOBILES	39,00	45,86
AGENDA	39,00	45,86
PROP. COMM. CAPITAUX	105,00	123,48

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	33,00	38,80
DEMANDES D'EMPLOI	8,00	9,40
IMMOBILIER	25,00	29,40
AUTOMOBILES	25,00	29,40
AGENDA	25,00	29,40

offres d'emploi

WANTED

DIRECTEURS COMMERCIAUX HORS DU RANG

TRADINTER

Société de points en haute fidélité et acoustique, engage immédiatement deux responsables commerciaux, confirmés, capables de structurer et d'animer le réseau grossistes national de la société. Ces responsables dépendront directement de la direction générale.

Il est offert une forte rémunération et des possibilités de promotion à la hauteur des ambitions et des capacités. Médiocres no wanted s'abstenir.

Adressez votre curriculum vitae d'urgence à : M. CUVILLERS - Société INDUSTRIA, 79, rue J.-R.-Thorelle - 92340 BOURG-LA-REINE.

CENTI

recrute pour ses

PROJETS D'APPLICATIONS INDUSTRIELLES

JEUNE INGÉNIEUR

MICRO-INFORMATIQUE

Nationalité française obligatoire

Ecrire avec curriculum vitae et prétentions à CENTI, 123, rue de Rennes, 75006 PARIS ou téléphoner au 222-25-31 pour rendez-vous.

ETABL. FINANCIER REGION PARISIENNE recherche

COMPTABLE

maîtrisant parfaitement la comptabilité générale, analytique, budgétaire, capable de prendre en charge progressivement un service d'une vingtaine de personnes. Env. C.V., sous no 92.862 M, BLEU Publicité, 17, rue Lebel, 94300 Vincennes, qui transmett.

Constructeur maisons individuelles recherche **DIRECTEUR TECHNIQUE** Dynamique

Expérience : 5 ans minimum. Capable de diriger équipe pour réalisation 120 maisons par an. Secteur diffus en particulier. Téléph. : 225-58-03

ETABL. FINANCIER REGION PARISIENNE recherche pour renforcer sa fonction administrative et financière

PERSONNE

de formation supérieure Ayant de préférence quelques années d'expérience dans cette fonction. Sérieuse formation comptable exigée. Envoyer C.V., à no 92.861, BLEU Publicité, 17, rue Lebel, 94300 Vincennes, qui transmettra

---

Important Groupe International Paris VIIIe

recherche

juriste

(débutant éventuellement)

Après une période d'initiation aux différents aspects juridiques de la vie de la holding et des Sociétés du Groupe, le candidat recruté prendra progressivement d'effectives responsabilités sous l'autorité du Directeur des Services Juridiques.

Licencié en droit au minimum, la personne concernée aura d'assez bonnes connaissances de comptabilité et de fiscalité, mises en pratique au cours de stages ou de quelques années d'expérience professionnelle.

Courts déplacements à l'étranger ou Outre mer à prévoir. Anglais indispensable. Allemand apprécié. Rémunération en conséquence.

Envoyer C.V., lettre manuscrite, photo et prétentions sous référence 1006-M à Structures

STRUCTURES

31, avenue de l'Opéra - 75001 Paris

emplois régionaux

LA BANQUE POPULAIRE DU NORD vous propose des postes d'

ATTACHÉS COMMERCIAUX

pour les départements : Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Ardennes.

LES CANDIDATS DEVRONT :

- posséder un niveau d'études BAC + 2 ou équivalent ;
- aimer la vente et vouloir réussir dans une carrière commerciale ;
- avoir le sens du travail en équipe.

De réelles opportunités peuvent se présenter à des candidats dynamiques et disponibles.

Réponse et discrétion assurées.

Adresser curriculum vitae manuscrit, photo et rémunération souhaitée à : Direction des Relations Humaines (Réf. RD. 65) 847, avenue de la République, 59700 MARCQ-EN-BARŒUL.

Nous recherchons pour entreprise métallurgique (2.000 salariés), région Lorraine

UN CADRE CONFIRMÉ POUR SERVICE DU PERSONNEL

(35 ans minimum)

Ecrire pour détails sous no 3767 BLIQUE-CONSEIL 160, av. Strasbourg, 54000 Nancy Téléph. : (8) 335-42-63

Union de Coopérat. Agricoles, d'Elevage et d'Insémination recherche

RESPONSABLE TECHNIQUE

- Ingénieur Agri ou Agro.
- 3 ans d'expérience minimum, disponible rapidement.
- Suivi des prog. de sélection bovins, porcins et ovins.
- Contrôle de la production.
- Encadrement d'un corps de techniciens.
- Rémunération selon expér.

Adresser C.V. et photo à : URCEIA - B.P. 23 59501 DOUAI CEDEX

LA DIRECTION GENERALE DES TELECOMMUNICATIONS recherche

un Comptable

de BON NIVEAU (H.E.C. ou D.E.C.S.)

ayant quelques années d'expérience pour la mise en place du système comptable (comptabilité générale) des télécommunications, dans toute la France.

Le poste est situé à l'Isle d'Abeau (Isère, 40 km de Lyon, 70 km de Grenoble) et nécessite des déplacements fréquents. Il sera intégré à une équipe de 5 ou 6 personnes.

Adresser curriculum vitae détaillé sous référence 6684 à L.T.P. 31, Bd Bonne Nouvelle 75082 Paris Cedex 02 - qui transmettra

---

GARRETT

GARRETT FRANCE S.A.

Filiale de GARRETT CORPORATION recherche pour ses bureaux de **THAON-LES-VOSGES (88)**

SECRETAIRE DE DIRECTION

BILINGUE FRANÇAIS/ANGLAIS

pour son Directeur Général

Elle devra avoir plusieurs années d'expérience, une excellente connaissance de l'anglais et des sténos anglaise et française. La connaissance de l'allemand serait également appréciée.

RECEPTIONNISTE STANDARDISTE-TELEXISTE

BILINGUE EXPERIMENTEE

connaissant parfaitement l'anglais et si possible l'allemand.

Adressez curriculum-vitae, photo et prétentions s/réf. 5080 à GARRETT FRANCE S.A. - Service du Personnel - Zone Industrielle - Route d'Oncourt - 88150 Thaon-les-Vosges ou ANPE 2, avenue du Général de Gaulle - 88000 Epinal.

Les vrais étudiants

Les faux étudiants

Les vrais chômeurs

Les faux chômeurs

Un débat qu'il ne nous appartient pas d'arbitrer. Mais une ouverture qui peut convenir à ceux qui cherchent autre chose.

Les conditions objectives du bon emploi, de la vraie carrière sont des stéréotypes : Sécurité - Rémunération - Promotion - Moyens - Conditions de travail :

On n'engage pas une campagne publicitaire sans les offrir avec toutes les garanties correspondantes.

Mais toutes les conditions de "réalisation" de l'homme dans son contexte professionnel sont dans sa tête.

En sport de contact on dit : "Tout est dans la tronche"

Nous avons les moyens. Voyons ensemble ce que vous avez dans la tête.

25 ans minimum. Une bonne formation générale.

Ecrire BANCE PUB 13 rue Marivaux 75002 PARIS en précisant votre date de disponibilité *(Merci de rappeler s/l'enveloppe réf. 5920)*

THOMSON-CSF

INGÉNIEURS PROJETS

E.N.S.T., E.S.E., I.S.E.P.

CONFIRMÉS

3 à 5 ans d'expérience dans le domaine

TÉLÉCOMMUNICATIONS

par faisceaux hertziens et liaisons spatiales

Ils seront chargés :

- d'élaborer les projets en fonction d'appels d'offres internationaux.
- d'en définir les spécifications techniques
- d'en déterminer les coûts
- d'assister les services commerciaux au cours des négociations avec les clients.

Anglais nécessaire

- déplacements à l'étranger.

Adresser C.V. détaillé, prétentions et photo à THOMSON C.S.F., division Faisceaux Hertziens et Liaisons spatiales, Service Recrutement (s/réf. TL) 53, rue Greffulhe, 92300 LEVALLOIS.

LE GROUPE MAISON FAMILIALE

Leader européen de la maison individuelle en habitat groupé et isolé recherche pour sa Direction Régionale de l'EST

futurs cadres commerciaux

- Vous êtes jeunes universitaires, ambitieux, avides de réussite et disponibles, désireux de bien gagner votre vie, d'accéder rapidement à des fonctions de cadres responsables au sein d'un Groupe performant et de parvenir grâce à une solide formation permanente, à la maîtrise d'un métier pluridisciplinaire,
- ou vous avez déjà une expérience réussie dans la vente de maisons individuelles.

Nous vous proposons : une rémunération motivante liée aux résultats : fixe + commissions + frais (garantie de salaire pendant les mois de formation).

Quelques postes restant à pourvoir de Mai à fin 80 dans votre région Est (CHAMPAGNE - ALSACE - LORRAINE).

Adresser c.v., photo et prétentions s/réf. 5080 au GROUPE MAISON FAMILIALE - Direction des Relations Humaines - Boite Postale 18 - 59403 Cambrai Cédex.

GROUPE MAISON FAMILIALE

MOTOROLA

recherche son

CHEF COMPTABLE

- Dépendant du Directeur Financier du Centre Electronique de TOULOUSE (C.A. : 750 MF). Il sera chargé de superviser :
  - la Comptabilité Fournisseurs-Clients,
  - la Gestion des Immobilisations,
  - le Service de la Paye,
  - les rapports mensuels à la maison mère.
- Il sera le leader d'un groupe de 25 personnes.
- Au moins 5 ans d'expérience dans une fonction similaire au sein d'une Société utilisant la double technique comptable française et anglo-saxonne.
- Anglais indispensable.
- Adresser C.V. + photo + prétentions à : E. BENIFLAH.
- Adresser C.V. + photo + prétentions à : E. BENIFLAH.

MOTOROLA BP 3411 - 31023 TOULOUSE

---

futur chef du service informatique

Nous sommes la filiale française d'un important fabricant et distributeur de vêtements de loisirs.

Nous recherchons dans un premier temps un Analyste Programmeur qui vienne épauler notre Responsable du Service Informatique actuel pour ensuite le remplacer.

En fait, il s'agit de prendre en charge un certain nombre de projets nouveaux et la modification de projets existants tels que la gestion des commandes, les stocks, les statistiques commerciales, etc...

Nous prévoyons également d'intégrer à court terme un matériel beaucoup plus performant qu'il vous faudra mettre en place.

Vous bénéficiez d'une première expérience réussie de 3 à 5 ans dans un poste similaire et vous êtes titulaire d'un D.U.T. ou d'une maîtrise informatique.

Compte-tenu de notre contexte international, l'anglais est indispensable.

Rencontrons nous au plus vite pour approfondir le contenu de cette annonce.

Merci d'envoyer votre CV sous réf. 4562 à Michel MONIER

INTERNATIONAL BUSINESS DRIVE 28, av. de Messine 75008 PARIS — IBD

à qui nous avons confié cette recherche.

CSNCR CHAMBRE SYNDICALE NATIONALE DES CONSEILS EN RECRUTEMENT

média-system

L'AIR LIQUIDE

recherche

INGÉNIEUR INFORMATICIEN

- DÉBUTANT
- GRANDES ÉCOLES SCIENTIFIQUES OU COMMERCIALES

Il participera au développement d'applications de gestion mettant en œuvre les techniques les plus récentes (Bases de données, Télétraitement, temps réel) sur l'ordinateur central - IBM 370/158 - OS - CICS - et sur un réseau de miniordinateurs.

La connaissance de la langue anglaise est indispensable.

Le poste est situé à PARIS.

Envoyer curriculum vitae sous la référence 220 à : TELEX P.A., 34, bd Haussmann, 75009 PARIS, qui transmettra.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ DE PROMOTION IMMOBILIÈRE

recherche

CHEF DE PROGRAMMES EXPÉRIMENTÉ

pour Cannes

- Annuel : 120.000 F +;
- Licencié en droit ou équivalent.

Envoyer C.V. à France Conseil Résidence Azuréa Rocade de l'Autoroute - 06110 LE CANNET.

Société en pleine expansion, filiale d'un Groupe SUEDOIS, rech. pour SUD MARNE : Adjoint au Responsable administratif et financier

Ce poste évolutif conviendrait à un candidat de niveau E.S.C. ou I.U.T. + D.E.C.S. justifiant de 3 à 5 ans d'expérience à un poste de comptabilité et de contrôle de gestion. Connaissance de l'informatique souhaitée. Maîtrise de l'anglais indispensable.

Dossier de candidature comprenant lettre manuscrite, C.V. et prétentions à communiquer à : FIDUCIAIRE de FRANCE 11, rue Bacquenois 51100 REIMS

AGENCE D'AGGLOMERATION recrute

URBANISTE

5 ANS EXPER. MINIMUM dans études préalables et pré-opérationnelles, montages administr. et financiers. LIBRE RAPIDEMENT

Ecr. no 19510 M, Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

INTERNAT.

VILLE DE BANDOL

Cherche un Directeur pour son Port de 1.350 places. Forte expérience administrative et comptable indispensable. Candidatures avec C.V. à adresser à M. le Maire de BANDOL 83150.

Nous engagerions pour la Suisse **CHEF DE FABRICATION** très capable pr notre nouveau département de Coutellerie. Salaire très élevé. Faire offres sous chiffre : 980.064, à Publicitas S.A., CH 2900 Porrentruy (Suisse)

BANQUE PRIVEE Paris 8è recherche

Responsable Service du Personnel

capable de gérer seul(e) un effectif d'une centaine de personnes.

Adresser lettre manuscrite et CV sous réf. 9821 à L.T.P. 31, Bd Bonne Nouvelle 75082 Paris Cedex 02 - qui transmettra

---

Cie du Diamant Paris 116, av. Champs-Elysées, rech. Conseiller (e) (s) Placement 12 à 20.000 F/mois. Adresser C.V., photo, sous réf. L.M.

Importante Sté spécialité chimiques, quartier Opéra recherche

CADRE TECHNICO-COMMERCIAL

27 ans minimum. Formation chimie organique (niveau min. BTS) Formation ou expérience commerciale complémentaire appréciée. Anglais courant indispensable. Ecr. av. C.V. à M.J.C. Poulain, 57, quai de la Seine, 75019 PARIS.

FILIALE D'UN GROUPE MULTINATIONAL (travaux publics télécommunications.) Nous recherchons D'URGENCE

UN ANALYSTE FINANCIER

pour notre division exportation (banlieue sud de Paris)

Ce candidat fortement motivé par le contrôle de gestion, de formation supérieure, sera disponible pour de fréquents déplacements de courte durée en AFRIQUE OCCIDENTALE. Anglais courant indispensable.

Adresser lettre manuscrite, C.V. et prétentions sous référ. 2310 M à SWEERTS, B.P. 269, 75424 PARIS CEDEX 09.

RECHERCHONS

COMPTABLE 2e

CONFIRME (E) BAC G2 - BTS souhaité VACANCES ASSUREES TEL. 607-93-74

URGENCE INFORMATIQUE

Sté de services et de conseils recherche :

INFORMATICIENS utilisant les langages

- COBOL;
- ASSEMBLEUR;
- GAP;
- PL 1.

Connaissant

- WARNIER;
- CICS - IMS;
- DL 1;
- PROTEE.

INGÉNIEURS MINI-MICRO

- MITRA;
- PDP;
- DATA GENERAL;
- INTERTECHNIQUE;
- Z 80 et UNTEL.

Perspectives d'avenir et rémunération très intéressante.

Ecrire 50, Chaussée-d'Antin, Paris-9e, ou Tél. : 526-82-09.

ANNONCES CLASSEES TELEPHONEES

296-15-01

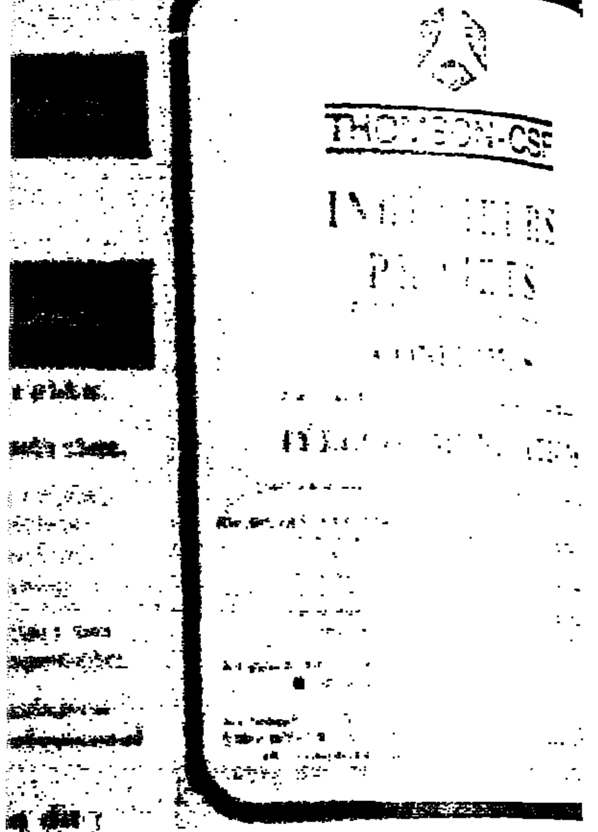

offres d'emploi

VILLE D'ATHIS-MONS
91200 ATHIS-MONS
URGENT
Recrute
UN MAITRE NAGEUR-SAUVETEUR
diplômé
Recrutem. et rémunér. conform. au statut du person. communal. Adresser candid. avec C.V. à : Madame le Maire 91205 ATHIS-MONS CEDEX.

Ville de FONTENAY-le-FLEURY recrute d'urgence :
— 1 Ouvrier Electricien (titulaire d'un CAP d'électricité et du permis de conduire) pour entretien et petites installations. Candidatures et C.V. à Monsieur le Maire de Fontenay-le-Fleury 78330

ETABL. FINANCIER VERSAILLAIS recherche
GUICHETIERS
pour départements : 78 - 91 - 92 - 95
Aimant les contacts avec la clientèle, Niveau Bac exigé. Formation commerciale ou expér. bancaire. Dégagés O.M. Salaire annuel brut 55.000 F. Envoyer C.V. sous n° 92.863 M, BLEU Publicité, 17, rue Lebel, 94300 Vincennes, qui transm.

SEFE
recherche, URGENT,
TECHNICIEN MICROPROCESSEUR
Libre de suite
Tél. pour RV à M. DUPAY au 914-35-90

représentation offres

Groupe Multinational recherche dans le cadre de son développement pour son département Accumulateurs Industriels Agences de NANCY et de LILLE

DÉLÉGUÉS COMMERCIAUX

Formation commerciale. Produits de qualité. Salaire comprenant un fixe substantiel plus une prime d'intéressement.
Remboursement kilométrique plus frais de route. Nous désirons un candidat pouvant voyager sans difficulté, ayant, si possible, des connaissances de la manutention (en particulier dans les chariots élévateurs électriques).
Quelques connaissances en électricité seraient appréciées.

Adr. lettre man., C.V. et photo à M. GRANVEAUD, T.S. 101, av. du Général-Leclerc, 94500 Champigny.

secrétaires

Bureau d'Etudes International, quartier Montparnasse recherche
SECRÉTAIRES DACTYLOS
Ecrire sous la référence 1.615, à MEDIA P.A. 9, boulevard des Italiens, 75002 PARIS, qui transmettra

capitaux ou proposit. com.

Ancien E.O. A.F.N. désir. créer élev. Guyane franç. ch. assoc./capitaux. Ecr. Grégoire, BP 71, Mooréa, Polynésie française.

travaux à façon

ENTREPRISE. Sérieuses références effectue rapidement travaux peinture, décoration, coordination tous corps d'état. Devis gratuit. T. 368-47-84, 893-30-02.

travail à domicile

Demande

Dactylographie de vos thèses et man. sur I.B.M. + photocopies. Téléph. : 535-28-85

J.F. frappe sur IBM tous travaux dactylographiques (thèses, manuscrits, etc.) Tél. H.B. : 552-43-21, p. 62/81 ou soir : 207-71-62

Secrétaire, référence 1er ordre, littérature, sciences, médecine, ch. frappe romans, thèses, etc. Ecr. n° 6.227, « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

automobiles

vente

5 à 7 C.V.

PART. vend cause départ R5 TS, janvier 79, rouge inter. gris, 32.500 km. Pare-chocs latér. GTL, vitres teintées, radio FM. Reste 3 mois garantie OR. Excel. état. 24.000 F. T. 825-43-45.

GS BREAK CLUB, années 1975, 58.000 km. Première main. Prix Argus. Tél. : 491-87-86.

12 à 16 C.V.

B.M.W. coupé 2800 CS 1969, bon état. 9.500 F. Tél. : 052-17-80.

utilitaires

BERTHOLET, garage Esso, 08240 Buzancy, tél. (24) 30-00-55, ch. Camion citerne Diesel, 5.500 à 6.500 l., monocuve, 2 ou 3 compartiments av. compteur-imprimeur, si possible gd débit.

divers

NEUBAUER PEUGEOT
EXCEPTIONNEL
305 ESS. ET DIESEL D'EXPOSITION, 0 KM
PRIX IMBATTABLES
M. Gérard. Tél. : 821-60-21.

demandes d'emploi

CHEF COMPTABLE ADMINISTRATIF
30 ANS
Trilingue : Français, Anglais, Arabe
Dynamique
Cherche poste France ou étranger
Ecrire à : M. BENLAMLIH, 2, rue Paule-Laple, 51100 REIMS

Médecin généraliste recherche place stable. 4 ans d'expérience Moscou. - Téléph. : 833-51-87.

DIRECTEUR ENTREPRISE
Ingén. élect. + I.C.G. + C.P.A. 54 ans. Gde expér. direction : d'exploitation filiale à l'étrang., d'agence régionale en France, en entreprise d'électricité et de régulation, recherche poste à responsabilité globale.
Ecr. n° 6231, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris C. 09

J.H. 24 ans, DEUG AES, maîtrise en droit, solides connaiss. en droit social, O.M. en cours, étudie toutes propos. pr le 1er octobre (préf. poste dans collectivités locales). à n° T 019.889 M, Régie-Presse, Région indifférente. Ecrire à 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris

DIPLOMATE BELGE RETRAITE
cherche situation
anglais, arabe, italien, français.
Longue expérience, contacts à haut niveau Afrique du Nord, Moyen-Orient.
Ecr. n° 849900 M, Régie-Presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris ou tél. burx : 771-92-38.

J. F., 20 a., C.A.P. compt., 8 a. expér., ch. emploi stable. Ecr. COUPRI F., 4, allée des Roses, 78370 PLAISIR.

CADRE JURISTE, Maîtr. Droit form. éco. et financ. IAE, niv. DECS, 8 a. responsable départ. assur. et contentieux sté privée, dynam. ,anglais, ch. sit. stable. Ecr. n° 2202 « le Monde » Pub. 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

J. F., 2 ans DEUG, anglais courant, sérieuse exp. comptable anglo-saxonne, cherche situation stable. Tél. : 973-58-64.

Psychologue F, 34 a., formation analytique, 2 a. pratique psychotechnique, 8 a. expér. clinique adultes et enfants, envisage ttes propos. pour toutes régions. Ecr. N° T 019761 M, Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

DIRECTEUR COMMERCIAL
— 37 a., Droit, Sc. Po, C.E.E.
— Expérience variée en milieux industriel, commercial, bancaire, prestat. de services. Import-export, organisation administrative génér., juridique et assurances.
Anglais, espagnol, conn. allemand, italien, conn. marché espagnol et Amérique latine. Capable gestion filiale France et étranger.
Relations aisées à tous niveaux et dans tous les milieux, étud. toutes propositions.
Ecr. n° 6224, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris C. 09.

DIRECTEUR TRANSPORTS
M., 56 ans, 31 ans expérience au sein même Groupe international dans domaines commission de transport, transit, agce générale et consignation maritimes, manutention portuaire, 20 ans d'activités dans principaux ports Côte d'Afrique où a assumé responsabilités au plus haut niveau, 11 ans au siège social parisien où a été chargé successivement de la Direction de zone Afrique francophone, Direction département maritime du groupe, direction de zone Amérique du Nord et Amérique du Sud. Parlant anglais et portugais, recherche situation Paris ou province impliquant si nécessaire déplacements fréquents à l'étranger.
Ecr. n° 62.738 Havas Contact, 156, bd Haussmann, Paris-8e.

COLLABORATRICE pr P.M.E.
Quarantaine, cadre, capable seconder efficacem. dirigeant ds tous domaines. Excell. référ. stables. Contacts tous niveaux. Très bonne présentation.
Ecr. n° 6.230 « le Monde » Pub. 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

Fille suéd. 19 a., ch. trav. av. chevaux (au pair), Suisse ou France. Début. : 1er août. Ecr. Catharina Jacobsson Tingvallsgatan 10 B 3 97100 MALMBERGET (Suède).

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

L'immobilier

appartements vente

3e arrdt.

ARTS-et-METIERS - DUPLEX en bon état, 3e ét. plein sud, séj.+ 2 chbres, bains, cuis., 82 m2, 600.000 F. - Tél. 266-92-15.

5e arrdt.

JARDINS DES PLANTES
Particul. vend app. de 100 m2. Standing - Téléph. : 587-25-12.

5e ARRONDISSEMENT
PANTHÉON
8, rue de l'Arbalète, neuf habitab. immédiatement 2 P. + jard., 3 P., studio, studettes, différ. de niveaux. BUREAU DE VENTE 13-19 h.
TÉL. : 707-20-29

7e arrdt.

RUE SAINT-DOMINIQUE
Liv. dble, 2 chbres, CALME et LUXE, BELLES DEMEURES DE FRANCE. 387-92-76/81-77.

12e arrdt.

BEL-AIR
2 P., récent, stand., plein Sud, balcon sur jardin, 5e étage, cuisine équipée. Prix : 395.000 F. Option parking + 25.000 F. Tél. : 347-03-02, après 19 h.

14e arrdt.

Porte Orléans sur Montrouge 14, rue Radiguet, angle G.-Péri, 4e ét. 3 p., entr., cuis., bains, wc, 60 m2. Libre : 265.000 F. Mitoyen 62 m2, occupé : 190.000. 224-02-86 ou 16 à 18 h. jeudi, vendredi, samedi et dimanche.

Part. vd 2 p., box, réc., impec. 17, rue Niepce Samedi, mercr., 13-16 heures

15e arrdt.

SEGUR - Imm. anc., 3e étage, sympathique 3 p., bon plan, état neuf, calme, soleil. 475.000 F. 320-99-80

Neuf. Pierre de t. 2 p. 55 m2 + balcon. 660.000 F - 33, rue Desnouettes - 359-94-04

16e arrdt.

HENRI-MARTIN - 270 m2
5e et 6e étage avec terrasse, 2 chambres, serv. 2 boxes. GARBI - 567-22-88.

17e arrdt.

Résidentiel - Imm. bourgeois 52, rue Guy-Môquet - 520-13-57 Libre. 3 p., entrée, cuis., bains, wc, 55 m2 à rénover. 250.000 F. Occupé 55 m2, 3 pces, 175.000 F, Duplex possib. 13-15 h., jeudi, vendredi, samedi et dimanche.

PEREIRE Moderne 3 P., 70 M2, parking, 6e étage, dégagé. MICHEL & REYL - 265-90-05

18e arrdt.

PLACE DU TERTRE à 100 m
Bel imm. Studio 31 m2 tt cft, asc., chauff. central, vue, calme 270.000 F. FONCIAL : 266-32-35.

19e arrdt.

BUTTES-CHAUMONT
Imm. réc., b. investissem., ch. + c. toil. 10 m2, asc., sol. 55.000 Tél. : 202-57-79, tous les matins.

78 - Yvelines

PARLY 2 - 150 M²
GRAND LUXE - LIBRE
930.000 F Urgent 954-68-00

VERNEUIL Poissy à Mantes
Pptaire vend charm. 4 P., sal. bains, cuis., 64 m2, gar., balcon, vue panora., soleil, calme, forêt Lycée. Cces. 245.000 F, Jeudi-sam., tél. mat. ou soir, 504-02-52

PARLY 2 Type Luxe 7 P., 200 m2
Terrasse vitrée. Jardin privatif sud. 1.380.000 F. 954-68-00

Part. à Part., à Versailles : imm. réct., P. de T., appart. 3 chb., 2 S. de B., tr. beau sal., cheminée, cuis. install., box : 875.000 F à déb. Téléphone : après 20 h. 951-08-04, pr R.-V.

94 Val-de-Marne

VILLEJUIF 5' Porte d'Italie Coquet APPT
2e ét. s/jard., 3 P., bains, cft. 260.000 F avec 52.000 F COMPTANT - 805-33-97

VINCENNES
Duplex indépendant séjour, 2 chbres, 70 m2, tt cft. 420.000 F. Micot T. : 344-43-87.

Région parisienne

77 Seine-et-Marne

CHELLES (77)
15' gare Est, superbe appt F 5, dans résid., surf. hab. 105 m2, cuis., s. de bns, séjour 35 m2, 3 chbres + balc. Px 350.000 F. Téléphone : 421-15-00 après 19 h.

CHELLES
(15 minutes de la Gare de l'Est) vds bel F3 71 m2 + balc. 11 m2 cuis. ent. éq., nomb. rangem. Prix : 260.000 F avec parking. Téléph. : 957-95-75 après 19 h.

Province

Exception., GRASSE, part. vd VILLA/TOIT résid., gd standg, piscine, tennis, living, 3 chbres, 2 bns, cuis., 90 m2 hab., 180 m2, terrasse arborée, gar., parking couv., cave. Prix : 990.000 F. Téléphone : (93) 70-63-13.

A vdre, Saint-de-de-Monts, bord mer, 1 studio, 1 studette, 1 gar. Aboville, 03340 Neuilly-le-Réal.

Vacances Haute-Savoie (74)
MEGEVE - SAINT-GERVAIS
THOLLON - LES GETS
CHAPELLE-D'ABONDANCE
studios 4 pers., avec 30.000 F comptant + crédit ; 2/3 pièces, chalets - LA CLUSAZ, 87 m2 avec 90.000 F comptant + créd. G.R.G., rue du Lac - CORZENT 74200 Thonon. Tél. (50) 71-76-49.

COTE D'AZUR VAROISE TOULON CAP BRUN « PORT MEJEAN »
Petite résidence très haut stdg dans parc naturel 2 ha, accès direct à la mer. Encore 7 appts de 117 m2 et 153 m2. SOMECO, B.P. 594, 83400 Hyères Tél. : (94) 65-38-30 ou surplace 3018 av. de la Résistance Toulon TEL : (94) 41-31-14.

JUAN-LES-PINS
Particulier vend appartement : 4 pièces grand luxe, face mer et plage, 126 m2 + 31 m2 terrasse, 1.080.000 F. TEL : (93) 61-23-65.

PROVENCE PRÈS GORDES
20' AUTOROUTE CAVAILLON.
Dans petite copropriété au milieu de la nature. Reste un seul studio équipé et meublé, séjour + w.-c., + dche + terr. privatif 1.000 m2. Prix : 200.000 F. 90 % crédit possible CATRY. (91) 54-92-93 ou (42) 26-73-61 H.B.

appartem. achat

JEAN FEUILLADE, 54, av. de La Motte-Picquet, 15e, 566-00-75, rech., Paris 15e et 7e, pour bons clients, appts toutes surfaces et immeubles. Paiement comptant.

PAIE COMPT. CH. NOTAIRE, ACH. 2 à 4 Pièces, PARIS, bon quartier, avec ou sans confort. Mme LEULIER : 261-68-81, ou le soir, au : 900-84-25.

RECH. appts 1 à 2 Pces, Paris, préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 3e, 4e, 12e, av. ou ss travx, paiem. COMPTANT CHEZ NOTAIRE. Tél. : 873-23-55, même le soir.

Part. à Part. rech. à Paris : 3/4 Pces, cft, étg. élevé, ensol., bien situé. — Tél. : 686-72-00.

ACHÈTE COMPTANT PARIS
BON QUARTIER, URGENT
1, 2, 3 et 4 pièces. T. 873-20-67.

locations non meublées Offre

Paris

IMM. de CLASSE. Gd living, s/jdin privatif. Tél., cuis. équip. 1.890 F ch. compr. - 621-10-80.

DAUMESNIL - Dble liv. + 3 ch. 110 m2, loggia, ds résid. réc. Standg. 3.700 F net - 585-41-20.

3e ARRT (Mo Saint-Sébastien-Froissart), à louer appt : s. de séj. double, 2 chbres avec moquette, cuis. équip., s. bains, chauffage individuel CALME. Tél. de préférence le soir au : 430-00-84

PARIS 12e
SANS COMMISSION
Immeuble tout confort
2 P. 46 m2, loyer 1.518 F, charg. 357 F, park. 165 F
3 P. 67 m2, loyer 1.952 F, charg. 509 F, park. 165 F
4 P. 82 m2, loyer 2.290 F, charg. 622 F, park. 165 F
au gardien avant 19 h ou S'adresser : 24-26, rue Sibuet Tél. 343-35-77 pour rendez-vous Métro PICPUS ou BEL-AIR

PARIS 13e
SANS COMMISSION
Importante Société loue dans immeuble récent bon standing
2 P. 51 m2, loyer 1.520 F, charg. 418 F, park. 220 F
5 P. 105 m2, loyer, 2.560 F, charg. 859 F, park. 220 F
S'adresser au Gardien : 205, boul. Vincent-Auriol Tél. 589-44-67, de 14 à 18 h.

PARIS 12e
Mo Michel-Bizot
SANS COMMISSION
2 P. 51 m2, loyer 1.528 F, charg. 348 F, park. 140 F
3 P. 93 m2 loyer 2.382 F, charg. 570 F, park. 140 F
S'adresser : 34, rue Claude-Decaen (heures Bureau) Tél. 344-12-15

Région parisienne

MONTROUGE ctre. Stud. entièr. refait. Téleph. 1.100 F ch. comp. Téléph. apr. 18 h. au 736-16-88

RUEIL-MALMAISON
A louer Studio 30 m2, cuisine équipée. Box auto. Cave. Dans parc, calme. 1.000 F + 300 F charges - Téléph. : 602-55-40.

MASSY (ESSONNE)
APPARTEMENTS A LOUER SANS COMMISSION
4 PIECES, 90 m2 + 13 m2 loggia, loyer 1.658 F, charges 449 F.
5 PIECES, 105 m2 + 13 m2 loggia, loyer 1.926 F, charges 540 F.
S'adresser au Gardien : 1, rue Nationale 920-48-90 ou 920-48-92

locations non meublées Demande

Région parisienne

Pour Stés européennes, cherche villas, pavillons pour CADRES. Durée 2 à 6 ans - 283-57-02

locations meublées Demande

Paris

SERVICE AMBASSADE pour cadres mutés Paris rech. du STUDIO au 5 PIECES. LOYERS GARANTIS par Stés ou Ambassades - Tél. : 285-11-08

viagers

+ de revenus — d'impôts expertise discrète gratuite indexation. Etude LODEL, 35, bd Voltaire. - 355-61-58.

constructions neuves

VENEZ A BELLE-ILE EN MER

Il nous a été possible de construire sur cette île protégée en Bretagne.
Au lieu-dit Le Potager, dans un site dominant le nouveau port du Palais, la Résidence « GULF STREAM » vous propose à la vente, des duplex de grand standing, dans une architecture parfaitement intégrée au paysage, du studio au T4, à des prix exceptionnels pour la Côte Bretonne.
Venez nous voir à Belle-Ile ou demandez notre documentation :
Une réalisation ACCESSION SA, 8 rue Racine 44000 Nantes Tél.:(40) 73.31.08/71.76.68

HAUTE-SAVOIE
Le Praz-de-Lys (1.500 m), station été-hiver, près des GETS : studios à partir de 150.000 F avec 30.000 comptant + crédit ; 2 et 3 Pièces.
Location par société spécialisée.
ERIGE-VENTE, B.P. 18, 84, route de Genève, 74240 GAILLARD.
Téléphone : (50) 38-52-89.

bureaux

VOTRE SIEGE SOCIAL
CONSTITUT. DE STES
ASPAC : 281.18.18.

(QUAI) AUX FLEURS
Pptaire vd directement burx libre en toute propriété 9 P., 280 m2, situation exceptionnelle vue sur Seine. Prix : 1.800.000 F. Tél. 887-08-21.
Même pptaire vd près place Maubert, angle r. des Ecoles, murs de bout. Libre tous commerces 100 m2 + 100 m2 ss-sol. Px. 870.000 F. 887-08-21.

fonds de commerce

ALIMENTATION NATURELLE
Diététique, mag. 30 m2 + cave, bien agencé, bail 3 a., loyer 900 F mois, 3.200 F par jour, C.A. 795.000 F. Prix 280.000 F. Tél. : 822-68-46.

Savoie, carrefour ttes stations ski + 2 thermales, vends fonds hôtel rest. *NN, 16 chbr., gar., jar., park., bon C.A., b. équipé, parf. état. Tél. : (79) 24-20-67.

Vends fonds de commerce librairie, B.D., posters, plein centre Toulouse. Tél. (61) 21-68-71.

locaux commerciaux

GARE EST LIBRE **160 M²** compren. local ccial
R.-de-ch. + appt en duplex tt cft 650.000 F à débattre. 805-84-39.

hôtels-partic.

NEUILLY près Porte Maillot
Hôtel particulier 9 pièces, 327 m2 habitables, gar., tt cft, parfait état. - 296-90-58.

immeubles

Europa, 54, r. Amsterdam (8e), ach., urgce, immeuble occupé (loi 1948) avec un appt libre, Paris ou banlieue. — 520-13-57.

pavillons

CERNAY-LA-VILLE
VALLEE DE CHEVREUSE
10' R.E.R., près écoles, tous commerces, tennis, piscine.
Part. vd pav. 170 m2 compr. : Rez-ch. : entrée, liv. en L avec cheminée et mezzanine, 2 ch., s. bns, wc. Cuis. équ., cellier. Garage aménagé. Chauff. fuel. Neuf.
1er ét. : 2 ch., + dép., s. bns, wc. Buanderie. Dégagement bureau.
Sur terrain 575 m2 av. barbec. Prix 600.000 F - Tél. : 485-23-06

CHATILLON Mo Pavill. récent à terminer
Séj. + 4 chbres, chauff. ss-sol., garage. Prix 790.000 F. 734-36-17 ou 655-61-59

Verrières-le-Buisson, 15' R.E.R., belle MAISON 1936, s.-sol total, gar. 2 voit., 115 m2 hab., 4 p. + gde cuis., pos. agrand. combles Terrain 650 m2. Prix 690.000 F. AGENCE ROYALE : 958-14-60.

WISSOUS, pavillon 1957, 5-6 Pièces, garage, jardin, 600.000 F. PESCHARD : 666-00-27.

villas

LA FRANQUI (Aude), pr. Port-Leucate, Particulier vend villa F 5, 4 chb., salon, gr garage, S. de B., 1 cour + 1 patio, située en pinède. Ecrire Havas, n° 18.318, Boite Postale 32, 11000 CARCASSONNE.

MONTMORENCY. - Résidentiel, villa, 5 Pièces, confort + pavillon 2 Pièces à aménager + atelier, jardin de 1.400 m2 environ, 900.000 F. Téléphone : 333-24-31.

SAINT-NOM-LA-BRETECHE
belle villa récente sur 2.000 m2 terrain, living 60 m2, 5 chambres, sous-sol total, chauffage gaz, environnement exceptionn. 1.520.000 F. Téléphone 954-68-80.

ILE DE RE LES PORTES
mais. 4 chb. + jard. prox. plages + magasins. — Prix : 490.000 F. Propriétaire. Tél. : (37) 23-45-72. Visite sur place, REGRENY : (46) 29-52-17.

Proximité Nice - La Gaude particulier vend : villa neuve 180 m2, sous-sol 315 m2, sur terrain 6.200 m2. Prix 1.400.000 F. Téléphone : (93) 83-00-82.

Dans hameau de Provence : Part. vd villa, gd séj., cuis., S. de B., wc, 3 chbr., cellier, gar., chff. centr., tél., 4.000 m2 terrain clôturé, arbres fruit. et agrém. Ecr. M. Terme, Lycée Saint-Exupéry, 13326 Marseille, Cedex 3. Téléphone (91) 69-22-79.

Près Saint-Rémy-lès-Chevreuse sur terrain 1.800 m2 arboré, très vieille villa 150 m2 habitables : 4 Pièces + séjour, cuisine deux bains, garage 2 voitures. Prix : 1.100.000 F. Téléphone 907-51-95.

propriétés - propriétés

Prop. normande 145 km. Paris, séj., cuis., S. de B., wc, 6 chb., chauff. centr., téléph., dépend., petite piscine, 1 ha planté, tranquille 600.000 F, av. 120.000 F. Tél. (32) 44-55-83.

A 5 km DEAUVILLE PART. VEND
PROPRIETE STANDING 11 P. avec possibilité d'adjoindre
LOCAUX INDUSTRIELS
(500 m2 couverts), tot. 5.000 m2 avec parc d'agrément. Tél. hres repas : (31) 88-00-21.

EURE VALLEE DE SEINE 90 km de PARIS
PPTE ANGLO-NORMANDE
8 P. princ., confort. Parc 1 ha. Bord de Seine. Très bon état. Prix 850.000 F.
Cabinet GIT LOUVIERS 27400 Tél. : (32) 40-06-84

Rég. LE DONJON, 40 km. de VICHY, 40 km. ski, mais. ind., 3 Pces habit., cuis., wc + dép. sur 8.000 m2. Prix 145.000 F. Crédit poss. Pr R.-V., Téléph., ACAVIM : (77) 67-02-02, 31, rue des Minimes, 42300 ROANNE.

07-Vivarais, Part. vd (500 m. vill. ts comm.). 20 km Valence. mais. 14e/18e, rare, t. g. caract. Tt cft, parf. rest. 3 bât., 3 crs intér., 2 appts, parc 1,5 ha, pos. + terrain. Prix : 1.350.000 F. Téléphone : (42) 21-65-98.

LANGUEDOC MAISON XVIIe 30 km MER
Superbe restauration style Aménagement luxueux 280 m2 + 2 terrasses s/2.000 m2 terrain CAUSE URGENCE : 678.000 F Crédit possible - Tél. 254-50-11.

Cantal, 25 km. Aurillac, alt. 700, pet. hameau, belle mais. régionale, gd conft, parfait état : rez-de-ch. sur cave, séj. 42 m2, chem., salon, 2 chbres, toil., cuis., 2 wc, 1er étg. : 4 chbr., 2 bns, wc, terras. s/jard. Vastes dép., grange, gar. 400.000 F ou maison seule 250.000. S'adr. Me Y. Clary, 15700 PLEAUX ou tél. propriét. (16-56) 08-83-50.

120 km. Ouest près de Verneuil-sur-Avre, sur un beau terrain planté 5.000 m2, maison ancienne à colombage, séjour, 2 chambres, cuisine, S. de B., grenier aménageable, garage, petite dépendance. Prix : 370.000 F. Tél. : 322-41-52 ou 16-32) 32-62-84.

CENTRE
Demeures grande classe XIIe, XVe et XVIIIe - Moulins Lacs 30 hectares, près de SUPER-BESSE, exploitations agricoles toutes surfaces.
SENAGI-POMMIER
14, place du Palais 87300 BELLAC

EMBASSY SERVICE recherche belle propriété, OUEST, proche Paris. - Téléphone : 562-78-99.

maisons de campagne

HAUTES-ALPES
SITE VERDOYANT
Alt. idéale : 1.000 m, dans joli hameau à 1 km village ts commerces et à 10 km stations de ski Lus-la-Croix-Haute sur belle prairie de 1.000 m2.
BATISSE DE CARACTERE en pierres apparentes comprenant splendide bergerie voûtée et deux étages de grange à aménager. Garage. Eau. Electr. Exposition Sud. Vue imprenable vallée. Pour connaisseurs.
Prix : 280.000 F - CATRY, tél. mercredi : (91) 54-92-93, jours suivants : (91) 65-15-87.

100 km de Paris - Chalet dans domaine avec piscine, tennis, club-house av. jardin 850 m2. 200.000 F - Téléph. : 587-25-12.

2 heures Paris, 14 km mer, rég. Luneray, maison restaurée sur 1 ha, cour plantée, tt cft. Tél. Gar. 2 voit. Tél. après 19 h. (35) 85-35-18

URGENT - Partic. vd, 25 km S.-E. Chartres, 2 granges + bergerie sur 1.700 m2. 180.000 F à débat. F. NICOLAS, 25, rue P.-de-Lassalle - 69004 LYON.

40 KM DEAUVILLE
Maison normande gros œuvre et couverture entièrement restaurés. 105 m2 sur 3.200 m2 terrain. 270.000 F. (16) 32-41-81-88.

BEAUVAIS, près, mais. anc., caract., rénovée, 5 P. + dép., s/2.900 m2. Prix : 350.000 F. T. 953-22-27 ou 16 (4) 481-73-82.

DROME SUD
GRIGNAN
au pays de Mme de Sévigné, des truffes et du bon vin, à l'ombre du célèbre château.
A vendre :
1) Maison 7 pièces. Eau, élect., wc. Chauff. central. Conviendr. tous commerces. Prix : 195.000 F.
2) Maison, 2 gdes pièces, poss. mezzanine, eau, électric., wc. Prix : 75.000 F.
3) Maison ancienne à restaurer. Caves voûtées, nombr. possibil. Prix : 45.000 F.
Crédits possibles
CATRY - Téléph. : (91) 54-92-93 ou 16 (75) 27-13-62

terrains

Disponible ds village languedocien, 15 mn nord Montpellier, pied du pic St-Loup, lotissem. résidentiel 6 parcelles boisées, entièr. viabilisées, eau, égout, E.D.F. Tél. Superf. : 1.750 à 2.000 m2. 150 F le mètre carré. Ecrire : Havas Montpellier N 198926.

Part. vd terr. à bât. 1.000 m2. Belle situation. Centre Skanes-Monastir (Tunisie). Ecr. n° 2255, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris C. 09.

SOCIETE RECHERCHE
TERRAIN A LOTIR
av. ARRETE de LOTISSEMENT FRANCE-SUD
minim. 100 lots possibles.
Ecr. CATRY, 43, cours Estienne-d'Orves, 13001 MARSEILLE.

SOLOGNE
15 km. Orléans Sud, 10.128 m2 viabilisés, bois, bord étang privatif - pêche. Téléphone : (3) 946-82-40.

GROUPE NEGOFIA
rech. terrains toutes régions, toutes superficies pour création de LOTISSEMENTS. Paiement comptant au meilleur prix. 39, RUE DES MATHURINS PARIS (8e) - 266-57-22

châteaux

Poitou, 4 hres Paris, part. vd château fort inscrit monument historique XIVe siècle, restauré, donjon, tours, douves, pont-levis, chapelle. Cft. 7 ha. 1.550.000 F. Téléphone : (49) 64-23-86.

domaines

ACHETERAIS
Vaste DOMAINE boisé 250 km maxim. Sud de Paris. Ec. Orlet, 136, av. Ch.-de-Gaulle, 92522 NEUILLY-SUR-SEINE

l'agenda du Monde

Antiquité

UNIQUE. Vends très belle caisse enregistreuse de collection finement ciselée en bronze, marque ANKER 1914. Téléphoner le soir ou w.-e. à : M. Klimenko (89) 82-50-54.

Bijoux

BIJOUX ANCIENS BAGUES ROMANTIQUES se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Arcole, 4e. T. 354-00-83. ACHAT BIJOUX OR-ARGENT.

ACHAT COMPTANT bijoux brillants argent, monnaies or, or cassé, 136, r. Legendre 17e. Mo Brochant. Ouv. lundi à vend.

JEAN DELOR BIJOUTIER FABRICANT
vente neufs 20 % de remise
OCCASIONS
30 à 40 % moins chères
Achat bijoux, déchets or
Paris-17e, métro Guy-Môquet, 97, avenue de Saint-Ouen. TEL. : 627-01-27.

Enseignement

COURS d'ANGLAIS aux U.S.A. L'Association EXPERIENCE DE VIE INTERNATIONALE organise des sessions de 4 à 10 semaines en Californie, Floride et Vermont, suivies d'un séjour en famille. Renseignements : E.V.I., 89, rue Turbigo, 75003 PARIS. Tél. : 278-50-03.

Troisième âge

VOTRE TROISIEME AGE dans un château historique à 40 km de Paris, autoroute Nord. Château d'Ermenonville (Oise). Chambres et appartements. Pension à court ou long terme : vacances, retraite, repos, convalescence. A partir de 160 F/jour T.T.C. 60440 ERMENONVILLE. Tél. : (4) 454-01-57 et 454-00-26.

Instruments de musique

A SAISIR
PIANOS et CLAVECINS
du 5 au 15 mai, avant réaménagements et travx, liquidation anc. stocks occasions, reprises en l'état, pianos récents d'exposition et modèles en surplus. Rem. except. Marques propos. BOSENDORFER, STEINWAY & Sons, BLUTHNER, IBACH, SCHIMMEL, PLEYEL, ERARD, SEILER, RAMEAU, etc. Exp. entret. et gar. ass. Ts créd. pos. Vis. s/pl. : entrep. 7 bis r. Louis-Rouquier LEVALLOIS 757-19-74, du lundi au samedi inclus, de 9 h. 30 à 13 h. 30 ou Tél. Agent gén. BOSENDORFER-France : D. MAGNE, 50, rue de Rome, 75008 PARIS. Téléph. : 522-30-90.

GUY LABROSSE
TECHNICIEN ACCORDEUR
10, RUE VIVIENNE, 75002 PARIS. Téléph. : 260-06-39
PIANOS neufs et occasions — CLAVECINS —
Marques sélectionnées, instruments garantis, VENTE-ACHAT REPARATION ET ACCORD. Crédit à long terme sans apport personnel. Crédit personnalisé.

Moquette

MOQUETTE A SAISIR
Pure laine 60 F le m2 T.T.C.
beau velours synthétique 20 F le m2 T.T.C.
TEL. : 658-81-12.

Répondeur téléphonique

Répondeurs enregistreurs. TEMPS VARIABLE non limité. Prix H.T. : 2.258 F CREDIT. Téléph. : 783-47-24 et 551-58-91.

l'agenda du Monde

Le mercredi et le vendredi nos lecteurs trouveront sous ce titre des offres et des demandes diverses de particuliers (objets et meubles d'occasion, livres, instruments de musique, bateaux, etc.) ainsi que des propositions d'entreprises de services (artisans, dépannages, interprètes, locations, etc.). Les annonces peuvent être adressées soit par courrier au journal, soit par téléphone au 296-15-01.

VACANCES - TOURISME - LOISIRS
Mer - Montagne - Campagne

LANGUEDOC-ROUSSILLON
Louons villas, appartements. Semaine et multiple de semaine Disponibilités, JUIN, JUILLET.
M.O.M. VACANCES
11430 PORT-GRUISSAN
Cour du Chebeck. (68) 45-03-36.
34300 CAP-D'AGDE.
Les Agathines. T. (67) 94-45-80.

LES ILES EN VOILIER
L'été en Corse, Grèce, Turquie sur voiliers 13 à 17 m., tr. gd confort. Planche, ski, plongée. L'hiver aux Petites-Antilles
HINA
28, r. des Trois-Frères-Barthélemy 13006 Marseille (91) 94-10-23.

LES SABLES-D'OLONNE. Part. loue belle villa tt cft, 5 chbres, gd séjour, terr., jard., gar. Août 12.000 F. Tél. : (16-51) 32-26-02.

LES SABLES-D'OLONNE locations été. Agence des Présidents. Boîte Postale 153. TEL : (51) 32-13-19.

COTE NORMANDE 10 km Cabourg. A louer juillet/août très joli manoir normand confort, bien meublé, équipement ménager complet, 5 ch., salon s. à manger, vaste jardin. TEL. : (31) 81-11-29.

PROVENCE GORDES
Loue juillet et août maison, gd terr., calme assuré, 300 m. village, 2 gdes terrasses, vue panoramique sur GORDES et LUBERON. Tél. : (90) 78-14-06 Heures rep.

VACANCES AU CALME à Menthières, Haut-Jura-Sud randon. pédestres, séjours. Ecr. C.S. Montagnard, Menthières, 01200 Bellegarde. (50) 48-26-34.

AIX-EN-PROVENCE
A louer en juillet, maison de campagne, 8 pièces, 8.000 F. TEL. : (42) 28-91-81.

U.S.A.
Renseignements touristiques. Tél. : 260-57-15 de 10 h. à 17 h. Correspondance Ambassade des Etats-Unis 75382 Paris Cedex 08.

SANTE & VACANCES au calme dans le Midi, soleil, air pur, piscine, tennis. Nombreuses excursions mer, montagne. Reste qq studios à louer, semaine dep. 450 F. Mois depuis 1.600 F. Chaîne Thermale du Soleil 32, avenue de l'Opéra, 75002 PARIS. Tél. : 742-67-91.

Avone échang. appt centre Paris ctre bungalow tt cft Irlande rural. Préf. juill. Ecr. à Austen Shannon 7 Altavallen Park, Amnagh (Irlande).

Bateaux

VOILIER 15 MÈTRES
à louer par part. Méditerranée. 7/8 couchettes tt cft av. marin. TEL. : 261-31-38.

Chasse

REGION SOLOGNE PROCHE ROMORANTIN
450 hectares. Gibier d'eau, faisans, gros gibier. DISPONIBLE 2 ACTIONS pour compléter groupe de chasseurs le dimanche. Rendez-vous repas assuré sur place. TEL. : 576-00-08 le soir ou 260-48-29/43-48 JPG 342-344, r. St-Honoré 75001 Paris.

Pension

ANGLETERRE Profess. Fme Lgues vivantes reçoit étudiant (es) gdes vac. King's-Mill, 23 Munster-Road, Parkstone Poole-Dorset. T. 02-02-740771, Mme Reynolds.

Randonnées pédestres

Randonnée pédestre insolite 7 jrs Causses, Larzac en groupe A. Nicolet guide hte montagne, 34380 Viols-le-Fort (67) 55-03-67.

Séjours linguistiques

LE CENTRE D'ETUDES FR.-AMERICAIN organise
DES STAGES INTENSIFS
à BOULDER (Colorado) en JUILLET et AOUT
4 sem., 4.500 F ; 8 sem., 6.500 F. Ecrire C.E.F.A., B.P. 176, 14104 Lisieux. Tél. (31) 31-22-01 mat.

Angleterre 10-19 ans, U.S.A. 15-22 ans, famille, cours, excursions. Encadrés par professeurs. TEL. : (1) 322-85-14.

Le Monde

économie

LA JOURNÉE D'ACTION POUR LA DÉFENSE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

La participation a été aussi forte en province qu'à Paris

Manifestations importantes à Paris (plus de soixante mille personnes) et dans de nombreuses villes de province, débrayages suivis dans le secteur public et dans certaines activités du secteur privé : la Journée nationale d'action pour « la défense de la Sécurité sociale », organisée mardi 13 mai par la C.G.T., la C.F.D.T. et la FEN, a connu une ampleur certaine. La participation, sous des formes diverses, de F.O., de la C.F.T.C. et de la C.G.C. a contribué à en augmenter la portée.

C'est, une nouvelle fois, à l'E.D.F. que les consignes de grève ont été le plus observées, avec un taux de 70 % selon les syndicats, 59 % selon la direction. Parallèlement, la grève se poursuit dans vingt-huit centrales thermiques pour des revendications catégorielles.

Pratiquement, tout le territoire a été affecté par des coupures de courant et de fortes perturbations ont entravé le trafic des métros parisien et lyonnais, alors que la grève était totale dans le métro de Marseille. A la R.A.T.P., la direction signalait « intra muros » 9 % de grévistes chez les conducteurs du métro, et 24 % chez les machinistes des autobus.

Aux P.T.T., l'administration annonçait 31 % de grévistes. A la S.N.C.F., 30 % pour la banlieue parisienne, le trafic n'a été assuré que pour moitié ou aux deux tiers, selon les destinations.

La direction de la S.N.C.F. déclare avoir assuré la plus grande partie de son trafic marchandises « afin de pénaliser le moins possible les entreprises ».

Les agents hospitaliers, communaux, et les employés des organismes de Sécurité sociale ont aussi largement répondu aux consignes syndicales.

Dans le secteur privé, les mots d'ordre de grève ont été très suivis par les marins et les dockers C.G.T. Il y a eu aussi d'importants débrayages dans les arsenaux, ainsi que dans les transports en commun, comme à Bordeaux et à Montpellier. Dans la métallurgie, le patronat a estimé à 10 % les effectifs en grève, avec de fortes variations selon les régions (80 % à Brest et à Marseille) et il assure que les arrêts de travail ont été largement imputables aux coupures de courant résultant de « mouvements tournants sciemment organisés pour gêner au maximum les entreprises ».

Autres fortes participations à la grève : à Clermont-Ferrand, selon la direction de Michelin, il y a eu 50 % de grévistes. D'importants débrayages ont été également enregistrés chez Dunlop à Montluçon et chez Ducellier en Haute-Loire, ainsi que dans les Houillères du Nord - Pas-de-Calais et de Provence, dans les Mines de fer de Lorraine (50 % de grévistes selon la direction, 60 % selon les syndicats) et la sidérurgie de l'Est. Un exemple d'une ville moyenne, donné par notre correspondant : à Limoges, il n'y a pas eu de distribution de courrier et l'on a compté 40 % de grévistes dans les P.T.T. ; 55 % à la S.N.C.F. ; 70 % à l'E.D.F. ; 52 % au C.E.A. ; 20 % dans les banques ; de 75 % à 80 % à la Sécurité sociale. Dans le secteur privé, l'éventail allait de 20 % dans la métallurgie à 60 % dans le bâtiment, en passant par 45 % dans l'industrie du papier-carton.

Cependant, l'UIMM (chambre patronale) estime que les débrayages n'ont touché que 10 % des effectifs, la plupart des arrêts de travail étant dus aux délestages.

Tandis que le C.N.P.F. a dénoncé, dans un communiqué, « la désorganisation de l'activité du pays pour la troisième fois en un mois », M. Séguy s'est, au cours d'une conférence de presse, félicité du « succès retentissant » de cette journée du 13 mai, assurant que « les autres syndicats doivent en tirer les conclusions qui s'imposent ». Quant à M. Barre, parlant le mardi 13 mai devant l'Association des anciens élèves de l'Ecole centrale des Arts et Manufactures, il a dénoncé les « grèves qui n'ont d'autre but que les buts politiques » **(lire page 37).**

Soixante mille personnes dans les rues de la capitale

Un succès pour la C.G.T. : telle apparaît la manifestation qui, de 10 heures à 13 heures 45, a déroulé, mardi 13 mai, son long ruban de foule à travers Paris. Un succès cégétistes, puisque le cortège a rassemblé de 60 000 à 70 000 personnes selon nos estimations (de 25 000 à 30 000 selon la police ; 200 000 selon la C.G.T.). Une erreur d'appréciation a été commise par la centrale concurrente, parce que, en dépit de la position de la C.F.D.T. — qui n'avait voulu ni d'une manifestation commune, ni d'une manifestation séparée *« pour ne pas accentuer les divisions »*, — ses militants ont parfois répondu, comme aussi certaines sections de la F.E.N., aux appels à *« l'unité d'action »* lancés par la C.G.T et se sont joints au cortège, avec leurs propres slogans.

Ainsi, a-t-on pu voir, disséminées parmi les diverses délégations de la manifestation cégétiste, et souvent applaudies par les badauds, un certain nombre de banderoles de la C.F.D.T. (1). Derrière plusieurs calicots de la F.E.N., on remarquait aussi des militants de la Seine-Saint-Denis criant : *« Lutter c'est la santé, non au consensus ! »*, une délégation du Syndicat national des chercheurs scientifiques et une autre de l'UNEF, clamant *« le droit à la santé pour les étudiants »*. De nombreux adhérents des mutuelles, surtout de l'U.M.T. (Union des mutuelles de travailleurs (2) s'étaient également intégrés au cortège. Par ailleurs, un millier de militants de la Ligue communiste révolutionnaire (trotskiste), massés autour de M. Alain Krivine, fermaient la marche, immédiatement derrière le service d'ordre C.G.T.

Ce long cortège — une fête de bruits, de couleurs, de drapeaux, de ballons, de badges et de pancartes, — s'est ébranlé vers 10 heures de la place de la Nation, précédé des dirigeants de la C.G.T. sous la banderole de l'Ile-de-France ; *« Droit à la santé pour tous — Sauvons la Sécurité sociale. »* Aux côtés de M. Séguy, secrétaire général de la C.G.T., on remarquait M. Krasucki, secrétaire confédéral, et tous les membres du bureau national. Un peu plus loin se trouvait M. Marchais, à la tête d'une délégation du P.C.F.

« Non à la loi Berger ! »

Puis venaient des retraités criant : *« Les vieux sont dans la rue pour défendre la Sécu. On a lutté pour la gagner, nous nous battrons pour la garder. »* Extrêmement nombreux, les militants de l'Assistance publique — la plupart des grands hôpitaux de la région parisienne sont représentés, — chantent sur le même ton : *« La Sécu c'est la santé, il faut lutter pour la conserver. »* Des médecins du C.H.U. du Kremlin-Bicêtre ou de l'hôpital Necker réclament *« Une médecine égale pour tous »*, des infirmières de Cochin, en blouse blanche et foulard rouge, demandent *« des effectifs et de meilleures conditions de travail »*. Plusieurs milliers d'adhérents de l'U.M.T. crient : *« Non au ticket modérateur, non à la loi Berger ! »*

Puis, parmi les travailleurs sociaux, un groupe d'aveugles du Centre Robert-Buron (rééducation professionnelle pour handicapés), de Paris XIe : ils avancent lentement avec leurs cannes blanches, et la foule les applaudira jusqu'au bout de leur longue marche. En vrac, les sections C.G.T. des caisses de Sécurité sociale et d'allocations familiales réclament *« des crédits pour la santé »*, des militants C.F.D.T. des P.T.T. de la région parisienne: *« Dehors, dehors les exploiteurs ! La Sécu est à nous ! » Berger, on n'est pas des moutons ! »* A ceux-là aussi, la foule fait une ovation.

Des postiers encore, mais de la C.G.T., venus par milliers, avec de grandes banderoles rouges. Des milliers, aussi, d'employés de banque, C.G.T. et C.F.D.T. mêlées suivis des élus communistes de l'Ile-de-France. Puis les travailleurs du Livre et des grandes imprimeries — la locomotive Chaix en tête — et les troupes habituelles de la C.G.T. : cheminots, Air France, E.G.F., communaux, métallos des grandes usines. Des étudiants de l'UNEF scandent : *« Ils cassent nos usines, ils cassent nos écoles, ils cassent la Sécu. Non à l'austérité, c'est tous ensemble qu'il faut lutter. »*

Après la dislocation du cortège, vers 14 heures, à proximité de la gare de l'Est, M. Alain Krivine a pris la parole pour dénoncer la loi Berger : *« Les syndicats, les partis ouvriers, les parlementaires progressistes,* a-t-il déclaré, *ont entre leurs mains la responsabilité de ce qui va désormais se passer à l'Assemblée nationale. Il n'est pas possible de tolérer qu'une majorité réactionnaire vote la loi Berger. »*

J. B.

LE DÉFILÉ LE PLUS IMPORTANT DEPUIS LA « MARCHE » DES SIDÉRURGISTES

En mettant en parallèle les chiffres de participation donnés par la préfecture de police, d'une part, et les organisateurs, d'autre part, le défilé parisien du 13 mai apparaît comme le plus important depuis la « marche sur Paris » des sidérurgistes, le 23 mars 1979.

Il a rassemblé, selon la préfecture, vingt-cinq mille à trente mille personnes. Pour la C.G.T., il y avait, mardi, deux cent mille manifestants entre la place de la Nation et la gare de l'Est.

Le 1er mai dernier, la centrale de la rue La Fayette avait, selon la police, réuni douze mille personnes, et cent mille selon la C.G.T., soit deux à trois fois moins.

Le cortège précédent — le 24 avril, toujours à l'appel de la C.G.T., — était évalué par la police à quatorze mille, et à cent mille selon la centrale ouvrière. Les manifestations d'enseignants de mars et d'avril derniers avaient culminé officiellement à douze mille (soixante mille pour les organisateurs).

Le 1er mai 1979, qui était pourtant unitaire, n'avait, pour la police, mobilisé que vingt mille personnes. Il faut donc remonter au 23 mars 1979, jour de la « marche sur Paris » des sidérurgistes, pour trouver un chiffre officiel supérieur (soixante mille). Mais l'on sait que la police a des comptages particuliers, selon que la manifestation est jugée « politique » ou non. Le gouvernement avait, par la voix de M. Barrot, estimé que la journée du 13 mai était une « manifestation de politique partisane ».

(1) Notamment des industries du bois et de la construction, des P.T.T., des télécommunications, de plusieurs services publics — impôts, ministères du commerce, de l'intérieur, préfecture et services communaux, R.G.P. de Paris-Est, — de plusieurs banques (en particulier le Crédit lyonnais et la Société générale) et, sous des banderoles communes, C.G.T.-C.F.D.T. : ministères de la santé, de l'équipement, de l'environnement, de l'agriculture, de la fonction publique, Ville de Paris, INSEE, Institut national du pétrole, usines métallurgiques Alsthom Saint-Ouen, Hispano-Suiza, etc.), Bourse des valeurs, C.I.C., Caisse nationale du crédit agricole.

(2) L'U.M.T. parisienne fait partie de la Fédération nationale des mutuelles de travailleurs (F.N.M.T.), organisation proche de la C.G.T., groupant quelque trois millions d'adhérents.

F.O. menace de quitter la présidence de la Caisse nationale d'assurance-maladie

« Si on ne laisse pas à Maurice Derlin suffisamment de liberté de comportement pour parvenir à un accord raisonnable avec les médecins, si on l'enferme dans une coque rigide, alors nous lui demanderons de démissionner de la présidence du conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurance-maladie » (CNAM). Force ouvrière, qui assume la présidence de la CNAM, a été on ne peut plus claire, mardi après-midi, lors d'un meeting à la Bourse du travail à Paris, qui a réuni environ huit cents personnes.

C'est M. André Bergeron, secrétaire général de F.O., qui s'exprimait ainsi, poursuivant : *« Nous savons que 50 % des mutuelles, dont la plus grosse d'entre elles, la M.G.E.N., ont déjà commencé à ne garantir les dépenses de santé qu'à 95 %. Mais c'est pour nous une question de principe. Il s'agit de la mise en cause du droit des assurés à se garantir par une cotisation supplémentaire contre la totalité des risques qu'ils encourent. Il s'agit de la liberté et de l'autonomie des mutuelles. Ce n'est pas,* a ajouté M. Bergeron, *lorsque la loi sera votée qu'il faudra pleurer. »*

DÉMARCHE DE LA C.G.C. AUPRÈS DU CONSEIL D'ÉTAT

Une délégation de la C.G.C., conduite par son président, M. Jean Menu, s'est rendue mardi au Conseil d'État pour y remettre un « mémoire en intervention », à l'appui du recours déposé par la Fédération nationale de la mutualité française contre l'institution du ticket modérateur.

Le C.N.P.F. : ces grèves à répétition épuisent les entreprises et menacent l'emploi

Le C.N.P.F. a publié, mardi, le communiqué suivant :

« Une fois de plus, l'activité du pays est désorganisée par les grèves des services publics. Les entreprises et les particuliers seront privés d'énergie, de transports en commun et de courrier, pour la troisième fois en un mois. Ces grèves à répétition épuisent les entreprises et menacent l'emploi des salariés. Elles discréditent dans l'opinion l'idée du service public. Le C.N.P.F. dénonce l'accoutumance à une situation anormale, qui constitue une grave source d'affaiblissement pour l'économie nationale. »

D'autre part, M. Chotard, vice-président du C.N.P.F., déclare notamment, dans une interview publiée ce matin dans *la Croix* : *« Si la réforme de gestion échoue, si le système ne peut être sauvé tel quel, il faudra effectivement trouver des propositions nouvelles. Il est coupable de détourner, sur le terrain politique, un débat qui se pose en termes de responsabilité individuelle et collective et de profiter des inquiétudes légitimes pour désorganiser la production, les entreprises et la vie sociale, par goût de l'activisme syndical. A qui veut-on faire croire aujourd'hui qu'on défend les intérêts des salariés en bloquant l'économie, en empêchant la maîtrise des dépenses sociales ? »*

« La C.G.T. sait faire »

« Pas touche à la Sécu ! Bas les pattes ! » La gouaille populaire s'est donné libre cours dans les défilés du 13 mai. Chacun a senti la menace de l'étau dans lequel le gouvernement veut enfermer les dépenses de la Sécurité sociale. Les deux mâchoires que sont l'augmentation des cotisations et la diminution des prestations et remboursements se rapprochent inexorablement. La poussée de la protestation sur le pavé et sur les lieux de travail, a donc été l'une des plus fortes qu'on ait enregistrée depuis l'échec de la gauche. Elle est du même ordre que, voici un peu plus d'un an, le sursaut provoqué par la liquidation de la sidérurgie. Comme alors, cependant, le cri de ralliement, si fort soit-il, n'est parvenu, ni avant ni après la « journée », à ressouder l'unité ouvrière, minée par les divisions politiques.

Débrayages et défilés n'ont cependant pas été l'exutoire d'un printemps chagrin. Le droit à la santé ne laisse personne indifférent. La baisse du pouvoir d'achat, le chômage, pouvaient être ressentis comme la dénonciation de la C.F.D.T., de crise. Du moins restait-il pour les supporter la garantie fondamentale, acquise il y a un tiers de siècle, avec la couverture contre la maladie.

Devant la menace de nouvelles restrictions, la levée de boucliers étant une tâche facile pour les syndicats, cédétistes et cégétistes se disputent la paternité de l'initiative. En fait, les uns et les autres y ont vu l'occasion d'y appliquer leur stratégie respective.

Pour M. Maire, sans doute moins insensible qu'il n'y paraît aux accusations de modération, sinon de passivité, que fait pleuvoir sur lui la C.G.T., — les circonstances étaient propices à ses principes : n'entrer en lice que sur un objectif clair, précis, crédible, sensible à chaque salarié. Pour M. Séguy, c'était déclencher un *« tous ensemble pour la Sécurité sociale »* annonciateur d'un *« tous ensemble tous azimuts »*.

Cela est si clair que le 13 mai au soir, faisant devant les journalistes un premier bilan, le secrétaire général de la C.G.T. a déclaré que ce « succès retentissant » devait être vu pas seulement sous l'aspect de la Sécurité sociale mais aussi par rapport à un ensemble de profond mécontentement. Et de citer : le pouvoir d'achat et l'inflation, l'emploi, la durée du travail, objet de la négociation qui reprend le 20 mai avec le C.N.P.F., et les libertés syndicales.

Les dirigeants de la C.F.D.T. avaient pensé juste en prévoyant — mais ce n'a jamais été mystère — que la centrale de la rue La Fayette n'avait jamais abandonné son point de mire : la *« globalisation des luttes »*. Les cédétistes ont toujours tenu cet objectif pour un mirage démobilisateur, et cette appréciation est l'un des axes de leur « recentrage ».

Une erreur d'appréciation

En revanche, M. Maire et ses amis ont commis une erreur d'appréciation quant au degré de combativité des travailleurs. Un ordre de grève de vingt-quatre heures leur paraissait risquer d'être sans effets étendus. *« Mieux valait,* dit encore maintenant le syndicaliste, *sensibiliser l'opinion avec des consignes souples. Elles ont, par exemple, entraîné des débrayages dans les P.M.E., où les salariés n'auraient pu cesser le travail un jour entier. Nous voulons que la masse agisse ; la C.G.T. veut frapper l'opinion. »*

A quoi M. Séguy rétorque : *« Si on avait suivi la C.F.D.T., ç'aurait été au préjudice de l'efficacité. »* La C.G.T., pour sa part, avait fixé très haut la barre. Elle a réussi au prix d'un forcing sans merci, soutenu du haut en bas par un appareil dont l'efficacité reçut, à l'occasion, le renfort des « cellules ». On a fait feu de tout bois, tel cet argument de M. Séguy à Annecy selon lequel *« tout salarié, assuré social, mutualiste, retraité absent de l'action sera classé parmi les fossoyeurs de la Sécurité sociale, dans les rangs des victimes consentantes »*.

Une phase nouvelle de l'action

La campagne cégétiste a aussi donné lieu à une recrudescence de la dénonciation de la C.F.D.T., pour *« sa résignation à la fatalité de la crise », pour son consentement à l'austérité dans un consensus social prôné par le pouvoir. »*

Dans la capitale, l'impossibilité de réaliser un défilé commun doit sans doute autant à cet état d'esprit qu'au blocage des attitudes réciproques des dirigeants des deux unions régionales parisiennes, chacune rejetant sur l'autre la responsabilité de l'échec.

En province, les cortèges unitaires ont été relativement nombreux. La « sensibilité » des militants des deux bords n'y est sans doute pas étrangère. Certains responsables d'unions départementales C.G.T., et non des moindres, ont, à diverses reprises, dans un passé récent, exprimé leurs inquiétudes sur le comportement du bureau confédéral, qui, dans sa majorité, estiment-ils, s'inspire trop du *« splendide isolement »* voulu par le P.C.F.

Aujourd'hui, plus que jamais, la C.G.T. veut se montrer le meilleur, sinon le seul, défenseur de la classe ouvrière. *« La démonstration est faite que nous pouvons avec succès, mener des actions aussi diverses que la journée interprofessionnelle du 24 avril, celles du 1er mai ou du 13 mai,* dit avec une pointe de triomphalisme M. Krasucki, secrétaire confédéral. *Les discussions avec la C.F.D.T. sur la nature des actions est donc byzantine. La C.G.T. sait faire »* Elle ne déteste pas non plus donner la leçon. *« Nous avons conscience d'avoir pris la tête de l'action,* a dit M. Séguy. *Nous sommes dans une phase nouvelle de l'action et ce n'est pas sans signification,* a-t-il répété à deux reprises le 13 mai au soir. *Le gouvernement, les employeurs devront en tenir compte, et aussi les autres partenaires sociaux. »*

On connaît l'impavide assurance de M. Barre devant les *« porteurs de pancarte »*. En revanche, M. Giscard d'Estaing pourrait mesurer un peu mieux l'impopularité de sa panoplie concernant la Sécurité sociale. Les faveurs envisagées pour les grands électeurs que sont les médecins risquent de ne pas l'emporter sur le poids de tous ceux qui verront s'accroître les inégalités qu'on leur avait promis de vaincre.

Quant aux syndicats, la C.G.T. va leur proposer de relancer l'action sur les salaires, l'emploi, les conditions de travail. Son offre s'est croisée avec celle de la C.F.D.T. Cette convergence ne garantit pas pour autant que la rencontre prévue la semaine prochaine aboutisse à un *« bel et bon accord »*.

JOANINE ROY.

Les trois mesures qui augmentent les débours des assurés sociaux

Pour l'essentiel, voici les trois mesures destinées à augmenter les débours médicaux à la charge des assurés sociaux.

1) Le ticket modérateur d'ordre public.

On appelle ticket modérateur la part des dépenses d'assurance-maladie laissée à la charge de l'assuré, c'est-à-dire la différence entre le prix tarifaire payé et le montant du pourcentage du remboursement versé par la Sécurité sociale. Cet écart est actuellement de 25 % sur les honoraires médicaux, et de 10 à 40 % sur les produits pharmaceutiques. Les mutuelles, pour la plupart, versent à leurs adhérents le complément, les indemnisant complètement (dans certains cas, les remboursements ont dépassé les frais engagés).

Le décret du 15 janvier 1980 impose aux mutuelles de laisser environ 5 % de la dépense à la charge de l'assuré. Le gouvernement a estimé que l'indemnisation intégrale incitait à une surconsommation médicale, ce que réfutent les mutuelles.

2) La nouvelle convention sur les honoraires médicaux.

Celle-ci est discutée entre les caisses-maladies et la Fédération des médecins de France, organisation minoritaire ; elle devrait être conclue durant la dernière décade de mai. Elle prévoit un système à deux étages. Dans le premier cas, le malade est remboursé (à 75 %) sur la base d'un barème accepté par les médecins conventionnés. Le prix de la consultation, qui était fixé à 40 francs dans le dernier tarif, et que la plupart des praticiens ont porté à 45 francs, passerait sans doute à 50 francs d'ici à la fin de l'année.

Le montant du remboursement serait le même (75 % du tarif conventionné) dans le second « étage », celui des médecins qui se placeraient délibérément hors de la convention. Ceux-ci pratiqueraient les honoraires de leur choix, mais abandonneraient les avantages visant la retraite et la fiscalité, liés au respect de la convention.

3) La proposition de loi de M. Berger.

La proposition du député R.P.R., sensiblement modifiée, instaure un contrôle annuel du Parlement sur les dépenses sociales de la nation et sur les résultats financiers des régimes de base et complémentaires de la Sécurité sociale ainsi que du régime d'assurance-chômage. Les entreprises verseraient une cotisation proportionnelle à la valeur ajoutée, en fonction du nombre des salariés. Divers mécanismes limiteraient les dépenses hospitalières (création d'un carnet de soins, groupes d'évaluation médicale, économie des soins).

Le contrôle médical des caisses serait renforcé.

Des contributions spéciales seraient créées pour compenser les dépenses entraînées par le tabagisme, l'alcoolisme, certains sports dangereux et pas seulement le ski et les accidents de la route.

Selon M. Berger, en ce qui concerne l'assurance automobile, la Sécurité sociale continuerait de servir les prestations, mais serait allégée du contentieux de recours contre les tiers. L'idée d'une société de services informatiques destinés à la gestion des caisses est abandonnée.

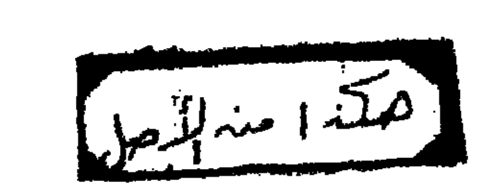

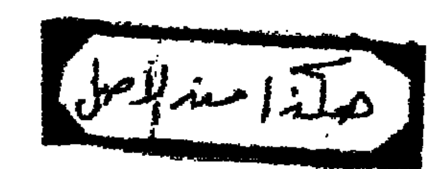

ÉNERGIE

EURODIF LANCE UN EMPRUNT OBLIGATAIRE DE 400 MILLIONS DE FRANCS

La société Eurodif, dont l'usine civile d'enrichissement de l'uranium est en voie d'achèvement au Tricastin (Drôme), va lancer, lundi 19 mai, un emprunt obligataire de 400 millions de francs. Ce second emprunt — un premier avait été lancé en 1979 pour la même somme — permettra de poursuivre la construction de l'usine qui, en 1982, atteindra sa pleine capacité de production, soit 10,8 millions d'U.T.S. (1). Le calendrier des travaux est donc tenu, mais, selon M. Jean-François Petit, président du directoire, les besoins globaux de financement d'Eurodif seront supérieurs aux prévisions (15 milliards de francs), en raison du taux d'inflation de ces deux dernières années.

Reste que les partenaires d'Eurodif ont quelques raisons d'être satisfaits. Pour la première année d'exploitation, les résultats financiers de la société sont équilibrés : 6,9 millions de francs de bénéfice pour un chiffre d'affaires de 1 060 millions de francs. D'autre part, l'achèvement du troisième atelier de l'usine — la construction du quatrième et dernier va être prochainement engagée — permettra dès cette année de produire quelque 6 millions d'U.T.S., dont la moitié est destinée à E.D.F., le reste se partageant entre les partenaires d'Eurodif — France, Iran, Italie, Belgique, Espagne — et ses clients. Le Japon devrait, en 1988, enlever 1 million d'U.T.S., et ce pendant dix ans.

(1) Le premier cœur d'un réacteur de type Fessenheim contient 200 000 unités de travail de séparation (U.T.S.)

CONFIRMATION DE LA DÉCOUVERTE D'UN TRÈS IMPORTANT GISEMENT DE GAZ EN MER DU NORD

Un second forage effectué par la société Shell sur le bloc 31-2, à 250 kilomètres au nord de Stavanger, dans la zone norvégienne de la mer du Nord, vient de confirmer que ce gisement de gaz naturel pourrait s'avérer « l'un des plus importants du monde », indique, le 13 mai, le quotidien norvégien « Stavanger Aftenblad ».

Ce gisement, dont Shell détient 35 % des parts et les compagnies norvégiennes 65 %, recèlerait en effet de trois à sept fois plus de gaz que le champs de Frigg (on affirmait récemment au ministère de l'énergie à Oslo que les réserves de ce gisement seraient quatre fois celles de Frigg).

LES BÉNÉFICES D'ELF-AQUITAINE ONT PLUS QUE QUADRUPLÉ EN 1979

Les bénéfices du groupe ELF-Aquitaine ont plus que quadruplé en 1979 (par rapport à 1978), passant de 1,4 à 5,94 milliards de francs.

Le chiffre d'affaires du groupe pétrolier d'État est passé de 41 milliards à 56 milliards de francs, et la marge brute d'autofinancement de 6,4 à 11,95 milliards de francs. « Les profonds bouleversements qui ont affecté l'industrie pétrolière, souligne la compagnie, et les modifications des prix et des coûts qui en sont la conséquence, rendent délicate toute comparaison directe des résultats de cet exercice avec ceux de l'exercice 1978. »

Toutefois, ELF-Aquitaine justifie ses bons résultats notamment « par l'augmentation des prix du pétrole brut et du gaz et par la progression en volume des productions des filiales de la mer du Nord ».

UN JUGE FÉDÉRAL ANNULE LA SURTAXE SUR L'ESSENCE IMPOSÉE PAR M. CARTER

Washington (A.F.P.). — Un juge fédéral de Washington a estimé, le 13 mai, que M. Carter, en décidant d'imposer un droit de 10 cents par gallon (11 centimes par litre) sur l'essence vendue aux États-Unis, a outrepassé ses pouvoirs légaux.

Il a ainsi donné raison à plusieurs parlementaires, groupements de consommateurs et distributeurs d'essence qui lui avaient demandé conjointement de déclarer illégale la décision du chef de l'État.

Ce nouveau droit sur l'essence — partie intégrante du plan présidentiel contre l'inflation présenté le 14 mars et qui devait, théoriquement, entrer en vigueur le 15 mai — vise à répercuter au niveau des consommateurs le droit qui, à l'initiative de M. Carter, sera levé à partir de la même date sur les importations américaines de pétrole brut.

Ce droit à l'importation a officiellement pour but de freiner la consommation de produits pétroliers aux États-Unis.

Selon le juge fédéral, les pouvoirs dont dispose le président Carter lui permettent bien de créer un droit sur l'importation de pétrole brut, mais non sur la vente de produits pétroliers.

Le juge a, en revanche, rejeté l'argument selon lequel la surtaxe constituait une mesure fiscale relevant du seul Congrès.

Le gouvernement entend faire appel de cette décision.

CONJONCTURE

« Mon problème, c'est la survie de la France »

déclare M. Raymond Barre

Qu'on se le dise : ce n'est pas parce que la campagne préélectorale pour l'élection présidentielle de 1981 est déjà engagée que je modifierai en quoi que ce soit ma politique économique et sociale, ou qu'on me convaincra d'avaler des couleuvres électoralistes !

C'est, en substance, ce que M. Raymond Barre a déclaré, le mardi 13 mai, devant les anciens élèves de l'École centrale des arts et manufactures dont il était l'invité à déjeuner, au Palais des congrès de Paris. Le premier ministre a ajouté qu'il y allait de « la survie de la France », mais qu'il s'agissait aussi, pour lui, d'une question de dignité personnelle. L'opposition n'attendant rien de bon, de toute façon, de la politique gouvernementale, il semble que le propos de M. Barre s'adressait tout autant à M. Valéry Giscard d'Estaing qu'aux membres de la majorité selon lesquels le gouvernement devrait faire preuve de souplesse, avant l'échéance présidentielle, face aux principaux groupes de pression.

Le premier ministre reste en cela fidèle à son image, sans craindre de justifier, par sa condescendance invétérée à l'encontre de ses détracteurs, toutes les caricatures dont il est devenu l'objet.

Devant les centrales, M. Barre a admis, toutefois — pour la première fois, à notre connaissance, — que l'action qu'il mène depuis août 1976 à la tête du gouvernement connaît « plus ou moins de bonheur ». C'est, en effet, le moins qu'on puisse dire. Mais l'humilité est chez le premier ministre une chose trop rare pour qu'on n'omette, en la circonstance, d'en signaler l'émergence, aussi furtive fût-elle, et même si cet aveu n'ébranle pas, pour autant, les convictions de son auteur. — A. R.

En réponse à l'allocution de bienvenue du président de l'Association des anciens élèves de l'école centrale, M. Paul de Buyer, le premier ministre — qui était accompagné de Mme Alice Saunier-Séïté, ministre des universités, et de MM. Christian Beullac, ministre de l'éducation, et Robert Galley, ministre de la coopération, — a exposé trois idées qui lui paraissent « essentielles dans les circonstances que nous traversons » : « *La première est que la France est devenue un pays relativement pauvre ; la seconde est que la France ne doit compter que sur elle-même et la troisième est que la France a des chances qu'elle doit saisir et exploiter.* »

Le chef du gouvernement a ensuite répondu, à la fin du repas, aux questions posées par l'assistance sur les problèmes d'actualité, déclarant notamment :

● **BILAN ECONOMIQUE :**

« *Dieu sait si j'ai entendu dire que* [ma] *politique était conjoncturelle, manquait de sursauts, manquait de souffle, n'était pas animée par un grand dessein national, et autres billevesées de ce style. (...) Mon problème, c'est la survie de la France. Pourquoi raconter aux gens que tout est facile, que tout est possible, que demain sera beau, qu'ils toucheront plus d'argent, qu'ils auront plus d'allocations familiales, qu'ils auront de plus en plus d'avantages sociaux, que tout sera gratuit, que les prix baisseront, que les salaires augmenteront, que le chômage diminuera, que nous serons un grand pays exportateur, mais qu'en même temps nous n'importerons pas ? Pourquoi raconter tout cela ? Cela n'a absolument aucun sens, et les Français s'en rendent parfaitement compte (...)*

● **L'INFLATION :**

« *Je regardais l'émission télévisée que le président de la République a faite, et je voyais un journaliste qui disait au président de la République : « Mais le » taux d'inflation est élevé en » France, pourtant les salaires » n'augmentent plus ; M. Barre » avait expliqué que l'inflation » provenait de la hausse des sa» laires, maintenant les salaires » n'augmentent plus et il y a l'in» flation. » Le pire, c'est que ce poseur de questions se croyait intelligent ! (...) (1) Il est stupide de dire que l'inflation n'a qu'une cause. L'inflation a beaucoup de causes, et c'est la raison pour laquelle on ne peut agir sur l'inflation que par une politique globale et non pas par une seule mesure. (...) C'est un grand succès que d'avoir réussi à procéder à la libération des prix, sans qu'il y ait des ajustements beaucoup plus amples que ceux que nous avons connus. (...) Il y a un domaine qui reste à maîtriser, c'est celui des dépenses sociales de la France.*

● **ENTREPRISES NATIONALISEES :**

« *Il est nécessaire de marquer très clairement que le secteur nationalisé en France n'ira pas au-delà des limites qu'il a atteintes. Et il faut veiller à ce que le secteur nationalisé n'étende pas indirectement et implicitement son emprise par le contrôle majoritaire ou minoritaire d'un certain nombre d'autres entreprises ou secteurs de l'économie française.* »

● **GREVES :**

« *Je ne suis pas partisan de mesures législatives ni autoritaires. En revanche, il y a quelque chose qui compte, c'est le jugement que la nation porte sur ceux qui entraînent les entreprises nationales dans de telles déviations et de tels débordements. C'est la pression morale du jugement national qui redonnera à nos entreprises nationales la possibilité d'éviter les erreurs que leur font commettre un certain nombre d'organisations pour lesquelles la grève ne sert pas à défendre des intérêts qui sont, je puis vous dire, largement satisfaits, mais de grèves qui n'ont d'autres buts que des buts politiques.* »

● **PARTICIPATION :**

« *Participation : il appartient aux chefs d'entreprise d'éviter d'exercer une autorité satrapique, mais ce n'est pas parce que certains exercent ce genre d'autorité qu'il faille du même coup faire disparaître le principe de l'autorité du chef d'entreprise (...) A côté des avantages financiers, il y a un autre problème qui est la participation intellectuelle et affective de tous ceux qui participent à la vie de l'entreprise.* »

(1) Cette gracieuseté du premier ministre vise une question posée à M. Giscard d'Estaing, le lundi 5 mai, sur FR 3, par M. François de Closets, qui représentait TF 1 (*le Monde* du 7 mai).

EN CAS D'ÉCHEC A BRUXELLES

Le coût des mesures nationales pour le soutien du revenu agricole serait d'environ 5 milliards de francs

Un comité interministériel destiné à préparer des mesures nationales en cas d'échec définitif lors de la négociation sur les prix agricoles à Bruxelles se tient ce mercredi 14 mai en fin d'après-midi. Trois types de mesures sont envisagées, qui seront ensuite discutées lundi entre le premier ministre et les responsables professionnels.

Des actions sur les marchés seront menées pour soutenir les prix, comme cela vient de se faire avec le déclenchement de la clause de sauvegarde pour les tomates. En second lieu, des aides pour le remboursement des emprunts des jeunes agriculteurs qui ont investi ces dernières années pourraient être accordées, cette mesure étant appliquée sur le plan départemental. Enfin, le remboursement de la T.V.A., pour les agriculteurs qui y sont assujettis, pourrait être augmenté, et les forfaits, pour ceux plus nombreux qui relèvent de ce régime, seraient allégés.

Officiellement le plan français pour le maintien du revenu agricole n'est pas chiffré, mais il pourrait représenter une dépense de l'ordre de 5 à 6 milliards de francs. Ces mesures, notamment celles concernant la fiscalité, seraient mises en application aux dates d'entrée en vigueur des campagnes des différentes productions agricoles.

Si, à Bruxelles, les 28 et 29 mai, la Grande-Bretagne ratifie l'accord réalisé à huit sur les prix, ce qui est peu probable, ou si elle s'abstient de s'y opposer, ce qui est encore douteux, il ne devrait pas y avoir besoin de mesures nationales. Mais un accord à huit avec l'abstention de Londres conduira à une remontée des montants compensatoires monétaires. Sans compromis du tout, Paris mettra en œuvre son programme national, qui nécessitera cependant l'accord des autorités bruxelloises.

NOUVELLE BAISSE DU TAUX DE BASE DES BANQUES AMÉRICAINES : 16 %

Huit jours après avoir ramené leur taux de base (*prime rate*) de 18 1/2 à 17 1/2 % (et même 17 % dans certains cas), les banques américaines ont procédé à une nouvelle réduction de ce taux de base, qui revient de 17 1/2 % à 16 1/2 % pour la Morgan Guaranty, et à 16 % pour d'autres établissements, un d'entre eux descendant jusqu'à 15 1/2 %. Après le « sommet » de 20 % atteint il y a quelques semaines, la désescalade des taux s'accélère aux États-Unis sous l'effet de la récession qui s'amorce.

PAS DE RELÈVEMENT DES PLAFONDS DE DÉPOTS SUR LES LIVRETS DE CAISSE D'ÉPARGNE

M. René Monory a démenti catégoriquement, mercredi 14 mai, à la sortie du conseil des ministres, les informations selon lesquelles les plafonds des dépôts sur les livrets de caisses d'épargne seraient relevés au 1er juillet prochain. « *Il n'est pas du tout question d'augmenter ces plafonds* », a déclaré le ministre.

Ce démenti fait suite à la déclaration du président des caisses d'épargne, selon laquelle les plafonds des dépôts sur les livrets auraient été relevés de 47 500 F à 52 000 F le 1er juillet 1980.

b

CONJONCTURE

La crise, an VII

(Suite de la première page.)

Où en est-on exactement ? Quels faits majeurs caractérisent cette crise sans précédent depuis la guerre ? Quatre traits principaux la situent dans le temps et dans l'espace, lui conférant son originalité par rapport aux dépressions de naguère.

1) *La durée* de la crise, d'abord. Commencée en 1974, elle entame en 1980, sa septième année et tout donne à penser que 1981 ne verra pas — c'est le moins qu'on puisse dire actuellement — la fin des basses eaux. La croissance des pays occidentaux, qui avait été en moyenne de 5,5 % pendant les quinze années précédant 1974, n'a plus atteint que 2,5 % en moyenne depuis (et même 2,3 % en comptant l'année en cours) : moins de la moitié.

Le graphique ci-dessous, qui retrace l'évolution pendant la dernière décennie des sept grands pays qui assurent à eux seuls 85 % de la production de l'O.C.D.E. (1), illustre clairement le phénomène. En soulignant combien était illusoire l'espoir mis en 1975 par de nombreux commentateurs dans un « retour à la normale ». Rien de tel ne s'est produit.

L'ÉVOLUTION ANNUELLE DE LA PRODUCTION, DES PRIX ET DU CHÔMAGE.
DANS LES 7 PRINCIPAUX PAYS DE L'O.C.D.E

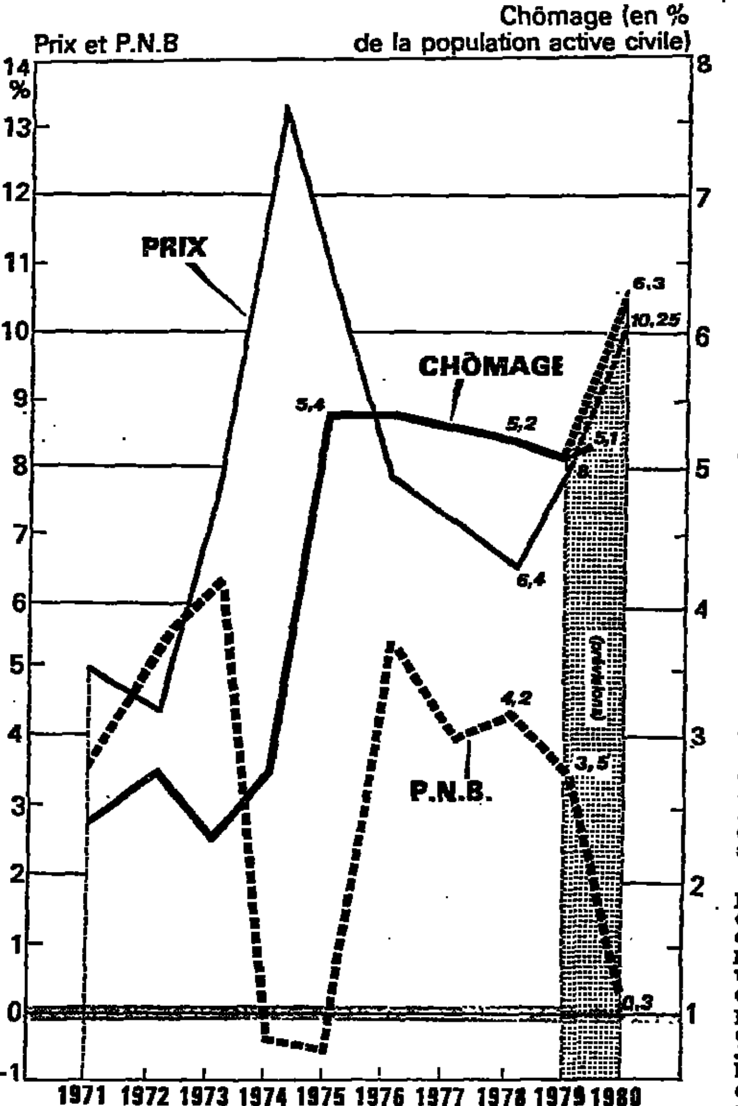

« Stagflation » durable...

Le rythme de croissance, qui avait profondément chuté pendant deux ans — plus en 1974 chez les uns, davantage en 1975 chez les autres — est reparti « comme avant » en 1976 ; mais, dès l'année suivante, la décélération a recommencé. Pour aboutir cette année à une quasi-stagnation, puisque les experts internationaux s'attendent à une croissance moyenne probablement inférieure à 0,5 %.

La flambée de 1976, due en partie aux plans de relance gouvernementaux, n'a d'ailleurs pas été unique en son genre. Dans plusieurs pays, 1979 a connu également un certain regain d'activité : en France, en Allemagne fédérale, en Italie, au Japon. Mais, comme la fois précédente, — et comme en 1978 en R.F.A. et au Royaume-Uni, — la *reprise* n'a été qu'un feu de paille ; 1980 voit, de *nouveau*, la décélération l'emporter partout, et *parfois* même le recul être absolu (en Grande-Bretagne et peut-être aussi aux Etats-Unis).

2) La traduction humaine de cette situation a été l' *« aggravation prodigieuse du chômage »*. Dans l'ensemble des pays de l'O.C.D.E., il concerne désormais plus de 17 millions de salariés et l'on redoute qu'il atteigne cette année le cap des 20 millions. Les nations du Marché commun, qui comptent plus de 6 millions de sans-emploi, en auront peut-être 7 avant décembre. Rien qu'en France, le nombre des demandes d'emploi s'est accru de près de 1 million en six ans, malgré trois « pactes pour l'emploi » accordant des avantages financiers considérables aux entreprises qui embauchent.

Fait remarquable, cette multiplication des chômeurs n'a pas entraîné le ralentissement de l'inflation, habituelle en pareille circonstance. La « loi de Philipps », — du nom de cet économiste qui avait cru pouvoir la tirer de l'examen d'un siècle d'histoire de la Grande-Bretagne — n'a donc pas joué.

3) *La hausse des prix* a, en effet, persisté malgré la crise et s'est même aggravée. De 5 % par an en moyenne, dans les principaux pays occidentaux, elle est passée à plus de 10 %. Son niveau varie, certes, du simple au triple selon les nations (moins de 6 % en R.F.A., plus de 20 % en Italie, presque autant en Grande-Bretagne), mais partout il s'élève.

Autre singularité de la période : au cours des deux années de dépression grave du début de la crise (1974 et 1975), la hausse des prix a connu son taux record dans les grands pays occidentaux (12 % en moyenne), bien que le chômage ait doublé à ce moment. Depuis, le rythme de l'inflation a légèrement fléchi, mais il est resté élevé et est en train, en ce moment, de se rapprocher de son taux exceptionnel de 1974.

Cette « stagflation » (simultanéité de la stagnation et de l'inflation) caractérise, avec la durée exceptionnelle de la crise, la dépression que connaît aujourd'hui l'Occident. L'enchérissement du pétrole brut, presque dix fois plus coûteux aujourd'hui qu'avant *1973*, n'y a pas peu contribué.

On estime à 3 % de croissance, en deux étapes (1974-75, 1979-80), la perte moyenne de croissance des produits nationaux entraînée par le prélèvement pétrolier supplémentaire. On peut de même évaluer à 3 % en moyenne la hausse additionnelle des prix de détail provoquée en 1974 par le quadruplement du prix du brut, le nouveau doublement opéré depuis un an ayant un effet à peine moindre.

Ces chiffres montrent le poids de l' « affaire pétrolière », mais ils montrent aussi que la crise des économies occidentales aurait été grave même sans l'envolée du pétrole, qui l'a, bien entendu, amplifiée.

... et déséquilibre des paiements

4) Dernière caractéristique majeure de cette crise, la *« détérioration profonde des paiements extérieurs »*. La ponction opérée par l'enchérissement du brut a tout à la fois procuré des excédents massifs aux pays de l'OPEP (plus de 200 milliards de dollars au cours des trois dernières années et encore quelque 120 milliards en 1980, prévoit-on) et précipité dans le déficit les pays acheteurs.

Parmi ces derniers, ceux qui pouvaient vendre aux détenteurs de l'« or noir » de l'armement, des biens d'équipement ou des produits de consommation — les uns et les autres de plus en plus chers chaque année — ont réussi, pour la plupart (2), à combler ce déséquilibre : la R.F.A. et le Japon, très vite ; la France beaucoup moins. Mais il a suffi que le brut recommence à augmenter cette année pour que tous se retrouvent en déficit.

La situation la pire a été, bien entendu, celle des pays du tiers-monde non possesseurs de pétrole, qui ont subi de plein fouet un renchérissement de leurs approvisionnements, auquel ils étaient bien incapables, à quelques exceptions près, de répondre. D'où un déficit colossal de leur balance commerciale : de l'ordre de 200 milliards de dollars en six ans, ce qui les a obligés à s'endetter encore plus.

Deux chiffres donnent une idée de leur dénuement financier : leur dette totale dépasse aujourd'hui allégrement 300 milliards de dollars et s'accroît *grosso modo* de 35 milliards de dollars chaque année (le double de l'aide publique que leur accordent les pays de l'O.C.D.E. : 20 milliards de dollars par an).

Cette inadaptation des échanges et des paiements a provoqué de vastes mouvements de capitaux, qu'a amplifiés l'exploitation par les Etats-Unis de l'absence de règles monétaires internationales précises. La marée des euro-dollars, suivie par celle des pétro-dollars — en partie seulement « recyclés », c'est-à-dire utilisés à des achats, à des investissements et à des prêts, mais de moins en moins bien d'ailleurs, — a contrarié les politiques nationales de maîtrise du crédit, stimulé l'inflation internationale (évitant, il est vrai, du même coup une dépression encore plus forte) et provoqué une hausse énorme des taux d'intérêt. L'investissement privé, déjà menacé par la stagnation, n'avait pas besoin de ce nouveau coup pour s'étioler.

On pourrait multiplier les indications caractérisant la crise en cours. Mais celles-ci suffisent pour en souligner l'originalité. En cette année VII d'une dépression dont le style était encore inconnu en Occident, il est plus urgent que jamais de s'interroger sur ses causes, notamment par comparaison avec les crises précédentes.

GILBERT MATHIEU.

Prochain article :

QUAND L'HISTOIRE NE SE RÉPÈTE PLUS

(1) Par ordre d'importance : les Etats-Unis (35 % du total de l'O.C.D.E.) ; le Japon (17 %) ; la R.F.A. (11 %) ; la France (8 %) ; la Grande-Bretagne (5, 3%) ; l'Italie (4,1 %) et le Canada (3,5 %).

(2) Mais pas pour les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et l'Italie.

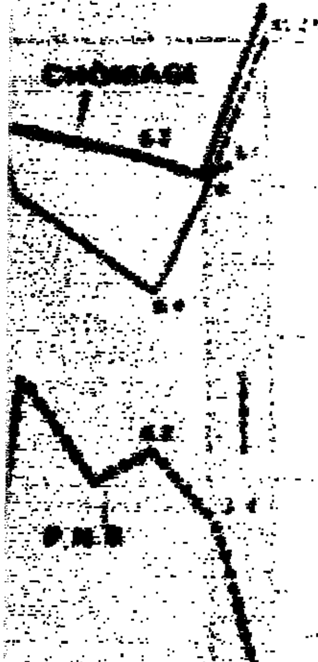

APRÈS LA DÉMISSION DE SON P.-D.G.

Les activités de Manufrance pourraient être filialisées

M. René Mestries, P.-D.G. de Manufrance depuis juin 1979, a été mis en minorité lors du conseil d'administration qui s'est tenu lundi 12 mai. Il a aussitôt démissionné de ses fonctions. M. Yvon Benard, secrétaire général de la MACIF (Mutuelle d'assurance des commerçants et industriels de France) assurera l'intérim en attendant la mise en place d'une nouvelle structure juridique à directoire et conseil de surveillance. La filialisation des diverses activités de *Manufrance* et la fermeture de plusieurs magasins vont être étudiées.

M. Sanguedolce, maire communiste de Saint-Etienne, a estimé que « la direction de Manufrance avait obtenu depuis un an des succès dans le redressement de l'entreprise ». Le plan, « qui prévoyait un équilibre financier pour 1982, est nettement dépassé puisque cet équilibre peut être envisagé dès l'année prochaine ». « Le conseil d'administration ayant mis M. Mestries en minorité, il convient dès maintenant, a souligné M. Sanguedolce, que le nouveau président et le conseil prennent toutes leurs responsabilités pour que, dans les plus *brefs délais, le* capital de la société soit complété et pour que le redressement qui est en bonne voie se poursuive dans le cadre de l'intégrité de l'entreprise. »

De notre correspondant

Saint-Etienne. — *M. Mestries a dû avoir lundi 12 mai une bien* désagréable impression : celle de comparaître devant une sorte de « tribunal du peuple ». Principal accusateur public : M. Blaise de Saint-Just, son directeur général, relayé par les trois administrateurs, représentant la MACIF, qui est aujourd'hui, avec 30 % du capital social, l'actionnaire principal de Manufrance.

D'entrée, le directeur général avait fait distribuer, avant de les commenter, deux dossiers d'une bonne vingtaine de pages chacun, truffés de chiffres. Un véritable réquisitoire contre la politique menée pour la vente au détail (celle des magasins) par M. Mestries. Pour faire bonne mesure, M. de Saint-Just remit en cours de séance un troisième document mettant, celui-là, en cause le directeur du marketing et des achats, un homme *« imposé »* par M. Mestries.

C'était plus que ne pouvait en supporter M. Mestries. S'étonnant de n'avoir pas eu auparavant communication de ces documents émanant de son adjoint, et *jugeant celui-ci mal placé pour* contester sa gestion, le P.-D.G. lui lança : *« Si vous n'étiez pas d'accord, vous n'aviez qu'à démissionner. »* Puis, s'adressant aux administrateurs, il leur dit en *substance : « Ou vous jugez, comme moi, cette attitude inadmissible et vous le révoquez, ou je remets ma démission. Ce sera lui ou moi. »*

Après une suspension de séance, les administrateurs annonçaient qu'ils gardaient leur confiance au directeur général. Les représentants de la S.A.R.L. Fabis et du comité d'expansion de la Loire ne siégeant qu'à titre d'observateurs, n'ont pas pris part au vote, pas plus que MM. de Saint-Just et Mestries. Pour ce dernier, la cause était entendue. Il donnait sa démission, qui fut acceptée, en conservant cependant son poste d'administrateur.

Les licenciements

Le conseil d'administration a donc désigné au poste de P.-D.G. son doyen d'âge, M. Yvon Bénard, soixante-quatre ans, secrétaire général depuis quinze ans de la MACIF. Pourquoi cette société mutualiste a-t-elle, après avoir porté M. Mestries au pinacle, précipité sa chute ?

Voilà quelque temps que tout n'allait pas pour le mieux entre M. Mestries et la MACIF. En novembre, M. Juvin, adjoint communiste au maire socialiste de Romans (Drôme) et président de la MACIF, préconisait dans une lettre de mise en garde à M. Mestries, de *« structurer juridiquement les activités de la société pour vaincre les inerties, déjouer les spéculations et éviter le démantèlement »*, en affirmant, d'autre part, que *« la pérennité des activités de Manufrance résidait dans la filialisation ».*

C'est ce que M. Juvin a encore *répété lundi 12 mai.* Tandis que les autres administrateurs remettaient en cause non pas la V.P.C. ni la fabrication, mais la vente au détail, c'est-à-dire les magasins dont beaucoup *« coûtent plus qu'ils ne rapportent ».* D'où l'éventualité qui a été envisagée d'en fermer certains et d'en transformer d'autres en simples points de vente. Ce projet semble-t-il va prendre corps. Il se traduira inévitablement par des licenciements, à Saint-Etienne comme ailleurs. Le P.-D.G. provisoire a assuré qu'il appliquerait la politique du conseil d'administration et demanderait la modification des structures de direction par la transformation de la société nouvelle Manufrance en une société à directoire avec un conseil de surveillance comprenant, entre autres, des représentants des cadres et du personnel.

La *filialisation*, considérée par certains administrateurs comme la seule manière d'amener les investisseurs à s'intéresser à Manufrance, va être probablement mise à l'étude. Manufrance se transformerait alors en un holding avec des filiales, dont l'une, *le Chasseur français*, serait fort convoitée.

Cette séance agitée avait été précédée d'une assemblée extraordinaire des actionnaires ayant porté le capital social actuel de 1 million de francs à 30 millions de francs pour donner au conseil d'administration les moyens d'accueillir de nouveaux investisseurs. L'un d'eux, M. Braun, directeur du Crédit mutuel, fit d'ailleurs annoncer aux administrateurs lundi son désengagement, compte tenu de l'état actuel des structures de Manufrance.

M. Mestries, homme secret, a été victime de son goût du risque. Anticipant sur le redémarrage de Manufrance, il se donnait encore cent cinquante jours pour voir le bout du tunnel. Il a été pris de court avant l'échéance *qu'il s'était fixée !*

PAUL CHAPPEL.

LA MACIF : QUATRIÈME MUTUELLE FRANÇAISE

La MACIF (Mutuelle assurance des commerçants et industriels de France) s'inscrit au quatrième rang des mutuelles sans intermédiaires, c'est-à-dire sans réseaux d'agents généraux et de courtiers, ce qui leur permet de réduire leurs tarifs en faisant l'économie des ristournes accordées à ces réseaux par les compagnies d'assurances traditionnelles. Avec un montant de 1,14 milliard de francs de primes nettes encaissées en 1978, elle vient après la MAAF (Mutuelle assurance artisanale de France, 1,4 milliard de francs), la G.M.F. (Garantie mutuelle des fonctionnaires, 1,37 milliard de francs) et la MAIF (Mutuelle assurance des instituteurs de France, 1,2 milliard de francs), précédant largement la MATMUT (Mutuelle assurance des travailleurs mutualistes, 0,6 milliard de francs).

L'ensemble des mutuelles sans intermédiaires a encaissé 5,8 milliards de francs de prime nette en 1978, assurant 25,9 % des véhicules à quatre roues et deux roues (33 % des quatre roues en 1979). Trois d'entre elles ont leur siège à Niort : la MAAF, la MAIF et la MACIF. Cette dernière a pour directeur général M. Vandier, polytechnicien, ancien commissaire contrôleur des assurances au ministères des finances, qui lui a donné une impulsion décisive et a pu être appelé « le pape de la mutualité française ».

Le président de la MACIF est M. Pierre Juvin, membre du *P.C. et adjoint au maire communiste* de Romans. Sans être rattachée au P.C., la MACIF éprouve de fortes « sympathies » pour la gauche, ce qui l'a amenée, il y a un an, à apporter son concours à la *municipalité* communiste de Saint-Etienne pour sauver Manufrance en prenant 40 % de son capital. Mais les capitaux investis, puisés dans les réserves techniques de la mutuelle et qui couvrent ses risques, ne peuvent être aventurés sans garanties, ce qui explique le raidissement de la MACIF à l'égard de M. Mestries, président de Manufrance : en ce domaine, tout au moins, le souci de la bonne gestion passe avant les amitiés politiques.

F. R.

En raison du « pont » de l'Ascension, les tableaux concernant le marché interbancaire des devises ne nous a pas été communiqué.

LA SANOFI POURRAIT PRENDRE LE CONTROLE DE L'INSTITUT PASTEUR PRODUCTION

Le conseil d'administration de la Fondation Pasteur vient de donner son accord de principe pour que la SANOFI (filiale du groupe ELF Aquitaine) porte sa participation dans le capital de sa filiale industrielle, *l'Institut Pasteur Production* (I. P. P.), de 34,9 % à 51 % (« le *Monde* » du 11 avril).

La signature de l'accord définitif, qui pourrait intervenir vers la fin du mois de juin, ne pourra toutefois avoir lieu avant que les diverses instances sociales de la Fondation Pasteur et de l'I.P.P. se soient prononcées favorablement sur cette prise de contrôle.

Après l'échec du rapprochement *projeté entre l'Institut Mérieux* (groupe Rhône-Poulenc) et l'I. P. P. (« le Monde » du 2 avril), il apparaît que la SANOFI, prétendant de la première heure à ce mariage, ait remporté la partie. Cette prise de *participation majoritaire, qui se* ferait par souscription à une augmentation de capital de l'I. P. P., est pour elle de toute première importance, puisqu'elle lui permettra d'accéder directement à la recherche de l'I. P. P. et ainsi d'affirmer sa vocation naissante dans la biopharmacie, avec pour cibles les sérums antiviraux et l'interferon. L'étroite coopération entre la SANOFI et l'I. P. P., qui, de son côté, bénéficiera du soutien financier de son principal actionnaire, pourrait être étendue à d'autres partenaires. L'ensemble constitué pa rla SANOFI et l'I. P. P. réalisera en 1980 un chiffre d'affaires très supérieur à 3 milliards de francs, qui le confirmera à la seconde place dans l'industrie pharmaceutique française. — A. D.

Le président du Syndicat des ouvriers de l'automobile entre au conseil d'administration de Chrysler

Une surprise peut en cacher une autre dans le monde de l'économie américaine. Après l'acceptation par la commission gouvernementale d'accorder une garantie de prêts de 1,5 milliard de dollars à Chrysler* (le Monde *daté 13-14 mai), mardi 13 mai, M. Douglas Fraser, président du Syndicat de l'automobile, est entré au conseil d'administration de la firme automobile, sur la suggestion de M. Lee Iacocca, président de Chrysler.

De notre correspondante

New-York. — Le mardi 13 mai 1980 restera marqué d'une pierre blanche pour le mouvement ouvrier américain : ce jour-là, M. Fraser, président du Syndicat de l'automobile, est entré au conseil d'administration de Chrysler.

Cette décision est liée à la situation *précaire de l'entreprise.* Mais elle est aussi l'aboutissement d'un mouvement qui s'est développé vers la fin des années 60 pour rapprocher les chefs d'entreprise d'une « base » très travaillée *par* les mouvements pour les droits civiques.

Solide Écossais né il y a soixante-trois ans à Glasgow, M. Fraser était, à dix-huit ans, polisseur à l'usine De Soto de Detroit. Militant *socialiste* et syndicaliste, il a tôt fait partie de l'état-major de Walter Reuther, l'un des fondateurs de l'A.F.L.-C.I.O. Il n'est plus socialiste, dit-il, mais il croit de plus en plus fermement que les intérêts des ouvriers doivent être représentés au sein de la direction des entreprises. Il a annoncé qu'il entendait participer pleinement aux activités du conseil d'administration de Chrysler, *« sauf pour ce qui concerne la négociation des conventions collectives »*. Mais il s'intéressera particulièrement aux conditions de travail, aux innovations techniques, aux investissements et à *la* politique de transfert et de fermetures d'usines.

Ces déclarations ont provoqué des mouvements divers, dans le patronat et dans les syndicats. Le premier s'indigne qu'un représentant des syndicats se dispose ainsi à *« coiffer deux casquettes »*. Les seconds se demandent s'il ne s'agit pas d'un cadeau empoisonné destiné, en cette période de récession, à faire avaler d'amères pilules au mouvement *ouvrier*. M. Lane Kirkland, président de l'A.F.L.-C.I.O., n'a pas caché sa méfiance pour cette promotion, à ses yeux ambiguë, d'un leader syndical respecté.

Nombre de responsables de l'économie font cependant valoir les exemples des pays européens — en particulier celui de l'Allemagne fédérale — où des systèmes de « participation » plus ou moins avancée fonctionnent depuis de nombreuses années.

Malgré les réticences officielles, trois autres organisations syndicales vont suivre avec un intérêt particulier l'expérience Fraser : le Syndicat de la métallurgie, celui des télécommunications et celui du caoutchouc, qui entretient d'ailleurs des liens étroits *avec celui de l'automobile.* Mais à la General Motors comme chez Ford on paraît résolu à ne pas manger de ce pain-là.

NICOLE BERNHEIM.

Le groupe chimique allemand B.A.S.F. fonde de grands espoirs sur la découverte d'un gisement de gaz au Qatar

De notre envoyé spécial

Ludwigshafen. — Le gisement de gaz découvert en 1975 au large du Qatar par un consortium, dont la société allemande Wintershall, filiale à 100 % du groupe chimique allemand B.A.S.F., est le chef de file, serait un des plus *importants du monde. Il pourrait,* dès 1985, fournir au groupe de Ludwigshafen, numéro un mondial de la chimie, une part très appréciable de ses approvisionnements en matières premières, a annoncé le professeur Mattias Seefelder, président du directoire.

« Selon nos dernières estimations, a-t-il déclaré, *la partie du gisement* (un quart environ) *qui se trouve dans les limites de la concession détenue par le consortium* (1) *renfermerait près de 1 000 milliards de mètres cubes de gaz, ce qui le situerait entre le gisement d'Ekofisk et les réserves de Groningue (Pays-Bas). »*

Après Imperial Chemical Industries (Grande-Bretagne), intéressée à 19 % au gisement de Ninian, en mer du Nord, la B.A.S.F. pourrait donc devenir le second chimiste mondial à disposer de ressources propres en bases pétrochimiques. *« L'intérêt du gaz découvert au Qatar,* a précisé le professeur Seefelder, *est qu'il remonte avec lui un condensat se prêtant bien à une transformation pétrochimique directe. »*

Sur un chiffre d'affaires de 28 milliards de deutschemarks (64,4 milliards de francs), le groupe a dégagé 619 millions de deutschemarks (1 424 millions de francs) de bénéfice en 1979, ce qui, d'une année à l'autre, correspond à un accroissement de 47 % de ses profits et, pour le premier trimestre 1980, il annonce encore une augmentation de ses résultats avant impôts (489 millions de deutschemarks) de 18,1 %. Pour l'exercice écoulé, ses investissements ont dépassé 1,8 milliard de deutschemarks (4,14 milliards de francs). Ils avoisineront 2 milliards de deutschemarks en 1980. Rien cependant n'est joué. Les problèmes d'exploitation ne sont pas encore réglés entre les parties. *« Des négociations vont s'engager avec les autorités du Qatar,* a ajouté le professeur Seefelder, *et ce n'est qu'à l'issue de ces négociations que nous pourrons nous faire une idée de l'importance véritable qu'il convient d'attribuer à cette possibilité d'approvisionnement, des investissements nécessaires et des risques financiers à envisager. »* De fait, prudent, M. Seefelder ne sous-estime pas le risque politique très important dans cette partie du monde et ne se berce pas non plus d'illusions sur le prix que la B.A.S.F. devra payer les matières premières tirées de ce gaz, l'essentiel à ses yeux étant à terme d'y avoir pleinement accès.

A. D.

(1) Wintershall, 32,5 % ; Koch Inporated, 35 % ; Veba Ol, 13 % ; Schachtbau, 10,5 % ; Gulf Stream Resources, 10 %.

1 MILLIARD DE DOLLARS INVESTIS AU CANADA

(De notre correspondant.)

Montréal. — En échange de l'aide financière accordée (garantie gouvernementale sur un *prêt de 200 millions de dollars* canadiens, soit 680 millions de francs, et subvention de 10 millions de dollars accordée par le gouvernement de l'Etat de l'Ontario), Chrysler investira 1 milliard de dollars canadiens (3,4 milliards de francs) au Canada entre 1980 et 1985, avec notamment la construction d'une usine de camionnettes à Windsor, ainsi que celle d'un centre de recherches. Le constructeur américain s'engage en outre à maintenir au Canada 9 % de sa main-d'œuvre totale en 1980 et 1981, cette proportion devant être portée à 11 % au cours des cinq années suivantes.

Le gouvernement canadien a retardé à plusieurs reprises ce projet d'aide financière en faveur de Chrysler en raison d'un désaccord sur le nombre d'emplois que le constructeur automobile était disposé à garantir. Ottawa aurait souhaité que Chrysler réembauche progressivement les cinq mille ouvriers (sur quatorze mille cinq cents) licenciés au cours des derniers mois, ce qui ne sera sans doute pas possible.

BERTRAND DE LA GRANGE.

régions

Provence-Alpes-Côte d'Azur

A PROPOS DE...

UN RAPPORT DE L'OREAM

La Méditerranée n'en peut plus

« Situation actuelle, évolution récente et problèmes majeurs pour les dix prochaines années du littoral de la Côte d'Azur », tel est le titre d'un rapport qui vient d'être établi par l'OREAM de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

CETTE étude fait ressortir les handicaps que la région devra surmonter pour assurer son avenir à moyen terme.

Parmi ceux-ci la pollution et les encombrements dus à l'afflux touristique occupent les premières places. Les économistes de l'OREAM deviendraient-ils écologistes ? En tout cas leur rapport semble donner raison aux militants des associations qui, depuis des années, soulignent que l'urbanisation, la spéculation foncière, les grands travaux, le laxisme des municipalités à l'égard de leurs effluents mettent la côte en grave péril.

Il faut rappeler en effet que 2,3 millions d'habitants sont déjà entassés le long du littoral auxquels viennent se joindre en été plus d'un million d'estivants. Dans les Alpes-Maritimes, la densité des résidents à l'année atteint 1 800 personnes au kilomètre carré. Sur les plages, chaque baigneur ne dispose plus que de 23 centimètres de sable pour poser sa serviette.

Il faut savoir aussi que 80 % des eaux d'égouts se jettent à la mer sans aucun traitement ; que Marseille, Toulon et Nice n'ont encore aucune station d'épuration ; qu'en été, si l'on appliquait strictement les normes de salubrité, il faudrait fermer une dizaine de baignades dont précisément celles de Marseille, Toulon et Nice. Or au rythme actuel des dépenses il faudra au moins trente ans pour équiper la Côte d'Azur de stations d'épuration.

Dans la région de Fos et de l'étang de Berre un effort considérable — 400 millions de francs en six ans — a eu raison des plus grosses pollutions industrielles. Mais le Rhône charrie de l'intérieur et répand au large un « cocktail » de produits très inquiétants. Demain, après avoir refroidi un chapelet d'installations nucléaires, il déposera dans les sédiments et même dans les champs qu'il irrigue, avec ses eaux, en Languedoc, des métaux lourds et des substances radioactives. A cela il faut ajouter les pesticides et les engrais de l'agriculture ainsi que les poubelles de 40 000 bateaux de plaisance.

Bouchons, bouchons...

La Méditerranée n'en peut plus et les économistes commencent, enfin, à s'en préoccuper. Car, à y bien regarder, quel est l'avenir du littoral ? L'activité portuaire ? Certes, elle se porte bien mais elle repose essentiellement sur les importations de pétrole. Elle ne pourra pas ne pas subir les foucades de ce carburant devenu enjeu politique. La sidérurgie de Fos ? Personne ne croit plus sérieusement qu'elle puisse tenir ses promesses. La construction navale ? Quatre mille pertes d'emploi l'an dernier. Le raffinage et la pétrochimie ? On n'envisage guère leur extension. La pêche et la culture des moules ? La pollution les condamne lentement à mort. Le tourisme ? Il est florissant mais, en cas de crise grave, qu'en restera-t-il ? Et, d'ailleurs, l'encombrement et la saleté ne décourageront-ils pas un jour les amoureux de la « grande bleue » ? Le rapport de l'OREAM insiste sur les difficultés inextricables de la circulation estivale et préconise des *« formules nouvelles pour transporter les flux touristiques »*. Faudra-t-il ressusciter le petit train du Var, trop tôt condamné, et ouvrir des lignes de tramway dans les Alpes-Maritimes ?

En vérité, les activités d'avenir que les experts de l'OREAM attribuent au littoral sont le développement de technologies nouvelles (spécialement celles qui sont tournées vers le tiers-monde), l'énergie solaire et l'aquaculture. Or l'état du rivage et des eaux est tel que les capacités aquacoles de la Côte d'Azur sont déjà compromises. On retrouve, une fois de plus, le paramètre de la pollution. Mais aussi les cent vingt ports de plaisance dont les usagers sont devenus de fougueux défenseurs de la liberté des mers. Accepteront-ils qu'on restreigne leur espace de loisir au profit de fermes marines ?

L'espace terrestre de la côte est déjà saturé. Malgré les plans d'occupation des sols (POS), les résidences secondaires continuent à fleurir. C'est, à présent, l'espace marin qu'on va se disputer. Il faut le nettoyer, le défendre et organiser son utilisation avant qu'il ne soit trop tard. C'est l'une des conclusions majeures des experts de l'OREAM. Le bon sens finira-t-il par triompher ?

MARC AMBROISE-RENDU.

(*) Organisation régionale pour les études de développement et d'aménagement, 37, boulevard Périer, Marseille (8e). B.P. 244, 13285 Marseille cedex 2.

UNE EXPÉRIENCE DE LA VILLE DE MARSEILLE LE LONG DES PLAGES DU PRADO

H.L.M. et immeubles de luxe dans le même quartier nouveau

La ville de Marseille tente un pari avec la zone d'aménagement concertée (ZAC) du Prado. En bordure des nouvelles plages gagnées sur la mer, sur la rade sud de Marseille, elle se propose de conduire une opération exemplaire en édifiant dans le même ensemble trois cent vingt-six logements de luxe, en accession à la propriété, et autant de logements dits « sociaux ». Les premiers bâtiments sortent de terre.

Est-il possible de créer de toutes pièces un quartier nouveau, un vrai quartier, dans lequel vivent des populations de niveau social divers et où voisinent des habitations de genres différents ?

MARSEILLE a depuis toujours disposé sur sa rade sud, de la corniche Kennedy au massif des Calanques, d'un site comparable par sa situation à ce qu'a été Copacabana pour Rio ou la Croisette pour Cannes. Pour des raisons mal expliquées ce site est resté pratiquement inexploité. Il y a cinq ans encore, la plage du Prado n'était qu'une bande de sable étroite et souillée, bordée de constructions hétéroclites, vétustes et délabrées. Au beau milieu de la plage se jetait un fleuve-égout : l'Huveaune.

Un site exceptionnel

Depuis plus de quinze ans, la municipalité cherchait la meilleure façon d'utiliser ce site exceptionnel. Un organisme composé d'élus et de fonctionnaires, le comité de cadre de vie-sud, l'agence d'urbanisme et divers architectes y ont longuement réfléchi.

Le remodelage du front de mer a commencé voici cinq ans avec la « conquête sur la mer » de 15 hectares de terrain où ont été édifiées les premières « nouvelles plages », tandis que l'Huveaune était définitivement détournée du Prado. Elle se jette désormais dans un émissaire, et ses eaux devraient être, un jour, épurées dans la station que l'on doit construire à proximité sous le massif des Calanques.

C'est en arrière de ces nouvelles plages que la ville de Marseille a prévu de réaliser l'opération dite de la « ZAC du Prado ».

Changer de cap

Le site est très bien placé : en bordure de mer au débouché du quartier élégant du Prado, à proximité de la ZAC de Bonneveine qui doit devenir le « centre-ville des quartiers sud », au centre de la zone de loisirs qui doit être aménagée sur l'ensemble de la rade sud. Dans un tel cadre on n'édifie généralement pas des H.L.M. Et d'ailleurs, au départ, l'opération devait être entièrement confiée à des promoteurs privés. M. Gaston Defferre, maire socialiste de Marseille, décida par la suite de changer complètement de cap. Il demanda que sur ce site on renonce à édifier un ensemble immobilier de prestige, mais qu'on étudie la création d'un quartier nouveau ouvert à tous comme peut l'être un quartier traditionnel. La convention passée en 1973 avec la société Manera fut donc revue, et on commença à étudier un nouveau projet.

Un pari sur l'avenir

La ville sait bien que, en décidant de faire cohabiter des logements de luxe et des logements sociaux, elle fait un pari sur l'avenir. Elle veut prouver que ceux-ci ne nuiront pas à ceux-là et compte pour ce faire sur le parti architectural qu'elle a recherché. Plusieurs architectes ont travaillé sur le projet en relation avec l'agence d'urbanisme. L'un d'eux, M. François Guy, explique : *« Nous avons cherché à réaliser un ensemble cohérent ce qui ne veut pas dire uniforme. Nous avons voulu édifier un quartier avec ses rues, ses places, pas un grand ensemble. »* Sur les six hectares que couvrira l'opération on a donc prévu d'édifier plusieurs petits immeubles largement « ouverts » sur le quartier voisin irrigué par des rues réservées aux piétons. La circulation automobile sera contenue sur la périphérie de la zone.

Les logements de luxe seront situés au centre du quartier dans des immeubles plus élevés que ceux qui seront bâtis à la périphérie et se raccorderont ainsi aux habitations des quartiers voisins. La végétation existante sera intégralement maintenue, et le parc de l'ancienne propriété Valbelle qui jouxte la ZAC va devenir un jardin public.

D'est en ouest, dirigé vers les plages, va être dessiné un cours, ombragé, comparable aux mails des villes provençales. Il aboutira à une place « haute », en terre battue, plantée d'arbres et à une place « basse », plus minérale flanquée de commerces. Une seconde voie de circulation transversale, sinueuse, permettra d'accéder aux divers groupes d'immeubles. *« Nous avons multiplié les « décrochés », les loggias, les arcades, les balcons, de façon à gommer absolument toute impression d'enfilades de façades,* précise encore M. François Guy.

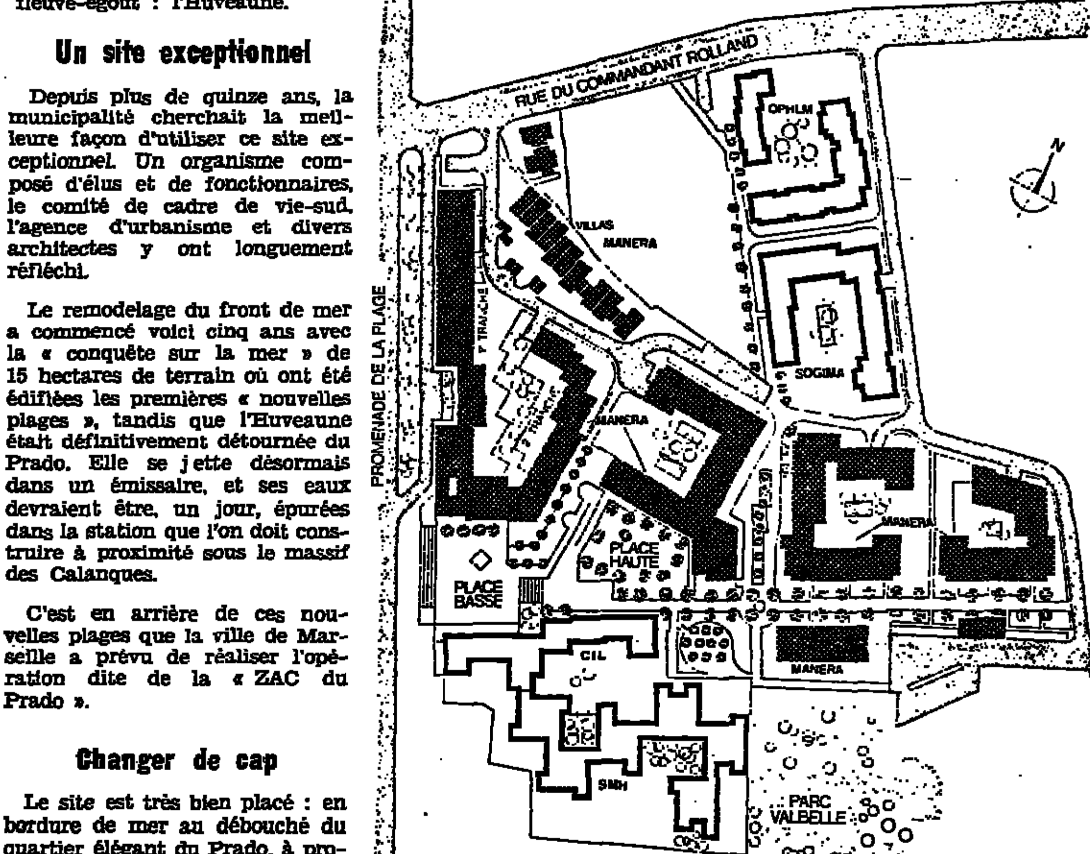

Afin de favoriser l'intégration architecturale du quartier nouveau, tous les immeubles seront couverts de tuiles de manière à ce que, depuis les hauteurs voisines, il n'y ait pas de hiatus pour l'œil. Chaque groupe d'immeubles (il y en aura dix) aura sa particularité architecturale, mais la cohérence de l'ensemble sera recherchée au niveau des paysages de la coloration des édifices.

Si l'on en croit les architectes responsables des H.L.M. qui seront construites dans la ZAC ces bâtiments-là *« auront l'air de tout sauf de H.L.M. »* De petits immeubles imbriqués les uns dans les autres abriteront les soixante-quatorze logements de l'Office public d'H.L.M. de Marseille, les soixante-treize de la Sogima, les soixante-quinze du CIL, ceux de la SMH.

Quant aux prix, bien qu'il faille en parler avec prudence, ils devraient se situer autour de 8 000 à 9 000 F. le mètre carré pour les immeubles qui seront vendus, de 1 000 F de loyer mensuel pour les trois-pièces occupés en location.

La ville veut faire de ce chantier une opération exemplaire dont elle pourrait s'inspirer pour renouveler d'autres secteurs de Marseille. Elle tente un pari difficile. Un quartier, c'est, habituellement, le résultat d'une lente évolution architecturale et humaine. Ici, il devrait surgir du néant en quelques années. On suivra avec intérêt l'expérience.

JEAN CONTRUCCI.

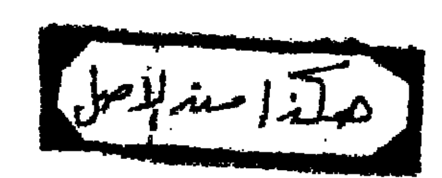

Le Monde

équipement

ENVIRONNEMENT

Après l'arrêt de la Cour de cassation

Les paysans du Larzac vont construire trois nouvelles bergeries sur le plateau

« L'annulation des expropriations du Larzac par la Cour de cassation est, pour nous paysans, une incontestable victoire. Mais nous ne nous en gargarisons pas. La lutte *continue sur le terrain*. Elle sera longue. »

Ainsi Pierre Burguière, l'un des cent agriculteurs menacés par l'extension du camp, résumait-il, mardi 13 mai à Paris, *la situation sur le plateau* après la décision des juges de la Cour de cassation (« le Monde » du 9 mai).

Fidèles à la tactique qu'ils emploient depuis neuf ans, les paysans du Larzac ne laissent passer aucune occasion de faire connaître leur position et d'affirmer leur détermination. Au cours de la conférence de presse, leurs avocats, Me Philippe Waquet, de Paris, et Me François Roux, de Montpellier, ont d'abord examiné les conséquences de l'annulation des expropriations.

« *La Cour de cassation s'est fondée sur deux vices de forme,* a commenté Me Waquet. *Des propriétaires situés sur deux communes n'ont pas été informés de l'enquête parcellaire. Le sous-préfet de Millau n'a pas donné son avis sur les expropriations. Celles-ci sont annulées et les agriculteurs redeviennent donc propriétaires de leurs terres. Le nouveau juge des expropriations — celui de la Haute-Garonne — devra rouvrir l'enquête sur au moins deux communes. Selon nous, c'est la totalité de la procédure sur l'ensemble des communes qu'il faut reprendre. Cela demandera au moins six mois.* »

M. Gérard Deruy, conseiller général (P.S.) de Millau, a rappelé ensuite la position des élus aveyronnais : « *Depuis le début, le conseil général unanime est opposé à l'extension du camp. Il ne se dédit pas. Mais il est réaliste. Il a demandé à des experts indépendants une étude destinée à déterminer dans quelles conditions précises l'armée et la plupart des exploitants actuels pourraient coexister. De toute façon, les paysans restent seuls responsables de leur lutte.* »

Les représentants de ceux-ci n'en démordent pas. « *Quatre-vingt-trois exploitations fonctionnent sur la zone d'extension du camp,* a dit Pierre Burguière. *Notre seul objectif est de les sauver toutes. L'armée prétend qu'en restituant à la culture quelques centaines d'hectares on pourrait maintenir soixante-huit fermes. Nous voulons bien davantage.* »

Dans la négociation engagée depuis plus d'un an avec le ministère de la défense, les paysans entendent se présenter en position de force. Aussi continuent-ils à « s'enraciner » sur le terrain par tous les moyens. Le jugement de la Cour de cassation les y encourage. Comme les exploitants ne peuvent plus obtenir de crédits pour développer leurs fermes, une sorte de banque parallèle vient de se créer sous le nom de « Solidarité mutuelle Larzac ». Elle financera l'achat de tracteurs et de concasseurs, le défrichement de 60 hectares, la construction de trois nouvelles bergeries et d'une maison d'habitation.

De son côté, l'Association pour la promotion de l'agriculture sur le Larzac (APAL), dont les membres remplissent les caisses en y versant 3 % de leurs impôts, ouvre des chantiers sur le plateau. Cet été encore, des centaines de volontaires vont installer un réseau privé de téléphone entre les fermes, prolonger l'adduction d'eau, *creuser des citernes et* construire un centre culturel sur le trajet de la future voie ferrée militaire.

Une dizaine de fermes sont jumelées avec des municipalités, comme celle de Montpellier, qui les aident à réaliser certains travaux de modernisation. D'autres volontaires vont entreprendre la restauration du hameau de La Blaquière, situé tout près du réceptacle des tirs, mais qui devait être classé comme chef-d'œuvre d'architecture rurale.

Le 19 mai, les paysans demanderont au Parlement européen de Strasbourg la création d'une commission d'enquête sur la « nécessité de l'extension du camp militaire ». Le 24 mai, ils participeront aux manifestations prévues à Plogoff (Finistère), où ils aident les éleveurs bretons à agrandir la bergerie installée sur le site de la future centrale nucléaire.

Le congrès de la Fédération française de protection de la nature

Ne pas jouer les faire-valoir

De notre correspondant

Caen. — *La frontière entre la concertation et la caution pure et simple de la politique gouvernementale est-elle si ténue ?* « Nous n'avons pas l'impression d'être récupérés en discutant avec les administrations. » *Cette remarque de Mme Josette Bénard, présidente du comité régional pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature de Basse-Normandie, à l'adresse de M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie, est significative d'une volonté de ne pas jouer les faire-valoir.*

M. d'Ornano participait, le week-end dernier, à Caen, au congrès de la Fédération française des sociétés de protection de la *nature*, sur le thème d. l'énergie. Le texte de synthèse dénonce « *les facteurs fondamentaux d'une croissance anarchique de la consommation d'énergie* » (logique économique à courte vue, diffusion de modèles de développement et de consommation conduisant à des impasses, démographie non stabilisée).

« *Je vous suis acqui.. (...) Je vous demande d'appuyer mon action chaque fois que vous le pouvez. (...) Au moins, sur les points importants, il n'y a pas de divergences entre nous.* » M. d'Ornano a cherché à apaiser les inquiétudes des associations, inquiétudes dont M. Jean-Claude Lefeuvre, président de la Fédération, s'est fait l'interprète sans complaisance, tout en soulignant les aspects positifs de l'action du ministère. Dans de trop nombreux cas, a admis le ministre, les associations connaissent des difficultés pour obtenir des documents auprès des administrations : « *Nous avons à lutter contre des siècles de méfiance réciproque.* »

Les associations se sont interrogées sur l'efficacité même de leur démarche. *Ainsi, à propos des* opérations en cours sur la Loire, le président de la F.F.S.P.N. a souligné « *la distorsion entre le discours et la réalité* ». Dès 1974, la Fédération a été associée à l'élaboration d'un dossier « *d'information la plus objective* » sur le nucléaire. Le document n'a jamais été publié : « *Les choix ont été faits sans débat.* »

L'attribution du prix Gentiane à la commune de *Plogoff* (pour sa résistance aux « *études d'impact bidon* », à la rétention de l'information, au mépris des élus) et du prix Chardon à M. Bentegeac, préfet de la Manche, indique que les propos du ministre n'ont pas totalement évacué les « étonnements » de la Fédération.

DANIEL MORNET.

L'USINE POLLUANTE DE LOIR-ET-CHER EST ROUVERTE SOUS CONDITION

(De notre correspondante.)

Blois. — L'usine D.E.C., spécialiste du traitement des métaux, à Cormenon (Loir-et-Cher), qui avait été fermée par décision préfectorale du 26 avril après la pollution de la rivière la Braye (*le Monde* du 4 mai), a *été rouverte* sous condition. Des prélèvements dans l'eau de la Braye ont montré que le taux de cyanure, qui avait atteint 30 mg par litre lors de la pollution, est désormais de 0,02 mg, le maximum autorisé étant de 0,1 mg.

L'usine a donc été rouverte, à condition que la station d'épuration fonctionne correctement, avec, notamment, un système d'alarme qui arrête le fonctionnement de la partie traitant les métaux en cas d'incident. L'arrêté préfectoral de fermeture n'a toutefois pas été rapporté. Une négociation globale concernant les autres entreprises qui déversent des rejets polluants dans la Braye va être ouverte, et l'on s'attend à la mise en place de mesures draconiennes dans les mois à venir. — B. H.

TOURISME

M. EDOUARD LACROIX REMPLACE M. ALAIN SERIEYX

Le conseil des ministres de ce 14 mai a nommé un nouveau directeur du tourisme en remplacement de M. Alain Serieyx.

Il s'agit de M. Edouard Lacroix, sous-préfet hors classe.

Le conflit qui oppose M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs, et son *directeur du tourisme* a suscité la publication des documents mettant en cause l'utilisation des fonds de ce ministère (*le Monde* du 8 mai).

De son côté, M. Philippe Séguin, député R.P.R. des Vosges, a déposé une proposition de loi tendant à interdire aux associations de la loi de 1901 dont les ressources proviennent pour plus de la moitié de subventions ou de participations publiques de verser des rémunérations ou indemnités à des fonctionnaires ou agents de l'Etat.

Enfin, dans son numéro du 14 mai, *le Canard enchaîné* publie la photocopie d'un document émanant de M. Jacques Cheminaud, directeur de l'administration du ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs, suggérant l'utilisation illégale d'une somme budgétaire de 200 000 F. M. Cheminaud demande à M. Alain Serieyx, directeur du tourisme, de transférer cette somme dans un chapitre spécial, « *en vue de financer les travaux d'aménagement de l'hôtel de Clermont* », siège du ministère. « *Afin d'éviter un refus que le ministère du budget ne manquerait pas d'opposer* », l'auteur de la note propose de « *trouver un habillage adéquat permettant de justifier l'opération (achat de mobilier, augmentation non prévue de certaines charges...).* »

[Né en 1936, M. Edouard Lacroix, sous-préfet hors classe, est secrétaire général des Alpes-Maritimes depuis octobre 1977. Licencié en droit, diplômé d'études supérieures de droit public, d'économie politique et de sciences politiques. M. Lacroix avait été chargé par M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, de coordonner et d'animer, en juillet 1977, l'action gouvernementale en faveur des départements du Sud-Ouest alors touchés par de graves inondations.]

URBANISME

DANS LE NEUVIÈME ARRONDISSEMENT DE PARIS

M. Jacques Chirac a inauguré le nouvel hôtel Drouot

M. Jacques Chirac, maire *de Paris*, a *inauguré*, le *13 mai* dans la soirée, le « nouveau Drouot », l'hôtel des commissaires-priseurs parisiens qui, après quatre années d' « exil » sur la rive gauche, au palais d'Orsay, revient *dans* le neuvième arrondissement (1).

M. Chirac a souligné dans son allocution que la décision de reconstruire Drouot sur les lieux mêmes de l'ancien hôtel des ventes « *était un acte de confiance dans la vocation du quartier et dans la continuité de l'histoire de la profession* ». *Cette décision et ses conséquences vont insuffler au quartier voisin un dynamisme nouveau* », a précisé le maire. L'ensemble du programme comporte, outre l'hôtel des ventes, un commissariat de police, un foyer de personnes âgées, un tribunal de grande instance et des bureaux.

Auparavant, Me Michel Rostand, président de la compagnie des commissaires-priseurs de Paris, avait notamment insisté sur « *les aspects positifs et les avantages de l'unité du lieu de vente, qui n'a pas d'équivalent dans le monde* ».

Quatre commissaires-priseurs associés de Paris, MM. Rémi et Antoine Ader, Jean Picard et Jacques Tajan, viennent d'engager une instance en référé pour demander au tribunal civil de nommer un expert-comptable, pour chiffrer notamment « la valeur locative équitable » d'occupation des salles du nouvel hôtel Drouot.

Devant Mme Simone Rozès, président du tribunal, Me Boccara est venu exposer le 12 mai pour les demandeurs que la Compagnie des *commissaires-priseurs* de Paris a institué un tarif discriminatoire — injustifié selon lui — entre les diverses études. Me Gaultier, au nom de la compagnie, a rétorqué que la désignation d'un expert-comptable *est inconcevable* en pareille matière car elle trait à l'encontre des pouvoirs que ladite compagnie tient de la loi. Il a précisé qu'il avait été jugé opportun d'établir un tarif dégressif pour permettre aux petites études de subsister. Mme Rozès a demandé aux parties de réfléchir durant une huitaine de jours sur l'éventualité de faire arbitrer le conflit par une commission choisie au sein même de l'ensemble des commissaires-priseurs de la capitale. Les avocats reviendront lui donner une réponse au bout de ce délai.

(1) *Le Monde* a publié dans son numéro daté du 13 mai une page complète sur l'aménagement du nouvel hôtel Drouot et l'équipement *du quartier voisin*. Sur la réorganisation du marché de l'art et de la profession de commissaire, nous avons publié un article de François Gersaint (*le Monde* du 29 mars) et les points de vue de M. Michel Rostand (*le Monde* du 6 mars) et de M. Jean Pannier (*le Monde* du 10 mai).

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Les élus de Roubaix et de Tourcoing : Lille n'est pas la seule métropole du Nord

De notre correspondant

Lille. — « *Le versant nord-est de la métropole nord : six villes, une énergie.* » Les maires de six communes conduits par M. Pierre Prouvost, maire (P.S.) de Roubaix, ont voulu expliciter à Paris ce slogan maintenant familier dans l'agglomération de Roubaix-Tourcoing. Au cours d'une conférence de presse tenue à la Maison du Nord-Pas-de-Calais, le 7 mai, boulevard Haussmann, à Paris, on a en quelque sorte fait le procès d'une conception de l'aménagement du territoire fondée, il y a une vingtaine d'années, sur les métropoles d'équilibre. La métropole Lille-Roubaix-Tourcoing, avec d'un côté l'agglomération lilloise, de l'autre le secteur industriel textile de Roubaix-Tourcoing (le versant nord-est), n'a vraiment trouvé de cohésion que dans la création de la communauté urbaine. Mais les élus du Nord-Est estiment que la conception des « aménageurs » leur a été défavorable, alors que Lille renforçait sa position de capitale régionale.

C'est ainsi qu'à la faveur des élections municipales de 1977, qui virent la gauche l'emporter dans les six plus grandes communes de ce secteur (Roubaix, Croix, Hem, Wasquehal, Wattrelos, et surtout Tourcoing repris à la majorité), fut créée une association qui rassemble les maires, tous socialistes, désireux de promouvoir une nouvelle politique d'aménagement du territoire. Sa nécessité est d'autant plus évidente que les problèmes de l'emploi sont graves et qu'on trouve au cœur des villes des usines textiles abandonnées : les friches industrielles, selon une formule maintenant consacrée.

Les villes ont créé avec la chambre de commerce une société d'économie mixte chargée d'acquérir les bâtiments industriels inutilisés pour les remettre en état et les revendre.

Un groupe de travail a étudié à la DATAR ce sujet, mais M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement, n'a pas encore fait connaître sa décision (la région Nord-Pas-de-Calais, quant à elle, a déjà inscrit sur son budget, 1,6 million de francs pour ces opérations).

M. Prouvost affirme : « *Les six villes ont pris conscience qu'elles participaient à un même destin. Nos villes ont une énergie qui ne demande qu'à être mise en valeur. Nous réaffirmons notre vocation industrielle avec force et vigueur.* »

GEORGES SUEUR.

TRANSPORTS

● *Le cinquantenaire du premier survol de l'Atlantique sud.* — Il y a cinquante ans, le 12 mai 1930, partait, de Saint-Louis au Sénégal, un petit hydravion, piloté par Jean Mermoz, qui allait réaliser en vingt et une heures quinze, le premier survol de l'Atlantique sud. Pour effectuer le grand bond de 3 100 kilomètres, de Saint-Louis à Natal, au Brésil, il disposait d'un Laté 28, monomoteur de 650 CV, l'avion commercial le plus rapide du monde à l'époque (200 km/h).

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

TOTAL

COMPAGNIE FRANÇAISE DES PÉTROLES

Au cours de sa séance du 7 mai, le conseil a examiné les états consolidés du groupe Total pour l'exercice 1979 (en millions de francs : MF).

1) Le chiffre d'affaires consolidé est de 73 586 MF, en augmentation de 31 % sur celui de 1978 ; malgré une diminution des tonnages de pétrole brut et de produits pétroliers vendus, ramenés de 82 MT en 1978 à 75 MT en 1979, en raison notamment des difficultés d'approvisionnement qui ont pesé sur les ressources du groupe, le chiffre d'affaires est en progression importante à cause des très fortes hausses des prix des pétroles bruts décidées par les pays producteurs.

2) La marge brute d'autofinancement, calculée selon la méthode *FIFO* (premier entré, premier sorti) est de 10 384 MF ; elle traduit d'une part l'amélioration, en 1979, des résultats d'exploitation des filiales de production et des marges de raffinage et de distribution, d'autre part la revalorisation des stocks résultant de l'application de la méthode FIFO. Cet effet de stock est estimé en 1979 à 3 800 MF, alors qu'il était négligeable en 1978. La marge brute d'autofinancement économique de 1979 comparable à celle de 1978, qui était de 3 328 MF, est donc de 6 584 MF. Le bénéfice net du groupe, calculé selon la méthode FIFO, est de 6 251 MF (dont 4 836 MF pour la part de C.F.P. et 1 415 MF pour la part des intérêts minoritaires dans le groupe), et comprend lui aussi l'effet de stock : le bénéfice net économique de 1979 comparable à celui de 1978, qui était de 451 MF, est donc de 2 451 MF (dont 2 036 MF pour la part de C.F.P. et 415 MF pour la part des minoritaires).

3) Les investissements bruts se sont élevés à 3 940 MF dont 55 % ont été réalisés dans le secteur « exploration et production d'hydrocarbures ».

4) L'augmentation de la marge brute d'autofinancement a permis une rémunération plus normale des capitaux investis, un accroissement du fonds de roulement, rendu nécessaire par l'importante progression de la valeur des stocks et, néanmoins, une réduction de 0,40 fin 1978 à 0,30 fin 1979 du ratio d'endettement du groupe.

5) Le redressement de sa situation financière a permis au groupe d'engager, dès la fin de l'exercice, un effort d'investissement accru, notamment dans l'exploration pétrolière et l'adaptation des unités de raffinage.

6) Compte tenu des éléments analysés ci-dessus, la comparaison (hors effet de stock, négligeable en 1978, estimé en 1979) entre les exercices 1978 et 1979 peut se résumer ainsi :

	1978	1979 — hors effet de stock estimé
Chiffre d'affaires hors taxes	56 313	73 586
Marge brute d'autofinancement	3 328	6 584
— Amortissements et provisions	— 2 877	— 4 133
Bénéfice net du groupe	451	2 451
— Part de C.F.P.	271	2 036
— Part des minoritaires	180	415

CHARGEURS RÉUNIS

Comptes consolidés 1979

Le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 6,6 milliards de francs, en augmentation de 13,7 % (à structure comparable).

Le bénéfice consolidé (part du groupe) s'élève à 68,8 millions de francs contre 49,7 millions de francs en 1978, soit par action 28,20 F en 1979 au lieu de 22,40 F en 1978.

Malgré les difficultés persistantes de certaines lignes régulières de navires, dans l'ensemble la marche des affaires du groupe dégage pour le premier trimestre 1980 des résultats satisfaisants. Si la tendance se maintient, et compte tenu d'importantes plus-values de cessions, les résultats de l'exercice en cours seraient supérieurs à ceux de l'exercice 1979.

IMMOFFICE

L'assemblée générale ordinaire du 29 avril présidée par M. Simon-Barboux a approuvé les comptes de l'exercice 1979 qui se soldent par un bénéfice net de 36,8 MF contre 34,7 MF et fixé le dividende à 22,50 F contre 20 F l'an dernier, soit une progression de 12,5 %. Ce dividende, qui ne comporte pas d'avoir fiscal, sera mis en paiement à partir du 13 mai 1980.

Par ailleurs, l'assemblée a décidé de porter à 160 millions de francs l'autorisation donnée au conseil d'administration de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission d'un emprunt obligataire.

Au cours de la réunion, le président a précisé que l'exercice sera caractérisé par la levée d'option d'un important contrat de crédit-bail qui procurera un bénéfice exceptionnel de 40 MF et indiqué que le dividende devrait connaître un accroissement au moins du même ordre de grandeur que cette année.

L'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le même jour a approuvé le projet de fusion-absorption par Immofice de la Sicomi Drouot-Bail qui, rappelons-le, prend effet au 1er janvier 1980.

CEDEST
CIMENTS ET ENGRAIS DE DANNES ET DE L'EST

CEDEST, filiale de la Compagnie générale d'industrie et de participations (C.G.I.P.), a clôturé son premier exercice social après les opérations de restructuration de l'an dernier.

Les livraisons totales des cimenteries françaises se sont stabilisées en 1979 après avoir régulièrement baissé ces dernières années. Les livraisons de clinker, ciment et laitier moulu de CEDEST, ont, pour leur part, progressé de 4 %, atteignant 1 900 000 tonnes, grâce notamment aux exportations. Les ventes d'engrais et amendements se sont montées à 1 260 000 tonnes, en légère progression.

Le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 479 MF, en progression de 16 % par rapport à 1978.

Les différentes filiales de CEDEST (béton prêt à l'emploi, négoce, engrais) ont enregistré des résultats en amélioration par rapport au précédent exercice.

Après amortissement des immobilisations pour un montant de 66 MF, en progression de 40 %, le bénéfice net s'établit à 13 521 000 F.

Il sera proposé aux actionnaires, lors de l'assemblée générale du 4 juin prochain, un dividende net de 11 F par action CEDEST, donnant un revenu global de 16,50 F contre 9,50 F et 14,25 F au titre de l'exercice 1978 de la Société des Ciments Portland de Lorraine (C.P.L.), soit une augmentation de près de 16 %.

L'exercice 1980 s'annonce favorablement.

En vue de renforcer sa position dans le domaine des engrais, CEDEST vient de prendre le contrôle des Etablissements LHOMME, qui exploitent notamment trois usines à Rouen, Mâcon et Noyon. Cette nouvelle filiale de CEDEST, qui transforme et distribue des engrais, a réalisé en 1979 un chiffre d'affaires de 90 MF.

BURROUGHS CORP.

Burroughs Corporation annonce les résultats du premier trimestre 1980.

Chiffres d'affaires : 673 624 000 dollars, en augmentation de 14 % par rapport au premier trimestre 1979, 588 395 000 dollars.

Bénéfices : 47 630 000 dollars, en augmentation de 13 % par rapport au premier trimestre 1979, 42 195 000 dollars.

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ

Le chiffre d'affaires des sociétés contrôlées par la Compagnie Générale d'Electricité, pour le premier trimestre de l'exercice 1980, à 5 696 millions de francs hors taxes, en progression de 20,3 % par rapport à celui du premier trimestre de l'exercice 1979.

Pour la même période, le chiffre d'affaires des sociétés affiliées s'élève à 2 924 millions de francs au lieu de 2 741 millions de francs en 1979(1). Cette évolution est affectée par la variation du chiffre d'affaires d'Alsthom-Atlantique, dont les facturations trimestrielles sont peu significatives.

Au total, le chiffre d'affaires du groupe de la C.G.E. s'est élevé, pour le premier trimestre de l'exercice 1980, à 8 620 millions de francs contre 7 476 millions de francs pour le premier trimestre de 1979 (hors C.I.I.-H.B.).

La répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activités est la suivante :

(MILLIONS DE FRANCS)	PREMIER TRIM. 1979	SECOND TRIM. 1980	VARIAT. 1980/1979
Sociétés contrôlées			%
Entreprise électrique	423	433	+ 2,4
Entreprise ingénierie	1 115	1 316(2)	+ 18
Télécommunications et péri-informatique	1 362	1 566	+ 15
Câbles	427	706	+ 65,3(3)
Accumulateurs et piles	578	678	+ 17,3
Grand public	139	167	+ 20,1
Matériaux	307	367	+ 19,5
Autres secteurs	384	463	+ 20,6
Total	4 735	5 696(2)	+ 20,3
Sociétés affiliées			
Alsthom-Atlantique	2 213	2 046	— 7,5
Autres sociétés affiliées	528(1)	878(2)	+ 66,3(2)
	2 741	2 924(2)	+ 6,7
TOTAL GENERAL	7 476(1)	8 620	+ 15,3

(1) Non compris C.I.I.-H.B.

(2) L'africanisation d'une société d'entreprise entraîne le transfert de 126 millions de francs de chiffre d'affaires des sociétés contrôlées aux sociétés affiliées.

(3) La forte progression constatée pour le secteur des câbles est due à la prise de contrôle des Laminoirs et Tréfileries de Lens, à structure constante, le taux de progression de ce secteur serait de 29,8 %.

CIT - ALCATEL

Le conseil d'administration réuni le 30 avril 1980 a arrêté les comptes de l'exercice 1979.

Le résultat d'exploitation de la compagnie qui s'élève à 129 851 000 F, en net retrait sur celui de 1978, a été affecté par les frais de reconversion industrielle liés à l'introduction accélérée de la commutation électronique temporelle et le vigoureux effort commercial entrepris à l'étranger. L'efficacité de ces mesures est illustrée par les importants succès enregistrés à l'exportation au cours du premier trimestre de l'année en cours.

Après provision pour impôts de 52 millions de francs contre 85 700 000 F pour l'exercice précédent, et prise en compte de la charge nette de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, soit 14 638 000 F, le résultat net au bilan s'élève à 116 621 000 F dont 20 970 000 F de plus-values nettes à long terme sur cessions d'immobilisations, contre 96 045 000 F dont 3 530 000 F de plus-values à long terme pour l'exercice précédent.

Ce résultat s'entend après des amortissements de 156 142 000 F (comprenant pour 4 809 000 F, l'amortissement des frais sur emprunt obligataire émis durant l'exercice et, pour 11 235 000 F l'annuité supplémentaire 1979 afférente à la réévaluation, prélevée sur la provision spéciale), contre 150 870 000 F (dont 14 179 000 F prélevés sur la provision spéciale) en 1978.

Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire convoquée pour le 18 juin 1980 de répartir aux actionnaires, après affectation de 29 046 000 F à la réserve des plus-values à long terme, une somme globale de 73 948 000 F, égale à celle qui a été distribuée pour l'exercice précédent. Le revenu global par action serait ainsi de 81 F, soit 54 F à titre de dividende et 27 F à titre d'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal).

Enfin, lors de cette même assemblée, prendra fin le mandat d'administrateur de M. Gaston Palewski qui, en vertu des dispositions statutaires en matière de limite d'âge, n'est pas rééligible. Il sera proposé aux actionnaires de faire appel à M. Pierre-Donatien Cot comme nouvel administrateur.

HOLOPHANE

Lors de sa réunion du 29 avril 1980, le conseil a pris connaissance du projet d'apport, par la Compagnie générale d'industrie et de participations (C.G.I.P.) et par une de ses filiales, LORMETAL, de titres représentant 80 % du capital du groupe PUIFORCAT.

Il a décidé de soumettre ce projet, déjà annoncé début février, et qui concrétise sa politique de diversification dans le domaine des arts de la table, à une assemblée générale extraordinaire, convoquée pour le 19 juin, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire.

L'apport serait rémunéré, sous réserve des observations des commissaires aux comptes et des commissaires aux apports et de l'approbation de l'assemblée, par la création de 81 000 actions HOLOPHANE portant jouissance du 1er janvier 1980 et qui seraient attribuées au groupe de la C.G.I.P.

Au cours de l'exercice 1979, HOLOPHANE a réalisé un chiffre d'affaires de 201,59 millions de francs (+ 14 %) et un bénéfice net de 10,92 millions de francs (contre 11,90 millions de francs en 1978). Il sera proposé la distribution d'un dividende net de 17 F par action, soit 25,50 F par action compte tenu de l'avoir fiscal, contre 22,50 F par action au titre de l'exercice 1978.

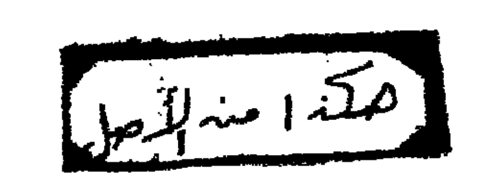

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

14 MAI

Hausse des pétroles

Le fait marquant au cours de la séance de mercredi a été l'assez forte hausse des Pétroles, favorisée par l'importante découverte de gaz faite en mer du Nord par la Royal Dutch Shell. Les deux valeurs intéressées, Royal Dutch et Shell, ont monté respectivement de 6,7 % et de 8,8 %, entraînant dans leur sillage Norsk Hydro (+ 5 %), Esso (+ 3,1 %), Elf Aquitaine (+ 2,4 %), Pétrofina (+ 2,4 %), C.F.P. (+ 2 %) et C.F.R. (+ 1,7 %). Ce retour sur le devant de la scène des pétrolières, comme à New-York et à Londres, a un peu revigoré le marché et, par sympathie ou par conviction, quelques titres ont monté, comme Presses de la Cité (+ 5,3 %), C.G.I.P. (+ 4,8 %), Creusot-Loire (+ 4,3 %), Leroy-Sommer (+ 3,5 %) et Moulinex (+ 3,2 %).

Cependant, des baisses ont encore eu lieu, affectant Sacilor (— 5,7 %), Paris-France (— 4,4 %), S.A.T. (— 3 %), Locafrance (— 3,1 %) et Peugeot-Citroën (— 1,9 %).

La reprise de Wall Street, déclenchée pour une bonne partie également par la nouvelle baisse des taux d'intérêt outre-Atlantique, semble, elle aussi, avoir provoqué une impression favorable sur la Bourse. Cela étant, l'activité est quand même demeurée réduite à la veille d'un chômage de vingt-quatre heures pour les fêtes de l'Ascension.

Sur les indications venues des Etats-Unis, mais aussi d'outre-Manche, l'or est remonté, le lingot progressant de 1 000 F à 72 995 F, ce qui porte le prix du métal jaune à 541,53 dollars l'once contre 536,35 dollars. Le volume des transactions s'est contracté : 6,1 millions de francs contre 13,8 millions.

Taux du marché monétaire

Effets privés, du 14/5 ...... 12 3/4 %

LONDRES

Le mouvement de hausse se poursuit, favorisant les pétroles, et Shell en particulier, après la découverte de gaz en mer du Nord, les industrielles et les fonds d'Etat. Cotée pour la première fois, l'action B.A.S.F. vaut 35,5 livres. Légère reprise des mines d'or.

Or (ouverture) (dollars) 512 50 contre 512

VALEURS	CLOTURE 13/5	COURS 14/5
Beecham	118 ..	118 ...
British Petroleum	332 ...	348 ...
Courtaulds	67 ...	66 ...
*De Beers	8 93	9 10
Imperial Chemical	390 ..	392 ...
Rio Tinto Zinc Cor.	358 ..	371 ...
Shell	354 ...	384 ...
Vickers	117 ...	118 ...
War Loan 3 1/2 %	32 3/4	32 7/8
*West Driefontein	74 .	77 3/4
*Western Holdings	58 1/4	58 1/2

(*) En dollars U.S.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX. — Versement d'un *dividende exceptionnel de 25 F* suisses non renouvelable à l'occasion du cinquantenaire de la banque. Le dividende pour 1979 est fixé à 110 F (inchangé). Les deux dividendes *seront payables le 1er juillet 1980.*

UNILEVER. — Bénéfice net attribuable pour le premier trimestre : 63,3 millions de livres contre 60,1 millions.

ELF AQUITAINE. — *Bénéfice net* consolidé du groupe pour 1979 : 5 571 millions de francs contre 1 434 millions. Le résultat net total s'établit à 5 946 millions de francs contre 1 404 millions.

C. M. - INDUSTRIES. — Bénéfice net pour 1979 : 65,93 millions de francs contre 57,17 millions. La part du groupe est de 57,33 millions de *francs contre 53,77 millions.*

CHARGEURS REUNIS. — Bénéfice consolidé (part du groupe) pour 1979 : 68,8 millions de francs contre 49,7 millions.

PILES WONDER. — *Bénéfice net* pour 1979 : 6,5 millions de francs contre 4,5 millions. Dividende global : 19,50 F contre 21,75 F.

LUCHAIRE. — Bénéfice net pour 1979 : 18,6 millions de francs contre 20,2 millions. Dividende global : 23,25 F contre 21 F.

HOLOPHANE. — Bénéfice net pour 1979 : 10,92 millions de francs contre 11,90 *millions. Dividende global :* 25,50 F contre 22,50 F.

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	13/5	14/5
1 dollar (en yens)	227 40	228 30

NEW-YORK

Vive reprise

Peu vaillant en début de semaine, le marché de New-York, stimulé par la forte reprise des pétroles et de plusieurs valeurs dites de prestige (glamours), s'est vivement ressaisi mardi et, à l'issue d'une séance très active, l'indice des industrielles avait progressé de 11,69 points, à 815,89.

Les échanges ont porté sur 35,46 millions de titres contre 28,22 millions la veille.

Les opérateurs ont été également encouragés par la nouvelle baisse des taux d'intérêt et le très net ralentissement des ventes bénéficiaires enregistré lundi. De son côté, la hausse des pétroles paraît avoir été favorisée par la déclaration d'un membre éminent du Congrès, selon laquelle toute action visant à faire échouer la décision du président Carter d'imposer une surtaxe sur les importations de pétrole, avec une *taxation de l'essence à la clé*, avait de bonnes chances d'être agréée par la Chambre des représentants.

Sur 1 852 valeurs traitées, 1 075 ont monté, 429 ont baissé et 348 n'ont pas varié.

VALEURS	COURS 12/5	COURS 13/5
Alcoa	53 1/2	54 1/4
A.T.T.	53	53 3/8
Boeing	33 3/4	34 1/4
Chase Manhattan Bank	41 ...	41 7/8
Du Pont de Nemours	36 3/4	37 3/4
Eastman Kodak	51 1/8	52 3/8
Exxon	59 1/8	60 1/4
Ford	23 1/2	24 1/8
General Electric	46 3/4	47
General Foods	28 1/2	28 1/2
General Motors	42 5/8	44 1/4
Goodyear	11 5/8	11 3/4
I.B.M.	52 3/8	53 1/8
I.T.T.	26 3/4	27 5/8
Kennecott	24 3/4	25 1/4
Mobil Oil	65 3/8	68 ...
Pfizer	39 3/4	40 ...
Schlumberger	105 1/2	108 ...
Texaco	32 7/8	33 6/8
U.A.L. Inc.	16 1/4	17 ..
Union Carbide	39 5/8	40 3/4
U.S. Steel	17 3/4	18 1/4
Westinghouse	22 3/4	23 1/4
Xerox	51 1/8	51 3/4

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 29 déc. 1979)

	12 mai	13 mai
Valeurs françaises	105,1	105,4
Valeurs étrangères	101,1	101,5

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général 101,6 106,8

BOURSE DE PARIS - 14 MAI - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	33 80	1 861
5 %	45 10	1 421
3 % amort. 45-54	71 ..	1 857
4 1/4 % 1963	95 ..	2 361
Emp. N. Eq.6½ 65	118 80	3 201
Emp. N. Eq.6%66	107 80	3 721
Emp. N. Eq.6%67	95 60	5 721
Emp. 7 % 1973	6490 .	
Emp. 8,80 % 77.	96 50	8 888
Emp. 9,80 % 78.	95 20	8 247
E.D.F. 6 1/2 %	... ..	6 411

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Ch. France 3 %	186 ..	183 60
A.G.F. (Sté Cent.)	746 ..	745 ..
Ass. Gr. Paris-Vie	2000 ..	2000 ..
Concorde	377 ..	380 ..
Epargne France	300 ..	304 .
Financ. Victoire	337 ..	339 ..
France I.A.R.D.	185 ..	181 ..
Gan (Sté) Centr.	749 ..	750 ..

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
S.P.E.G.	195 ..	201 ..
U.A.P.	556 ..	556 ..
Alsacien Banque	358	360 ..
Banque Hervet	280 50	280 80
Bque Hypot. Eur.	302 ..	303 .
Bque Nat. Paris	279	279 40
B.O.I.C.	23 50	24 50
(Li) B. Scalb Dup.	114 50	111 60
Banque Worms	287	285 .
C.G.I.B.	31 .	31 ..
C.Crédit Univ.	370 ..	371 .
C.A.M.E.	84 ..	85
Créditel	118 .	120 ..
Créd.Gén. Ind.	260 ..	258 ..
Crédit Lyonnais	272 ..	274 ..
Electro-Banque	159 ..	160 .
Eurobail	144 .	147 ..
Financière Sofal.	325 ..	333 .
Fr. Cr. et B. (Cie)	120	123
France-Bail	287	298 ..
Hydro-Energie	18 80	19 70
Immobail B.I.P.	191 80	188 .
Immobanque	307 .	305
Immofice	272 ..	267 70
Interbail	218	220 .
— (obl. conv.)	215 30	216
Laffitte-Bail	176	182 .

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Locabail Immob.	332	333 .
Loca-Expansion	133 50	134 ..
Locafinancière	184 ..	179 .
(Ly) Lyon Dép. Ct.	140 ..	139 ..
Marseille Créd.	304 50	304 50
Paris-Réescompte	409 50	411 .
Séquanaise Banq.	263 ..	265
Sicotel	140 ..	140 50
SLIMINCO	306	308 .
Stè Cent. Banq.	70 .	69 50
Sté Générale	249 ..	248 ..
SOFICOMI	228	225 ..
Sovabail	300 ..	297 .
UCIP-Bail	130 50	130 50
— (obl. conv.)	167 ..	... ..
Unibail	290 .	290
Un. Ind. Crédit	241 ..	241 ..
Cie Foncière	165 ..	165 .
C.G.V.	238 ..	241 ..
Fonc. Ch.-d'Eau	838	850
(M.) S.O.F.I.P.	98 50	98 50
Fonc. Lyonnaise	1101 ..	1130 .
Immob. Marseille	1638 .	1695 ..
Louvre	249 40	250
SINVIM	139	141 60
Cogifi	226 50	225 .
Foncina	170 ..	171 60
Gr. Fin. Constr.	194 ..	195
Immindo	187 50	187 60

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Imminvest	180 ..	180
Cie Lyon. Imm.	135 ..	138
UFIMEG	112	113
U.G.I.M.O.	172 ..	174 .
Union Habit.	291 .	291 ..
Un. Imm. France	232	232
Acier Investiss.	117 50	117 ..
Sofragi	262 ..	260
Abeille (Cie Ind.)	302 50	303 50
Applic. Hydraul.	233 .	237 ..
Artois	190 ..	185
Centen. Blanzy	376	376 ..
(NY) Centrest	123 ..	
(NY) Champex	120 ..	120
Char. Réun.-(p.)	3990 ..	3990 ..
Comindus	447 .	445 ..
(Li) Dév. R. Nord	138 50	138 .
Electro-Financ.	301	301 ..
(M) Et. Particip.	85 20	82
Fin. Bretagne	86 90	86 50
Fin. Ind. Gaz Eaux	584 .	585
Fin. et Mar Park.	78 50	77
France (La)	667 .	660 ..
La Mure	58 70	59 ..
Lebon et Cie	366	350 ..
(NY) Lordex	114 ..	... ..
Cie Marocaine	33 ..	32 ..

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Nord	23 50	23
OPB Paribas	137 50	138 20
Paris-Orléans	98 90	98 30
Paternelle (La)	225 10	226
Placem. Inter	183 .	183 50
Providence S.A.	318 20	316
Rosario (Fin.)	182 ..	183 10
Santa-Fé	80 ..	. ..
Soffo	130 ..	134 ..
Cambodge	110 ..	112 ..
Clause	408 ..	415 .
Indo-Hévéas	179	... ..
Madag. Agr. Inc.	26 20	.. ..
(M) Mimot	20 50	. ..
Padang	250 ..	255 ..
Salins du Midi	365 ..	340 ..
Aliment Essentiel	268 ..	... ..
Allobroge	352 ..	350 ..
Bananla	174 10	176 ..
Fromagerie Bel	166 ..	168 .
Cédis	809 ..	838 ..
(M.) Chambourcy	460	... ..
Cofradel	606 ..	608 ..
Economats Centr	475 ..	481 ..
Epargne	d783 ..	785 ..
Euromarché	692 .	688 ..
From. P.-Renard	451 20	469 ..
Gouvrain	185 ..	180 .
Goulet-Turpin	215	218 50
Gr. Moul. Corbeil	187 20	196 .
Gr. Moul. Paris	268 ..	270 ..
Nicolas	470 ..	481 ..
Piper-Heidsieck	306 ..	320 ..
Potin	830 ..	830 ..
Promodès	1098 ..	1100 ..
Rochefortaise	192 ..	181 ..
Roquefort	380 ..	378 ..
Taittinger	365	358 .
Unipol	116 ..	111 ..
Bénédictine	840 ..	833 ..
Bras et Glac. Ind	585 ..	601 ..
Dist. Indochine	441 ..	... ..
Ricqlès-Zan	118	... .
Saint-Raphaël	122 ..	d123 50
Segepal	526	528 ..
Union Brasseries	63 50	60 ..
Française Sucr.	308 ..	... ..
Sucrerie Bouchon	182 ..	... ..
Equip. Véhicules	61 60	61 .
Motobécane	65 .	70 30
Borie	530 ..	d550 ..
Camp. Bernard	300 ..	308
C.E.C.	127 ..	127 ..
Cerabati	168 ..	166 ..
Ciments Vicat	227	230 ..
Cochery	52 50	52 ..
Drag. Trav. Pub.	346	350
Fougerolle	149 50	150 10
E. Trav. de l'Est.	J 18 20	J 18 50
Herlicq	122 90	122 90
Lambert Frères	85 ..	88 40
Loray (Ets G.)	69 ..	68 .
Origny-Desvroise	135 .	135 ..
Porcher	250 .	244 ..
Rougier	120 .	116 ..
Sablières Seine	158 50	... ..
S.A.C.E.R.	36 90	37 ..
Sainrapt et Brice	191 2	190 ..
Savoisienne	d103	106 .
SMAC Acièroid	150 50	146 40
Spie Batignolles	71 20	71 ..
Dunlop	17	
Hutchinson	50 20	48 20
Safic-Alcan	210 ..	201 ..
Comiphos	130 80	128 ..
Gaumont	517	434 ..
Pathé-Cinéma	68 50	70 .
Pathé-Marconi	40 ..	40 ..
Tour Eiffel	160 ..	165 ..
Air-Industrie	19 20	19 20
Applic. Mécan.	24	24 20
Arbel	175 50	178 ..
Bernard-Moteurs	65 50	65 50
B.S.L.	146 .	145 ..
C.M.P.	159 30	153 ..
De Dietrich	663 ..	668 .
Duc-Lamothe	333 ..	330 50
E.L.M.-Leblanc	615	620 ..
Ernault-Somua	36 50	38 ..
Forges Strasbourg	120 ..	124 50
(Li) F.B.M. ch. fer	74 ..	. ..
Frankel	745 ..	716 ..
Huard-U.C.F.	112 ..	111 ..
Iaeger	250 ..	250
Jaz	190 ..	179 ..
Luchaire	275 ..	274 50
Métal Déployé	330 .	338 .

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Madelia	22 ..	22 ..
Nodet-Gougis	227 ..	227 ..
Peugeot (ac. ant.)	210 ..	208 ..
Ratier-For G.S.P.	. .	. ..
Ressorts Ind.	159 90	159 ..
Satam	84 ..	83 .
Sicli	72 ..	70 20
Soudure Autog.	141 ..	144 ..
S.P.E.I.C.H.I.M.	197 60	198 ..
Trailor	346 ..	349 ..
Virax	47	46 ..
At. Ch. Loire	19 80	20 60
Ent. Gares Frig.	146 90	142 20
Indus. Maritime	340 ..	339
Mag. gén. Paris	203 ..	201 20
Cercle de Monaco	184 80	188 ..
Eaux de Vichy	775	781 ..
Sofitel	47 60	47 ..
Vichy (Fermière)	380 ..	... ..
Vittel	387 ..	400 ..
Aussedat-Rey	53 90	53
Darblay S.A.	40 10	40 10
Didot-Bottin	385 .	387 ..
Imp. G. Lang	6 20	6 ..
Papet. Gascogne	101	102 .
La Risle	19 90	19 90
Rochette-Cenpa	38 .	41 10
A. Thiéry-Sigrand	100 50	98 50
Bon Marché	116 ..	115 ..
Damart-Servip	700 ..	689 ..
FNAC	318 ..	318 ..
Mars Madagasc.	51	50 80
Maurel et Prom.	43 70	.
Optorg	155 .	154 50
Palais Nouveauté	301 .	301
Uniprix	67 50	67 50
Europ Accumul.	240 .	225 ..
Ind. P. (CIPEL)	207 .	208 .
Lampes	164 50	164 90
Merlin-Gerin	220 .	220
Mors	44 10	44 10
Piles Wonder	251 ..	... ..
Radiologie	128 50	126 ..
SAFT Acc. fixes	930 .	925 ..
S.F.I.M.	1020	1051 ..
S.I.N.T.R.A.	806 .	805 ..
Unidel	122 40	128 ..
Carnaud S.A.	98 ..	98 ..
Escaut-Meuse	234 90	235 ..
Gueugnon (F. de)	50	60 .
Profilés Tubes Es	22 30	d 23 10
Senelle-Maub.	94	94
Tissmétal	53 80	52 80
Vincey-Bourget	28 ..	27 60
Huaron	300 ..	... ..
Kinta	350 ..	350 .
Mokta	438 ..	... ..
Amrep G.	299 .	301 ..
Elf-Antargaz	297 ..	304 ..
Hydroc. St-Denis	187 ..	. ..
Lille-Bonnières-C	320 ..	330 ..
Carbone-Lorraine	82	81 ..
Delalande S.A.	135 50	135 ..
Finalens	72	78 .
FIPP	83 50	80 20
(Ly) Gerland	302 ..	305 ..
Gévelot	32 ..	. ..
Grande-Paroisse	120 10	120 10
Ripolin-Georget	62 10	62 30
Rousselot S.A.	355 ..	360 .
Soufre Réunies	190 ..	188 80
Synthelabo	134 ..	130 ..
Thann et Mulh.	72 ..	73 ..
Ufiner S.M.D.	86	85 20
Agache-Willot	500 .	490 ..
Filés-Fourmies	12 50	12
Lainière-Roubaix	47 50	48 40
Roudière	250 ..	265 ..
M. Chambon	156 ..	... ..
Gén. Maritime	37 50	37 50
Delmas-Vieljeux	263 ..	270 90
Nat. Navigation	76 ..	79 ..
Navale Worms	101	108 ..
S.C.A.C.	161 60	161 60
Stemi	309 .	297 ..
Tr. C.I.T.R.A.M.	150 ..	145 ..
Trans. et Industr.	126 ..	126 ..
(Li) Balgnol-Far.	44 50	45 ..
Blanzy-Ouest	249 50	247 ..
La Brosse	125	... .
Degremont	115 50	115 50
Duquesnes-Purina	279	... ..
Ferrailles C.F.F.	285	286 .
Havas	509 ..	504 ..
Locatel	354	... .
Lyon-Alemand	139 90	136 50

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
G. Magnant	66 ..	68 ..
M.I.C.	178 .	175 ..
O.F.P.-Om.F.Paris	332 ..	330 ..
Publicis	560	564 ..
Sofaa	71 20	..
Sellier-Leblanc	283 ..	290 ..
Waterman S.A.	220 ..	220 ..
Brass. du Maroc	220	.
Brass. Ouest-Afr.	69 50	70 50
A.E.G.	.. ..	.. ..
Akzo	47 ..	49 ..
Alcan Alum.	196 ..	... .
Algemeine Bank	612	616 .
Am. Petrofina	155 10	155 10
Arbed	289 ..	266 20
Asturienne Mines	61 ..	. ..
Bco Pop. Espanol	55 .	56 ..
B. N. Mexique	34 80	34
B. Régl. Inter	35800	36000
Barlow-Rand	36 50	
Bell Canada	69 50	70 80
Blyvoor	61 50	62 .
Bowater	16 15	
Bowring C. I.	13 60	13 50
British Petroleum	32 ..	33 20
Br. Lambert (GBL)	176 ..	... ..
Caland Holdings	49	49 ..
Canadian-Pacif.	129 80	130 ..
Cockerill-Ougrée		
Cominco	185	186 ..
Commerzbank	383 20	387 ..
Courtaulds	6 55	. .
Dart. Industrie	170 ..	176 ..
De Beers (port.)	38 80	
Dow Chemical	129	131 50
Dresdner Bank	428	409 ..
E.M.I.	10 10	
Est-Asiatique	37 10	.. ..
Femmes d'Auj.	90 ..	.. ..
Finoutremer	111 ..	110 ..
Finsider		. ..
Fosaco	14 10	
Gen Belgique	195	...
General Mining	68 50	69 50
Gevaert	145 .	148
Glaxo	28	28 .
Goodyear	50	50 85
Grace and Co.	149 .	162 .
Gulf Oil Canada	511	537 ..
Hartebeest	269 90	275 ..
Honeywell Inc.	20	.. ..
Hoogovens	38 10	. ..
Johannesburg	230 ..	221 ..
Kubota	5 80	. ..
Latonia	183 70	183 60
Mannesmann	276 70	...
Marks-Spencer	8 50	8 50
Matsushita	12 60	12 80
Mineral-Resourc.	22 50	22 50
Nat. Nederlanden	243	...
Noranda	84 90	86 20
Olivetti	8 60	8 20
Pakhoed Holding	91	..
Petrofina Canada	175	..
Pfizer Inc.	161 90	164 .
Phoenix Assuranc.	21 50	
Pirelli	3 80	3 75
President Steyn	149 50	151
Procter Gamble	316 ..	317 50
Rolinco	380 30	383 50
Robeco	335 30	338
Shell fr. (port.)	33 60	. ..
S.K.F. Aktiebolag	72 .	68 ..
Sperry Rand	196	197
Steel Cy of Can.	93	93 10
Stilfontein	75 95	74 80
Suéd. Allumettes	80 .	.. ..
Tenneco	146 ..	.. ..
Thorn Electrical	38 ..	38 ..
Thyss c. 1 000	161	163 ..
Vaal Reefs	232 ..	241 ..
Vieille Montagne	180	... ..
Wagons-Lits	139	135 10
West Rand	24 95	25 85
C.E.C.A. 5 1/2 %	..	... ..
Emprunt Young	274 ..	... ..

HORS COTE

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Intertechnique	350 .	... ..
Sicomucip	288 70	... ..
Alser	124 ..	... ..
Banq. Fin. Eur.	... ..	.. ..
Cellulose Pin	35 ..	34 ..
Coparex	590 ..	590 ..
Ecco	1470 ..	1497 ..
General Aliment.	865 ..	1000 ..
Iéna Industrie	13 ..	.. ..
Métall. Minière	137 ..	. ..
Océanic	42 ..	42 ..
Pétrofigaz	455 ..	... ..
Prenuptia	314 ..	... ..
Sab. Mor Corv.	125 ..	... ..
Total C.F.N.	100 ..	.. ..
Ufinex	201 .	... ..
Vayer S.A.	2 75	.
Dca v. Grinten	215 .	217 10
Rorento NV	232 80	232 80

SICAV

1re catégorie	9171 24	8755 28

13/5	Emission frais inclus	Rachat net
Actions France	151 75	144 87
Actions Sélec.	177 82	169 90
Audificandi	219 38	209 43
A.G.F. 5000	175 19	167 16
Agfimo	274 92	262 45
A.L.T.O.	165 94	158 42
Amérique Gestion	187 92	179 40
Bourse-Invest.	174 25	166 36
C.I.P.	455 39	434 74
Convertibles	133 62	127 56
Convertimo	149 69	142 90
Croiss. Immobil.	227 13	216 83
Drouot-France	157 90	150 74
Drouot Invest.	303 17	289 42
Energie	162 46	155 07
Epargne-Croiss.	630 41	601 82
Epargne-Industr.	276 70	264 15
Epargne-Inter	296 27	282 84
Epargne-Oblig.	130 64	124 72
Epargne-Unie	411 67	393
Epargne-Valeur	226 94	216 65
Euro-Croissance	198 07	189 09
Financière Privée	436 34	416 46
Foncier Investiss.	421 35	402 24
France-Epargne	216 69	206 78
France-Garantie	236 94	225 53
France-Invest.	204 43	195 16
Fr.-Obl. (nouv.)	320 07	305 56
Fructidor	153 32	146 37
Fructifrance	293 31	280 01
Gestion Mobilière	243 31	232 28
Gestion Rendem.	343 81	328 22
Gest. Sél. France	248 66	237 38
I.M.S.I.	217 21	207 36
Indo-Suez Valeurs	291 33	278 12
Intercroissance	141 51	135 09
Interoblig	5458 03	5210 53
Intersélect Fr.	186 81	178 34
Inter valeurs Ind.	277 60	265 01
Invest. St-Honoré	283 08	270 24
Laffitte-France	142 30	135 83
Laffitte-Oblig.	132 06	126 84
Laffitte-Rend.	131 61	125 64
Laffitte-Tokyo	352 71	336 72
Livret portef.	250 93	239 55
Multi-obligations	268 62	256 44
Multirendement	120 76	115 28
Mondial Invest.	206 75	197 37
Natio-Inter	437 61	417 77
Natio-Valeurs	331 50	316 55
Paribas Gestion	232 34	221 80
Pierre Investiss.	284 08	271 20
Rothschild-Exp.	381 07	363 79
Sécur. Mobilière	329 95	314 98
Sélection-Rend.	134 56	128 46
Sélection val. fr.	146 37	139 73
Sélec. Mobil. Div.	197 38	188 20
S.P.I. Privinter	137 38	131 15
S.F.I. FR et ETR.	215 99	206 20
Sicavimmo	355 81	339 68
Sicav 5.000	133 89	127 63
S.I. Est.	505 85	482 91
Silvafrance	243 84	232 78
Silvarm	148 14	141 42
Silvarente	169	161 34
Silvinter	154 59	147 58
S.I.G.	363 13	346 27
Sogépargne	274 41	261 97
Sogevar	430 16	410 65
Soginco	137 40	131 17
Sogintor	472 31	451 37
Soleil-Investiss.	259 90	248 11
U.A.P.-Investiss.	170 21	162 48
Unifrance	162 57	155 20
Unifoncier	421 40	402 29
Unigestion	268 47	256 30
Uni-Hoche (Vern.)	300 12	286 51
Unijapon	339 75	324 35
Uni-Obl. (Vernes)	1825 99	1755 75
Uniprem (Vernes)	1858 27	1780 80
Unirente	1123 71	1086 76
Unisic (Vernes)	204 75	195 47
Valorem	197 60	188 73
Worms Investiss.	307 01	293 09

* Cours précédent

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
1896 .	4,5 % 1973	1935 .	1983	1989 ..	1871 ..
3825 ..	C.N.E. 3 %	4121	4020 ..	4085 .	4085 ..
355 ..	Afrique Occ.	360 10	363 ..	362 60	363 ..
505 ..	Air Liquide	534	541	544	541 .
96 ..	Als. Part. Ind	92 30	92 10	92 10	91 50
455 ..	Als. Superm.	450	462	462	452
55 ..	Alsthom-Atl.	54 20	54 50	54 5.	54 60
192 ..	Appliq. gaz	218 ..	213 50	214 50	212 .
152 ..	Arjom. Prioux	160 ..	160	162	160 ..
430 ..	Aux. Entrepr	425 ..	434	434 .	432 ..
775 ..	Av. Dass.-Br.	818	835	839 .	825
137 ..	Babc. Fives.	124 50	125 30	125 30	122 80
208 ..	Bail-Equip.	200 90	200	200 20	196 20
200 ..	— (obl.).	202	202 10	202 10	202 10
335 ..	Bail-Invest.	339 80	348 .	348 ..	345
155 ..	B. Rothschild	150 30	153	153 ..	150 10
100 ..	Bazar H.-V.	103	103 50	104	101 50
100 ..	B.C.T.Midi.B.	105 10	107 20	102 ..	107 20
162 ..	Beghin-Say	191	191 50	191 ..	188
476 ..	Bic	504	517	517 ..	510 ..
385 ..	Bis	428 ..	440 .	440 .	440 ..
620 ..	Bouygues	630	638 .	632 .	638 .
980 ..	B.S.N.G.D.	955 ..	975 .	977	965 ..
920 ..	— (obl.).	964 ..	968 ..	965	966 .
1670 ..	Carrefour	1736 .	1784 ..	1785 ..	1784
270 ..	— (obl.).	288 90	289 ..	289 ..	288 90
1260 ..	Casino	1247	1263 .	1263	1229
48 ..	CEM	45 10	48 10	48 10	47 20
176 ..	Cetelem	168 50	168	168	166
230 ..	Charg. Réun.	283 30	283 50	2 3 50	283 10
14 50	Chiers-Chat.	13 70	13 20	13 20	13 50
130 ..	Chim. Rout.	128	130 20	130 70	128 10
139 ..	— (obl.).	127 10	127 10	127 1.	127 10
132 ..	Cim. franç.	137	139	139	132 50
120 ..	— (obl.).	122 .	120 10	120 10	122 .
1030 ..	C.I.I. Alcatel	1038 ..	1042 .	1036	1042 .
330 ..	Club Médit.	369 .	370	370	368
340 ..	C.M. Industr.	385	390 ..	391 10	384 50
300 ..	— (obl.).	355 20	360 ..	360	360 .
117 ..	Codetel	123 90	123	123 ..	123 .
161 ..	Cofimeg	153	151 10	151 50	151 .
280 ..	Cie Bancaire	300 10	309 ..	310 90	311 ..
356 ..	C.G.E.	375 .	371 ..	373 ..	371
345 ..	— (obl.).	364	360 ..	360	357 10
121 ..	C. Entrepr.	125 50	122 ..	123 30	124 40
426 ..	Comp. Mod.	455 .	456	456	465 .
165 ..	Créd. Com. F	166 ..	167 ..	167	167 .
216 ..	— (obl.).	231 ..	240 ..	240 .	240 ..
446 ..	Créd. Fonc.	463	450 ..	450	460 ..
225 ..	C.F. Immob.	228 ..	230 ..	230	228 ..
246 ..	Cr. Ind. Al.-L.	249	248 .	248 ..	248
130 ..	Créd. Indus.	136 80	138	138	135 50
125 ..	Cr. Ind. Ouest	126 .	128 50	128 50	128 50
326 ..	Créd. Nat.	355	341	341	345 .
59 ..	Créd. Nord	55 50	55 50	55 50	54 40
63 ..	Creusot-Loire	63 30	64	66 50	63 60
290 ..	Crouzet	308 50	305	307	304 80
450 ..	C.S.F.	488	487 50	487 50	487 50
510 ..	— (obl.).	542 .	543	541 .	540 10
450 ..	Darty	476	479 90	482 ..	487 ..
880 ..	Docks France	905	905	905	912
67 ..	Dollfus-Mieg	65 60	65 80	65 80	65 50
620 ..	Dumez	655 .	655 ..	655 .	661 .
400 ..	Cie Gle Eaux	440 ..	448 ..	441 ..	448 ..

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
1230 ..	Elf-Aquitaine	1285 .	1318 .	1302	13 0 ..
235 .	— (certific.).	237 ..	246 ..	247 .	242 ..
240 .	E. J. Lefebvre	275	279	279	276 .
124 ..	E. Sau.-Duval	125 80	126 20	126 20	127 80
810 ..	Essilor	875 ..	864	864	875 .
270 ..	Esso S.A.F.	275 ..	283 50	282 50	284 .
320 ..	Eurafrance	316 ..	314 ..	314 .	318 10
900 ..	Europe n° 1	912 .	940 ..	942 .	949 ..
430 ..	Facom	430 ..	430 ..	430	425 ..
340 ..	Ferodo	361 ..	358 ..	369 .	353 .
400 ..	— obl. conv.	412 ..	420	420	420 ..
54 ..	Fin. Dev Ent.	57 ..	58 80	58 80	57 80
225 ..	Fin. Paris PB.	234 .	233 ..	234 30	231 50
245 .	— obl. conv.	260 .	260 ..	260	255 ..
156 ..	Finextel	163 ..	164	164	162
48 .	Fraissinet	48 ..	47 10	47 10	47 10
240 ..	Fr. Pétroles.	248	250 20	251	251 .
225 .	— obl. conv.	232 .	234	234	234 .
56 .	— (certific.)	60 ..	59 50	59 70	59 90
149 .	Galeries Laf.	150 ..	155	155	158 10
174 ..	Gle d'Entr.	186	183 ..	183	186 50
197 .	Gle Fonderie	198 .	193 ..	193	189 20
133 .	Gle Ind. Par.	148	148 90	148 90	148 90
300 .	Générale Oc.	299 ..	294	295 .	299 60
410 .	Gr. Tr. Mars.	426 .	432 20	435 ..	432 20
355 .	Guyenne-Gas.	356	360 ..	360 ..	360 .
250 .	Hachette	250	251	251 .	258 .
102 ..	Imétal	107	109 ..	109 .	109 ..
650 ..	Inst. Mérieux	695	695 ..	694 ..	685 ..
140 ..	J. Borel Int.	152 50	150	150 1.	150 .
143 .	Jeumont Ind.	142	147 .	147 .	145 .
111 .	Kali Ste-Th.	112 50	112 50	112 50	110 50
57 .	Kléber Col.	58 60	59 ..	58 50	58 50
385 .	Lab. Bellon.	416	411 ..	417	414
235 .	Lafarge	253 20	258 ..	258	255 .
270 ..	— (obl.).	286 20	287	287	284
365 .	La Hénin	369 50	369 90	369 90	363 90
1552 .	Legrand	1610 .	1624	1630	1616 .
1978	— (obl.).	2190 .	2150	2150	2141 .
570 .	Lesieur	590 .	588	588	588 .
210 ..	Locafrance	288 .	287 50	287 50	287 60
350 ..	Locindus	378 .	373 .	373	370 .
625 ..	L'Oréal	669 .	684	684 .	688 ..
3120 .	— obl. conv.	3150 .	3150 ..	3150	3150 .
340 .	Lyonn. Eaux.	365 ..	361 ..	361 ..	361 ..
56 .	Mach. Bull.	62 .	61 .	61 .	61 .
560 .	Mais. Phénix	600	608 .	603 .	605 .
1120 .	(Ly) Majorel.	1340 ..	1395 .	1395 .	1395 .
860 .	Manurhin	935 ..	945	955	940
38	Mar. Wendel	42 50	42 10	42 10	41 30
48 .	Mar. Ch. Réu	48 50	48 50	48 50	47 60
480 .	Martell	485	485	485	488 .
455	— (obl.).	470 .	476	476	471 .
655	Mat. Téléph.	650 .	680	682 .	680 .
8858	Matra	9110	9240	9240	9240 .
53 .	Mét. Nav. N.	56 20	57	57 .	56 85
790	Michelin	876	892	893 .	888 .
545	— (obl.).	562 ..	567	557 .	557 .
880	Midi Cie	812	892	894	892 .
485	Moët-Hennes	529 .	635	536	535
560	— (obl.).	569 .	575	575	563 50
660	Mot. Leroy S.	699 ..	735 .	734	749 .
76	Moulinex	78 ..	79 80	80 10	79 .
438 .	Mumm	465 ..	465 .	465 .	460 10
315 ..	Nancéien. Cr.	310 ..	299 .	290 ..	298 ..

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
163 ..	Navig. Mixte	160	162 50	162 50	162 50
43 .	Nobel-Bozel.	43 70	43 3.	43 10	43 10
34 ..	Nord-Est	33 20	33 50	33 75	33 20
80 ..	Nouvel. Gal.	76 .	76 10	75 10	73 60
220 ..	Olida-Caby	225 20	234 80	234 ..	233
101 ..	Opfi-Paribas	101 .	100 50	101	100 50
153 ..	Paris-France	160	153	157	150 60
106 ..	Pechelbronn	109 80	107 80	107 80	108
102 ..	P.U.K.	110 50	118 90	111 50	109 90
118 ..	— (obl.).	122 10	123 .	123 ..	122 80
84 ..	Penarroya	90 50	94 90	95 .	95 .
270 ..	Penhoet	269 50	267	267	270 90
270 ..	Pernod-Ric.	303 50	304	304	304
230 ..	Perrier	244 20	241	240	244 80
101 ..	Pétroles B.P.	106	109 60	110 80	110 .
215 ..	Peugeot-Cit.	217	211 ..	213	211 ..
305 ..	— (obl.).	307 20	312	312	308 .
138 ..	Pierre-Auby.	135 10	134 50	134 50	134 50
76 ..	P.L.M.	73	72 40	72 40	71 20
240 ..	Poclain	241 10	244	244 ..	240 20
240 ..	Poliet	239 80	242	242 ..	240 .
96 ..	Pompey	99	101	101	99 .
225 ..	P.M. Labinal	240	242 70	242 70	240 .
28 ..	Prénatal	26 50	26 ..	26 ..	26 .
255 ..	Presses-Cité	274	298	298 ..	298 .
440 ..	Prétabail Sl.	469	464	464	468 .
220 ..	Pricel	220 20	225 50	225 50	225 .
230 ..	Primagaz	258 90	248	248	245 10
115 ..	Printemps	117 10	119	119 ..	119 20
470 ..	Radar S.A.	480	475 .	475 .	475 ..
485 ..	— (obl.).	488	488 60	488 5	490 ..
270 ..	Radiotech.	265	267 ..	267 .	269 .
166 ..	Raffin (Fse).	160 90	169	168	167 ..
440 ..	Redoute	465 .	451	461 .	450
630 ..	Révillon Fré.	573	575	576	569
128 ..	Rhône-Poul.	132 10	130 90	130 90	125 40
230 ..	Roussel-Uclaf	233	244	244	241
360 ..	Rout. Colas.	375	370	370	375 ..
418 ..	Ruche Pic.	439 ..	421 20	421 20	413 .
260 ..	Rue Imp.	843	835	885	828
24 ..	Sacilor	24 .	23 10	23 10	22 65
147 ..	Sade	149 ..	145 20	145 20	145 20
770 ..	Sagem	798	798	798	800
130 ..	Saint-Gobain	130 10	131 80	131 50	131 80
142 ..	St-Louis-B.	172	178 ..	176 50	176 10
395 ..	Sanofi	415	424 ..	420 .	425 ..
335 ..	SAT	363	360 ..	362 .	357 .
58 ..	Saulnes	56 60	56 80	56 80	56 80
245 ..	Saupiquet	276	278	278	278
152 ..	Schneider	150 20	150 10	150 10	153 ..
40 ..	S.C.O.A.	40 95	39 90	39 90	39 15
84 ..	— (obl.)	85 50	85 50	85 50	85 ..
190 ..	Seb	210	209	208 .	206
185 ..	Sefimeg	186 50	186	186	184
305 ..	S.I.A.S.	324	330	335 .	330
606 ..	Sign. E. El.	615	630	630	631
280 ..	S.I.L.I.C.	280 .	279	279	275 50
270 ..	Simco	263 ..	263	263	262 .
125 ..	S.I.M.N.O.R.	122	122	122	122 .
630 ..	Ski Rossignol	650	635	630	648
170 ..	Sogerap	167	165	166	165 20
380 ..	Sommer-All.	392	400	400	400
270 ..	Suez	286	280	283 50	280
240 ..	Talc-Luz.	232 10	238 50	238 50	233 70
740 ..	T.R.T.	756 .	775	775	775 ..

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
770 ..	Tél. Electr.	832 ..	848	850 ..	846
120 ..	— (obl.).	123	124 ..	124 ..	123 70
186 ..	Thomson-Br.	2 5 50	209 .	209 ..	209
210 ..	— (obl.).	226 .	226	226 ..	223 70
300 .	U.I.S.	324	325 20	325	325
161 .	U.C.B.	170 50	166 10	166 60	163 10
161 ..	Un. F. Bques	164	170	170 ..	166 60
152 ..	U.T.A.	158 90	156 50	157 ..	159 50
13 ..	Usinor	13	12 95	12 95	12 80
180 ..	— (obl.).	104 50	103 50	103 50	102 10
78 ..	Vallourec	79	78 ..	78 ..	78 ..
830 ..	V. Clicquot-P.	831	834 ..	832 ..	831 ..
455 ..	Viniprix	419 .	420 .	420 .	420 ..
850 ..	Elf-Gabon	900	880	900	880 .
186 ..	Amax	177 60	175 80	176 20	177 30
132 .	Amer Expr.	134 ..	136 50	136 50	135 10
126 .	Amer. Tel.	223	222	222 .	221 10
62 ..	Ang. Am. C.	60 20	61 80	61 50	61 ..
246 ..	Amgold	335 50	335 ..	336 .	330 ..
455 ..	B. Ottomane.	461	464	464	466
330 ..	BASF (Akt.).	331 50	331 50	331 50	331 50
285 .	Bayer	284	283	283	281 ..
131 .	Buffelsfont.	144	149	150 30	151
14 50	Charter	13 90	13 60	13 60	13 60
163 ..	Chase Manh.	172 60	176 60	176 60	175 ..
147 ..	Cie Petr. Im.	129 50	131 40	131 10	128 80
38 ..	De Beers	38 35	37 50	37 60	37 60
575 ..	Deuts Bank.	612 .	593 ..	593	590
246 ..	Dome Mines.	265 .	259	258 90	258 50
149 ..	DuPontNem.	152 ..	157 40	157 40	157 ..
208 ..	East Kodak.	212	217	217 .	216 60
104	East Rand	104 20	109 10	109 10	107 10
92 ..	Ericsson	95	93 50	93 50	93 .
245 ..	Exxon Corp.	251	256 40	255 40	257
94 .	Ford Motor.	100 60	106 20	106 20	104 20
220 ..	Free State.	221 50	224 50	224 40	226
194 ..	Gen. Electr.	193	197 50	197 50	194 ..

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
150 ..	Gen. Motors.	177 50	185 ..	184 50	185 .
45 ..	Goldfields.	43 15	43 80	43 80	43 30
81 ..	Harmony	78 70	82 05	82	80 10
4 15	Hitachi	4 76	4 71	4 71	4 71
270 ..	Hoechst Aktl.	289	287	287 .	285 50
35 ..	Imp. Chem.	36 40	36 70	36 70	36 20
91 ..	Inco Limited	82 1.	87 ..	86 80	86 50
220 ..	I.B.M.	222 .	224	224 50	224 10
109 ..	I.T.T.	111	114 80	114 50	114 60
270 ..	Merck	291 30	291	291 ..	287 .
205 ..	Minnesota M	220 .	225 .	226 ..	226 ..
300 ..	Mobil Corp.	280 10	298 ..	296 ..	293 ..
3030 .	Nestlé	3450 ..	3400 ..	3400 ..	3300 ..
420 ..	Norsk Hydro.	492 ..	505 ..	509 ..	500 ..
685 ..	Petrofina	747	766 ..	760 ..	766
162 ..	Philip Morris	160 50	164	164	163 50
40 ..	Philips	37 65	37 70	37 70	37 70
153 ..	Pres. Brand.	163 10	167 50	167 50	168 50
460 ..	Quilmès	427 .	420 .	420	420
275 ..	Randfontein.	259 50	267 20	267 20	272 50
320 ..	Royal Dutch.	328	350	348 ..	345 .
34 .	Rio Tinto Zin	34 65	35 20	35 20	35 40
152 ..	St Helena Co	147 .	160	160 ..	160 80
450 ..	Schlumberger	449 .	460 90	460 90	469 50
34 ..	Shell Fr.	34 80	38 ..	37 80	37 25
590 ..	Siemens A G	618 .	616	616	614
34 ..	Sony	37 50	37 60	37 80	37 50
240 ..	Unilever	233	234	238	... .
53 ..	Union Corp.	50 10	52 40	52 40	52 40
105 ..	U. Min. 1/10	103	105 80	105 80	103 80
166 ..	Unit. Techn.	168 10	173 50	175 .	174 80
215 ..	West Drief.	314	321 .	321	320 ..
140 ..	West Deep.	154 50	160	159 20	160
286 ..	West Hold.	279	280 90	282	280 10
216 .	Xerox Corp.	212	217 10	217 10	215 10
2 50	Zambia Corp	2 79	2 70	2 70	2 70

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT
o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES — COURS des BILLETS AUX GUICHETS

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 12/5	Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	4 204	4 226	4 070	4 280
Allemagne (100 DM)	234 ...	234 930	227	239
Belgique (100 F)	14 531	14 538	13 800	14 500
Pays-Bas (100 fl.)	212 890	212 850	206 ..	216
Danemark (100 krd)	74 500	74 600	71	78
Norvège (100 k)	85 260	85 470	82 500	87 500
Grande-Bretagne (£ 1)	9 671	9 626	9 300	9 800
Italie (1 000 lires)	4 982	4 970	4 850	5 200
Suisse (100 fr.)	252 100	253 050	246	258
Suède (100 krs)	99 320	98 520	96 ...	101 500
Autriche (100 sch.)	32 805	32 780	31 800	33 400
Espagne (100 pes.)	5 918	5 924	5 700	6 100
Portugal (100 esc.)	8 550	8 555	8 300	9 300
Canada ($ can. 1)	3 573	3 582	3 470	3 700
Japon (100 yens)	1 848	1 822	1 750	1 850

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 14/5
Or fin (kilo en barre)	72250	72700 .
Or fin (en lingot)	72395 .	72995 ..
Pièce française (20 fr.)	670	671 .
Pièce française (10 fr.)	380 50	398 .
Pièce suisse (20 fr.)	530 10	525 .
Pièce latine (20 fr.)	514 90	508
Souverain	650 90	653 50
Pièce de 20 dollars	2672 .	2710
Pièce de 10 dollars	1300 .	1298 .
Pièce de 5 dollars	... .	780 .
Pièce de 50 pesos	3030 ..	3039 .
Pièce de 10 florins	528 ..	521 ..

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 13 mai 1980 a été tiré à 619 745 exemplaires.

A B C D E F G

APRÈS SON VOYAGE EN AFRIQUE

Jean-Paul II donne une interview exceptionnelle à l'« Osservatore Romano »

De notre correspondant

Cité du Vatican. — Les papes n'acceptent pas d'être interviewés. Au début de son pontificat, Paul VI avait bien répondu aux questions du *Corriere Della Sera*, mais ce fut l'exception qui confirmait la règle, et l'ancien archevêque de Milan se garda bien de recommencer. Comment refuserait-il à telle ou telle publication ce qu'il aurait accordé à une autre ?

Dès le lendemain de son élection, Jean-Paul II semblait vouloir innover. La réception traditionnelle d'un millier de journalistes au Vatican faillit tourner à la conférence de presse. Par la suite, lors de ses voyages, il accepta d'échanger quelques propos à bâtons rompus.

Mais c'est la première fois qu'une interview en bonne et due forme est reproduite. Jean-Paul II l'a accordée à l'*Osservatore Romano* et à Radio-Vatican durant son voyage de retour d'Afrique. Ce pape polyglotte venu de Pologne s'exprime en italien, mais aussi en français, glissant au passage une phrase anglaise.

Pas de questions pièges, bien entendu. Mais les réponses échappent à la rhétorique. Jean-Paul II répond sans détours. Sur la maturité de l'Eglise africaine, par exemple : « *Certes, il y a maturité. Naturellement, la maturité est toujours relative. Celle-ci veut dire en même temps jeunesse. (...) C'est la maturité d'un jeune.* »

Les Africains peuvent-ils espérer vivre en paix ? « *Je dirai ceci : ils ont un grand besoin de paix, un grand besoin. (...) Les entraîner dans une guerre serait vraiment un désastre. (...) Je pense que la responsabilité du monde occidental, et surtout celle des grandes puissances, est très grande.* »

R. S.

● *Le chef de la brigade antiterroriste de Venise*, M. Alfredo Albanese, a été mortellement blessé, le lundi 12 mai, dans un atteint, le lundi 12 mai, dans un gades rouges. M. Albanese, âgé de trente-trois ans et en poste depuis trois ans à Venise, a été tué par deux jeunes gens alors qu'il se rendait, sans escorte, à son bureau. A l'annonce de l'attentat, une manifestation spontanée contre le terrorisme a eu lieu dans les rues de la ville. — *(A.P.)*

INTERTECHNIQUE RACHÈTERAIT LOGABAX

Le sort de la société française de mini-informatique, Logabax est Un accord aurait été signé le 13 mai scellé (« le Monde » daté 11-12 mai). entre le groupe belge Electrobel (principal actionnaire de Logabax) et la société Intertechnique, spécialisée dans l'instrumentation scientifique et la péri-informatique. Aux termes de leur accord, Intertechnique rachèterait Logabax pour la somme de 95 millions de F. L'opération serait, en fait, fort complexe. Il serait prévu notamment de fusionner les activités de Logabax et une partie de celles d'Intertechnique. Electrobel serait payée pour partie en actions de cette nouvelle société, pour partie en titres Intertechnique et le reste en « cash ».

Logabax a connu de graves difficultés financières en 1979 (« le Monde du 28 février) dues en partie à une crise de croissance. Son déficit aurait été voisin de 80 millions de francs, et Electrobel a dû injecter 97 millions de francs d'argent frais dans la société en décembre 1979.

Les deux firmes sont largement complémentaires. Logabax (500 millions de francs de chiffre d'affaires) est spécialisée dans les mini-ordinateurs de gestion, les imprimantes et divers périphériques. Intertechnique (395 millions de francs de chiffre d'affaires) est plutôt spécialisée dans la mini-informatique scientifique. Ses principaux actionnaires sont M. Marcel Dassault, le groupe Rivaud et son P.-D. G. M. Jacques Maillet.

Le groupe Thomson était également intéressé par un rachat de Logabax... mais il proposait de ne reprendre l'affaire que pour 1 franc. — J.-M. Q.

DANS LE VAL-DE-MARNE

La séance du conseil général n'a pas pu se tenir

Près de trois mille personnes — dix mille selon *l'Humanité* — ont manifesté à l'appel de la fédération départementale du parti communiste et de l'Union départementale des syndicats C.G.T., lundi après-midi 12 mai, devant la préfecture de Créteil, pour demander la démission de M. Louis Lalanne, préfet du Val-de-Marne. Cette démonstration faisait suite aux incidents qui avaient marqué le déroulement du scrutin dans le canton de Vincennes-Fontenay-Nord et la proclamation par le tribunal administratif de Paris, le 30 avril, de l'élection du candidat de la majorité, M. M. Favas (C.N.I.P.) aux dépens de Mme Nicole Garand (P.C.).

D'importantes forces de police avaient pris place aux abords immédiats de la préfecture. M. Michel Germa (P.C.), président du conseil général, s'est présenté peu avant 15 heures devant la porte principale pour entrer, afin de présider la séance d'ouverture de la session du conseil général normalement prévue. Invité à emprunter un portillon, il a fait constater par deux avocats que l'accès de la préfecture lui était refusé.

Pendant ce temps, le préfet, Mme Denis, vice-présidente de l'assemblée départementale et seule représentante du parti communiste présente, ainsi que tous les élus des partis de la majorité, se trouvaient réunis dans la salle du conseil. Au nom de l'intergroupe, M. Roland Nungesser, député R.P.R., maire de Nogent-sur-Marne, annonçait qu'il déposait le jour même sur le bureau de l'Assemblée nationale une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête parlementaire sur les modalités de la fraude électorale, et déclarait notamment : « *Le déroulement des récentes élections cantonales de Vincennes-Fontenay, ainsi que les procès-verbaux des consultations électorales de Champigny-sur-Marne, révèlent les grandes irrégularités qui entachent les opérations électorales dans certaines communes.* » M. Nungesser souhaite qu'à partir de l'examen des modalités de la fraude enregistrée dans ces deux villes, au cours des récents scrutins, la commission des lois de l'Assemblée nationale puisse compléter le code électoral par des dispositions qui permettraient d'écarter définitivement ces « *intolérables atteintes au suffrage universel* ».

De son côté, M. Favas (C.N.I.P.), nouveau conseiller général de Vincennes-Fontenay-Nord, faisait savoir que pour lui l'affaire de Fontenay se résumait en « *l'histoire d'un faux en écritures publiques commis dans le huitième bureau de vote de Fontenay. Toute personne qui après avoir pris conscience de ce faux, lui aurait permis d'atteindre son but, se serait rendue coupable de complicité des crimes de faux en écritures publiques. Ainsi le président du bureau centralisateur de Vincennes ayant pris conscience de la falsification se serait rendu coupable de complicité s'il avait proclamé des résultats falsifiés. De même, le préfet s'il n'avait pas déféré le dossier au tribunal administratif. De même, le tribunal administratif s'il n'en avait pas tiré les conséquences.* »

Les élus socialistes, absents de la manifestation et de la salle du conseil, ont, par la voix de M. Laurent Cathala, président de leur groupe, déploré que « *la séance du conseil général n'ait pu se tenir, car ils avaient demandé qu'un débat ait lieu sur les élections afin que toute la lumière soit faite sur les incidents qui se sont déroulés le 27 avril, jour du deuxième tour de scrutin* ».

Ils ont également regretté que, par sa présence, le préfet ait cautionné une déclaration politique de M. Nungesser dans la salle du conseil général, alors que le quorum n'était pas atteint, et que le président de l'assemblée départementale était absent. Ils ont enfin estimé que « *les nécessités du maintien de l'ordre n'impliquaient pas que soit refusé l'accès, par la porte principale de la préfecture* » à M. Germa.

Ce dernier, qui avait regagné son bureau en fin d'après-midi, a déclaré que l'empêchement qui lui avait été fait de rejoindre la salle du conseil général constituait une insulte à l'égard de l'assemblée départementale.

Entouré des membres communistes et socialistes du bureau de l'assemblée, M. Bayeurte (P.C.), maire de Fontenay, a alors ajouté : « *Nous avons déjoué une provocation extrêmement dangereuse organisée en haut lieu. J'ai pour ma part reconnu dans la manifestation un certain nombre de personnes qui figuraient dans les bureaux de vote de Fontenay et de Vincennes lors du deuxième tour des élections cantonales. Ces personnes faisaient partie du service d'ordre au service du candidat giscardien.* »

Les élus communistes ont souligné leur accord avec les trois points développés par M. Cathala.

De son côté, Mme Nicole Garand a affirmé qu'elle continuera de réclamer le soutien de ses électeurs.

En fin de journée, alors que les dernières forces de police quittaient les abords immédiats de la préfecture, M. Lalanne, qui, depuis le 28 avril, n'a pas répondu aux attaques dont il est l'objet et qui ne compte pas le faire dans l'immédiat, a été amené à préciser que c'était en accord avec le président du conseil général qu'il avait établi ce dispositif du maintien de l'ordre. Ce dispositif prévoyait notamment la fermeture de la porte principale, mais la possibilité pour les élus, conseillers généraux, maires, fonctionnaires et pour le public d'accéder à la préfecture par une porte latérale ouvrant sur la voie publique. « *Je m'en suis tenu à ces dispositions*, précisa M. Lalanne. *Ce n'est pas de mon fait si le président du conseil général, qui se trouvait en début d'après-midi dans la préfecture, en est sorti pour rejoindre la manifestation. Une fois dehors, il a alors demandé à rentrer par la porte principale, dont il savait, et on en était convenus ensemble, l'entrée fermée.* »

M. Lalanne a ajouté qu'il avait quitté la séance au cours de l'intervention de M. Nungesser, pour ne pas cautionner cette déclaration politique.

Comme le prévoit la loi, le conseil général devait se réunir, mercredi 14 mai, et délibérer normalement, même si le quorum n'était pas atteint.

FRANCIS GOUGE.

AU CONSEIL DES MINISTRES

• Le renouvellement des entreprises industrielles s'est amélioré
• La protection du littoral et des cours d'eau sera renforcée

Le conseil des ministres s'est réuni le mercredi 14 mai 1980, au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. Giscard d'Estaing. Au terme de ses travaux, le communiqué suivant a été publié :

● P. M. I.

Le conseil des ministres a procédé au bilan de la politique menée en faveur des petites et moyennes entreprises industrielles (P. M. I.) depuis deux ans.

Avec quarante-cinq mille entreprises de dix à cinq cents personnes, les P.M.I. constituent la trame du tissu industriel français : elles assument 43 % de l'emploi, 37 % de la valeur ajoutée et 25 % des exportations de notre industrie. C'est pourquoi le gouvernement a entrepris, depuis plusieurs années, une action d'ensemble pour favoriser leur création et leur développement.

La création d'entreprises a été encouragée de trois manières :

— L'information des créateurs a été améliorée grâce à la mise en place, en mars 1979, de l'Agence nationale pour la création d'entreprises ;

— Des appuis financiers importants ont été apportés aux créateurs d'entreprises ;

— Les procédures entourant la création d'entreprises ont été simplifiées.

Ces efforts commencent à porter leurs fruits : une reprise de la naissance d'entreprises, en particulier des entreprises industrielles, a pu être constatée en 1979. La cadence de renouvellement des entreprises industrielles s'est sensiblement améliorée.

La politique que le gouvernement mène pour ouvrir les marchés publics aux P.M.I. sera renforcée : d'ores et déjà, elles jouent un rôle prépondérant dans certains domaines, comme celui des machines et appareils mécaniques.

● LA PROTECTION DES COURS D'EAU

Le ministre de l'environnement et du cadre de vie a présenté une communication sur la protection et la mise en valeur des fleuves, des rivières et des canaux à vocation touristique.

La régularisation des fleuves, qu'il s'agisse de la lutte contre les crues ou du soutien des étiages, a fait l'objet de travaux importants. Des propositions ont été présentées aux départements du bassin de la Loire pour compléter ces travaux.

Les efforts entrepris en matière d'épuration, en application de la loi de 1964 sur l'eau, qui ont représenté au cours des dix dernières années plus de 15 milliards de francs de travaux, ont permis de maîtriser l'évolution de la pollution et d'aboutir à une nette amélioration de la qualité des eaux. Ces efforts seront développés afin de réduire davantage encore les pollutions toxiques et en vue d'améliorer la collecte des eaux usées. Les communes et les comités de bassin devront favoriser les travaux de raccordement aux réseaux.

Des instructions viennent d'être envoyées aux préfets en vue de limiter les extractions de matériaux sur les cours d'eau et leur vallée.

La mise au point récente du projet de protection et d'aménagement de la Loire montre l'intérêt d'une vision d'ensemble des diverses actions à mener à l'échelle du bassin. C'est dans cet esprit que s'engage actuellement l'étude sur la Garonne. Les vallées de la Seine et du Rhône feront également l'objet d'études plus particulièrement axées sur la reconquête et la mise en valeur des berges.

● NÉGOCIATIONS AGRICOLES

Le président de la République a indiqué qu'il convoquerait le conseil des ministres, prévu pour la dernière semaine de mai, le vendredi 30 mai, afin de tirer les conséquences des décisions du conseil des ministres de l'agriculture de la Communauté.

Le conseil des ministres a également entendu une communication du ministre de l'industrie, à propos des travaux du Conseil des Communautés consacré à l'énergie qui s'est tenu le 13 mai à Bruxelles, ainsi qu'une communication du premier ministre sur les mesures prises après le naufrage du *Tanio*.
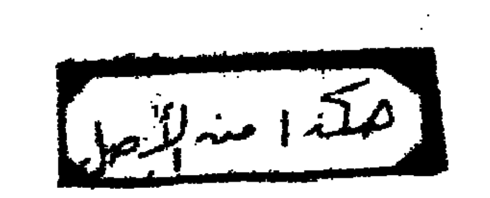
● *Le congrès régional des syndicats d'initiative et offices de tourisme en Bretagne*, réuni le 10 mai à Quiberon (Morbihan), a affirmé, dans une motion adoptée à l'unanimité, que « *rien n'est plus décisif que la mise en place rapide de mesures préventives face à la répétition insupportable des naufrages de pétroliers sur le littoral breton* ».